This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

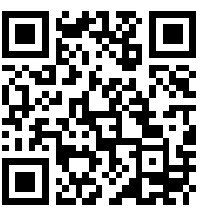

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

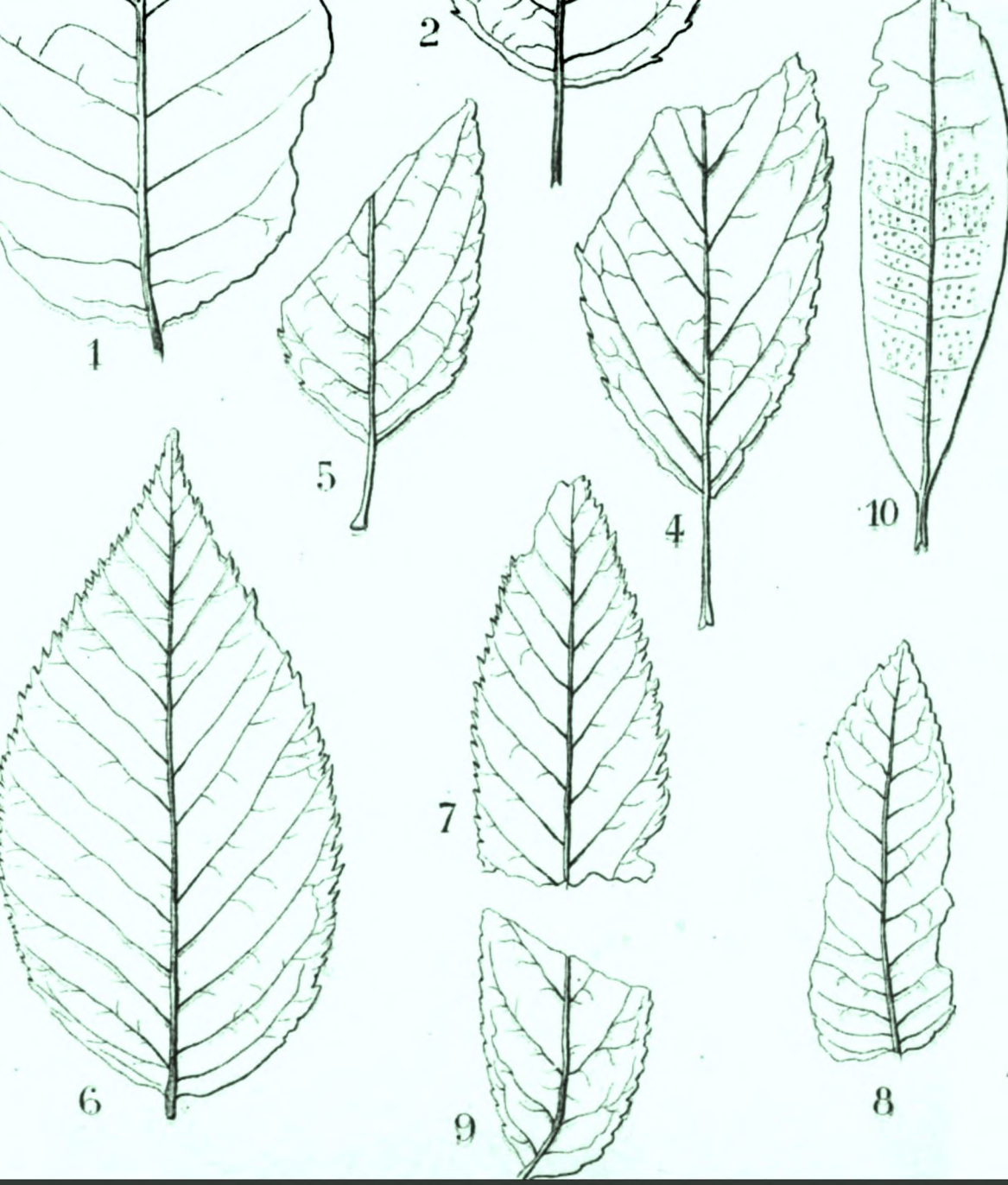

Mémoires

Académie de Vaucluse, Avignon

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.V3

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

TOME VIII. — ANNÉE 1889

(1er TRIMESTRE)

AVIGNON

SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

13, rue Bouquerie, 13

—

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

162
.V3

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

TOME VIII. — ANNÉE 1889

(1er TRIMESTRE)

AVIGNON

SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

13, rue Bouquerie, 13

—

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

TOME VIII

Pages

A propos de l'ancien hôtel de Sade (M. ROCHETIN)..... 283
Atelier (L') monétaire d'Avignon en 1589. (M. R. VALLENTIN).... 81
Autel de Jupiter, près Crillon. (A. SAGNIER)..... 275
Chapelle (La) d'Isabeau de Bavière à Avignon. (M. G. BAYLE) 58
Chronique. — Le cimetière de Gadagne. (M. A. SAGNIER) 99
État de l'Université d'Avignon en 1789. (M. le dr LAVAL) 113
Fémur (Le) fossile de mastodonte ou d'éléphas donné au Musée Calvet. (A. SAGNIER) 173
Flore (La) pliocène des environs de Théziers (Gard). (M. l'abbé BOULAY)..... 193
Instruments de musique anciens. (M. Eugène de BRICQUEVILLE) ... 71
Le 6 avril 1327 au couvent de Ste-Claire, à Avignon. (M. ROCHETIN). 281
Monuments et histoire de Vaucluse dans les temps antiques et au moyen âge. (M. G. BAYLE.)..... 286
Nécrologie : M. le dr Barthélemy. (M. G. BAYLE)..... 312
Note sur le tremblement de terre du 23 février 1887. (M. A. TORCAPEL)..... 1
Notice sur les sénéchaussées de Provence. (M. le vicomte de GÉRIN). 27
Quatre poids avignonais inédits. (M. Roger VALLENTIN) 302
Résumé paléontologique et stratigraphique du Mémoire de M. l'abbé Boulay sur la flore pliocène des environs de Théziers. (M. le capitaine CAZIOT)..... 164
Séances mensuelles. — Extraits des procès-verbaux..... 108, 188, 314
Temple d'Auguste à Saint-Paul-Trois-Châteaux (M. A. SAGNIER).. 263
Trésorier (Un) général de la ville d'Avignon au XIVe siècle. — La Messe de la Concorde. (M. G. BAYLE) 137
Valeur (La) de l'écu au soleil, à Avignon, en 1557-1636. (M. Roger VALLENTIN)..... 183

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-4-26
13603

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801

BUREAU EN 1889

MM.

SAGNIER A., président.
TORCAPEL, vice-président.
ROCHETIN L., vice-président.
BAYLE G., O. I. ✪, secrétaire-général.
VALLENTIN R., secrétaire.
CHANTRON, trésorier.
NICOLAS H., bibliothécaire-archiviste.
MANIVET P., bibliothécaire-adjoint.

MEMBRES HONORAIRES

ALLMER, épigraphiste, à Lyon.
Mgr l'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
DELOYE, ✱, conservateur du Musée, à Avignon.
DUHAMEL, ✱, O. I. ✪, archiviste du départem. de Vaucluse.
FABRE, ✱, docteur ès-sciences, à Sérignan.
Mgr FUZET, évêque de la Réunion.
Le GÉNÉRAL de division, à Avignon.
GUILLAUME, statuaire, à Paris.
Le MAIRE d'Avignon.
MISTRAL, ✱, *capoulié* du félibrige, à Maillane.
MORTILLET (de), père, à Paris.
PONTMARTIN (de), publiciste, aux Angles.
Le PRÉFET de Vaucluse.
Le PRÉSIDENT du Conseil général.
REVOIL, ✱, O., inspecteur des monuments historiques, à Nîmes.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABRIC Maurice, négociant, à Avignon.
ACHARD Félix, avocat, à Avignon.
ADHÉMAR (d'), propriétaire, à Avignon.
AINAUD, commandant en retraite, à Avignon.
ALLARD, chef de statistique au chemin de fer, à Tarascon.
ANTONY-RÉAL, négociant, à Orange.
APPY, conseiller général, à Bonnieux.
ARMAND, avoué, à Avignou.
ARNAUD de FABRE, docteur en médecine, à Avignon.
ARNAUD, notaire, à Arles.
ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.
AUTRAN, pasteur protestant, à Avignon.
BACOURT (Fourier, comte de), à Sorgues.
BARBEYRASSY, ancien directeur des domaines, à Avignon.
BARRÈS, O. I. P., bibliothécaire, à Carpentras.
BARUÉ, propriétaire, à Monteux.
BAYLE, O, I. P., sous-bibliothécaire au Musée Calvet, à Avignon.
BAZE Octave, à Avignon.
BENOIT, O. A., président du tribunal civil, à Avignon.
BERTRAND Ferdinand, à Cavaillon.
BIRET, serrurier, à Avignon.
BONNARD Julien, négociant, à Avignon.
BONNET, professeur de musique, à Avignon.
BONNET, ex-conseiller de Préfecture, à Avignon.
BONNET Léon, avocat, à Avignon.
BOURGES, professeur de dessin au lycée d'Avignon.
BOUVIER, ✱, O. A., ingénieur en chef, à Avignon.
BRAUN Carlos, photographe, à Avignon.
BRICQUEVILLE (E. de), à Avignon.
BRUGUIER-ROURE, à Pont-St-Esprit.
BRUNEL, peintre, à Avignon.
BRUNEL, adjoint, à Avignon.
CADE, docteur en médecine, à Avignon.
CARRE, docteur en médecine, à Avignon.
CARRIÈRE (l'abbé), curé de Villeneuve-lez-Avignon.
CARTIER, propriétaire, à Avignon.
CASSIN fils, docteur en médecine, à Avignon.
CASTELJAU (Fernand de), professeur, à Avignon.
CAUCANAS, ingénieur du canal de Pierrelatte, à Orange.

Digitized by Google

MM.

CAZIOT, capitaine au 1er pontonniers, à Avignon.
CHANTRON, ancien inspecteur des Domaines, à Avignon.
CHANTROUX, pharmacien, à Beaucaire.
CHAPOT Gustave, propriétaire, à Avignon.
CHAUVET, archiviste de la ville d'Avignon, à Monteux.
CHIRON, instituteur public, à St-Just (Ardèche).
CHOBAUD, docteur en médecine, à Avignon.
CLAUSEAU Joseph, propriétaire, à Avignon.
CLÉMENT, docteur en médecine, à Avignon.
CLÉMENT (l'abbé), aumônier au Lycée, à Avignon.
COLLIER, Étienne, négociant, à Avignon.
CURET, conseiller à la Cour d'Aix.
DELEUZE, avocat, à Avignon.
DELORME, sculpteur, à Uzès.
DELPONT, inspecteur d'assurances, à Avignon.
DETÉS Edmond, instituteur à St-Martin-de-Castillon.
DEYBERT, professeur au Lycée d'Avignon.
DIBON Henri, comptable, à Avignon.
DUCOS, O. ✱, ex-commandant de génie, propriét., à Avignon.
DURAND, ancien professeur, adjoint au maire de Bonnieux.
DURAND (l'abbé), professeur, à Beaucaire.
DUSSAUD, propriétaire, à Courthézon.
DUSSER, chef de section, à L'Isle.
ESCOFFIER (Mme), géologue, à Visan.
Félix A. (comte de), propriétaire, à Avignon.
FÉRAUD, ex-percepteur, à Orange.
FERRY de la BELLONE, docteur en médecine, à Apt.
FICHAUX, officier en retraite, à Avignon.
FLANDRIN, sous-chef de section du chemin de fer, à Pont-St-Esprit.
FRAISSE Émile, propriétaire, à Tresque.
FRAISSE Gabriel, propriétaire, à Tresque.
FRANQUEBALME Adrien, négociant, à Avignon.
GAULTIER, propriétaire, à Baumes.
GIÉRA, maire de Gadagne.
GILLES, archéologue, à Eyragues.
GIRAUD, propriétaire, à Avignon.
GRANET Léonce, propriétaire, à Roquemaure.
GRIVOLAS, O. A., direct. de l'école des Beaux-Arts, à Avignon.
GUENDE Blanche (Mlle), à Cavaillon.
GUIBERT, avoué, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

GUIGOU, négociant, à St-Saturnin-lez-Apt.
HUGUES, notaire, à Monteux.
ISNARD, docteur en médecine, à Avignon.
LAJARD, propriétaire, à Avignon.
LARCHÉ, docteur en médecine, à Avignon.
LAURONT, propriétaire, à Avignon.
LAVAL, O. A., médecin-major, à Montélimar.
LIMASSET, propriétaire, à Avignon.
MAILLET, O. I. P., professeur au lycée d'Avignon.
MANIVET P., à Avignon.
MARTIN, propriétaire au hameau de Thouzon (Le Thor).
MAS, inspecteur de la Cie P.-L.-M., à Avignon.
MASCLE, conducteur des Ponts et chaussées, à Avignon.
MAUMET, propriétaire à Avignon.
MAURIN G., ancien procureur de la République, à Sarrians.
MENTASTI, O. I. P., ex-professeur au lycée d'Avignon.
MERCIER François, chef de sect. des chemins de fer, à Avignon.
MICHEL, photographe, à Avignon.
MONIER, ✱, docteur en médecine, à Avignon.
MORDON, ✱, trésorier général, à Avignon.
MOUZIN, receveur municipal, à Avignon.
NÈGRE, commandant du génie, à Avignon.
NICOLAS, conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.
NIEL, ingénieur civil, à Avignon.
OLLAGNIER, O. A., directeur de l'école professionnelle, à Avignon.
PALUN, négociant, à Avignon.
PAMARD, ✱, O. A., docteur en médecine, à Avignon..
PERNOD, négociant, à Avignon.
PERRIN Jules, instituteur, à Mondragon.
PERROT, négociant, à Avignon.
PIGNAT, O, ✱, commandant du génie en retraite, à Avignon.
PONCET, ✱, négociant, à Avignon.
PONTBRIANT (de), propriétaire, à Bollène.
POURQUERY DE BOISSERIN, avocat, à Avignon.
PROTON Pierre, fabricant de meubles, à Avignon.
RAYMOND (l'abbé), curé, à Bédoin.
REGUIS (le docteur), professeur, à Avignon.
REQUIN (l'abbé), vicaire à St-Symphorien, à Avignon.
REY, O. A., inspecteur d'Académie, à Avignon.
RICARD, ingénieur, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

RIEU, propriétaire, à Avignon.
ROCHETIN, ancien magistrat, à Avignon.
ROUMANILLE, ✻, libraire, à Avignon.
ROUVIÈRE, pharmacien, à Avignon.
ROUX, professeur au Lycée d'Avignon.
ROUX, notaire, à Cavaillon.
SAGNIER, docteur en droit, à Avignon.
SARRET Jean, professeur au Lycée de Constantinople.
SCHAEDELIN, ✻, officier en retraite, à Avignon.
SEGUIN, pharmacien, à Cavaillon.
SEYNES (de), propriétaire, à Avignon.
TARDIEU, docteur en médecine, à Arles.
TAULIER, docteur en médecine, à Avignon.
TÉLESPHORE (frère), directeur du Pensionnat, à Avignon.
TERRIS (de), ✻, notaire, à Avignon.
THOMAS Joseph, négociant, à Avignon.
TIQUET, receveur de l'enregistrement, à Avignon.
TORCAPEL, ingénieur de la Compagnie P. L. M. à Avignon.
VALAYER Louis, propriétaire, à Avignon.
VALENTIN, architecte, à Avignon.
VALLENTIN, juge au tribunal de Montélimar.
VALLENTIN, receveur des Domaines à Villeneuve-lez-Avignon.
VAYSSIÈRE, docteur ès-sciences, à Marseille.
VERDET Ernest, négociant, à Avignon.
VERDET Gabriel, ✻, négociant, à Avignon.
VERDET Marcel, négociant, à Avignon.
VERDET Maurice, licencié en droit, à Avignon.
VERDET Théodore, propriétaire, à Avignon.
VERNET, sculpteur, à Avignon.
VILLARS, docteur en médecine, à Avignon.
YVAREN Henri, propriétaire, à Avignon.

MEMBRES ASSOCIÉS

AUGUIOT, docteur en médecine, à Lyon.
AVON Émile, propriétaire, à Aramon (Gard).
BARTHÉLEMV, docteur en médecine, à Marseille.
BERTRAND, notaire, à Aramon (Gard).
BLANC (l'abbé), à Domazan (Gard).

Digitized by Google

MM.

BLANC Hippolyte, conchiliologue, à Villanova-Portici (Italie).
BRÉMOND, caissier à la caisse d'Épargne, à Avignon.
BRUNO-VAISON, conseiller général, à Marseille.
CHABREL, employé à la Préfecture, à Avignon.
CHRESTIAN, conservateur du musée, à Sault.
DELACOUR Théodore, à Paris.
DELORME, sculpteur, à Uzès.
FAUCHER (de), propriétaire, à Bollène.
FAUVELLE, docteur en médecine, à Paris.
GAP, instituteur, aux Vignères.
GARCIN, propriétaire, à Apt.
GÉRIN (vicomte de), au château de Valdonne (B.-du-R.)
GUIGNARD, propriétaire, à Sans-Souci-Chauzy (Loir-et-Cher).
MAIRE, bibliothécaire des Facultés, à la Sorbonne, Paris.
MAUCHE, propriétaire, à Marseille.
MOIRENC, employé des ponts et chaussées, à Apt,
MONCLAR (de), ✻, consul général de France, à Amsterdam.
MONNIER, bibliophile, à Paris.
MOREL, O. I. P., receveur particulier, à Mirecourt (Vosges).
OLLIER DE MARICHARD, propriétaire, à Vallon (Ardèche).
RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon.
SALLUSTIEN (frère), directeur des écoles chrétiennes, à Uzès.
SAUREL Ferdinand (chanoine), à Montpellier.
SAVINIEN (frère), directeur des écoles chrétiennes, à Arles.
VÉRAN, architecte, à Arles.

MEMBRES CORRESPONDANTS

ALBANÈS (l'abbé), à Marseille.
ARBAUD Paul, bibliophile, à Aix.
ASTRUC, architecte, à Paris.
AULTS (d') Dumesnil, docteur en médecine, à Abbeville.
BARTHÉLEMY (A. de), membre de la commission des Gaules, à Paris,
BAYLE Émile, professeur au Prytanée de la Flèche.
BEAUREGARD, propriétaire, à Paris.
BERLUC-PERRUSSIS, à Aix (B.-du-R.).
BLANCARD, archiviste des B.-du-Rhône, à Marseille.
BOISLISLE (de), membre du comité des travaux historiq., à Paris.

Digitized by Google

MM.

BOULAY (abbé), à Lille (Nord).
BOURGOINT-LAGRANGE, ancien Sous-Préfet, à Bordeaux.
BOUSQUET, contrôleur des poids et mesures, à Oran.
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
CHAPEL F., capitaine d'artillerie.
COURBET Jules, à Lyon.
DALÉAU, propriétaire, à Bourg-sur-Gironde.
DELEUIL Auguste, propriétaire, à Barbentane.
DESCHAMPS Eugène, explorateur, à Marseille.
DUPUY (abbé), à Auch.
ESPÉRANDIEU (d') Antoine, propriétaire, à Marseille.
ESTÈVE Louis, chef de section, à Orange.
FABRE Cyril, cond^r des ponts et chaussées, à Roquemaure (Gard).
FERTON, capitaine d'artillerie.
FLORENS, procureur de la République, à Toulon.
FONTANES, géologue, à Lyon.
FRANÇOIS, instituteur, à Saze.
GANTELMI D'ILLE (de), à Aix.
GAUDRY Albert, membre de l'Institut, à Paris.
GIRAUD, instituteur, à la Mure (Basses-Alpes).
GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
HONNORAT Ed., à Digne (B.-A.).
HONNORAT Désiré, chef de section, à Lure (Hte-Saône).
KOZIOROWIEZ, à Annecy.
JEANDET, employé à la bibliothèque, à Mâcon.
JULIAN Camille, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
LACROIX, archiviste de la Drôme, à Valence.
LAPIERRE, archiviste au Palais, à Toulouse.
LAUGIER, conservateur du musée, à Marseille.
LAURIÈRE (de), secr. gén. de la Société d'Archéologie, à Paris.
LEENHARDT, négociant, à Sorgues.
LENTHÉRIC, ingénieur, à Nîmes.
LETHIRRY, entomologiste, à Lille (Nord).
LEVET, capitaine du génie, à Grenoble.
LIEUTAUD Victor, ancien archiviste, à Volonne (B.-Alpes).
LOCCARD, propriétaire, à Lyon.
LUNEL, conservateur du musée d'histoire, à Genève.
MARCY (de), dir. de la Soc. Franç. d'archéologie, à Paris.
MARION, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
MAS, professeur de rhétorique, à Chambéry.

Digitized by Google

MM.

MASLATRIE (de) Louis, ancien chef de section aux archives nationales, à Paris.
MILLE, directeur d'école primaire, à Marseille.
MORTILLET (de) fils, à Paris.
MORTZ, conducteur des ponts et chaussées, à Tarascon
MOURET, instituteur, à Avignon.
MUNTZ Eugène, conservateur à l'École des Beaux-Arts, à Paris.
NICOLAS J., horticulteur, à Lyon.
PALUSTRE, ex-directeur de la Société Française d'archéologie. à Tours.
PARDIGON Émile, employé des ponts et chaussées, à Digne.
PONS D'HAUTERIVE, à Espalion (Aveyron).
PUTON, docteur en médecine, à Remiremont.
RICHARD, président du tribunal, à Tarascon.
ROZIÈRE (de), sénateur, ancien inspecteur des archives départementales, à Paris.
SAMUEL (frère), directeur des écoles chrétiennes, à Nîmes.
SCHAEDELIN Arthur, pharmacien, à Charenton.
SÉRAND, archiviste-adjoint, à Annecy.
STRAUB, chonoine, à Strasbourg.
TACUSSEL, directeur des postes et télégraphes, à Valence.
TAMIZEY DE LAROQUE, correspondant de l'Institut.
TESTUT, professeur d'anatomie, à Lille (Nord).
TURPIN, chef de bureau à la Préfecture du Cher.
VILLEFOSSE (H. de), conservateur au musée du Louvre.
YUNG, professeur à l'Université de Genève.

Société avec lesquelles l'Académie échange ses Mémoires

Alpes (Hautes) . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Alpes (Basses). . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.
Alpes-Maritimes. . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Ardèche . . . . . — Société des sciences naturelles et historiques du département de l'Ardèche.
Aude. . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.

Digitized by Google

Bouches-du-Rhône . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.
Société de géographie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados . . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Drôme. . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard . . . . . — Société scientique et littéraire d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.

Garonne (*Haute-*) . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde. . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Hérault. . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie.
Société pour l'étude des langues romanes.

Isère. . . . . — Académie delphinale.
Société de statistique de l'Isère.

Lot-et-Garonne. . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Lozère. . . . . — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Marne. . . . . — Académie de Rheims.

Puy-de-Dôme. . . . . — Société d'émulation de l'Auvergne, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (*Basses-*). . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyr.-Orient,, à Perpignan.

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Digitized by Google

	Société de géographie de Lyon.
	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
	Société de topographie historique de Lyon.
	Société linnéenne de Lyon.
Savoie.	— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry.
Seine.	— Société des antiquaires de France.
	Société de l'histoire de l'art français.
	Musée d'ethnographie au Trocadéro.
	Société de géographie.
	Société géologique de France.
Tarn.	— Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn.
Tarn-et-Garonne . .	— Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Var.	— Académie du Var, à Toulon.

Revues reçues par la Société

Anales del Museo national, République de Costa-Rica.
Bulletin du comité des travaux historiques et scientiques. Section d'histoire et de philologie.
Id., Section d'archéologie.
Id., Revue scientifique.
Comptes-rendus des séances de la Commission centrale de géographie, Paris.
Le Panthéon du mérite, Revue biographique et littéraire illustrée, Bordeaux.
Revue épigraphique du midi de la France, Lyon.
Revue des langues romanes, Montpellier.
Revue d'Auvergne, Clermond-Ferrand.
Répertoire des travaux historiques, Paris.
Romania, Paris.
Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence.
Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution, Washington.
Teckningar ur Svenska Statens Historika Museum Stochkolen.

Digitized by Google

NOTE
SUR LE TREMBLEMENT DE TERRE
DU 23 FÉVRIER 1887

DEUXIÈME PARTIE [1]

LES THÉORIES SÉISMIQUES

§ 1. — *Difficulté d'arriver à une explication certaine des tremblements de terre.*

Nous avons rappelé, dans la première partie de ce travail, les conditions dans lesquelles s'est produit le grand tremblement de terre du littoral de la Ligurie, du 23 février 1887. Nous avons fait ressortir que cette catastrophe n'est pas un fait isolé dans la région et que celle-ci fait partie, avec tout le bassin de la Méditerranée, d'une zone séismique où les tremblements de terre sont fréquents et souvent désastreux. Nous avons insisté particulièrement sur le caractère des premières secousses, celles qui ont renversé les édifices et causé les plus grands malheurs. A Menton, ces secousses, avons-nous dit, ont été verticales et ont agi de bas en haut, tandis que les suivantes ont été horizontales ou ondulatoires. Il en a été de même dans toute la région de l'épicentre, tandis

[1] Voir les *Mémoires*, tome VII, p. 71.

Digitized by Google

qu'en dehors de cet épicentre les secousses ne se sont traduites que par des mouvements ondulatoires. Ces faits sont d'ailleurs conformes à ce que l'on observe généralement dans les tremblements de terre.

L'examen des vitesses de propagation des ondes séismiques nous a conduit à penser que ces vibrations devaient être de divers ordres, les unes superficielles et se propageant avec une vitesse médiocre, les autres profondes, animées d'une vitesse beaucoup plus grande et s'étendant bien au-delà des limites atteintes par les premières. D'où il nous a paru résulter que la cause des tremblements de terre a son siège dans les profondeurs de l'écorce. L'énorme étendue de certains ébranlements conduit à la même conclusion.

Divers observateurs ont du reste cherché à déterminer directement cette profondeur. M. Mallet a trouvé, pour le tremblement de terre des Calabres en 1857, des profondeurs variant entre 5 kil. 1/2 et 15 kil. M. Fouqué a obtenu 11 kil. pour le tremblement de terre de l'Andalousie, et les savants américains 19 kil. pour celui de Charleston, en 1886. D'autres ont trouvé jusqu'à 40 kilomètres.

Notons que, dans les tremblements de terre qui se rattachent à une cause volcanique, le centre d'ébranlement est beaucoup plus voisin de la surface. Ainsi on n'a trouvé que 1200 mètres pour la profondeur de ce centre, lors de la catastrophe d'Ischia en 1883. Aussi, dans ces tremblements de terre, les commotions ne se propagent-elles qu'à de faibles distances du centre d'ébranlement.

Maintenant, quelle est la cause de ces chocs mystérieux qui viennent nous rappeler de temps en temps combien nous sommes impuissants devant les forces grandioses de la nature ?

Cette question est vieille comme le monde ; de tout temps l'humanité se l'est posée, et les catastrophes récentes l'ont remise une fois de plus à l'ordre du jour, sans que les savants les plus autorisés aient pu se mettre d'accord sur la réponse. L'incertitude où la science est encore à ce sujet n'a toutefois rien de surprenant si on considère, d'une part, que le point

Digitized by Google

de départ de ces phénomènes se trouve dans une région de l'écorce terrestre où il est fort difficile de savoir au juste ce qui se passe et, d'autre part, que l'extrême irrégularité qu'ils présentent dans leurs manifestations empêche jusqu'ici d'y découvrir aucune loi générale.

Or, toute explication d'un phénomène naturel ne peut être basée que sur les circonstances et les conditions générales dans lesquelles il se produit, c'est-à-dire sur les lois de ce phénomène. C'est ainsi qu'en observant les mouvements des planètes et de leurs satellites, Képler reconnut qu'ils s'accomplissent suivant des lois qu'il formula, et que l'étude de ces lois conduisit Newton à la découverte du grand principe de la gravitation universelle, cause et explication de ces mouvements. C'est ainsi encore qu'en compulsant les registres des navigateurs et des observatoires, l'illustre Maury arriva à reconnaître les lois qui régissent la marche des tempêtes et des grands courants atmosphériques, lois grâce auxquelles un premier pas a pu être fait dans la prédiction du temps. En sismologie rien de semblable n'est encore possible, les faits généraux qu'on peut déduire des observations se réduisant à trop peu de chose pour qu'aucune loi certaine en ressorte, et il semble, jusqu'à présent, que l'inconstance des conditions dans lesquelles ils se produisent soit la caractéristique principale des phénomènes séismiques.

Quand on aura dit que les tremblements de terre sont des chocs plus ou moins profonds qui occasionnent des vibrations verticales à la partie de l'écorce terrestre située immédiatement au dessus du centre d'ébranlement et des oscillations ondulatoires à distance de ce centre ; que les vibrations verticales sont de beaucoup les plus violentes et les plus destructives ; que ces chocs se manifestent de préférence dans certaines régions dites séismiques ; qu'ils sont surtout fréquents et destructeurs dans les contrées volcaniques ou dans leur voisinage ; qu'il en est de même dans celles qui sont disloquées par des failles, lorsqu'elles font d'ailleurs partie des régions séismiques, on aura énoncé à peu près tout ce qu'on sait de général sur ces phénomènes.

Digitized by Google

Quant aux autres circonstances de leur manifestation, rien de fixe ni dans le nombre des secousses, ni dans la façon dont elles se succèdent, ni dans leur direction, ni dans leur intensité, ni dans les limites de leur extension, ni dans les autres circonstances accessoires dans lesquelles elles se produisent. Alors même qu'elles se répètent dans la même localité, elles échappent entièrement à toute loi de périodicité ou de similitude.

La statistique des observations montre, en outre, qu'il n'y a aucune relation certaine de cause à effet entre les tremblements de terre et d'autres phénomènes physiques ou astronomiques, tels que les variations barométriques ou thermométriques, les pluies, les orages, les saisons, les variations des forces électriques et magnétiques. L'influence de l'attraction des astres, celle de la Lune et du Soleil, notamment, n'a pas non plus été établie d'une façon indiscutable. Elle ne paraît cependant pas nulle. Edmonds a cru pouvoir indiquer le premier quartier de la Lune comme correspondant particulièrement aux grands cataclysmes séismiques, et Smidt a trouvé qu'il se produit un maximum d'agitation au moment de la nouvelle Lune. D'après Perrey, les secousses seraient plus fréquentes pendant les syzygies et quand la Lune est dans le voisinage du méridien. Le grand tremblement de terre de Charleston, en 1886, a eu lieu le 31 août, au moment de la nouvelle Lune et des grandes marées. En Ligurie, celui de l'année dernière, de même que celui de 1752, se sont produits tous deux le jour du mercredi des Cendres, également à la nouvelle Lune ou dans le dernier quartier. Il semble difficile qu'il n'y ait dans ces faits que de simples coïncidences et, sans voir dans l'attraction luni-solaire la cause des séismes, de ne pas lui reconnaître quelque influence sur ces phénomènes, influence qui déterminerait leur manifestation lorsqu'ils sont sur le point de se produire, sous l'action de leur cause réelle. Peut-être quelques autres des forces énumérées plus haut, la pression

Digitized by Google

barométrique notamment, exercent-elles aussi une action déterminante du même genre (1).

Sauf ces influences, qui ne sont pas elles-mêmes parfaitement établies, on peut dire en résumé, dans l'état actuel de la statistique, que le phénomène séismique est indépendant des forces physiques et astronomiques qui agissent à l'extérieur de notre globe, et que c'est dans l'intérieur de celui-ci qu'il faut en chercher la cause, conclusion à laquelle nous avons déjà été conduits par d'autres considérations. C'est là un point important qui paraît acquis, mais nous n'en sommes pas plus avancés dans la connaissance de cette cause, au sujet de laquelle nous en sommes toujours réduits aux conjectures. Tout ce qu'on peut faire, en attendant les progrès ultérieurs de la science, et c'est ce que nous allons essayer, c'est de rechercher quelle est celle des théories proposées qui cadre le mieux avec les données les plus certaines de la géologie et rend le mieux compte des faits constatés. Dans cet examen, je m'en tiendrai aux points de vue les plus saillants, et supprimerai les détails généralement connus, qui allongeraient inutilement ce travail. Pour la même raison, je passerai complètement sous silence les théories qui ne reposent sur aucune donnée scientifique sérieuse et qui ont été maintes fois réfutées dans les ouvrages spéciaux.

(1) On a constaté une baisse barométrique plus ou moins accentuée au moment de certains tremblements de terre ; mais, dans d'autres cas, notamment dans celui qui nous occupe, le baromètre était très-élevé et n'a pas fait de mouvement sensible.

Si l'on admet l'influence de l'attraction luni-solaire et celle de la pression barométrique, les circonstances seront éminemment favorables à la production d'un séisme lorsqu'un mouvement brusque et accentué du baromètre coïncidera avec la nouvelle ou la pleine Lune. Il est curieux de noter que la secousse ressentie à Digne le 1er novembre dernier s'est produit précisément après une baisse barométrique très brusque, qui a atteint 25 mill., et trois jours avant la nouvelle Lune.

Digitized by Google

§ 2. — *Causes locales diverses.*

Certains mouvements du sol se rattachent à des causes spéciales ou locales, plus ou moins apparentes, et qui paraissent bien distinctes de celles qui produisent les tremblements de terre proprement dits. Telles sont les secousses qui se produisent pendant les éruptions volcaniques : c'est évidemment la sortie violente des matières rejetées qui ébranle la croûte terrestre.

Tels sont encore les ébranlements que l'on peut attribuer à des éboulements, à des affaissements provoqués par le tassement des couches souterraines, soit que ces couches, plus ou moins compressibles, cèdent sous le poids des couches supérieures ; soit que, renfermant des matières solubles telles que le sel marin, la chaux, le gypse, les eaux d'infiltration y aient pratiqué des cavités qui s'effondrent lorsqu'elles atteignent des dimensions qui ne leur permettent plus de supporter les terrains superposés ; soit encore que ces cavités aient été créées de main d'homme par l'enlèvement de couches de houille, de lignite, de sel, etc.

Les secousses de cette catégorie sont fréquentes dans les pays de mine et sont essentiellement locales, comme la cause qui les a fait naître. Elles ne donnent lieu qu'à des commotions de très faible durée, et ne deviennent destructives que quand les effondrements atteignent la surface du sol et engloutissent les habitations. Elles ne constituent pas, en un mot, des tremblements de terre proprement dits, et manquent surtout du caractère vibratoire qui caractérise essentiellement ces phénomènes.

Il est prudent du reste de ne rapporter à des causes de ce genre que les secousses qui ont coïncidé avec des affaissements réellement constatés, ou quand on sait qu'en raison de la nature des couches souterraines, la circulation de l'eau ou d'autres circonstances peuvent y produire des vides d'une certaine importance.

Digitized by Google

Il faut être d'autant plus circonspect, qu'il peut se produire des affaissements du sol sans qu'il en résulte pour cela des tremblements de terre. Nous citerons comme exemple les affaissements qui ont englouti, l'année dernière, tout un quartier de la ville de Zug, en Suisse; tels sont encore ceux qui, à plusieurs reprises, ont occasionné des dégâts très importants à Lons-le-Saulnier (Jura), par suite de l'exploitation des couches salifères sur lesquelles est assise cette ville.

D'un autre côté, certains affaissements souvent considérables, constatés à la suite de tremblements de terre, ont pu être la conséquence et non la cause de ces phénomènes. Si, en effet, pour une raison ou pour l'autre, des couches géologiques sont dans un état d'équilibre instable, les ébranlements séismiques pourront y produire des affaissements, des glissements qui seront l'effet et non la cause des secousses.

Dans tous les cas, les secousses qui peuvent être occasionnées par ces causes locales, n'ont jamais une grande extension, et, pour expliquer les grands tremblements de terre, il faut rechercher une cause plus puissante et plus générale. A cet égard, trois opinions principales sont en présence.

---

§ 3. — *Les mouvements orogéniques.*

La première explication que nous examinerons est celle qui attribue les secousses aux mouvements produits dans l'écorce terrestre par le refroidissement du globe. Celui-ci diminuant de volume, l'écorce, obligée de suivre le noyau sur lequel elle s'appuie, se contracte sur elle-même en formant des replis, et il en résulte des mouvements qui se traduisent à la surface par des soulèvements ou des affaissements du sol, et la formation des montagnes et des vallées. Dans cette théorie, les tremblements de terre, ceux du moins qui ne résultent pas d'une cause volcanique, seraient la manifestation habituelle de ces mouvements, dits *orogéniques*.

Digitized by Google

Il paraît bien évident que des mouvements plus ou moins brusques et accentués ne sauraient se produire dans l'écorce terrestre sans qu'il en résulte des tremblements de terre. Ainsi, il dut certainement y avoir de terribles secousses lorsque, par exemple, le sommet du Ventoux fut soulevé à 1800 m. au-dessus de la contrée environnante. Mais l'humanité n'a pas encore été témoin de phénomènes aussi grandioses. Aucune chaîne de montagne ne s'est soulevée depuis qu'il y a des observateurs. Bien plus, malgré le grand nombre d'ébranlements qui ont agité certaines contrées, depuis qu'on fait des observations précises, on n'a jamais pu constater, à part quelques affaissements locaux ou superficiels qui ont pu être, comme nous l'avons dit, l'effet et non la cause des secousses, la moindre dénivellation des couches géologiques.

« Depuis que l'on a observé minutieusement les tremblements de terre, dit M. Fuchs, et que l'on a cherché à connaître leurs phénomènes et leurs conséquences, *on n'a jamais pu observer un seul cas de soulèvement à la suite de plusieurs milliers de tremblements de terre.* Toutes les prétendues observations de soulèvement proviennent d'une époque où les tremblements de terre étaient plutôt un sujet de conversation que de recherches scientifiques (1). »

Ceux qui soutiennent cette théorie prétendent, il est vrai, que les mouvements orogéniques s'opèrent avec une lenteur telle qu'on ne saurait s'apercevoir de leur résultat qu'au bout d'une très longue période. Mais on peut répondre que, si cette extrême lenteur était prouvée, ce qui n'est pas, des mouvements aussi insensibles pourraient parfaitement s'effectuer sans être accompagnés de secousses séismiques. On sait, en effet, que les tremblements de terre sont très rares et de faible intensité en Suède et en Norwège, bien que les côtes de ces pays soient soumises à des mouvements lents d'exhausement et

(1) K. Fuchs. — *Les Volcans et les Tremblements de terre*, 4e édit. p. 140.

Digitized by Google

d'abaissement qui ont été constatés depuis longtemps et qui se continuent de nos jours.

On fait remarquer, il est vrai, que les tremblements de terre se produisent surtout le long des dislocations ou des failles de l'écorce terrestre et on en infère qu'ils doivent être l'effet de glissements des couches géologiques s'opérant suivant ces plans de fracture. Il est certain, en effet, que les régions disloquées par des failles sont des points faibles de l'écorce, et que les secousses doivent, quelle qu'en soit la cause, y produire des effets particulièrement marqués, ce qui explique qu'elles y soient plus destructives et plus fréquentes; mais, à part quelques affaissements locaux qui, exceptionnellement, peuvent avoir été, nous le répétons, l'effet et non la cause des secousses, on n'a pas constaté non plus de modification dans le relief du sol de ces régions fracturées.

Dans le grand tremblement de terre de Lisbonne, le sol n'a subi aucune modification. Même après l'épouvantable catastrophe de l'île d'Ischia, en 1882, on n'a pu constater, dit M. Daubrée, ni à Casamicciola, ni aux environs, le moindre affaissement du sol. *Toutes les routes conservèrent leur niveau* (1). Il en fut de même dans tous les tremblements de terre scientifiquement étudiés, notamment dans ceux de l'Andalousie, en 1884 et en 1885, bien que les secousses aient été des plus violentes et aient continué pendant plusieurs mois. « Les recueils périodiques, a écrit M. Fouqué, ont exagéré beaucoup, dans leurs descriptions, les effets produits sur le sol. Les crevasses signalées près des villages de Quaro et de Guénéjar sont peu importantes ; elles sont *superficielles* et résultent de *glissements de terrains opérés sous l'action des secousses* (2).»

« Ajoutons, dit ailleurs cet auteur, que dans l'intérieur des mines, les chocs séismiques les plus violents passent le

(1) C. R. Acad. des Sc. 1883. 2° sem. p. 772.

(2) F. Fouqué. — *Les tremblements de terre de l'Andalousie.* Revue scientifique du 27 févr. 1886.

Digitized by Google

plus souvent inaperçus ; les galeries ne sont jamais bouleversées, les barrages les plus imparfaits demeurent intacts, les crevasses anciennes ne se rouvrent pas, et les *failles préexistantes ne manifestent aucun dérangement nouveau. Dans ce qu'il est permis d'observer, rien ne prouve qu'il se produise profondément aucun tassement notable, aucun glissement, aucune dislocation, aucun dérangement des couches* (3)».

Nous n'ajouterons qu'une observation aux conclusions si catégoriques du savant professeur du Collège de France : Si réellement il se produisait des dénivellations du sol du fait des secousses séismiques, rien ne serait plus facile que de le constater par les effets qui en résulteraient sur les routes et les chemins de fer qui couvrent maintenant certains pays à tremblements de terre, tels que l'Italie, l'Espagne et l'Algérie. Les pentes de ces voies de communication seraient modifiées ; leurs chaussées, leurs ponts, leurs grands viaducs, leurs tunnels disloqués. Il résulterait aussi de pareils mouvements des modifications importantes dans la pente et le régime des cours d'eau. Rien de tout cela ne se produit.

L'opinion que les tremblements de terre résultent de mouvements produits dans l'écorce terrestre par le refroidissement séculaire de la masse du globe ne repose donc sur aucune fait constaté. D'ailleurs, on n'explique pas ainsi le fait que ces phénomènes sévissent de préférence et avec plus d'intensité dans certaines régions déterminées. Bien plus, la contraction de l'écorce devant se faire sur toute la surface du globe et principalement dans les régions polaires, où le refroidissement est le plus intense, c'est dans ces régions que les tremblements de terre devraient être les plus fréquents, tandis qu'ils y sont au contraire fort rares.

Cette théorie ne rend pas compte non plus de la répartition des zones séismiques à proximité des contrées volcaniques et de la liaison évidente qui existe entre ces deux ordres de phénomènes.

(3) F. Fouqué. — *Les tremblements de terre*. Paris. 1888, p. 141.

Digitized by Google

Enfin, l'impression très nette qu'on reçoit, lorsqu'on se trouve au centre des secousses, est celle d'un choc brusque, suivi de vibrations plus ou moins rapides, et non pas celle d'un déplacement effectif du sol. L'écorce, en un mot, vibre à la manière d'une lame élastique, et un choc de bas en haut paraît seul pouvoir expliquer les effets produits par les secousses.

---

§ 4. — *Rôle de la vapeur d'eau.*

Une seconde hypothèse, qui paraît assez en vogue en ce moment, attribue la cause des tremblements de terre à des explosions produites par la vapeur d'eau. Les eaux marines ou pluviales, s'infiltrant dans les profondeurs de l'écorce, se réduiraient subitement en vapeur, au contact du noyau incandescent, d'où résulteraient des explosions et les chocs qui caractérisent les phénomènes séismiques.

Cette théorie est plus satisfaisante que la précédente en ce qu'elle explique mieux les chocs de bas en haut, et leur plus grande fréquence dans certaines contrées, dont le sol présente des dislocations particulièrement accusées et propres à faciliter l'infiltration des eaux. Mais elle est en contradiction avec le fait que certaines régions, même maritimes, où le sol découpé par des failles se prêterait très bien à laisser pénétrer les eaux dans les profondeurs, ne subissent que rarement des secousses. Elle soulève d'ailleurs d'autres objections. D'abord, on ne comprend pas comment l'eau pourrait pénétrer dans le sol à une grande profondeur, à l'état liquide, alors qu'à 3000 mètres la température y est déjà de plus de 100°. M. Daubrée a bien montré, par son expérience souvent citée, que l'eau peut s'infiltrer à travers certaines roches, malgré la contrepression des gaz ou des vapeurs souterraines. Mais c'est à l'état de vapeur que l'eau s'amasse sous la plaque de

Digitized by Google

grès soumise à l'expérience par l'éminent professeur du Muséum.

En second lieu, à la profondeur à laquelle se produisent les chocs séismiques non volcaniques, la tension de la vapeur d'eau est bien inférieure à la pression exercée par l'écorce terrestre. Les évaluations les plus modérées ont, comme nous l'avons dit, fixé cette profondeur à environ 6000 mètres. A cette distance de la surface la température est d'environ 200°. Or, la tension de la vapeur d'eau à cette température est seulement de 15 à 16 atmosphères, tandis que l'écorce exerce, à cette profondeur, une pression minima de 1.500 atmosphères. La vapeur d'eau qui peut y exister est donc absolument impuissante à causer la moindre explosion. A 12.000^{m} la température serait de 400° En admettant, avec M. Daubrée, que la tension de la vapeur d'eau, à cette température, soit de 1000 atmosphères, elle serait encore loin de pouvoir contrebalancer la pression de l'écorce qui, à cette profondeur, ne saurait être inférieure à 3,600 atmosphères.

Il faudrait donc admettre, malgré la difficulté signalée plus haut, que l'eau descende à l'état liquide à une profondeur encore plus grande, jusqu'au contact de la pyrosphère, et qu'elle soit transformée instantanément en vapeur à une tension beaucoup plus élevée encore que celles que nous venons d'indiquer; de façon à réaliser, en un mot, l'effet qui se produit lorsque l'eau à l'état sphéroïdal passe brusquement à l'état de vapeur. En outre, pour qu'il y ait explosion, il faut qu'il y ait rupture des parois du récipient. Il faudrait donc supposer de plus, à la partie inférieure de l'écorce, et c'est ce que font les savants qui soutiennent cette théorie, des cavités séparées par des parois ou cloisons assez minces pour se rompre sous l'effort qui résulterait des différences de tension produites par ces dégagements subits de vapeur.

Il y a là bien des complications et des difficultés. On ne comprend pas comment des cloisons aussi minces que celles que l'on suppose, pourraient se former et se maintenir au contact de la masse incandescente. On ne s'explique pas davantage

Digitized by Google

comment les ruptures violentes qui seraient la conséquence des prétendues explosions n'auraient pas leur contre-coup à la surface, et comment il n'en résulterait pas à chaque tremblement de terre des modifications importantes dans le relief du sol.

D'ailleurs, ces ruptures ne feraient qu'agrandir encore les fentes et les crevasses par lesquelles s'opère, dans cette hypothèse, la descente des eaux. Celles-ci y arriveraient donc en masse de plus en plus considérables, et les secousses devraient devenir de plus en plus violentes et sévir sans trêve ni repos dans les pays à tremblements de terre. Or, nous savons au contraire que ce sont les premières secousses qui sont les plus violentes et que les périodes d'agitation séismique sont, dans le même lieu, séparées par des périodes de repos plus ou moins longues.

Si on alléguait que les parois qui séparent les cavités une fois détruites par le premier choc, les explosions ne peuvent plus se reproduire jusqu'à ce que de nouvelles séparations se soient formées, nous ferions observer que, dans ce cas, chaque tremblement de terre devrait consister dans une seule secousse ; à moins de supposer que ces cloisons puissent se reformer dans quelques minutes ou qu'elles existent en nombre presque indéfini, ce qui semble également impossible (1).

Est-ce à dire cependant que les eaux souterraines ne jouent aucun rôle dans les ébranlements que subit parfois la croûte

(1) Pour échapper à ces difficultés, M. Stanislas Meunier a imaginé récemment une variante de cette théorie. Ne pouvant admettre que l'eau souterraine puisse pénétrer jusqu'au noyau incandescent, il suppose qu'elle y est projetée sous forme d'eau de carrière par les blocs plus ou moins volumineux et imprégnés d'humidité qui se détacheraient, suivant lui, des parois des failles et des crevasses de l'écorce, d'où résulteraient des explosions plus ou moins intenses, suivant le volume des blocs, ainsi qu'il s'en produit quand des fragments de brique mouillée tombent accidentellement dans la matière en fusion d'un haut-fourneau. Telle serait, suivant l'auteur, la cause des tremblements de terre et même celle des éruptions volcaniques.

Quelque ingénieuses qu'elles soient, ces vues soulèvent la plupart des

Digitized by Google

terrestre? Nous sommes bien loin de le prétendre, mais nous pensons que ce rôle n'est que secondaire.

S'il paraît, en effet, très difficile que l'eau puisse pénétrer à l'état liquide dans les profondeurs de l'écorce, il est certain qu'elle existe, souvent en quantité considérable, dans les couches plus rapprochées de la surface. Nous savons, d'autre part, les éruptions volcaniques nous l'attestent, que la matière interne en fusion peut s'élever, par les fentes de l'écorce jusque dans les couches superficielles et jaillir à la surface. Les laves en s'élevant peuvent donc rencontrer des amas d'eau qui, s'échauffant à leur contact, se transforment en vapeur à haute pression et, brisant les couches superficielles, produisent ces explosions que l'on observe au début de beaucoup d'éruptions volcaniques et qui lancent dans les airs, avec les débris de la croûte, des quantités énormes de vapeur d'eau, de cendres et de lapilli.

Mais ces effets éruptifs manquent dans les tremblements de terre non volcaniques, même les plus violents.

« En aucun point, dit M. Fouqué, dans son rapport sur les tremblements de terre de l'Andalousie, nous n'avons observé de sortie violente de gaz ou de vapeurs, en un mot, quelque chose qui ressemble à une éruption (1). »

Nulle part, même dans les régions les plus disloquées, même dans les mines les plus profondes et pendant plusieurs mois de violentes secousses, on n'a jamais constaté, hors le cas d'éruption volcanique, la sortie des masses de vapeur d'eau qui devraient se faire jour à travers l'écorce, si celle-ci était la cause des grands ébranlements. Ce n'est pas l'objection la moins forte qu'on puisse faire à cette théorie.

On a souvent signalé, il est vrai, l'apparition de sources

objections qui précèdent. Ces blocs, pour contenir de l'eau de carrière, devraient provenir des parties supérieures de l'écorce, et leur chute y laisserait des vides qui, du moins à la suite de secousses répétées, devraient se traduire par des effondrements. En outre, pour déterminer la chute de ces blocs, il faut supposer des mouvements dans l'écorce, des frottements dans les parois des failles : rien de tout cela n'a été constaté.

(1) F. Fouqué. — *Les tremblements de terre de l'Andalousie*, loc. cit.

Digitized by Google

chaudes, mais il en est d'autres aussi qui de chaudes deviennent froides. Si d'ailleurs de nouvelles sources apparaissent, il en est d'anciennes qui tarissent. Ce sont là des effets secondaires des secousses, et il est naturel qu'elles modifient le cours des eaux souterraines.

La succession des phénomènes qui se sont passés en 1879 près de San Salvador, lors de l'éruption volcanique qui eut lieu au milieu du lac Ilopongo, est bien propre à mettre en évidence le véritable rôle de l'eau dans les tremblements de terre et dans les explosions volcaniques.

Du 20 au 27 décembre 1879, on ressent aux environs de ce lac de *six à huit cents secousses*. Quelques-unes sont d'une extrême violence. L'une d'elles ne dure pas moins de 50 secondes. Elle cause de grands désastres dans les villages qui bordent le lac et produit d'énormes éboulements sur ses flancs. Les eaux du lac s'agitent violemment, mais *leur niveau ne change pas*. Donc pas d'infiltration d'eau dans cette première période, malgré le nombre et la violence des secousses, et pas d'explosion.

Du 27 au 31 décembre, les tremblements de terre cessent presque complètement ; mais le 31 a lieu un violent ébranlement, à la suite duquel les laves se font jour au fond du lac, toujours sans explosion, et déterminent une montée subite des eaux. La vallée du Rio Tiboa, déversoir du lac, est inondée. La montée des eaux cesse le 11 janvier et se change en baisse le 12. Le mouvement de baisse atteint $10^{m},34$, et on a évalué à 035 millions de mètres cubes l'eau du lac évacué durant cette période L'infiltration des eaux a donc eu lieu sur une vaste échelle, aussi l'effet ne s'en fait pas attendre : le 20 janvier se produit une très forte explosion, et un cratère apparaît au milieu du lac. Le 23 et le 27 janvier, nouvelles explosions. Du 23 au 19 mars, nouvelles séries d'explosions, qui emportent en partie le cratère précédemment formé (1).

Ainsi, c'est seulement à partir du moment où les eaux du

(1) F. Fouqué. *Les Tremblements de terre*, p. 256.

Digitized by Google

lac sont en partie absorbées dans le sol que les explosions se produisent. On sait du reste, d'une façon générale, que les éruptions volcaniques sont précédées de tremblements de terre plus ou moins prolongés. Plus ils sont violents, plus l'explosion par laquelle débute l'éruption est forte, et on voit pendant cette période les sources des alentours tarir et les puits baisser. C'est ce que l'on constate dans le voisinage du Vésuve lorsqu'une éruption se prépare, et s'il y existait un lac, comme à San Salvador, on le verrait sans doute baisser également. C'est pendant ce temps que les infiltrations se produisent à travers les crevasses du sol et que les eaux s'échauffent au contact des laves. Dans cette phase préparatoire, un volcan est, suivant l'expression pittoresque de M. Faye, « comme un canon qui se charge pour faire finalement feu tout à coup (1). »

Nous croyons donc pouvoir conclure, en résumé, que, si la vapeur d'eau surchauffée paraît jouer un rôle important dans les explosions volcaniques et les secousses qui les accompagnent, il paraît peu probable que les chocs qui se manifestent dans les profondeurs de l'écorce soient dus à cette cause. On peut sans doute admettre, avec quelque vraisemblance, que les laves, en s'élevant, soient capables, sans qu'il y ait pour cela éruption volcanique, de vaporiser certains amas d'eau plus ou moins profonds, d'où résulteraient dans les conduits souterrains des changements de pression brusques et par suite des secousses. Mais dans ce cas, l'eau souterraine ne serait plus en quelque sorte qu'un intermédiaire, et la cause première des secousses serait, en réalité, la force qui produit l'ascension de la lave, c'est-à-dire la poussée de la matière interne en fusion. Il n'est même pas nécessaire, dans cette hypothèse, de faire intervenir la vaporisation de l'eau, et il suffit évidemment d'un mouvement brusque de la lave pour ébranler les couches souterraines, soit par des chocs directs, soit en y produisant des changements de pression. Ce point de vue constitue donc en réalité une théorie spéciale, qu'il nous reste à examiner.

(1) *Annuaire du Bureau des Longitudes* 1884, p. 768.

Digitized by Google

§ 5. — *La réaction de la pyrosphère.*

La plupart des géologues et des physiciens dont nous venons d'exposer les idées considèrent la masse interne du globe comme étant encore à une haute température, mais comme n'ayant plus aucune activité propre ; pour eux, elle est inerte et n'agit plus par elle-même sur son écorce. Ils ne la font donc intervenir, dans les phénomènes séismiques, qu'à raison de la chaleur considérable dont elle est encore douée ; quelques-uns la supposent même déjà entièrement solidifiée.

Toute différente est la manière de voir d'autres savants qui, restés fidèles aux idées des Hutton, des Dolomieu, des Léopold de Buch, des Humboldt, pensent, au contraire, avec ces illustres fondateurs de la géologie, que cette masse interne est encore à l'état de fusion ignée et qu'elle ne saurait être considérée comme inerte, soit en raison de sa haute température, soit à cause des gaz qui y sont incorporés et dont la tension doit lui donner une élasticité propre. A ces gaz s'ajoute la vapeur d'eau provenant des infiltrations, si on admet, avec M. Daubrée, que celle-ci peut parvenir jusque dans les profondeurs, au contact de la masse incandescente ou, en un mot, de la pyrosphère. Par suite, sous l'influence du refroidissement progressif, sous la pression de la croûte et sous l'action des autres forces, tant internes qu'externes, qui agissent sur le sphéroïde, la rotation diurne notamment, il doit se produire dans cette masse des agitations, des remous qui, quand ils atteignent l'écorce solide dans certaines conditions, peuvent y produire des ébranlements et même pousser la matière en fusion par les fentes de l'écorce jusqu'à la surface terrestre.

Dans cette théorie, les tremblements de terre relèvent donc de la même cause que les éruptions volcaniques, et ainsi se trouveraient expliquées les grandes analogies, pour ne pas dire les similitudes, qu'offrent les secousses qui précè-

Digitized by Google

dent ou accompagnent ces éruptions et celles qui se produisent loin des centres volcaniques. On ne découvre en effet aucune différence essentielle dans la façon dont se manifestent les ébranlements dans l'un et l'autre cas, et certains séismes auraient certainement été classés dans les tremblements de terre non volcaniques, s'ils n'avaient été suivis d'éruptions.

Ces analogies avaient du reste frappé les observateurs dès la plus haute antiquité, et la plupart des philosophes grecs et latins n'avaient pas hésité à attribuer à la même cause, c'est-à-dire aux feux souterrains, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques. Sénèque a écrit : « *Quidam ignibus quidem assignant hunc tremorem terræ ; nam cum pluribus locis ferveant, necesse est ingentem vaporem sine exitu solvant, qui vi sua spiritum intendit, et si acrius institit, opposita diffundit, si vero remissior fuit, nihil amplius quam movet* (1). »

Les faits géologiques sont, disons-le de suite, en faveur de cette hypothèse, à laquelle certains auteurs n'ont du reste renoncé que par le désir d'expliquer, à l'exemple de Lyell, tout le passé de la terre par l'action lente des causes *actuelles*. Le géologie nous enseigne qu'indépendamment du soulèvement des montagnes qui affectent des régions nettement circonscrites, le globe a subi et subit encore des déformations générales qui, à plusieurs reprises, ont déplacé les bassins des mers. Telle contrée s'est affaissée, tandis que telle autre subissait un soulèvement lent ; puis, par une

(1) Livre VI, chapitre II. — « Certains attribuent les tremblements de « terre aux feux souterrains qui, quand ils sont dans toute leur intensité, « soulèvent nécessairement une masse énorme de vapeurs. Celles-ci ne « trouvant pas d'issue, augmentent la pression, et lorsque cette pression « devient trop forte, elle brise tous les obstacles ; si, au contraire, elle « reste faible, elle ne fait qu'ébranler la terre. » — Ce passage montre, pour le dire en passant, qu'on avait au temps de Sénèque des idées plus précises qu'on ne le croit généralement, sur les propriétés des corps gazeux. Elles sont bien plus nettes que celles exprimées par Aristote sur le même sujet.

Digitized by Google

oscillation nouvelle, les mers ont réoccupé leur ancien domaine.

De tels mouvements sont évidemment incompatibles avec l'hypothèse d'un noyau solide. Il faut, pour qu'ils soient possibles, supposer une masse interne liquide ou pâteuse, au moins dans ses couches supérieures, qui accompagne et soutienne l'écorce dans ses soulèvements locaux aussi bien que dans ses déformations générales.

En outre, à tous les âges de la terre, l'écorce a été rompue violemment, et des matières éruptives se sont fait jour. A l'origine, alors que l'écorce n'avait qu'une faible épaisseur, c'étaient des masses énormes de granite et de porphyre qui s'épanchaient incessamment à travers les déchirures des gneiss primordiaux et des strates du terrain primitif. Le plateau central de la France est formé en grande partie des produits de ces éruptions, dont les monts Lozère et la Margeride forment les masses les plus importantes.

Plus tard, la croûte augmentant d'épaisseur, elle opposa une résistance de plus en plus grande aux agitations de la pyrosphère, et les phénomènes éruptifs diminuèrent graduellement de fréquence et d'intensité ; mais les produits de nos volcans modernes ne s'en relient pas moins par leurs caractères minéralogiques à ceux des éruptions anciennes ; ils proviennent d'une même masse interne, toujours en fusion et capable encore, dans certaines circonstances, de pousser les laves à des milliers de mètres dans les cheminées volcaniques.

Les analogies que les récentes conquêtes de l'astronomie physique permettent d'établir dans la constitution et le processus historique de tous les corps célestes, surtout de ceux qui font partie d'un même système, viennent encore appuyer et légitimer la conception d'un noyau liquide, siège d'agitations plus ou moins violentes et capables de réactions propres.

Nous savons, en effet, maintenant, que l'astre radieux qui nous éclaire est le théâtre d'explosions gigantesques et incessantes qui s'élèvent parfois à plus de 100,000 kilomètres au des-

Digitized by Google

sus de la photosphère et qui ne peuvent provenir que de réactions internes d'une extrême intensité. D'autre part, les astronomes, adoptant les vues émises pour la première fois par notre immortel Descartes, sont aujourd'hui d'accord pour considérer les planètes comme ayant été autrefois autant de petits soleils dans lesquels des phénomènes analogues devaient se passer. Ces petits soleils sont maintenant encroûtés, mais il est rationel de penser que, pour ceux qui ne sont pas entièrement solidifiés, l'activité interne qu'ils possédaient autrefois subsiste dans une certaine mesure.

Ainsi, tout nous conduit à admettre que, bien loin d'être devenue inerte, la masse sous-corticale est au contraire le siège de certaines agitations et que, si les réactions qu'elle exerce sur l'écorce ne sont pas senties habituellement à la surface de la terre, c'est grâce à l'épaisseur et à la résistance actuelle de cette écorce. Mais on comprend que, sous l'influence combinée des forces diverses, tant internes qu'externes, qui agissent sur la sphéroïde : rotation, pression de l'écorce, attraction luni-solaire, refroidissement, actions chimiques, etc..., ces réactions puissent parfois devenir plus intenses et produire des ébranlements, des chocs, qui soient surtout sensibles dans les régions dont la structure géologique présente quelque point faible. Ainsi s'expliquerait que certaines contrées, particulièrement disloquées, soient plus sujettes que d'autres aux tremblements de terre. On peut même admettre, par analogie avec ce qui se passe dans notre atmosphère et dans nos mers, que les mouvements de la pyrosphère aient lieu suivant certaines directions générales (1), directions variables elles-mêmes, dans le cours des âges, avec la direction et l'intensité des forces qui les déterminent : d'où l'existence des

(1) Il y a tout lieu de penser que ces mouvements s'effectuent dans le même sens que la rotation de la terre, c'est-à-dire de l'Ouest à l'Est. C'est ainsi que de 1884 à 1885 on a vu les secousses se propager des îles du Cap-Vert à l'Andalousie, puis à la Grèce et même à l'Inde. Les ébranlements doivent donc être surtout désastreux lorsque les accidents de la croûte viennent pour ainsi dire barrer la route à l'onde séismique. Cette condition

Digitized by Google

zones séismiques et des régions volcaniques. ainsi que les variations que l'on constate dans la position géographique de ces dernieres aux diverses époques géologiques. On sait, en effet, que les roches éruptives se sont épanchées à tour de rôle en des points très divers de la surface. Ainsi, le plateau central de la France, par exemple, qui est constitué en grande partie des roches éruptives venues au jour dans les temps primitifs et pendant la période primaire, n'a reçu aucune déjection pendant la période secondaire; puis, à l'époque tertiaire, il a été de nouveau couvert de volcans, qui à leur tour sont tous éteints aujourd'hui, l'activité volcanique s'étant portée sur d'autres points.

En attribuant une cause commune aux éruptions volcaniques et aux tremblements de terre, cette théorie explique très bien que ceux-ci soient plus fréquents et plus destructeurs dans les régions volcaniques. Elle rend compte aussi de la plus grande fréquence des secousses à l'époque des grandes marées, moment où l'attraction lunisolaire atteint son maximum, et où elle peut le mieux avoir un effet déterminant sur la production des phénomènes.

Elle été soutenue avec un grand talent par M. le professeur Vézian : « En accordant, dit-il, aux tremblements de terre et aux éruptions volcaniques une même cause première susceptible de modifications ultérieures, on peut se rendre compte des analogies et des différences qui existent entre ces phénomènes. Le flux de lave soulevé au dessous de l'écorce terrestre pourra se mouvoir avec rapidité ou avec lenteur. Dans le premier cas, il y aura choc contre la paroi inférieure de l'écorce solide du globe et production, dans cette enveloppe, d'un mouvement vibratoire; si une ouverture ou une solution de continuité existe dans l'écorce terrestre au point où le flot

se réalise pour les Cordilières de l'Amérique, où les catastrophes sont si terribles et si fréquentes. La côte de Portugal, les Apennins ont aussi une orientation dangereuse. Celle des Alpes, de l'Atlas est moins défavorable ; aussi les séismes y ont-ils moins d'intensité. La côte Cantabrique, orientée E. O., c'est-à-dire dans le sens du mouvement supposé, n'est jamais ébranlée et les Pyrennées rarement.

Digitized by Google

intérieur est soulevé, il y aura en même temps éruption volcanique ; s'il y a absence d'ouverture, il se produira seulement un tremblement de terre. Dans le second cas, c'est-à-dire dans celui d'un flot lentement soulevé, il n'y aura pas nécessairement tremblement de terre, mais la lave pourra atteindre peu à peu la surface du globe, si elle trouve devant elle une issue. (1) »

C'est, dans d'autres termes, à peu près ce qu'avait déjà dit Sénèque ; mais, ce qui ne pouvait être, au temps du philosophe romain, qu'une intuition de génie, est devenu, grâce aux progrès de la science, une hypothèse qui a pour elle une grande probabilité.

Examinons rapidement les objections qu'on peut lui faire.

Si la masse du globe, a-t-on dit, était liquide, l'attraction luni-solaire y causerait des marées énormes qui, deux fois par jour, briseraient son écorce, en sorte que rien ne serait stable à la surface de la terre. Mais le mathématicien Poisson, et d'autres après lui, ont montré, que ces marées seraient, au contraire, très faibles. La croûte est donc maintenant suffisamment épaisse pour pouvoir leur résister.

On a allégué aussi qu'un état liquide du sphéroïde serait incompatible avec la notion de l'aplatissement polaire et les phénomènes de la précession des équinoxes tels qu'ils sont établis par l'observation. Cette objection a également été levée par les calculs de divers savants, qui ont démontré qu'il suffirait d'admettre que le noyau central, la pyrosphère, fût à l'état pâteux pour que les données relatives à l'aplatissement et de la précession se trouvassent justifiées. Or, l'état pâteux suffit à la théorie que nous venons d'exposer, les matières pâteuses devant passer à l'état liquide lorsque la pression à laquelle elles sont soumises sous l'écorce vient à diminuer. On ne comprendrait même pas qu'elles restassent à l'état liquide sous l'énorme pression qu'elles ont à supporter.

Ces deux objections sont d'ordre astronomique ; une troisième, qui touche à la structure géologique, doit nous arrêter plus longtemps. Elle peut se formuler ainsi :

(1) Vézian. — *Prodromes de géologie*, t. II, p. 343.

Digitized by Google

« Une masse interne en fusion, capable par ses réactions de pousser la lave à des milliers de mètres dans les cheminées volcaniques, pourrait sans doute, et à plus forte raison, causer de grands ébranlements dans l'écorce ; mais comment se fait-il alors que cette lave ne sorte pas par toutes les fentes qu'offre cette écorce et qu'il y ait des contrées, telles que les Alpes, les Pyrénées, etc., où les volcans soient inconnus, malgré les nombreuses et importantes dislocations dont elles sont sillonnées ? »

On peut répondre, d'abord, qu'il y a tout lieu de croire que ces réactions se font surtout sentir, ainsi que nous l'avons dit plus haut, suivant des directions et des zones déterminées. C'est ainsi que dans le soleil l'activité éruptive dont nous avons parlé se manifeste surtout entre 10° et 40° de latitude, de part et d'autre de l'équateur solaire, les grandes explosions étant très rares à partir de 60° jusques aux pôles, où elles sont nulles.

En second lieu, par suite de l'épaisseur actuelle de la croûte, les réactions du noyau terrestre ne paraissent plus être assez intenses pour que les laves puissent briser la croûte dans toute son épaisseur et s'ouvrir un passage de vive force. Il faut, pour s'élever, que celles-ci trouvent des fentes tout ouvertes par des effets dynamiques plus puissants et relevant d'une autre cause. On a dû renoncer, en effet, à la théorie des cratères de soulèvement qui attribuait au vulcanisme le soulèvement des montagnes. L'observation montre, au contraire, que les laves s'épanchent par des fentes qui n'interrompent en rien l'allure générale des couches géologiques. Nous en avons un exemple remarquable dans nos contrées, au plateau des Coirons (Ardèche), où les basaltes tertiaires sont sortis sans altérer en rien l'inclinaison ni la position relative des couches jurassiques et néocomiennes qu'elles ont traversées. Des faits analogues ont été constatés dans le massif du Cantal, et dans tous les volcans modernes dont on a pu étudier le substratum.

Il semble donc, ainsi que nous l'avons fait remarquer dès

Digitized by Google

1882 dans notre travail sur les Coirons (1), que dans les régions volcaniques, l'écorce a été soumise à une sorte de distension qui a ouvert le réseau de fentes par où s'épanchent les laves, tandis qu'au contraire, dans les massifs montagneux non volcaniques, tels que les Alpes, les Pyrénées, le Jura, on constate que les couches géologiques ont subi des poussées énergiques qui les ont refoulées sur elles-mêmes. Le sol de ces régions est donc à l'état de contraction ; les failles, les cassures doivent être, par suite, très serrées dans la profondeur et incapables de livrer passage à la matière en fusion, alors même qu'elle tenterait de s'y faire jour. Il peut donc s'y produire des tremblements de terre qui, en effet, sont fréquents dans les Alpes, mais pas d'éruption volcanique et il ne pourra, vraisemblablement, s'en manifester que si quelque nouvelle action géogénique vient, dans l'avenir, y ouvrir un réseau de fentes propres à laisser passer la matière ignée.

Tel est l'effet qui s'est produit au plateau des Coirons lorsqu'à la fin de l'époque miocène commença l'éruption des basaltes. A une époque bien antérieure, la contrée avait été découpée en tranches, pour ainsi dire, par 5 ou 6 failles parallèles dirigées N. 32° E. ayant produit dans les couches géologiques des dénivellations variant de 40 à 200^{m}. Néanmoins pas une de ces failles n'a été remplie par la matière ignée, pas un des nombreux filons de basaltes qui sillonnent le plateau et ses environs ne suit leur direction. Tout au plus observa-t-on un épaississement des filons à la rencontre de celles-ci, et c'est par un réseau de cassures, tout différent et perpendiculaire dans son ensemble à la direction des failles, que l'éruption a eu lieu.

Nous n'avons pas à rechercher ici les causes et le mécanisme de ces mouvements de contraction et de distension, mais, ces exemples montrent bien qu'ils sont indépendants du volcanisme et que la conception d'un noyau incandescent à haute

(1) A. Torcapel. — *Le plateau des Coirons et ses alluvions sous-basaltiques*, Bull. soc. géol. 1882, p. 406.

Digitized by Google

tension, capable par ses réactions d'ébranler l'écorce, n'a rien de contradictoire avec l'absence de volcans dans certaines régions, cependant très disloquées.

En résumé, la théorie qui attribue les phénomènes séismiques aux agitations de la masse centrale en fusion, agissant, soit par choc direct contre la face interne de l'écorce, soit en s'élevant brusquement dans les fentes de celle-ci, nous paraît donc être celle qui, tout en étant basée sur la constitution physique du globe, telle qu'elle nous est révélée par la géologie et l'astronomie, rend le mieux compte des faits observés, Mais il ne faut pas perdre de vue que cette conclusion n'a qu'un caractère purement conjectural et qu'elle ne saurait nous dispenser de continuer l'étude de ces phénomènes et de multiplier les observations qui seules pourront nous conduire à en formuler les lois avec certitude. A ce point de vue, il serait à désirer que des séismographes soient établis en plus grand nombre dans notre pays, suivant l'exemple déjà donné par l'Italie et la Suisse.

Un autre progrès très important pourrait être facilement réalisé par l'unification de l'heure sur toute la surface de la France. On verrait ensuite disparaître en grande partie les contradictions que présentent les observations et qui rendent si difficile à suivre la propagation des ondes sèismiques.

Noublions pas non plus que d'autres causes sont susceptibles d'ébranler la terre. Comme nous l'avons vu, des effondrements, des tassements souterrains, des mouvements orogéniques peuvent se produire et occasionner des secousses plus ou moins violentes ; il faut donc rechercher, dans chaque cas particulier, si les faits observés autorisent à mettre les ébranlements sur le compte de ces causes spéciales. Nous avons vu qu'il n'en est ainsi que dans un nombre de cas beaucoup plus restreint qu'on ne le suppose généralement.

Digitized by Google

Depuis la lecture de ce travail, nous avons pris connaissance de l'important mémoire que M. de Montessus vient de publier sur les volcans et les tremblements de terre du Centre-Amérique, où il a résidé pendant quatre années consécutives. Nous y trouvons, sur la constitution géologique de cette région, des indications qui confirment entièrement ce que nous avons dit au sujet de l'indépendance des cassures par lesquelles s'épanchent les laves, à l'égard des failles résultant de soulèvements antérieurs.

Le relief de cette région a, en effet, été déterminée dans l'origine, d'après MM. Dolfus et de Montserrat, par deux soulèvements successifs qui ont eu lieu, le premier avant le Trias, et le second pendant le Crétacé. Ces deux soulèvements sont orientés tous deux N. 68° E., tandis que les nombreux volcans de la contrée sont répartis, selon M. de Montessus, sur des lignes parallèles orientées suivant la direction moyenne N. 50° O.

M. de Montessus pense du reste, comme nous, que la cause principale des phénomènes séismiques et volcaniques réside dans les agitations de la pyrosphère.

Décembre 1888.

A. TORCAPEL.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

SÉNÉCHAUSSÉES DE PROVENCE

SUIVIE DE

LA LISTE DES SÉNÉCHAUX

ET DE CELLES DES

LIEUTENANTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS

AVANT-PROPOS

Le petit travail qu'on va lire n'a pas la prétention d'être une histoire des sièges de sénéchaussée de Provence ; c'est tout au plus un jalon planté dans cette voie. Le sujet en lui-même est assez fécond et trop intimément lié à l'histoire judiciaire et à celle des familles provençales pour ne pas tenter la plume de quelque érudit. Cette notice s'adresse donc, en général, à tous ceux que l'histoire du passé intéresse, mais plus particulièrement encore à ceux de mes compatriotes dont les études historiques sur la Provence constituent la plus chère des préoccupations. Notre but, en publiant ces lignes, a été de leur faire connaître le résultat de nos recherches. Les listes qui suivent sont quelque peu incomplètes, malgré les 500 noms qu'elles comprennent ; mais ces lacunes tiennent à ce que partie des archives de divers sièges ne se trouvent pas dans les dépôts publics, et la

Digitized by Google

dispersion des documents est un obstacle sérieux à des recherches de ce genre.

L'histoire de Provence, de Louvet, renferme une liste des grands sénéchaux, qui commence à Amalric de Tureyo, 1247, et s'arrête à André d'Oraison, pourvu le 14 décembre 1666, et reçu le 23 janvier 1675. Dans leur nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône, le marquis de Piolenc et M. Gourdon de Genouillac ont aussi consacré un article à la liste des sénéchaux. Cette liste débute par Guillaume de Raymond, 1168, et se termine par Pierre de la Jaille, 1480. Un grand nombre d'erreurs s'étant glissées dans la rédaction de ces deux publications, nous avons dû en corriger une grande partie.

Étant donné la difficulté que nous avons éprouvé à reconstituer la partie ancienne de ces listes, on voudra bien se montrer indulgent et nous pardonner, si, du premier coup, nous n'avons pas atteint la perfection. La nomenclature inédite des officiers de divers sièges, cours, sénéchaussées, constitue la partie la plus solide de notre travail. Les principales sources auxquelles nous avons puisé les éléments de cette étude sont les registres de la cour des comptes, ceux de divers sièges et les dossiers généalogiques d'un grand nombre de familles provençales. Ces listes sont en quelque sorte un complément aux nobiliaires, puisque l'exercice des offices de sénéchaussée conférait la noblesse, tout comme les charges de trésoriers-généraux et d'officiers au Parlement ou à la cour des comptes, de secrétaires du roi et d'officiers d'amirauté. Des listes et des tableaux ont été publiés sur les trésoriers, le parlement et la cour des comptes ; il serait à désirer que pareil ouvrage fût entrepris sur la chancellerie et les amirautés de Provence. Quant à celles des sénéchaussées, espérons que, complétées par la suite, elles nous montreront un jour la longue série de ces hommes, la plupart éminents, qui, durant près de sept siècles, ont rendu la justice en Provence.

Digitized by Google

DU GRAND-SÉNÉCHAL

Dans le début, la charge de grand-sénéchal était le plus souvent remplie par un parent du comte-roi ou par un grand dignitaire de son royaume (1).

Le grand-sénéchal marchait le premier après son souverain, il était son lieutenant, avec les plus larges pouvoirs, et le remplaçait dans les affaires les plus importantes. A la tête de la justice, des finances, de la police, de la guerre, il représentait la personne du prince. En l'absence de celui-ci il signait pour lui des traités de paix et d'alliance, recevait l'hommage des vassaux, disposait à son gré des finances de son souverain, et avait même le pouvoir d'aliéner son domaine. Toute la puissance du souverain, dit Robert de Briançon, était enfermée dans la personne de son grand-sénéchal.

Ce grand officier portait aussi le titre du gouverneur de Provence et plus tard celui de lieutenant de roi ; mais ce n'est que dans le milieu du XII[e] siècle qu'on voit apparaître dans les chartes le mot *senescallus* (2), bien qu'un historien provençal ait dit que la fondation de cet emploi ne remontait pas au-delà de l'année 1245 et qu'il fut créé à l'occasion du mariage de Charles d'Anjou, qui devint comte de Provence en épousant la fille de Raymond-Béranger, dernier comte de la maison d'Aragon.

En Provence la charge de grand-sénéchal devint annuelle, puis triennale et enfin sans terme fixe et subordonnée au gré du souverain. Elle devint même plus tard héréditaire. Mais les comtes dérogèrent si souvent à ces dispositions, que la règle devint l'exception. La puissance du grand-sénéchal alla en s'amoindrissant jusqu'en 1535 et l'on pourrait même dire

(1) La race des premiers comtes d'Anjou possédait la charge héréditaire de grand-sénéchal de France.

(2) Jusqu'à cette époque les gouverneurs de provinces et de petits districts étaient désignés sous le nom de baillis.

Digitized by Google

jusqu'en 1789, qui vit supprimer non-seulement le titre, mais l'institution tout entière.

En 1354 la noblesse tint une assemblée à Aix, pour délibérer sur la nécessité qu'il y avait à ce que la charge de sénéchal ne fût remplie à l'avenir que par des gens du pays, à l'exclusion de tout étranger. Cette démarche visait Jean Barrilis, seigneur napolitain, qui avait mécontenté ses administrés lors de son passage à ces fonctions. Si, par la suite, les Provençaux n'obtinrent pas complète satisfaction à ce sujet, le nombre de quelques italiens qui occupèrent depuis cet emploi est assez restreint.

C'est la reine Jeanne qui porta le premier coup à la puissance menaçante du grand-sénéchal. Par ses statuts du 26 septembre 1365, il fut désormais interdit à ce haut fonctionnaire de toucher aux domaines des comtés de Provence et de Forcalquier, pour vendre, permuter, louer....., sans l'exprès commandement de la reine. « Item de gracier les meurtriers ou de commuer la peine de mort en amendes (droit spécialement réservé à S. M.), ni relaxer ou remettre en tout ou en partie les amendes, à moins de pauvreté évidente du condamné ou pour un service notable rendu à l'État, auquel cas le sénéchal doit prendre l'avis du conseil et des maîtres rationaux, qui devront certifier et signer le dit fait. — Item d'absoudre ou délivrer clavaires, gabeliers, péagiers, maîtres de monnaie, receveurs des droits de la cour, de leur fait et administration à raison de leurs offices, ne pouvant leur remettre les dettes dues par eux à la cour. — Item de vendre, louer ou assigner les droits de la dite cour, mais avec pouvoir d'ordonner et d'instituer une fois l'an dans la ville d'Aix les offices particuliers de Provence : viguiers, sous-viguiers, baillis, clavaires, juges, notaires, etc. Défense de faire aucune assiette aux chevaux du sénéchal, à moins qu'ils ne soient morts à la guerre et à son service, ni pour le loyer de ses logements dans le pays ou à l'étranger, mais parce qu'elle (la reine) lui augmente ses gages de 500 florins, qui lui seront payés par la cour ou par son trésorier. Défense

Digitized by Google

aux sénéchaux de donner offices aux gens d'église et gentilshommes, qui ne pourront accepter des lettres de nomination sans le consentement des maîtres rationaux ou signées du juge-mage et non de son lieutenant et, en cas d'infirmité du dit juge, par les maîtres rationaux certifiant que les lettres ont passé au conseil général, sous peine de nullité. La Reine révoque les rémissions que les sénéchaux et officiers subalternes avaient fait depuis dix ans, et contraint les dits officiers à rendre compte de leur administration depuis dix ans devant les maîtres rationnaux. S. M. leur défend en outre d'instituer des capitaines et de leur donner des gages, sauf en cas de guerre ». Mais le 10 juillet 1381, la même princesse, voulant récompenser les services personnels qu'elle avait reçus de son sénéchal Fouquet d'Agoult, lui octroie le pouvoir de créer et d'établir en Provence cent notaires royaux. La seconde maison d'Anjou affaiblit encore le pouvoir du grand sénéchal en le dépouillant du gouvernement militaire et en restreignant ses attributions à celles de chef de la justice (1) (1417).

De 1415 à 1424, c'est-à-dire tant que dura le parlement institué par Louis II, le sénéchal domina cette assemblée, puisque les décisions de cette cour étaient encore susceptibles d'appel devant lui, statuant en dernier ressort. Louis III mit fin à cet état de choses en créant le *conseil éminent*, qui remplaça le parlement et dont le sénéchal devint, en quelque sorte, le président. Bien que les arrêts de cette cour souveraine fussent lus, rendus et exécutés au nom du sénéchal et que l'*insigne assemblée* n'entrât en séance qu'après qu'un de de ses membres, debout et la toque en main, eût demandé au sénéchal la permission de commencer l'audience, il perdait le droit de juger seul. Plus tard, le marquis de Hocberg,

(1) Les fonctions de sénéchal et de gouverneur furent réunies à nouveau en faveur de Pierre de Beauveau (1458) et de ses successeurs jusqu'en 1568 Les États du pays étant assemblés à Riez, le 21 janvier 1591, demandèrent que ces deux charges fussent réunies pour la troisième fois et qu'on supprimât celle de lieutenant-général.

Digitized by Google

grand-sénéchal, et son lieutenant, voulurent se prévaloir des prérogatives qui avaient appartenu jadis à leurs prédécesseurs, en cassant des arrêts rendus par le conseil éminent. Mais en 1494, sur une plainte formulée par ce dernier auprès de Charles VIII, le roi rappela à son sénéchal de Provence les limites de son pouvoir en lui faisant défense de révoquer les actes du conseil.

L'édit par lequel Louis XII créa, en juillet 1501, sa cour du parlement de Provence, laissait au sénéchal une autorité plutôt fictive que réelle.

En 1533, nouvelle atteinte au prestige déjà si amoindri du chef de la justice. Il perd dès lors le droit de siéger au parlement et d'être le premier magistrat de la province. François Ier, dans son édit de réformation de la justice, confirme cette décision en faisant passer au deuxième rang le sénéchal, dont les sentences seront désormais tranchées, en cas d'appel, par la cour souveraine du parlement (1535).

Voilà comment l'égal des anciens comtes de Provence devint, au bout de trois siècles, un officier de justice subalterne. *Sic transit gloria mundi.*

DES SÉNÉCHAUSSÉES

Cette institution qui, en Provence, remonte au delà du XIIIe siècle, ne se composait au début que du grand personnage que nous connaissons déjà : le grand-sénéchal, qui s'adjoignait un ou deux lieutenants, et exerçait ses hautes fonctions simultanément dans le comté de Provence et dans celui de Forcalquier.

Le 26 janvier 1307 Charles II divise son comté en trois sénéchaussées : Provence proprement dite, Forcalquier et Piémont.

La sénéchaussée de Provence comprenait six vigueries :

Digitized by Google

Aix, Marseille, Hyères, Grasse, Draguignan et Nice, et sept baillages : Toulon, St-Maximin, Brignoles, le comté de Vintimille, Castellane, Theniers et Moustiers; celle de Forcalquier : Avignon, Tarascon, Arles, et onze baillages : Digne, Sisteron, Apt, Pertuis, Réauville, les Trois-Maries, le Val des Démons, le Val de Sture, la Valduc (comté de Grignan), Seyne et Barcelonette.

Cet édit fut immédiatement exécuté, et le commencement de l'année 1307 vit Gérard de St-Elpide à la tête de la sénéchaussée de Forcalquier, François de Lecto continuant ses fonctions de sénéchal de Provence. Dans le courant de l'année 1309 le roi Robert divisa, puis réunit ces deux sièges, réunis et séparés à nouveau en 1363 et 1390. Ils demeurent enfin unis jusqu'en 1535, époque à laquelle remonte l'établissement d'un siège particulier de sénéchal à Forcalquier.

Nous allons maintenant examiner le fonctionnement de ce tribunal.

Le grand-sénéchal de Provence tenait tous les trois mois des assises de quinze jours dans diverses localités ; mais les statuts qui parurent en 1289 lui ordonnèrent d'aller avec son conseil tenir des assises de trois mois à Aix, trois mois à Forcalquier ou à Digne, trois mois à Marseille et trois mois à Arles ou à Draguignan.

Un édit, en date de l'année 1387, vint mettre fin à cette façon ambulante de rendre la suprême justice, en enjoignant au sénéchal de ne tenir désormais des assises qu'à Aix. La reine Marie, dans ses lettres patentes du 5 septembre 1399, interdit de la façon la plus formelle au sénéchal de tenir des assises au dehors de la ville d'Aix et d'en sortir pour exercer ses fonctions, sauf pour visiter les comtés, suivant les statuts provinciaux.

Dès lors le grand-sénéchal tint toutes ses audiences à Aix, et dans la suite des temps on ne trouve que trois exemples enfreignant ce règlement; mais il s'agissait de cas de force majeure.

Digitized by Google

La peste obligea par deux fois la sénéchaussée à aller siéger au dehors de la ville. Le 22 octobre 1629, c'est Trest qu'elle choisit. Durant la peste de 1649 elle se réfugie à Pélissane et ne rentre à Aix qu'en 1651. La même année, le parlement tenait ses séances à Salon et la cour des comptes à Pertuis. En 1659, nous voyons aussi le parlement transférer la sénéchaussée à Lorgues pour punir la ville d'Aix d'une émeute qu'elle avait suscitée contre le premier président du parlement : Henri de Forbin-Maynier, baron d'Oppède.

Les anciens comtes de Provence avaient établi un tribunal d'appel dans chaque chef-lieu de bailliage pour connaître en second ressort des causes relevant des juridictions, soit urbaines, soit seigneuriales. Le juge-mage ou juge d'appeaux qui siégeait à Aix représentait la troisième juridiction devant laquelle on appelait des jugements. Si le premier jugement était confirmé et par le tribunal du bailliage et par le juge-mage, tout nouveau recours devenait impossible ; mais si au contraire les décisions de ces diverses juridictions étaient divergentes, le grand-sénéchal tranchait la question en dernier ressort.

François 1^er^, par son édit de réformation de la justice, donné à Joinville en mars 1535, institue en Provence six sièges de sénéchaussée ainsi répartis : un siège à Aix, un à Marseille, un à Forcalquier, un à Draguignan, un à Digne et un à Arles. Le magistrat qu'il plaça à la tête de chacune de ces juridictions prit le titre de pro-sénéchal, lieutenant de sénéchal ; plus tard, il fut désigné sous les qualifications de lieutenant principal, sénéchal particulier, et enfin grand sénéchal d'épée, mais en ayant soin de faire suivre son titre du nom de la ville où il exerçait ses fonctions, et ce à cause du sénéchal d'Aix qui conservait le titre de grand sénéchal de Provence, de lieutenant ou de sénéchal général, et dont le rang était hiérarchiquement supérieur au sien.

Ces nouveaux sièges de sénéchaussée venaient remplacer les anciennes cours royales des bailliages (1). Mais là ne s'ar-

(1) Edit de suppression des bailliages enregistré au parlement le 13 janvier 1537.

Digitized by Google

rêtèrent pas les réformes que poursuivit le roi chevalier dans l'organisation judiciaire de la Provence. Nous le voyons, en effet, par ses lettres patentes données à Nyons en mars 1541, transformer les bailliages en vigueries et instituer dans leurs chefs-lieux des juges royaux relevant des sièges de sénéchaussée. Les localités qui dépendaient directement du domaine de la couronne eurent aussi leurs judicatures royales. Le juge royal, tant au civil qu'au criminel, était assisté d'un procureur et d'un greffier. Les consuls des lieux où ces judicatures étaient établies étaient appelés de droit aux fonctions de lieutenant de juge et prononçaient sur les affaires de simple police. Les communes qui ne possédaient pas de juge royal avaient à leur tête un lieutenant de juge, représentant le sénéchal, qui se faisait aussi quelquefois représenter par le viguier le plus rapproché du lieu qui réclamait sa présence.

Dès lors, l'appel des sentences, ordonnances et appointements des sénéchaux relevèrent du parlement, la compétence des officiers de sénéchaussées ne consistant plus qu'à connaître en première instance des différends qui s'élevaient entre la noblesse, le clergé et les communes. Du sénéchal du ressort relevaient les appellations des juges royaux et des juges bannerets, sauf pour les peines corporelles, sur lesquelles le parlement statuait. Le siège général d'Aix obtint les mois d'octobre et de novembre pour l'appel de ses jugements devant la cour. Les sénéchaux des autres sièges étaient tenus d'assister aux audiences réservées à l'appel de leurs sentences. Cette obligation, qui avait pour but de les instruire de la jurisprudence de la cour souveraine, ne fut pas dans la suite rigoureusement remplie et, après avoir siégé deux ou trois audiences, ils obtenaient la permission de se retirer.

Aux six sièges établis en 1535 vinrent s'en ajouter d'autres à différentes époques. Ces nouvelles créations furent toujours fort mal accueillies et par le parlement et par les sénéchaussées déjà existantes : par le premier en ce qu'elles affaiblissaient son pouvoir, et par les secondes en ce qu'elles

Digitized by Google

restreignaient, par leur démembrement, l'étendue primitive de leur ressort.

Voici l'ordre dans lequel furent successivement institués les sièges qui, en venant s'ajouter aux six premiers, porta, à partir de 1662, le nombre des sénéchaussées à douze. C'est d'abord à Hyères que fut installé, en 1542, un nouveau siège de sénéchal. Draguignan proteste, et, en 1582, demande l'union de ce siège au sien. D'autre part, la ville de Toulon, qui de son côté acquérait de jour en jour un développement considérable, fit agir toutes les influences dont elle disposait pour obtenir le transfert du siège d'Hyères dans ses murs. Les Toulonnais l'emportent et obtiennent un arrêt royal daté du mois de mai 1618, qui transfère le siège dans leur ville; mais, sur la requête des habitants d'Hyères, le roi siégeant en son conseil d'Etat révoque cette décision le 9 juin 1619, par un arrêt de maintenue en faveur des Hyérois, qui profitèrent de cette occasion pour railler publiquement leurs voisins le lendemain même de leur victoire. C'était là de légères représailles aux injures que Toulon n'avait cessé de prodiguer à Hyères durant tout le cours de la procédure.

Néanmoins les Toulonnais ne se tinrent pas pour battus et ne poursuivirent leur but qu'avec plus d'acharnement, et en 1642, un édit de Louis XIII leur donne pleine satisfaction, en transférant définitivement à leur profit le siège d'Hyères.

Cette ville s'élève alors énergiquement contre cette mesure, qui portait de si graves atteintes à ses intérêts, et députe à Paris pour revendiquer ses droits le sieur de Valarez, frère de Peyresc. Celui-ci n'obtint pas gain de cause, et ce ne fut que vingt ans plus tard que l'Etat finit par se rendre aux innombrables suppliques de la ville d'Hyères en y créant un nouveau siège de sénéchaussée, qui fonctionna en 1665. Voilà comment prit fin ce débat à jamais mémorable qui n'avait pas moins duré de soixante ans.

C'est du 18 mai 1574 que date l'installation à Grasse d'un siège de sénéchal, dont le ressort fut distrait de celui de

Digitized by Google

Draguignan. Le mécontentement de cette ville à ce sujet la poussa à offrir de payer à l'Etat six mille livres pour recouvrer l'étendue attribuée au nouveau ressort. Le débat ne prit pourtant pas les proportions de la lutte homérique à laquelle nous ont fait assister Toulonnais et Hyérois, et Grasse conserva son siège jusqu'en 1789. Toutefois notons en passant que le comté de Bar et le territoire des Valettes furent démembrés de ce siège par lettres patentes du 28 juillet 1773, confirmées par déclaration royale du 12 avril 1779.

Mais où la lutte apparaît de nouveau, c'est au sujet de la création d'une sénéchaussée à Brignoles dans le commencement de l'année 1575. Les habitants de cette ville avaient obtenu d'Henri III, moyennant sept mille livres, la création d'un siège, siège rendu branlant par la vigoureuse opposition qu'entreprirent Aix et Hyères, et qui, en octobre 1575 aboutit à la suppression. Néanmoins ces deux villes durent rembourser les sept mille livres. Brignoles, loin de se laisser décourager par cette première défaite, députa à la cour et obtint le rétablissement de sa sénéchaussée, par édit du 23 mai 1578. Les attaques n'en continuèrent pas moins. Nous voyons en effet que, Brignoles ayant refusé d'envoyer ses représentants aux états de Provence tenus en 1591, l'assemblée délibéra sur l'utilité qu'il y avait à supprimer cette sénéchaussée et à restituer à Aix et à Draguignan les divers lieux qui avaient été démembrés de ces deux sièges. Fort heureusement pour les habitants de Brignoles cette démarche demeura sans résultat, et jusqu'à la Révolution l'étendue du ressort de ce siège ne subit aucun amoindrissement.

Le siège de Sisteron, institué en 1639 et démembré de celui de Forcalquier, fut définitivement installé le 25 janvier 1640.

Quant à celui de Castellane, créé par le même décret ministériel, il ne commença à fonctionner réellement qu'en 1640, bien qu'il fût l'objet d'une vive opposition de la part des sénéchaussées de Digne et de Draguignan, au détriment desquelles le nouveau ressort était formé. La judicature de la ville fut

Digitized by Google

abolie et réunie au siège. Le parlement commit, pour l'installation des nouveaux magistrats, un président, un conseiller et un avocat-général, en janvier 1640 (1).

Barcelonette conserva son juge supérieur ou préfet, qui connaissait par appel de toutes les causes civiles et criminelles, dont le recours était dévolu au sénat de Nice ou au parlement de Provence, suivant que ce pays appartenait à la Savoie ou à la France.

En outre des douze sièges de sénéchaussée dont nous venons d'esquisser rapidement les phases, il existait en 1667 un siège d'appeaux pour la principauté de Martigues. Ce tribunal se composait d'un lieutenant principal civil et criminel (2), et de quelques conseillers. De ce siège relevaient les villages dépendant de la principauté : Istres, Berre, Lançon, St-Mitre et Entressen.

Le Comté de Sault possédait un tribunal établi sur le même pied, à la tête duquel on trouve, en l'année 1600, Alexandre de Donadeï avec le titre de lieutenant principal, civil et criminel. Aups et Antibes se qualifiaient de sénéchaussées, mais ce n'était là que deux judicatures royales.

En 1788, une ordonnance royale vint convertir les sénéchaussées en présidiaux, avec pouvoir de juger jusqu'à concurrence de deux mille livres, et ce en dernier ressort. Dans le courant de cette même année, le marquis de Miran et le conseiller d'Etat Pajot de Marcheval se présentèrent, le 8 mai, aux greffes du parlement, afin d'y faire enregistrer cette ordonnance ; mais la cour souveraine s'y opposa vivement et déclara tenir d'avance pour nuls et illégaux tous les actes dont on forcerait l'enregistrement. Cinq nouveaux ordres suivirent le premier, tous dirigés dans le même but, bien que se présentant sous des formes diverses, mais dont le fond était de réformer les corps judiciaires.

(1) A chaque érection de sénéchaussée, le parlement nommait une commission composée de trois de ses membres, qui devait installer solennellement les nouveaux officiers.

(2) Antoine Simiot remplissait ces fonctions en 1699

Digitized by Google

Messire Basile-Casimir de Maurel de Mons de Calissane, alors premier avocat-général du roi en parlement, fit vibrer son éloquent organe en louant d'abord l'esprit d'amélioration contenu dans les édits relatifs à la réformation de la justice criminelle en Provence; mais il s'attacha ensuite à prouver qu'en l'espèce ces innovations dépouillaient le parlement au profit de la cour plénière (3), et que « cette mesure était la violation du traité d'union de la Provence à la France....

Nous déclarons formellement, s'écrie-t-il en concluant, empêcher pour le roi, pour son intérêt, pour le dû de notre charge et l'hommage que nous devons à la patrie, l'enregistrement de la déclaration dont il s'agit. Nous requérons que notre opposition soit couchée dans le registre et sur le procès-verbal et nous prenons à témoin ce sénat auguste de notre résistance de fidélité. »

Après maintes remontrances, le roi dut employer la force pour faire enregistrer ces édits; mais la voix de l'éminent magistrat dont nous venons de rapporter les paroles ne fut pas la voix qui crie en vain dans le désert, et le parlement sortit vainqueur de la lutte.

Dès lors les sénéchaussées subsistèrent avec leur pouvoir très limité jusqu'en 1789. La convocation des assemblées se faisait encore à cette époque par ordre du roi ou du grand-sénéchal. Les dernières assemblées sont celles que la noblesse tint en 1787 et 1789, à Aix, à Toulon, à Draguignan, à Marseille, à Arles et à Forcalquier, pour nommer ses députés aux états-généraux.

La noblesse s'assemblait, comme on le voit, par sénéchaussées, ou plus exactement dans les principaux sièges; la bourgeoisie se réunissait par communes, et le clergé par diocèses ou cités épiscopales.

(3) Cette cour était fondée par un de ces mêmes édits et devait enregistrer les lois et les jugements de tous les magistrats du royaume.

Digitized by Google

DES OFFICIERS

Le nombre des officiers attachés à un siège de sénéchaussée a souvent varié, de 1535, époque de la création, à la Révolution, qui les fit disparaître. Dans le début les sièges étaient composés d'un pro-sénéchal, de deux conseillers-assesseurs, d'un avocat et d'un procureur. Plus tard on adjoignit au sénéchal particulier trois offices de lieutenant, dont le titre indique les attributions. Ils étaient désignés sous les noms de lieutenant-général civil, lieutenant-général criminel et lieutenant-général des submissions (1). Par la suite trois offices de lieutenant-particulier furent créés pour assister et suppléer les trois lieutenants-généraux ; le nombre des conseillers fut aussi porté à six, à huit ou à dix, suivant l'importance des sièges. En dehors des gens du roi (un procureur et un ou deux avocats), il y avait aussi un grand nombre de petits emplois : greffiers, huissiers, sergents audienciers, etc. (2). Vers 1693, le cadre des sénéchaussées s'augmenta d'un lieutenant des maréchaux de France par siège. Voilà quel était, à un point de vue général, la composition d'un siège de sénéchaussée. Mais, dans certaines villes, ces emplois furent tantôt augmentés, tantôt supprimés et quelquefois rétablis. Ainsi, en 1740, les charges de lieutenant-particulier-criminel et de premier conseiller civil furent abolies et les gages y attribués répartis entre les divers autres offices.

(1) Le tribunal des submissions était un vestige de l'ancienne *chambre rigoureuse* et exerçait des contraintes sur les personnes qui s'étaient soumises à sa juridiction et sur leurs biens. Henri II, par des lettres patentes données à Fontainebleau en 1554, créa dans ce tribunal, qui avait été réuni aux sénéchaussées par l'édit de 1535, un lieutenant-général et un office d'assesseur au siège d'Aix, ainsi qu'une charge de lieutenant-particulier et une d'assesseur pour chaque siège de Provence.

(2) En 1693 le siège d'Aix comprenait dix-huit officiers : le sénéchal, quatre lieutenants, dix conseillers, deux avocats et un procureur du roi.

Digitized by Google

La cause de cette multiplicité d'emplois se retrouve non seulement dans les exigences de l'administration de la justice, mais aussi dans les besoins d'argent qu'éprouvait le Trésor. Car il en était des sénéchaussées comme de toutes les autres institutions de l'ancien régime : à chaque nouvelle création l'État percevait le montant du prix de la charge créée. C'est ainsi que, le 16 novembre 1666, le sénéchal de Grasse paya son office 16.000 livres. Néanmoins le candidat à l'acquisition devait justifier de ses aptitudes, religion, mœurs, âge, etc.

« Mais c'était là des offices purement nominaux, et il s'en fallait de beaucoup que chacun eût son titulaire. Souvent, la même personne réunissait sur sa tête plusieurs charges, en retirait les profits, mais en faisait exercer les fonctions par des suppléants, dont elle était du reste responsable..... Chaque nouvel officier ajouté au tribunal déjà existant prenait sa part des droits de justice. Aussi, la plupart du temps, les magistrats en exercice éteignaient la charge nouvellement établie ; ils payaient à la ferme royale ce qu'on appelait la finance de cette charge et s'en faisaient donner l'investiture (1). On créait de nouvelles taxes, que payaient en définitive les plaideurs, et le tour était joué (2). »

Nos magistrats n'avaient droit à aucun traitement, mais ils en étaient largement dédommagés par le montant des frais de l'instance qu'acquittait à leur profit le justiciable, d'après un tarif fixé par le roi. On voit par là que si l'État retirait un profit de la vente des charges, il était loin de bénéficier des sommes que lui produit aujourd'hui l'administration de la justice.

Les tarifs de justice ou gages des officiers de sénéchaussée furent maintefois augmentés, notamment dans le courant des années 1692 et 1696. Les officiers payaient alors un supplé-

(1) Un office du juge royal et quatre offices de conseillers furent attachés personnellement au sénéchal en 1785.

(2) *Les lieutenants généraux de l'ancienne amirauté de Marseille*, par M. Georges Maurin, ancien magistrat, 1885.

Digitized by Google

ment de finance ; ils devaient aussi acquitter de nouveaux droits à chaque nouveau privilège qui venait agrémenter leurs charges (1).

Il nous reste maintenant à enregistrer sommairement les privilèges, immunités, franchises, prérogatives et prééminences dont jouissaient les officiers.

Et d'abord l'hérédité. Le droit qu'avaient les pourvus d'offices de transmettre non seulement la propriété, mais l'emploi de leur charge, fut définitivement réglé par l'édit du mois d'octobre 1693, confirmé par celui de l'année 1707, révoqué en décembre 1719 et enfin rétabli par l'édit du 16 décembre 1758.

Quant aux franchises et immunités dont jouissaient les titulaires depuis la fondation de leur corps, ils se les virent supprimer par l'ordonnance royale du 20 décembre 1691, qui les soumettait dès lors aux tailles et aux autres impositions.

Sénéchaux, lieutenants, conseillers, avocats et procureurs portaient le titre de *conseillers du roi*. Les sénéchaux, et en leur absence, leur lieutenant, ou même un conseiller, présidaient le conseil de la ville dans laquelle ils exerçaient leurs fonctions. Le grand-sénéchal occupait toujours la place la plus honorable aux audiences et aux assemblées. Les sénéchaux particuliers avaient aussi droit aux places d'honneur lorsqu'ils présidaient le conseil de ville ou les assemblées de la noblesse ; ils y siégeaient en habit court et l'épée au côté : de là le nom de sénéchaux d'épée.

Maintenant, en ce qui concerne leur noblesse, nous citerons d'abord les arrêts de 1560 et 1579 exigeant la qualité de gentilhomme pour remplir n'importe quel office de sénéchaussée. Mais il fut souvent dérogé à ces dispositions, et Louis XIV, par son édit d'août 1700, rétablissant ce corps sur de nouvelles bases, établit que la noblesse héréditaire serait acquise à quiconque acquérait et exerçait une des charges nouvellement créées. Mais pour arrêter les abus qui durent

(1) Édit de 1707 sur l'hérédité des charges de sénéchaussée.

Digitized by Google

naître de cet état de choses, une déclaration, particulière, il est vrai, au siège de Marseille, mais qui dut être appliquée sous diverses formes à tous les autres sièges de Provence, vint réglementer définitivement la question. Désormais les officiers n'appartenant pas à la noblesse de race seront nobles par le seul fait de leurs fonctions, mais ne pourront transmettre ce privilège à leur descendance qu'à la seconde génération qui exercera, et lorsque le père aura rempli la charge pendant vingt ans, ou aura obtenu des lettres d'honneur ou de vétérance, ou bien encore sera décédé dans l'exercice de sa charge. Mais la noblesse était acquise au petit-fils dont l'aïeul et le père étaient morts avant d'avoir occupé à eux deux l'office durant une période de trente ans. Cette déclation maintenait toutefois la noblesse de la descendance des officiers qui avaient exercé depuis 1700, au cas où ils auraient exercé pendant vingt ans, seraient décédés dans leur charge ou auraient obtenu des lettres d'honneur ou de vétérance.

Grands Sénéchaux de Provence

1125-1302

1125. Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel.
1168. Guillaume de Raymond de St-Alléan, gouverneur.
1173. Guillaume de Beaulieu.
1185. Le comte de Foix, gouverneur.
1190. Barral de Baux, des vicomtes de Marseille, gouverneur.
1203. Antoine de Maurel.
1230. Romée de Villeneuve, baron de Vence, tuteur de la princesse Béatrix de Provence, reine de Sicile.

(1) Déclaration royale donnée à Versailles le 7 juillet 1780, enregistrée à la cour des comptes de Provence (registre Necker), le 16 septembre 1780.

Digitized by Google

1247. Almaric de Turei (*Turreyo, Turexo*).
1249. Pierre de Santelis (*Santilis, Escantellis*).
1251. Hugues d'Hyères (*Atasis, Arcisis, Arcis*) (1).
1253. Hugues de Garcin de Arimo.
1255. Hugues d'Hyères, des vicomtes de Marseille.
— Girardon ou Giraud de Saciac (*Saciad, Satela*).
1256. Odo ou Odon de Fontaines.
1257. Girard de Saciac (*Sacero, Salero, Sarceyo*).
1259. Gauthier d'Alneto (*Aunoi*).
1260. Hugues d'Hyères (*Archisis*).
1261. Guillaume de Baux, surnommé « Étendard », baron de Berre, seigneur d'Istres, Châteauneuf, Vitrolles, Lançon et St-Geniès.
1263. Pierre de Vins (*Voisins, Vincinis*).
1266. Guillaume de Berre de la maison de Baux (2).
1270. Guillaume de Gonessa ou de Lagonessa.
1271. Fulques Arduin ou Harduin.
1272. Guillaume de Gonessa.
1274. Reynaud de Scaletta.
1275. Guillaume de Gonessa.
1276. Gauthier d'Alneto.
1277. Pierre de Vins.
1278. Jean de Burlas (*Borlas, Borlacis, Barracis, de Barras*).
1281. Philippe de Lavena, marquis de Fiesque, seigneur de Thanes et co-seigneur de Sigoyer.
1282. Jean de Burlas.
— Isnard d'Agoult de Sault-Entrevennes.
1283. Béranger Gantelmi.
1284. Isnard d'Agoult d'Entrevennes.
1285. Philippe de Lavena.
— Raymond de Baux, comte d'Avelin.
1286. Philippe de Lavena.
— Isnard d'Agoult d'Entrevennes.
1287. Philippe de Lavena.
1288. Jean Scot.
1289. Béranger Gantelmi.
1291. Reynaud de Lecto.
— Alphonse de Souliers ou Soliers.
1293. Hugues de Vins.
1295. Bertrand d'Allamanon.
1296. Marsen ou Guillaume de Gonessa.
1297. Hugues de Vins.
1298. Raymond de Ruffi, viguier d'Aix.

(1) Ces trois sénéchaux du nom de Hugues ne nous paraissent être qu'un seul et même personnage.
(2) Probablement le même que dessus.

Digitized by Google

1299. Reynaud de Lecto.
— Béranger Gantelmi.
1300. Jean de Aquablanca.
1301. Reynaud de Lecto (*Lercio*).
1302. Ricard ou Richard de Gambatezza, seigneur de Faucon.

1305-1363

1305. François de Lecto.
1307. Richard de Gambatezza, seigneur de Faucon.
1309. Arnaud, Reynaud ou Reymond de Lecto, chevalier (1).
— Gauthier de Rochas.
1310. François de Lecto.
1311. Richard de Gambatezza.
1313. Thomas de Marsan.
1314. Richard de Gambatezza.
— Bertrand de Marseille, seigneur d'Olioules.
1315. Romée-Truand de Villeneuve, seigneur de Vence et de Coursegoules.
1316. Jean de Cabassole.
— Raymond des Baux, comte d'Avelin.
1317. Fouquet de Pontevès d'Agoult.
1318. Jean Balbs (*Baub*, *Bald*, *Baude*), Baux.
1319. Raymond de Baucio.
1320. Raymond de Reggio.
1321. Reynaud de Scaletta.
1325. Hugues de Baux.
1327. Durand ou Truand de Villeneuve-Vence.
— Reynaud de Scaletta.
1328. Raymond d'Agoult, seigneur de Sault.
— Jean d'Aquablanca.
1329. Philippe de Sanguinetto, chevalier, comte d'Hautmont (*Altomonte*).
1335. Raymond Gantelmi.
1342. Philippe de Sanguinetto.
1344. Hugues de Baux, comte d'Avelin.
1346. Philippe de Sanguinetto.
1347. Raymond d'Agoult, seigneur de Sault et d'Oule.
1348. Jean Barrilis, seigneur napolitain, conseiller de la reine Jeanne, maître rational de la grande cour.
1349. Raymond d'Agoult.

(1) Sénéchal de Provence et de Forcalquier.

Digitized by Google

1351. Pierre de Cadenet.
1352. Raymond d'Agoult.
1353. Fouquet d'Agoult, seigneur de Reillane et de Sault.
1354. Aimeric de Rolland (*Rollandi*), seigneur de Valonne.
1355. Jean Gantelmi.
— Fouques ou Fouquet d'Agoult, vicomte de Reillane, seigneur de Sault.
1356. Mathieu de Grimaldi, baron de Carces, seigneur de Cayan et de Pierrepaïenne (royaume de Naples).
1358. Fouques d'Agoult.
1361. Roger de St-Sévérin, gouverneur.
1363. Raymond d'Agoult, seigneur de Sault, de Trets et d'Olières.
— Foulques d'Agoult, seigneur de Sault et de Reillane.

1364-1789

1364. Hugues de Baux.
— Raymond d'Agoult.
1365. Fouquet d'Agoult, seigneur de Sault et de Reillane.
1367. Raymond d'Agoult, seigneur de Trets.
1368. Roger de St-Séverin, des comtes de Marsico.
1369. Nicolas Spinelli, chancelier du royaume de Sicile.
1371. Raymond d'Agoult.
1373. Jacques d'Aube (*Albe*), seigneur de Roquemartine.
1375. Fouquet d'Agoult.
1376. Nicolas et Mathieu Spinelli.
— Léonard de Aflicto de Salis.
1377. Fouquet d'Agoult, marquis de Corfou, vicomte de Reillane, seigneur du Luc.
1380. Raymond d'Agoult, seigneur de Sault.
— Balthazard Spinola (*Spinelli*).
1381. Fouquet d'Agoult, vicomte de Reillane.
1382. Balthazard Spinola.
1384. Pierre d'Acigné.
— Raymond d'Agoult, marquis de Corfou, vicomte de Reillane, seigneur de Sault.
1385. Fouquet d'Agoult.
1386. Balthazard Spinola (*Spinolis*).
1387. Georges de Marle (*Marlis*, *Marlic*, *Merle*), baron de St-Paul et de Cadarache, seigneur du Luc.
1394. Charles de Maine-Anjou, prince de Tarente, baron de Berre, frère de Louis II.
1395. Georges de Marle.
1404. Jean de Tusseyo de Lenerii.

Digitized by Google

1405. Pierre d'Acigné, vicomte de Reillane, baron de Grimaud et de Fraînet.
1408. Georges de Marle.
1409. Pierre d'Agnel d'Acigné, vicomte de Reillane, baron de Grimaud et de Fraînet, seigneur de Laval.
1418. Jacques d'Albe (*Aube*).
1421. Pierre de Beauvau.
1423. Tristan de la Jaille.
1439. Pierre de Beauveau (*Bellavelle*).
1443. Taneguy Duchâtel, prévôt de Paris, gouverneur de Roussillon et de Cerdagne.
1458. Pierre de Beauveau, grand sénéchal d'Anjou.
1459. Louis de Beauveau, seigneur de la Roche-sur-Yon.
1460. Frédéric (*Ferry*) de Lorraine, comte de Vaudemont et d'Harcourt, gendre du roi René.
1470. Jean Cossa, comte de Troyes (royaume de Naples), baron de Grimaud et seigneur de Marignane.
1479. Pierre de la Jaille.
1481. Raymond de Glandevès, seigneur de Faucon, gouverneur en Dauphiné.
1483. Palamède de Forbin, vicomte de Martigues, seigneur de Soliers, baron de Berre.
1484. Aimar de Poitiers, baron de St-Vallier.
1490. Tanneguy Duchatel, prévôt de Paris.
1491. François de Luxembourg, vicomte de Martigues, baron de Berre.
— Aimar de Poitiers.
1495. Le marquis Philippe de Hocberg, comte de Neufchâtel, seigneur de Rothelin, de Seure et de St-Georges, maréchal de Bourgogne et gouverneur de Provence.
1504. Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Dunois, Neufchâtel, Longueville et Montgommery.
1513. Jean de Poitiers, vicomte de l'Étoile, marquis de Coteron, seigneur de St-Vallier, gouverneur de Provence.
1515. René, bâtard de Savoie, comte de Sommerive, de Tende, de Villars et de Beaufort, grand-maître de France.
1520. Claude de Savoie, comte de Tende, Sommerive et Beaufort, baron de Cipières, seigneur du Marro, conseiller et chambellan du roi, chevalier de ses ordres, amiral des mers du Levant, lieutenant-gouverneur de Provence.
1566. Honoré de Savoie, grand amiral, comte de Tende et de Sommerive, gouverneur.
1572. Jean de Pontevès, comte de Carcès, baron de Cotignac, chevalier des ordres du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur.
— François d'Oraison, marquis de Aqua, vicomte de Cadenet (1).

(1) Yolande d'Anjou, comtesse de Provence, avait pour principal conseiller Philibert de Aqua d'Oraison, son sénéchal pour le comté des Baux.

Digitized by Google

1584. Gaspard de Pontevès, comte de Carcès.
1610. Jean de Pontevès, comte de Carcès, gouverneur.
1657. François de Simiane, marquis de Gordes, comte de Carcès, commandeur des ordres du roi, chevalier d'honneur de la reine, gouverneur.
1662. François de Muster, comte de Mérinville et de Rieux, gouverneur de la ville et diocèse de Narbonne.
1673. Pierre de Castillon, marquis de Beynes.
1675. André d'Oraison, marquis de Aqua, vicomte de Cadenet, baron d'Allemagne et seigneur de Cucuron.
1686. Mathias de Milan de Forbin, marquis de la Roque, baron de Gontard, seigneur de Cornillon et de Confons, ancien conseiller au parlement.
1745. Joseph-Ignace-Bernard de Milan-Forbin, marquis de la Roque.

VICE-SÉNÉCHAUX OU LIEUTENANTS DES GRANDS SÉNÉCHAUX DE PROVENCE

1184. Bertrand de Marseille, seigneur d'Olioules et d'Evenos.
1258. Truand de Flayosc.
1307. Jacques Ardon.
1346. Raymond d'Agoult, chevalier, seigneur de Forcalquier et de Trets, capitaine-général des armées de Provence.
1353. Guillaume de Puget.
1369. Honoré de Berre.
1370. Guillaume de Boniface, seigneur de Marignane.
1381. Blacas de Pontevès.
1382. Mainfroy Geoffroy.
1383. Louis de Trian, vicomte de Talard, capitaine-général.
1389. Pierre Giraud.

SIÈGE D'AIX (1)

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX CIVILS, CRIMINELS ET DES SUBMISSIONS

Jacques et François de Guérin 1536-1545 ; — Gaspard et Jean-Baptiste de Beccaris, 1555-1575. — Joseph, Denys, Adam Joseph et Jean-Antoine

(1) Les dates qui accompagnent les noms sont le plus souvent celles portées par les lettres de provisions ; elles indiquent aussi quelquefois l'époque à laquelle le titulaire était en possession de sa charge.

Digitized by Google

de Bonfils, 1589-1655. — Bon d'Athénosi, Antoine Brunel, 1554. — Louis et André Le Blanc, seigneurs de Mondespin, 1655-1682. — Balthazard, Martin et Michel de Félix, 1604-1722. — Laurent Courtès, 1682-1695. — Joseph de Tressemanes, seigneur de Chasteuil, 1695. — François de Cibon, 1700. — Pierre-Dauphin Martin, seigneur d'Admirat et Joseph-François Reynaud, 1722. — Pierre, François et Jean-Augustin de Pigenat alias Péginat, 1663-1738. — Martelli-Chautard, 1730. — Blaise de Gervasi de Paul, seigneur de Rousset, 1735. — Joseph-Laurent Miollis, 1738. — Joseph et Jean-Joseph Lange, seigneurs de St-Suffren, 1744-1767. — Joseph-Esprit d'Autheman, 1756. — Joseph-François-Nicolas de Romégas, 1759. — Honoré de Gras, 1661. — Bruno-Philibert-Audier-Massillon, 1772. — Jean-Antoine-Michel-Joseph Tavernier, 1783.

LIEUTENANTS-PARTICULIERS, CIVILS, CRIMINELS ET ASSESSEURS AUX SUBMISSIONS

Honoré Perrache, 1536. — Bertrand Desiderii, 1550. — François Chauchard, seigneur de St-Lambert, 1570. — Honoré et François d'Aymar, 1588-1597. — Pierre de Sommati, 1597. — Honoré Coste, 1614. — Jean de Beaumont, 1542. — François de Clapiers, seigneur du Sambuc, 1650. — Esprit Gassendi, 1655. — Honoré Guirand, 1675. — Jean-Joseph Lebret, 1698. — Jean-Augustin et Jean-Baptiste Bourgès, seigneurs du Levens, 1704-1723. — Jean-Joseph-Augustin d'Arbaud-Jouques 1728. — Pierre-Dauphin Bayon, 1752. — Jean-Baptiste-Pierre-Marc Tronc, 1784.

SIÈGE DE FORCALQUIER (1)

GRANDS SÉNÉCHAUX

Girard de St-Elpide 1305-1309. — Jacques de Gappe, 1334. — Girard de Bourbon, capitaine-général, 1393.

(1) Le siège de Forcalquier fut démembré de celui de Provence et fondé par édit de Charles I^er^ (1305 et 1307). Le roi Robert unit en 1309 ce siège à celui de Provence, mais le désunit à nouveau dans le courant de la même année. — De 1363 à 1390 les deux sièges furent unis pour la seconde fois; séparés à nouveau et à nouveau réunis, ils furent définitivement séparés en 1535, époque à laquelle fut établi à Forcalquier un siège particulier de sénéchal. Au sujet de cette nouvelle création, Manosque s'agita et offrit de verser 10.000 livres au Trésor pour obtenir la possession du nouveau tribunal, qui venait remplacer l'ancienne cour du bailliage de Forcalquier. Le parlement n'était point hostile à cette prétention, mais elle échoua devant la résistance de l'ordre de Malte, qui refusa d'aliéner sa juridiction contre une indemnité de 30,000 livres que lui offrait la commune de Manosque. — Forcalquier avait, du reste, tous les privilèges d'ancienneté et surtout son titre de « *ville comtale* ».

Digitized by Google

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

Pierre et Jean de Boniface, 1555-1625. — Henry de Brancas, des comtes de Forcalquier, baron de Ceyreste, 1667. — François Eymard, 1713. — Gaspard de Réal, seigneur de Curbans, 1720. — Ange Eymard, 1752. — Jean-François Beraud, 1782.

LIEUTENANTS-PARTICULIERS.

Scipion, Jean, Gaspard et N. d'Arnaud, seigneurs d'Astoûin et de Châteauneuf-Miraval, 1629-1700. — Jean-François Siméon, 1750. — André et Charles Pioule de Beauchamps-Brochand, 1680. — François Brémond, 1657. — Pierre-Charles d'Antan, Joseph Escuyer, 1774.

SIÈGE DE MARSEILLE (1)

SÉNÉCHAUX ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

Jean de Vegua, 1536. — Balthazard de Cattin-Vassal, seigneur de St-Savournin, gendre du précédent, 1555. — Nicolas de Bausset, seigneur de Roquefort, 1581. — Antoine de Bausset, 1653. — Nicolas, Jean-Baptiste et Pierre de Bausset, 1655-1690. — Barthélemy Granier, 1690. — Cosme de Valbelle, vicomte de Marseille, marquis d'Ayglun, seigneur de Baumelles, maréchal de camp des chevau-légers de la garde du roi, 1716. — Louis-Sauveur de Villeneuve, 1719. — Alphonse de Valbelle, marquis de Montfuron, comte de Ribiers et de Tricoutis, baron d'Aures et de Pomets, seigneur de Salerans, Barrets, etc., bailli héréditaire des Quatre-Montagnes, en Dauphiné, 1744. — Guillaume de Paul, seigneur du Viguier, 1759. — Jean-Claude-Palamède marquis de Forbin-Gardanne, 1775. —

(1) En 1564 Charles IX étant à Marseille supprima les trois judicatures du Palais, de St-Louis et de St-Lazare, et les réunit au siège de sénéchaussée. Les trois offices de juge qu'elles comportaient furent unis à la charge de sénéchal et successivement abolies et rétablies par trois fois.

Composé au début d'un lieutenant de sénéchal, d'un procureur et d'un avocat du roi, le siège de sénéchaussée de Marseille se vit adjoindre quatre offices de conseiller. — En 1607 la charge de lieutenant-assesseur criminel fut supprimée et jointe à celle de sénéchal jusqu'à l'édit du mois d'août 1700, qui créa les offices de lieutenant-général civil, lieutenant-général criminel, lieutenant-général des submissions, lieutenant-particulier civil, assesseur au criminel, conseillers au nombre de huit, procureur du roi et deux avocats du roi.

Digitized by Google

Gaspard-Anne de Forbin-Gardanne, chevalier, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de St-Louis et de Malte, 1789. — Balthazard et Henri Granier, docteurs en droit, 1589 1620. — Du Roure, 1627. — Barthélemy de Bègues, 1635. — Jean de Crouzet, 1645. — François-Louis et Louis-Sauveur de Villeneuve, 1703-1728. — Joseph de St-Michel, 1730. — Dominique de Demandolx, 1763. — Jean-François Porrata de Porrade, 1703. — Jean-Joachim de Bastide, 1724. — Dominique de Pelissier, seigneur de Pierrefeu, 1745. — Jean-Pierre et N. de Chomel, 1765-1789.

LIEUTENANTS-PARTICULIERS

François de Sommati, seigneur de la Tour-en-Seyon, docteur en droit, 1536. — L. Icani, 1610. — Nicolas de Vento, 1622. — Balthazard de Cipriany, 1636. — Jean-François de Billon, 1657. — Jean-Baptiste-Marseille Venture, 1663. — André de Lagarde, 1675. — Jean Guilhermy, 1706. — Guillaume Fabre, 1696. — Antoine de Pelissier, 1718. — Marin d'Amirat, 1733. — Jacques-François et Pierre du Roure, 1738-66. — Joseph-Benoît et Antoine Benoît de Cathelin, 1742-1770. — Justinien-Roch-Xavier-Marseille Gouffé de Trois-Villes, 1779. — Achille-Barthélemy Bertet, 1785.

SIÈGE DE DRAGUIGNAN (1)

SÉNÉCHAUX ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

Jean de Laugier, 1540. — De Martin, 1560. — Antoine de Revest, 1562. — De Meaulx, 1624. — Marc-Jean-Baptiste et Augustin de Brun de Castellane, seigneurs de Vaucroue, 1625-1708. — Honoré de Rascas, seigneur du Canet, 1692. — Pierre-André et Pierre de Raymondis, seigneurs d'Allons, Roquebrune, Salettes et la Penne, 1665-1691. — Antoine de Brun de Faunes. — Elzéar de Malespine (non pourvu). — Pierre-Emmanuel de Baudrier, chevalier, seigneur de Châteaudouble, de la Valette, Thoren, ancien conseiller-secrétaire de la chancellerie, 1753. — Jean de Raymondis, seigneur d'Allons, 1762. — Jacques-Athanase de Lombard de Taradeau, 1787. — Jean de Raphaëlis, seigneur de Tourtour et de Rousset, 1683.

(1) La présence d'un siège de sénéchaussée donnait une grande importance à la ville où il se trouvait établi. Ce fut un des arguments qui contribuèrent à faire ériger l'église de Draguignan en collégiale.

Digitized by Google

LIEUTENANTS PARTICULIERS

Jean Tousson, 1568. — Jean et Pierre de Laurans, 1655. — Louis de Cabasson, seigneur de la Motte, 1670. — Elzéar de Raphaëlis, 1674. — François et François-Emmanuel Giraud, seigneurs de Lagarde, Lamourre, la Martre et Agay, 1686-1709. — François-Emmanuel de Gilly de Taurennes. — Jacques de Sassy de Villehaute, 1753.

SIÈGE DE DIGNE (2)

SÉNÉCHAUX ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

Jean-Louis de Sabran, des comtes de Forcalquier, seigneur de Champvoine, 1566. — Marc-Antoine de Gassendi, seigneur de Thorame et Tartonne. — Charles de Sabran, seigneur de Chantereine et d'Aiguine, 1693. — Le chevalier de Castellane. — Pierre-Honoré d'Eyminy, seigneur de Puymichel, chevalier de l'ordre de Malte et de celui de St-Lazare, 1756. — Pierre-Louis d'Eyminy, alias Aymini, enseigne des vaisseaux du roi, 1759. — Marc-Antoine de Francesquy ou Franceschi, seigneur de Brasdasse, Estoublon et Bellegarde, 1771. — Jean-André de Belletrux, avocat, seigneur de Feissal, 1789. — Jean-François et Claude de Roux, 1651-1693. — Pierre de Gaudemar, seigneur d'Entages, 1658. — Jean Jaubert, 1660. — Jean-Louis de Jaubert de Pontevès, seigneur de Sieyès, 1724. — Pierre et Jean-Louis Taxis.

LIEUTENANTS PARTICULIERS

Gaspard Castagny, 1640. — Antoine et François de Thouron, 1653-1680. — Pierre de Chazelles, 1688. — Pierre Guitton, 1715. — Gaspard Féraud, 1730. — Jean Sossy, 1789.

(2) L'importance de cette ville s'accrut par l'établissement d'un siège de sénéchaussée en 1535, et devint, selon l'expression de Gassendi, une double capitale des villes et des bourgs environnants.

Le ressort de ce tribunal comprenait, outre la viguerie de Digne, celles de Moustiers, de Barrême, d'Annot, de Castellane, de Colmars, de Seyne, et une partie de celle de Sisteron. Mais en 1640 ce ressort fut notablement restreint par l'érection des sièges de sénéchaussée de Castellane et de Sisteron. Le nombre des magistrats attachés au siège de Digne a souvent varié ; il ne se composait en dernier lieu que de deux lieutenants-généraux, deux conseillers, un avocat et un procureur.

Le conseil général de la ville de Digne était présidé par le sénéchal ou, en son absence, par un conseiller de la sénéchaussée.

Digitized by Google

SIÈGE D'ARLES

SÉNÉCHAUX ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

Pierre Biord, 1563. — Pierre de Pourrières, 1653. — Pierre de Castillon, marquis de Beynes, 1666. — Jacques de Grille-Robiat, 1677. — Henri, marquis de Boche, major de brigade de gendarmerie, 1683. — Ambroise d'Avignon, 1741. — Marc-Antoine Royer, 1745. — Jean-Mathieu Artaud, 1779. — Paul-Auguste-Antoine et Paul-Antoine de Romieu 1655-1780. — Pierre de Laugier de Montblant, 1675. — Pierre et Louis de Coste, 1688-1699. — François Laville, 1773.

LIEUTENANTS PARTICULIERS

Antoine Petit, 1650. — Jean-Baptiste de Barrême, viguier, 1670. — Pierre-Joseph de Barras, 1689. — Antoine Roman, 1697. — Honoré Mathilde, Pierre et Jean de Faucher, 1674, 1700, 1719. — Marc-Antoine et Sylvestre Jouvene, 1724, 1746. — Jean-Baptiste Loys, 1755. — Louis-Michel Moreau 1772.

SIÈGE D'HYÈRES

SÉNÉCHAUX ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

Jacques de Thomas, seigneur de Ste-Margueritte, 1550. — Balthazard Séguier, sieur de Piosin, 1560. — Gaspard Monnier, seigneur de Castellet, 1571. — Pierre, Balthazard, Pierre et Charles-Pierre de Fauris, seigneurs de St-Clément et de Ste-Eulalie, 1667, 1685, 1692, 1758. — Joseph et Balthazard-Antoine-Hilarion de Meyronnet de St-Marc, 1775-1778. — Hippolyte-Bonaventure Dellor, 1789.

LIEUTENANTS PARTICULIERS

Gaspard de Mouyer, co-seigneur de Châteauvieux et de Castellet-les-Sausses, 1570. — François, Charles et François de Saqui, seigneurs des Tourrets, 1580, 1618, 1634. — Les de Cambe, — De Possel, 1669. — De Martelli, 1722.

Digitized by Google

SIÈGE DE TOULON

SÉNÉCHAUX ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

Antoine Margaillet, chevalier de Malte, 1668. — Antoine de Maurel, seigneur de Volonne et de Pontevès, lieutenant aux gardes françaises, premier maître d'hôtel du duc d'Orléans, 1670. — Alphonse et Antoine de Maurel, seigneurs de Volonne et de Maubousquet, 1693. — Pierre Maurel, seigneur de la Baume, 1698. — Le baron de Lagarde, 1713 (1). — Claude de Cormis, ancien officier de mousquetaires et colonel d'un régiment d'infanterie, 1718. — Antoine Jean-Baptiste et N. d'Hostagier, 1752, 1775. — Claude-Laurent de Burgues de Missiessy, chevalier de St-Louis, brigadier des armées navales, 1789. — François, Amédée et Joseph de Saqui, 1619, 1650, 1696. — Annibal et François de Chabert, 1645, 1688. — Jean-Jacques de Gérin, des marquis Gérini de Florence, lieutenant-général de l'amirauté de France au siège royal de Toulon, chevalier et premier conseiller de la même ville 1647. — de Cugis, 1684. — Martelli de Chautard d'Ollioules, 1725, et Antoine-Marie Martelli, 1741. — François-Michel Durand, avocat, 1761. — François Lajard, avocat, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Hainaut, 1766. — Étienne Ganteaume, 1769. — Marc-Antoine Granet, 1773.

LIEUTENANTS PARTICULIERS

Jules Lieutaud, 1693. — Joseph de Lieutaud, alias Léotaud, seigneur de Tourves, 1744. — Théodore Monier, 1745. — Toussaint-Alexandre Portalis, 1759. — Laurent Toucas, 1773. — Pierre-François Laugier, 1778.

SIÈGE DE GRASSE

SÉNÉCHAUX ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

Le chevalier de Vigueran, capitaine aux gardes françaises. — Honoré de Villeneuve, chevalier, seigneur de St-Césaire, Malvans et Bourrigale, 1666. — Pierre de Villeneuve, seigneur de Barrême, Séranon, etc., 1693. — Jean-Henri et Louis de Lombard, seigneurs de Gourdon, 1713. —

(1) Jules-César de Lagarde était déjà en fonctions en 1705.

Digitized by Google

Messire de Pujet, baron de Châteauneuf, 1748. — Louis de Villeneuve, chevalier, baron et marquis de Barrême et de Séranon, mousquetaire, aide-de-camp du maréchal de Saxe, 1758. — Louis de Villeneuve St-Césaire, 1789.

LIEUTENANTS PARTICULIERS

Louis, François, Henri et Charles de Lombard, seigneurs de Gourdon, Magnan et Courmes, juges du tabac, 1610-1789. — Pierre Vitalis, 1677. — Louis Mouton, 1680. — Honoré de Carpillet, 1753. — Claude et François de Fanton, seigneurs de Thorenc, 1698-1755. — Honoré-Joseph Floris, 1773.

SIÈGE DE BRIGNOLES

SÉNÉCHAUX ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

François Drac de Poitevin, 1652. — Henri de Pujet, seigneur de Barbentane et de Bras, 1692. — Jean de Garnier, seigneur de Jullans-Fontblanche, 1706. — Antoine de Garnier-Jullans, chevalier de Malte. — Louis-Clair de Garnier, seigneur de Jullans-Fontblanche et Castillon, 1789. — Joseph et Pierre-Dominique d'Esparra, 1654, 1705. — De Clapiers. — Jean-François Bellon, 1771.

LIEUTENANTS PARTICULIERS

Balthazard de Sermet et ses descendants, 1692, 1770. — Louis-François-Benoît Barbaroux, 1771. — Jacques de Clapiers, Jean-Louis Tancron, 1758.

SIÈGE DE CASTELLANE (1)

SÉNÉCHAUX

Honoré de Glandevès, baron de Castellet et de St-Cassien, 1666. — Charles de Glandevès, baron, chevalier, conseiller du roi en ses con-

(1) En 1790 ce siège comprenait douze officiers, un lieutenant-général civil et criminel, un lieutenant-général aux submissions, trois lieutenants particuliers, quatre conseillers, un avocat et un procureur du roi, un greffier en chef.

Digitized by Google

seils, 1692. — Charles-François et Charles de Glandevès, 1717, 1775. — Raymond-Pierre de Glandevès, seigneur du Castellet, St-Cassien, Vergons et Amirat, chevalier de St-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du roi, 1789.

LIEUTENANTS

Lazare du Chaine, 1640. — Pierre Garcin, 1647. — Jean Martini, 1640, 1673. — Jean Taxil, 1653. — Jean Féraud, 1678. — Pierre et Joseph-Félix Garnier, 1688. — François de Niel, 1689. — Honoré Santivos, 1695. — François de Niel, 1730. — Jean-Joseph de Bon, 1757. — François-Joseph de Bernard de Taxil, alias Tassis, 1774.

SIÈGE DE SISTERON

SÉNÉCHAUX

Gaspard Castagny, 1640. — Charles de Glandevès de Puymichel, seigneur de Mirabeau, 1673. — Joseph d'Agoult, baron d'Olières, seigneur de Mirabeau, Pourcieux, Rousset, Mimet, etc., 1687. — Gaspard de Glandevès, seigneur de Niozelles et Mirabeau, 1703. — Reynaud de ou du Serre, baron de Thèze, 1715. — François, Joseph-Charles et Jacques-Charles d'Inguimbert, barons de Thèze, 1725, 1745, 1775. — Joseph-Charles d'Inguimbert, seigneur de Thèze et de Melve, 1787.

LIEUTENANTS

Blaise Chais, 1640. — De Jauffrey, 1640. — Pierre de Jouffrey, 1720. — Jean-Joseph de Jouffrey 1660. — Jean, Gaspard et Claude de Castagny, seigneurs de Villosc, 1675-1758. — François et Jean-Joseph de Laydet, seigneurs de Champlobin, 1658, 1753. — Louis d'Arnaud et Joseph Monier, seigneur du Revest, 1696. — Jean-Baptiste Sigoin, 1698. — Henri-Joseph Ricardi, 1780. — Jacques de Barlet, 1729. — Joseph-Aimé de St-Didier, 1720. — Jean-Antoine de Bermond, seigneur de Vaulx, 1754. — Charles-François de Burle de Curbans, chevalier, 1789.

Digitized by Google

AVIGNON

GRANDS SÉNÉCHAUX DU COMTAT POURVUS PAR LES PAPES

Guillaume de Villaret, grand-prieur de St-Gilles (1), 1273.
Raymond de Grassat, commandeur d'Orange, 1277.
Philippe de Bernisson, 1291.
Jean de Grisac, 1295.
Roger de Spinolis, gentilhomme florentin, 1296-1300.

En 1300 les papes supprimèrent la charge de sénéchal et la remplacèrent par celle de recteur.

En mars 1769 parut un édit créant deux sièges de sénéchaussée dans le Comtat, l'un à Avignon et l'autre à Carpentras. Cet édit fut suivi de plusieurs autres dispositions qui introduisirent dans le Comtat une véritable réforme judiciaire. En 1770 nous trouvons Antoine-Louis Tellus en possession de l'office de lieutenant de sénéchal à Avignon. Ignace-Gabriel-Marie Reboullet lui succéda dans cette charge en 1773.

(1) Pourvu par le pape Grégoire X et par bref donné à Lyon le 5 mai de l'an troisième de son pontificat (1273).

Vicomte DE GÉRIN.

Digitized by Google

LA CHAPELLE

D'ISABEAU DE BAVIÈRE

A AVIGNON

Au moyen-âge, l'officier public chargé de dresser les contrats auxquels on voulait donner un caractère d'authenticité légale cumulait avec l'exercice de ce ministère spécial des attributions qui furent plus tard dédoublées et réparties entre des fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire. Aussi trouve-t-on dans les protocoles des notaires de cette époque une foule d'actes qu'on est étonné d'y rencontrer. C'est un vrai bonheur pour la science historique, qui doit à cet état de choses des documents précieux qui n'ont pas été conservés dans les archives publiques. Je ne doute pas qu'il n'en soit ainsi dans toutes les provinces de l'ancien royaume de France ; mais nulle part, peut-être, il n'existe un champ d'exploration aussi riche que dans le Comtat-Venaissin et la ville d'Avignon, qui furent l'un et l'autre, pendant plusieurs siècles, par suite de leur soumission aux souverains pontifes, le centre politique, commercial et financier le plus important de l'Europe, le rendez-vous ou le refuge de personnages et de familles appartenant à l'histoire. Les recherches que j'ai faites, pendant de longues années, dans les études des notaires d'Avignon, m'ont permis d'exhumer un assez grand nombre d'actes politiques se rapportant à l'histoire de la monarchie française ou à celle des rois de Sicile, comtes de Provence et de Forcalquier. Je crois

Digitized by Google

aller au-devant du vœu de l'Académie en lui annonçant que ces documents seront publiés successivement dans ses *Mémoires*, après avoir été lus dans ses réunions périodiques.

Je commence aujourd'hui la série de ces communications par l'extrait d'une procédure relative à la revendication formée par le roi Charles VII, au sujet d'une chapelle de velours bleu que Jean de Clarcy, brodeur de la Cour, avait confectionnée par ordre d'Isabeau de Bavière. On donnait le nom de chapelle à l'ensemble des ornements sacerdotaux nécessaires au service d'une chapellenie.

*
* *

Le 15 juillet 1452, 6e année du pontificat de Nicolas V, noble homme Maître Jean Panye, notaire, secrétaire et procureur de S. M. Charles VII, roi des Français, comparut devant Maître Pierre de Blengeriis, notaire public d'Avignon, assisté de plusieurs témoins, parmi lesquels : nobles hommes Philippe de Costeria, docteur ès-lois, Giraud de Lodezio, chanoine de St-Agricol et prieur de Maubec, Baudet et Pierre de Sade, frères, Baudoin Barthélemy, jurisconsulte, tous appelés et réunis dans la salle supérieure de l'hôtel de Pierre de Cadard, seigneur du Thor, et en présence de ce gentilhomme ; et après avoir justifié de la légalité de son mandat, il donna lecture de l'acte suivant :

« Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, à tous « ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Il est venu à « notre cognoissance que l'an mil CCCC et neuf et le onzième « jour de février, marché fut fait en notre ville de Paris, « par le commandement et ordonnance de feue notre très « chière dame et mère que Dieu absoille, par feuz le sire de « Roussay, lors son grant maistre d'ostel, et Hémon Ray- « nier, son trésorier, à feu Jéhan de Clarcy, en son vivant « brodeur et varlet de chambre de feu notre très chier sei- « et père que Dieu absoille, de faire par le dit de Clarcy pour « notre dicte dame et mère une chapelle entière de velours

Digitized by Google

« bleu brodée, semée de perles et histoires en la manière « et selon le contenu ès parties de la dicte chapelle dont la « déclaration s'ensuit.

« Premièrement, la table de l'autel d'en hault toute de « brodure d'or de Chippre à tainte de soie, si richement, « tant nectement et proprement que faire se peut, contenant « trois aulnes de long et trois quartiers de large, en laquelle a « XXXVI quarrez d'istoirez des miracles de Notre-Seigneur « selon les Evangiles.

« Item, l'aultre table basse, de deux aulnes et demie de long « et de la pareille largeur que dessus, est dit ouvrée et histo- « riée comme celle devant dicte.

« Item, le parement de nappe de deux aulnes et demye de « long, de brodure d'or de Chippre et historiée des XII « prophètes et XII apostres, et est le dict parement frangé « d'or de Chippre tant bien que faire s'est peu.

« Item, le parement de l'estieu (1) où l'on met les corpo- « raux, le dessus brodé de Notre-Seigneur qui tient son ju- « gement, les costez de la résurrecsion des mors, et les fons « de Vironicle (2) et des quatre évangélistes, brodé le plus ri- « chement et nectement que l'on a peu.

« Item, une chasuble pour le prélat, les offrois tous de « brodeure d'or de Chippre et des histoires de la passion, « et sur le champ d'icelle nues et raies de soleil et estoilles si « dru que faire s'est peu, tout de brodeure d'or de Chippre, « et dessus ladicte besoigne ayant foison de perles semées.

« Item, les tunique et damatique pour le diacre et soubz « diacre, les offrois brodez de plusieurs sains et sainctes, et « pareillement de nues, d'estoilles, de rays de soleil et se- « mées de perles comme la chasuble.

« Item, trois chappes, les offrois et chapperons tous de « brodure telles que dessus, étant les offrois de chascun costé « un quartier de large et les chaperon grans comme il ap-

(1) Etui, écrin.
(2) Ste Véronique.

Digitized by Google

« partient à l'ouvraige, et sont les dites chappes brodées et « semées de perles comme dessus.

« Item, deux aultres chappes dont les offrois et les chap- « perons sont tous de brodeure comme dessus et semées de « perles.

« Item, la couverture du missel brodée de nues, de rays « de soleil et d'estoilles pareillement comme dessus.

« Item, deux estolles brodées semblablement.

« Item, trois phanons.

« Item, tous les paremens des aulbes et amicz, ainsi qu'il « appartient, le plus richement de jamais.

« Item, une grant couverture brodée semblablement com- « me dessus pour seoir le prélat en une chayre.

« Item, la couverture du lectrin brodée ainsi et ouvrée « comme dessus.

« Et ce, pour le pris et somme de quatre mille cinq cens « livres tournois, monnoye lors courant, en telle condicion « que s'il estoit trouvé par dit d'ouvriés et gens à ce cognois- « sants, quand ladicte besoigne seroit faicte, qu'il y eust perte « par ledict de Clarcy, lui seroit reffondu, amendé et payé ce « que les dessus dicts extimeront.

« Et icelle chapelle faicte et achevée par le commandement « et ordination de notre dite dame et mère furent asemblez « les jurés et certains ouvriés à ce commis pour veoir, exa- « miner ladicte besoigne et en dire leurs bons advis, lesquelz « d'un commun accord, présens souz maistre Estienne de « Bray, maistre Jehan de Salault et ledict Hémon Reynier, « conseillés et officiers à ce depputés par notre dicte dame et « mère, dirent, affermèrent et jurèrent en leurs consciences, « comme appert par lettres signées de leurs mains, que l'ou- « vraige et brodure de ladicte chappelle valloit bien et loia- « lement la somme de six mil trois cent vingt et sept livres tour- « nois, monnoye devant dicte, et oultre et par dessus le dict « marchié, dix huit cens vingt et sept livres tournois qui lors « ne fut pas payée, et oultre ladicte somme estoit enco- « res deu audit de Clarcy, tant pour sandaulx, tiercelins dont

Digitized by Google

« les veloux de la dicte chapelle furent houssez, qui « montoient à la somme de sexante cinq livres tournois « d'icelle monnoye, comme pour le rachat de certaines « pièces que retenoient en gaige aucuns des ouvriés pour « leurs salaires et autres frais qui se montent douze cens « livres tournois ou environ. Et pour ce la dicte chapel- « le demoura ès mains de Jehan de Clarcy, brodeur cy de- « vant nommé, jusques à son décès, auquel temps ou en- « viron se surviendrent les divisions en notre dicte ville « de Paris, par quoy notre bien amée Jeanne des Mo- « lins, vesve d'iceluy feu de Clarcy et de puis femme de « feu notre amé et féal conseillé et premié médecin Maistre « Jehan Cadart, quand elle party de notre dicte ville de Pa- « ris la fist porter en Avinion, auquel elle l'a de puis gardée « jusques à son décès, après lequel est venue ladicte chapelle « ès mains et garde de notre bien amé Pierre Cadart seul « filz et héritier des ditz feuz Maistre Jehan Cadart et Jehan- « ne des Molins sa femme. Et soit ainsi que depuis aucun « temps en ça, après ce que avons été advertis des choses « dessus dictes, avons icelle chapelle faicte veoir et visiter par « aucun de nos officiers et spéciaulz serviteurs par lesquelz « ont esté trouvées toutes les pièces en la manière qu'elles sont « dessus escriptes et déclarées, et pour ce que nous avons « fait appoincter et paier audit Pierre Cadart tout ce qui luy « paroit estre deu à cause de la dite chapelle par notre amé et « féal trésorier et receveur général de nos paiis de Langue- « doc et duchié de Guienne, Maistre Estienne Petit et aussi « Glaude Chapelle, nous compecte et appartient à cause de « notre dame et mère, avons délibéré et délibérons vouloir re- « couvrer et avoir ycelle chapelle. Pour ce est-il que nous « confians à plain des personnes de notre amé et féal notaire « Maistre Jean Panye, grenetier (1) de Pésenas, icelly Panye « aujourd'huy avons fait et constitué, faisons et constituons « par le teneur de ces présentes nostre procureur général et

(1) Maître du grenier à sel.

Digitized by Google

« messaigé espécial avecques toute plaine puissance et congié « de nous demander, prendre et recepvoir pour et au nom « de nous la dicte chapelle avecques toutes ses appartenan- « ces cy dessus déclairées, et en quictier le dict Pierre, ses « héritiers et ayant cause, et tous autres à qui pourroit tou- « chier et appartenir en la meilleure forme et manière que « faire se porra, et néant moins à promettre au dit Pierre et « à ses dits héritiers et ayans cause de les garantir et faire « tenir quictes de nous, noz successeurs et tous autres quel- « qu'ilz soient qui vouldroient de présent ou autre temps ave- « nir faire aucune demande ou poursuite contre le dict Pierre, « ses successeurs, héritiers ou ayant cause, pour occasion de « ladicte chapelle et appartenances d'icelle, desquelles choses « dessus dites et chacune d'icelle faire et passer, nous avons « donné et donnons par ces dites présentes à notre dict pro- « cureur auctorité et mandement spécial avecques toutes aul- « tres choses qui seront nécessaires, promettons aussy en « bonne foy et en parole de Roy, avoir ferme, estable et agré- « able tout ce que en la dite matière par le dit Panye, notre « procureur aura esté fait, dit, confessé, quicté, promis et « octroyé. En tesmoing de ce avons fait mettre notre séel « à ces présentes. Donné à Montbason le 10e jour d'avril, l'an « de grace mil CCCC cinquante et deux après Pasques, et de « notre règne le XXXe. »

« Par le Roy, les évesques de Maguelonne et de Carcas- « sonne présens,

« Daniel. »

Et moi Pierre de Blengeriis, du diocèse de Pavie, notaire public d'Avignon par l'autorité du siège apostolique et de l'Empereur,.... etc.

Quand je rencontre un document historique qui m'était inconnu, j'aime à savoir ce qu'étaient les personnages qui y jouent un rôle. Je suppose, mes chers collègues, que vous êtes comme moi et que vous serez bien aises d'avoir quelques renseignements sur Jean de Cadard et sa famille.

Digitized by Google

Jean de Cadard, chevalier, seigneur de Beauvoir (1), conseiller et premier médecin du Roi de France pendant la régence d'Isabeau de Bavière, fut accusé par les Bourguignons d'avoir participé au meurtre de Jean-sans-Peur. Il partagea la disgrâce de Tanneguy du Châtel et le suivit dans son exil. Vers 1420 on le voit à Avignon, où s'étaient réfugiés beaucoup de Français restés fidèles à Charles VII. « C'était, dit un chroniqueur, un homme avisé, car il s'en alla riche de 25 à 30,000 écus. » Un second mariage accrut encore sa fortune. Après la mort de sa première femme, dont je n'ai pu découvrir le nom, il se remaria, à Avignon, avec Jeanne de Moulins, veuve de Jean de Clarcy, brodeur de la cour. Cette dame appartenait par sa naissance à une grande famille du Nivernais. Un de ses oncles, Philippe de Moulins, évêque d'Évreux, puis de Noyon, remplit pendant 56 ans les fonctions de secrétaire auprès de trois rois, Jean II, Charles V et Charles VI. Il fut chargé de plusieurs missions politiques importantes, entre autres celle qui lui fut confiée par le Roi et le Dauphin pour prendre possession du Comté de Valentinois. Il fit partie de l'ambassade envoyée par Charles VI, en 1393, vers le pape Clément VII, pour négocier la création d'un royaume d'Italie en faveur de Louis, duc d'Orléans (2). Pendant le séjour qu'il fit à Avignon il montra beaucoup d'affection pour le monastère royal des Célestins et donna à ces religieux une somme de 300 francs, pour l'achat d'une maison qui touchait leur couvent. En retour, les Célestins s'obligèrent à célébrer annuellement deux messes à l'intention de ce généreux ami, et à réciter tous les jours, selon son désir, une antienne en l'honneur de la Vierge Marie, à chaque repas, après les grâces (3). Philippe de Mou-

(1) Beauvoir-de-Marc, arrondissement de Vienne (Isère), canton de St-Jean-de-Bournay.

(2) Pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publiées par la Société de l'Histoire de France, par M. L. Douet-d'Arcq.

(3) *Martyrologe des Célestins*, conservé à la bibliothèque de la ville d'Avignon. Reg. coté n° 435.

Digitized by Google

lins mourut à Paris en 1409 (1) ; mais il est probable que le souvenir de sa mission à la cour papale d'Avignon ne fut pas étranger au choix que sa nièce fit de cette ville pour en faire sa demeure. Le monastère des Célestins étant une fondation royale, il était tout naturel que les réfugiés français lui témoignassent une sympathie toute spéciale; Jean de Cadard y fit inhumer sa première femme, et, de concert avec la seconde, il fit élection de sépulture dans l'église du dit couvent, et fonda deux messes annuelles des morts, pour lesquelles les deux époux donnent chacun une somme de 200 florins, une fois payée.

Jean de Cadard fut très bien accueilli par le Légat qui représentait le St-Siège à Avignon (2), et ce fut sans doute à la sollicitation de ce prince de l'Église que le pape Martin V nomma l'exilé capitaine, châtelain et bailli du château d'Oppède, dans le diocèse de Cavaillon, en remplacement de Guillaume de Baux (3).

Comment et à quelle époque devint-il seigneur du château du Thor ?

Un document que j'ai trouvé dans un registre de Jacques Girardi (4) fait supposer que ce fief lui advint par suite d'une expropriation prononcée à son profit par la cour du Petit-Scel de Montpellier, voici dans quelles circonstances :

Au commencement du XV^e^ siècle la seigneurie du Thor appartenait à Alix de Baux, veuve d'Odon de Villars, remariée en seconde noces avec Conrad, comte de Fribourg et de Neufchâtel. Cette dame étant morte en 1426, sa succession fut dévolue, après diverses péripéties dont je n'ai pas à faire ici l'historique, à Guillaume de Baux, duc d'An-

(1) *Gallia christiana*, tom. III. *Episcopi Novionenses*. On y trouve l'épitaphe de Philippe de Moulins, qui fut enseveli chez les Célestins de Paris, au milieu du chœur de l'église.

(2) Le cardinal Pierre de Foix.

(3) Jacques de Ambianis, *Étendues*, années 1501-1502, contenant divers actes de 1426 à 1447, fol. 125.

(4) Jacques Girardi, *Notes brèves*, 1441, fol. 230.

Digitized by Google

drie. Le gouverneur des domaines appartenant à ce seigneur dans le Comtat, Guillaume de Tristan, seigneur de Clermont-Lodève, afferma le château du Thor à Barthélemy de Brancas, changeur, citoyen d'Avignon (1). L'héritage d'Alix de Baux était grevé de dettes ; au nombre des créanciers était Guillaume de la Rivière, dit *de Borbon*, fils de Jean de la Rivière (2). Ce gentilhomme, chassé comme tant d'autres du territoire de France par les Anglais, n'était pas riche ; il se trouva bientôt hors d'état, faute d'argent, de poursuivre les procédures nécessaires pour obtenir le paiement de sa créance. Il s'adressa à Jean de Cadard, qui était son ami et qui avait la réputation d'un homme généreux ayant secouru maintes fois ses compatriotes dans leurs besoins financiers, et lui proposa de le subroger à ses droits et actions pour continuer le procès à ses frais (3). Le seigneur de Beauvoir accueillit sa demande et lui prêta 250 florins, monnaie courante à Avignon, *en parpailloles*.

Il est probable que Jean de Cadard, en *homme avisé*, rendit le même service aux autres créanciers de la succession d'Alix de Baux, aux mêmes conditions, en ce qui concerne le château du Thor et une grande ferme nommée « *la bastide St-Étienne* », et qu'il acquit ainsi une main-mise universelle sur ces deux domaines. Le crédit dont il jouissait auprès de la cour pontificale apostolique lui permit de convertir ses créances hypothécaires en un titre seigneurial.

Le duc d'Andrie protesta et intenta même une action judiciaire contre Jean de Cadard devant diverses juridictions ; mais celui-ci obtint partout gain de cause (4).

(1) Jacques Girardi, *Notes brèves*, 1441, fol. 694

(2) *Ibid.*, fol. 230.

(3) *Ibid.*.

(4) Des lettres patentes de Charles VII furent délivrées en 1445 par Raymond de Villars, chevalier, conseiller et chambellan du Roi à Nîmes et à Beaucaire, pour garantir à Jean de Cadard la possession du lieu et du château du Thor, ainsi que de la bastide St-Étienne ; et la même année le parlement de Toulouse rendit un arrêt aux mêmes fins.

Prot. de Jacques Girardi, *Étendues* cotées BB. fol, 91, 92, 93, 98, 99.

Digitized by Google

Jean de Cadard fit un testament à Avignon, le 14 février 1447, chez le notaire Simon Girardi. En voici les principales clauses :

Il fait élection de sépulture dans l'église collégiale des Célestins de St Pierre de Luxembourg, dans le chœur et au lieu qui lui a déjà été assigné près de celui où est ensevelie feue dame son épouse (1).

Il veut et ordonne que le jour de ses funérailles ses exécuteurs testamentaires achètent cinquante torches, qui seront portées par autant de pauvres de J.-C., choisis par son épouse ci-dessus nommée et par Pierre de Cadard, son fils unique, né de la dite épouse. Ces pauvres devront être vêtus de robes noires fournies par la veuve et le fils du testateur.

Il veut et ordonne que dans le lieu assigné à son corps, dans la dite église, soit posée une pierre d'albâtre et édifié un tombeau pour lui et les siens.

Il fait beaucoup de legs aux couvents, aux paroisses, aux hôpitaux, etc.

Il institue ses héritiers universels, par égales parts et portions, noble et magnifique dame Jeanne de Moulins, sa femme bien-aimée, et noble Pierre de Cadard, « fils unique de la dite dame et de lui ».

En prévision du cas où la mère et le fils ne pourraient habiter ensemble et vivre en paix, il veut et ordonne que sa dite épouse, tant qu'elle demeurera veuve, puisse occuper « la partie de l'hôtel que lui, testateur, occupe, qui a été récemment construite du côté de la Grande-Fusterie et qui est divisée en deux par un pont construit sur le portail antique de la présente cité, et confrontant une partie de l'hôtel de Jean de Corbie (2) ».

(1) « Prope locum in quo est seu jacet sepulta quondam domina uxor mea cujus anima requiescat in pace ».

Cette disposition ne laisse aucun doute sur le fait d'un premier mariage de Jean de Cadard.

(2) « Partem hospicii mei quam inhabito, edificatam de novo a parte « *Magne Fusterie* que dividitur per unum pontem edificatum super portale

Digitized by Google

Ses exécuteurs testamentaires sont: Jeanne de Moulins, sa femme, Pierre de Cadard, son fils, Antoine Amelhoti, docteur ès-lois, Etienne de Siz, jurisconsulte, et Pierre Marieto, doyen de l'église collégiale de Villeneuve, près d'Avignon.

Jean de Cadard vécut encore deux ans après la confection de ce testament ; il mourut le 28 août 1449, cinq mois après Jeanne de Moulins. Le *martyrologe* des Célestins, qui nous donne la date du décès du seigneur du Thor, fixe au 27 février précédent la date de la mort de sa femme. Celle-ci testa le 12 du même mois, devant Jacques Girardi.

Pithon-Curt, dont les erreurs sont si nombreuses qu'on ne peut les compter, a écrit ce qui suit dans la généalogie des Ancezune-Cadard:

« Aimard d'Ancezune, seigneur de Caderousse, Codolet, « Cabrières, etc., conseiller du Roy et lieutenant-général de « l'artillerie du France, épousa Nicole de Cadart, fille et « héritière de Jean de Moussy, dit *Cadart*, baron du Thor, « conseiller et premier médecin du Dauphin, depuis Char- « les VII, et d'Anne de Molinis (1) ».

Rien, dans le testament de Jean de Cadard (*Cadardus* et non *Cadartus*), ni dans les autres actes concernant le médecin de Charles VII, que j'ai pu recueillir, n'autorise à considérer ce nom de *Cadard* comme un surnom ajouté au nom patronymique de *de Moussy*. Jean de Moussy n'était pas le mari de Jeanne de Moulins, mais son gendre. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le testament de cette dame :

« Legavit nobili Guillemete filie sue naturali et legitime, « uxori nobilis Johannis de Mousiaco, civis et habitatoris

« antiquum presentis civitatis, intermedium carreriarum predictarum con- « frontatum a parte hospicii Johannis de Corbia. »

L'arceau dont il est ici parlé s'élevait à l'extrémité de la rue *Grande Fusterie*, du côté du nord, près de l'ancienne hôtellerie à l'enseigne de *Notre-Dame*. Il fut démoli en 1500 par ordre des consuls, des juges de St-Pierre et du procureur du Pape, *pro decoratione civitatis*. C'était probablement une des arcades de l'hippodrome antique, devenue une des portes des anciens remparts.

(1) Pithon-Curt, tom. 1, page 51.

Digitized by Google

« Turonensis, unum hospicium cum vineis, *etc.*, in territo-
« rio de Chilini distante a Parisiis duabus leucis vel circa,
« *etc.* »

Et plus loin :

« Legavit nobili Joanne de Moussy, filie unice dicte nobi-
« lis Guillemete, unam vestem domine testatricis de scarlato
« violeto foderatam de grisiis ; etc. »

Elle lègue une maison et des vignes à sa fille Guillemette, femme de Jean de Moussy, habitant de Tours, et un vêtement d'écarlate violette, fourré de petit-gris, à Jeanne de Moussy, fille unique de la dite Guillemette.

Une transaction conclue, le 12 avril 1450, entre Pierre de Cadard, fils de Jean, et Jean de Moussy, tant en son propre nom qu'au nom de sa femme Guillemette, nous fournit un nouveau détail très probant dans la question qui nous occupe. Il y est dit que Guilhemette, femme de Jean de Moussy, était fille de Jeanne de Moulins et de son premier mari Jean de Clarcy (1).

L'état de famille de Jean de Cadard est maintenant parfaitement élucidé : le médecin de Charles VII ne laisse en mourant qu'un fils unique, Pierre de Cadard, né de lui et de sa seconde femme, Jeanne de Moulins, laquelle avait de son premier mariage avec Jean de Clarcy, une fille nommée Guillemette ou Guilhermette, qui épousa Jean de Moussy, habitant de Tours. Pithon-Curt a voulu sans doute être agréable aux Ancezune, en les faisant descendre d'un personnage historique ayant plus de notoriété que le tourangeau Jean de Moussy.

Pierre de Cadard succéda à son père dans la seigneurie du Thor et dans la capitainerie du château d'Oppède. Il se maria deux fois, 1° avec Marie Blanchetty, fille de Girard Blanchetty, chevalier, seigneur de la Rivière, et d'Isabelle de Champeux (2) ; 2° avec Catherine d'Albertas (3).

(1) Jacques Girardi, *Étendues* cotées GG, fol. 525.
(2) Jacques Girardi, *Notes brèves*, ann. 1441, fol. 72.
(3) *Preconizationes castri de Thoro*, ann. 1460.

Digitized by Google

Marie Blanchetty testa le 25 septembre 1454 (1), et choisit pour lieu de sépulture la chapelle que Pierre de Cadard venait de faire construire à l'entrée de l'église de N.-D. des Doms. Cette chapelle a été démolie, mais on voit encore, sous le porche de la Métropole, sur le mur latéral de gauche, en entrant, l'écusson sculpté des armoiries de la famille de Cadard, qui portait, *d'argent au chevron de gueules chargé de trois étoiles d'or et accompagné de trois merlettes de sable.*

Les deux femmes de Pierre de Cadard ne lui laissèrent point d'enfants, et après sa mort la seigneurie du Thor passa à son beau-frère Jean de Moussy, et de celui-ci à son gendre, Aimar d'Ancezune.

(1) Jacques Girardi, *Étendues*, livre LL. fol. 207.

Gustave Bayle.

Digitized by Google

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ANCIENS

COMPOSANT LA COLLECTION FORMÉE

PAR

M. Eugène de BRICQUEVILLE (1).

Les Instruments charment les oreilles et récréent les esprits. — Davantage ils plaisent aux yeux quand ils sont travaillés avec soin par la main de maîtres excellents.

SABA DA CASTIGLIONE, 1546.
(*Ricordo, CIX.*)

DIVISION

Instruments à cordes.

- frottées
  - par un archet.
  - par une roue.
- pincées
  - avec touche
    - à fond plat.
      - cordes en boyau.
      - cordes en acier.
    - à fond bombé
      - cheviller simple.
      - cheviller de supplément.
  - sans touche
    - cordes verticales.
    - cordes horizontales.
- frappées avec des baguettes.
- avec clavier
  - les cordes pincées.
  - les cordes frappées.

Instruments à vent.

- à bec.
- à bouche latérale ou transversale.
- à anche simple.
- à anche double
  - à bouche.
  - avec réservoir d'air.
- à embouchure.

Percussion

- à membrane.
- en métal résonnant.

---

(1) Voir les *Mémoires de l'Académie* de décembre 1888.

Digitized by Google

A. — INSTRUMENTS A ARCHET

Pochette forme gigue, à 5 pans, en ébène. Tête de négresse sculptée.

Pochette forme violon allongée, non vernie. Le fond, les éclisses et le manche sont d'une seule pièce.
Faite par *Chrialli* 1699.

Pardessus de viole. Le fond et les éclisses à bandes de cèdre et d'érable. Vernis jaune ambré. Le cheviller, sculpté, se termine en une tête de femme. 5 cordes. Sans étiquette. Doit être attribué à *Benoît Fleury*, luthier, établi à Paris vers le milieu du XVIII^e^ siècle.

Dessus de viole. Eclisses très hautes, vernis brun sec, volute massive. 6 cordes.
Fait par *Jean Ouvrard* à Paris, 1726.

Viole d'amour italienne ; vernis jaune ambré d'un magnifique ton. Le bas de la touche et le tire-cordes sont découpés à jour ; 7 cordes en boyau, 6 en laiton. Elle est accompagnée de sa boîte.
Faite par *B. Calcani*, à Gênes 1742.

Tenor de viole. Grand patron, vernis brun, belle caisse en érable moucheté. Le manche, portant 5 cordes, se termine en une superbe tête d'Amour. Haut. tot. o^m^78.
Faite par *Hœsschurtz*, Hof-lautenmacher, München 1630.

Basse de viole à 6 cordes, le fond à sifflet, vernis brun clair. Le manche a une tête de Furie largement sculptée, et d'un effet très original.
Faite par *Simon Bongars* à Paris, 1655.

Basse de viole à 7 cordes. La table ornée d'un double filet et d'une jolie rose découpée. Le fond, formé par des bandes d'érable et de noyer alternées, a également deux filets. Le manche se termine par une tête de Satyre, dont la chevelure se fond en des feuilles d'acanthe. Marquée au feu : *Imber à Lyon.*

Archet de basse de viole. Baguette droite en bois jaune, hausse sculptée, bouton en ivoire tourné.

Digitized by Google

Deux archets de Pochettes.

Archet de viole cannelé, baguette cintrée, hausse en bois noir moucheté.

Archet de viole cannelé, baguette cintrée, hausse en ivoire, bouton tourné.

Archet de viole, baguette droite, hausse en ivoire découpé, bouton tourné.

Archet de viole, forme d'arc, hausse fixe.

Archet de violon. Baguette droite, tête carrée, hausse en ivoire découpé.

Étui de la viole d'amour n° 5, à calotte, recouvert de cuir rouge semé de clous en cuivre formant des arabesques sur les 4 faces.

Étui pour 2 violons, doublé de velours de Gênes bleu-ciel. (Époque Louis XVI.)

B. — INSTRUMENTS A ROUE

Vielle de petit format, coupe guitare. La planchette, le pont, le tire-cordes, les claviers marquetés d'écaille de diverses teintes, d'ébène et d'ivoire formant motifs. 6 chevilles en bois, 6 autres en fer pour les cordes sympathiques. Tous les accessoires, chevalets, cordiers, etc..., sont en ivoire.

Ce très joli instrument est signé par *Grou* de Paris, qui l'a fait en 1752.

Vielle de grand format, coupe luth, table en acajou foncé ; le fond, le cheviller, la tête en noyer naturel. (Ep. Louis XVI.)

Faite par *Audiffred* à Digoin.

C. — INSTRUMENTS A CORDES PINCÉES.

Guitare à 5 cordes doubles. Le fond et les éclisses en ébène ornés de filets d'ivoire, ainsi que les deux faces du manche. Rosette à cinq étages. Ce bel instrument est d'*Alex. Voboam*, le jeune, qui l'a fait en 1676.

Digitized by Google

Lyre. La caisse et les éclisses sont formées par des bandes d'érable et de cèdre. A la droite et à la gauche de la touche, deux bras s'élèvent, en bois sculpté et doré; ils se terminent en feuilles d'acanthe pour former, en s'enlaçant, le cheviller où sont accrochées 8 cordes. 3 roses en papier découpé et enluminé décorent la table. (Epoque Louis XVI.)

Lyre à 6 cordes, en acajou. Les bras surmontés de têtes d'aigles en cuivre ciselé et doré. (Epoque Empire.)

Harpe-lyre de très petit format ; la caisse en acajou porte 3 manches en ébène, reliés par une traverse ornée d'étoiles en nacre. 10 cordes. Haut. $0^{m}40$.

Cistre allemand, vernis noir, le fond à sifflet. 11 chevilles sur les côtés du manche, rose ajourée et dorée. (XVII^{e} siècle.)

Cistre français, vernis jaune, touche en écaille verte, belle rosace en bois sculpté et doré. 11 chevilles, comme le précédent. Fait par *Gérard Deleplanque* en 1772.

Cistre. Vernis rouge. La table est ornée d'une rose en nacre découpée, qui représente Orphée charmant les bêtes féroces. Le chevalet est également en nacre, la touche plaquée d'écaille rouge. Le haut du manche sculpté et ajouré finit en une tête de femme. L'instrument est muni de 9 chevilles carrées, en fer, se montant à l'aide d'une clé en cuivre ornée de gravures. (Époque Louis XV.)

Cistre-double-théorbe. La caisse a la forme d'une palette de peintre. Deux manches d'inégale grandeur ont, chacun, un cheviller supplémentaire pour les cordes à vide. Ce cistre français portant la date de 1767, est monté de vingt cordes qui tiennent au cordier par des boutons.

Mandore de petit format. Jolie caisse formée par des côtes en écorce de deux teintes. L'envers du manche a des filets d'ivoire, et la touche est couverte par un paysage gravé sur ivoire. Le cheviller, à jour, recourbé en forme de crosse, porte 6 cordes doubles. (XVII^{e} siècle.)

Mandoline napolitaine. Le fond à petites côtes de citronnier. Sur la table, et autour de la rose ovale, des ornements de nacre.

Digitized by Google

MANDORE BASSE. Le manche et le cheviller sont plaqués d'écailles de diverses couleurs, avec incrustations de nacre habilement appliquées. L'envers est à filets d'ivoire et d'ébène. Belle caisse à 30 côtes séparées par des filets d'ébène. Sur la table, des ornements de nacre et une large plaque d'écaille à l'endroit où le plectre gratte les 8 cordes doubles.

Faite par *Fabricatore*, à Naples, en 1790.

LUTH. La caisse, à neuf côtes, a été surmontée d'un manche de guitare. Elle a gardé sa rose en bois sculpté et doré. Cheviller de forme originale.

ARCHILUTH. Belle caisse formée de 23 petites côtes. Large rose en bois découpé. 11 cordes sur le cheviller inférieur, 6 sur le cheviller supérieur. Hauteur totale : 2 m. 10 cent.

Fait à Venise par *Michael Atton*, 1620.

HARPE de *Naderman*, ornée de fines sculptures, guirlandes à jour, entrelacs, etc... Sur la table, des personnages chinois, oiseaux, pagodes, potiches, etc., en vernis Martin. 36 cordes. Haut : 1 m. 62 cent. (vers 1770).

HARPE de la même époque que la précédente, montée de 35 cordes, et faite par *Krupp*, à Paris. Haut. 1 m. 62 cent.

BUCHE, appelée aussi *épinette des Vosges*, sorte de petite cithare à caisse rectangulaire montée de 5 cordes métalliques. Long. 0 m. 59 c.; larg. 0 m. 07 c.

D. — INSTRUMENT A CORDES FRAPPÉES

TYMPANON, époque Louis XV. 92 cordes donnant 23 notes. La table est décorée de fleurs, oiseaux, guirlandes, etc., et porte deux roses en papier découpé. La base du trapèze a 1 m. 10 c., le sommet, 0 m. 60 c.

E. — INSTRUMENTS A CLAVIER

CLAVECIN. La caisse est en bois de noyer, avec les agrafes en fer poli et ciselé. Elle repose sur 8 colonnes torses à filets d'ébène, et reliées par des traverses. Sur la partie antérieure du couvercle on a peint une scène d'auberge, dans le goût flamand, à

Digitized by Google

12 personnages. Ce tableau est encadré dans une guirlande de roses et de tulipes. Sur le grand panneau se trouve imité le tableau de l'*Albane : Les nymphes de Diane coupant les ailes aux Amours endormis.* Les deux claviers, dont les touches sont marquetées d'ivoire et d'ébène, ont chacun 4 octaves et 3 notes. Ce magnifique instrument, admirablement conservé, ne porte aucune signature apparente. Il a sa clé en fer, ornée de fines gravures.

CLAVECIN. Il a 5 octaves et 3 notes à chacun des deux claviers. Les pieds et le mouvement du châssis rappellent l'époque Louis XV. Ce clavecin, fait par *L. Bas*, à Marseille, en 1781, a été habilement restauré et mis à neuf par *Martel*, chantre à la cathédrale d'Aix-en-Provence, en 1831. Il a sa clé.

PIANO-FORTE oblong, à 5 octaves. La caisse, en acajou à filets de bois de couleur, repose sur 4 pieds cannelés et en fusée. Longueur, 1 m. 50 c., profondeur, 0 m. 55 c.
Fait par *Léonard Systermans*, à Paris, 1790.

F. — INSTRUMENTS A VENT A BEC

GALOUBET à 3 trous, en *fa*.

GALOUBET à 3 trous en *mi*. Le bec en ivoire.
Fait par *Long*.

FLAGEOLET en ébène, le barillet en corne, 3 clés en argent. Long bocal en ivoire tourné.

FLAGEOLET double de *Bainbridge and Wood*, à Londres, en bois jaune. Les deux tubes sont munis de clés carrées en argent. Monture en ivoire. Longueur, 0 m. 43 c.

FLUTE DOUCE en *mi* aigu ; joli petit instrument en ivoire, d'une seule pièce, percé de 4 trous sur le devant et de 2 autres sur le côté opposé. Au dessous de la lumière on voit un M gravé. Longueur, 0 m. 16 c.

FLUTE DOUCE en *si* ♭, en ébène, percée comme la précédente. Longueur, 0 m. 20 c.

FLUTE DOUCE SOPRANO en ébène, donnant le *si* ♭ au grave. Longueur, 0 m. 36 c.

Digitized by Google

FLUTE DOUCE ALTO, en ivoire, donnant le *fa* au grave. Longueur, 0^m48 cent.

FLUTE DOUCE ALTO, bois rouge-brun, gros anneaux et bec en ivoire. Cet instrument, en deux corps, a 0^m52 cent. de long. et 0^m04 cent. de diamètre. Sa forme extérieure est cylindrique. Il donne le *mi* ♭ au grave.

FLUTE DOUCE BASSE. Même bois que la précédente. Le bec est remplacé par un bocal en cuivre, qui s'emmanche dans une boule fixée au-dessus du sifflet. Cette flûte, portant la marque de *I.-C. Denner* (1655-1707), a 0^m91 cent. de long. Elle est percée de 6 trous sur le devant et munie d'une clé à patte dorée, ouvrant le

G. — INSTRUMENTS A VENT A BOUCHE LATÉRALE

FIFRE en ébène, anneaux en ivoire.

OTTAVINO en ivoire ; une clé en argent. Longueur 0^m30 cent.

FLUTE en ébène, anneaux d'ivoire, une seule clé en argent. Longueur 0^m60 cent.

FLUTE en bois jaune, anneaux d'ivoire, bouchon carré, 5 clés en argent, munies de tampons en fer coniques. Long. 0^m68 cent. Sur l'anneau supérieur on a gravé : *Solamen dulce laborum.*

Marque de *Goulding, à Londres.*

FLUTE DE PAN. Les 18 tubes en roseau sont enfermés dans une gaîne en papier noir avec filets de couleur (1).

H. — INSTRUMENTS A VENT A ANCHE SIMPLE

PETITE CLARINETTE en *fa*, en bois jaune, à 5 clés carrées, faite par *Boisselot aîné*, à Montpellier.

CLARINETTE D'AMOUR en bois de merisier, gros anneaux en ivoire. Le pavillon a la forme d'une poire allongée. Le bec est réuni au corps de l'instrument par un bocal en cuivre. Cet instrument, muni de 7 clés carrées, porte la marque de *Castlas*, à Turin.

Longueur totale, bec et bocal compris : 0^m84 cent.

(1) La *flûte de Pan* représente, à elle seule, une variété. C'est un instrument à *bouche transversale.*

Digitized by Google

I. — INSTRUMENTS A VENT A ANCHE DOUBLE

Musette de forme extérieure conique, en bois de fer, monture en cuivre ; 7 trous ovales sur le devant. Longueur, 0^m17 cent.

Musette comme la précédente, en ébène, monture ivoire. Longueur, 0^m20 cent.

Hautbois pastoral sans clé, en bois brun, pavillon en ivoire. Longueur, 0^m38 cent.

Hautbois à 2 clés en cuivre, en bois jaune, anneaux d'ivoire. Fait par *Camus*, à Paris. Longueur, 0^m57 cent.

Hautbois de chasse ou *haute-contre de Hautbois*, en bois noir verni. La tige est coudée entre le 3e et le 4e trou (ce dernier double). Le pavillon, en forme de poire allongée, se termine par une galerie d'ivoire découpée. A une époque déjà ancienne, on a ajouté, aux deux clés primitives en argent gravé, trois petites clés de même métal.

Longueur, 0^m78 cent. L'inscription est à peu près illisible.

Cor anglais. Cet instrument primitif décrit exactement un arc de cercle, et mesure 78 cent. de long. Il est recouvert en cuir rouge et possède toutes ses pièces d'assemblage en corne grise. Sur les 3 clés dont il est armé, deux ouvrent la même note, pour la facilité des gauchers. Cette pièce très curieuse et en parfait état porte la marque *Baur*, *Wien*, surmontée de l'aigle double d'Autriche.

Basson à 7 clés, surmonté d'un bonnet en cuivre long de 35 cent.

Cornemuse a soufflet. L'outre est une peau de chèvre. Elle s'attache à une tête de bouc sculptée dans un bloc d'ébène et portant, au milieu du front, un camée entouré d'ornements en nacre. De la bouche sortent la flûte et le petit bourdon en ébène, décorés, comme le grand bourdon et le porte-vent, de nombreux anneaux et de losanges en ivoire gracieusement assemblés. Cette pièce remarquable date de l'époque de Louis XVI.

Cornemuse. Les bourdons, la flûte et le porte-vent sont en bois jaune moucheté alternant avec la corne et l'ivoire. La flûte

Digitized by Google

porte, à sa partie inférieure, une sorte de barillet percé de trous, et enfermant une petite clé en fer. La pièce de bois où s'attache la peau est décorée de cubes en cristal enchâssés dans des ornements d'étain découpé. Ce joli petit instrument date de l'époque Louis XIII.

K. — INSTRUMENTS A VENT, A EMBOUCHURE.

Trompette de guerre française. Long. (sans embouchure) : 2 m. 32 c. Une boule aplatie en cuivre a été ménagée vers le milieu du corps de l'instrument.

Trompette de guerre allemande, simple (comme la précédente). Entre les deux branches on remarque une plaque gravée. Sur le pavillon également orné de gravure se lit l'indication suivante : *Macht Iohann Paull Franck in Hildburg Haussen. Anno 1744.*

Long. tot : 2 m. 10 c.

Trombone-Buccin. Le pavillon figure une tête de dragon.

Serpent à 6 trous, en bois recouvert de cuir. Il a son embouchure en ivoire.

Basson russe. 6 trous et 3 clés. Le pavillon figure une énorme tête de serpent peinte et dorée.

L. — INSTRUMENTS A PERCUSSION

Six grelots de différentes grosseurs depuis 4 jusqu'à 10 centim. de diamètre. Ils sont ornés de filets, roses, fleurs de lys, etc.....

Tambourin. — La surface de ce riche instrument est décorée de guirlandes, festons, perles, etc.... La bande placée sous la courroie représente des trophées d'instruments de musique, à travers lesquels passent des branches d'olivier et de laurier. Toute cette décoration, en parfait état, est d'un travail de sculpture extrêmement soigné. Hauteur, o m 77 c.; diamètre, o m. 43 c. La baguette à pomme de buis tourné ; olive en ivoire, allongée.

Tambourin. Les motifs de décoration sont moins riches et moins variés que pour le précédent, mais d'une sculpture fine et en haut relief. Hauteur, o m. 74 ; diamètre, o m. 43.

Digitized by Google

Ces deux tambourins de Provence datant de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, sont *creusés dans la masse* de deux troncs de noyer.

Baguette de tambourin (*masseto*), en bois noir cannelé, pomme et olive rondes, en ivoire.

Tambour de basque très ancien, à 5 chœurs doubles de cymbales en cuivre. La peau est collée sur le cercle. Diamètre, 20 cent. environ.

Digitized by Google

L'ATELIER MONÉTAIRE D'AVIGNON

EN 1589

Sous Grégoire XIII et Sixte Quint, noble Jérôme Bordini, peut-être parent du vice-légat, Jean-François Bordini (1596-1599), et Jean Benoît, fils de Michel Benoît, furent successivement maîtres de la monnaie d'Avignon. Ce dernier, soit qu'il trouvât son bail trop onéreux, soit qu'il voulût s'enrichir trop rapidement, ne craignit pas de commettre malversations sur malversations. Au lieu de se conformer aux ordonnances, il livra au commerce des monnaies presque aussi défectueuses sous le rapport de l'aloi que sous celui du poids. Ses malversations furent assez promptement découvertes. Il ne tarda pas à être incarcéré et poursuivi au criminel et l'on dressa un inventaire détaillé de tout ce qui se trouvait dans l'atelier monétaire. Une partie de la procédure a été découverte par M. Achard dans les archives de la ville d'Avignon. Elle contient une foule de renseignements à la fois curieux, précis et nouveaux sur le personnel, le fonctionnement et le matériel de l'atelier monétaire d'Avignon en 1589. M. Gustave Bayle, en mettant en ordre récemment les nombreuses notes, patiemment recueillies par M. Achard et qui font aujourd'hui partie de la bibliothèque Calvet, a bien voulu me signaler l'importance et l'intérêt de cette procédure inédite; je ne saurais trop le remercier de son extrême obligeance.

A la fin du XVI[e] siècle, le personnel de la monnaie d'Avignon était assez nombreux, en tout 16 personnes : le fermier ou *maître*, à qui le bail de la monnaie était adjugé pour quel-

Digitized by Google

ques années, le *prévôt général*, deux *gardes*, un *contre-garde*, le *prévôt des monnayeurs*, cinq *monnayeurs*, le *prévôt des ouvriers*, deux *ouvriers*, le *tailleur des coins*, l'*essayeur*. En 1589, les gardes étaient noble Louis d'Alphonse, capitaine de Châteauneuf et Henri Massilian ou Maxilian ou Massillien, le contre-garde Christophe Beaumont, le prévôt des monnayeurs Pierre Frison, âgé de 60 ans, monnayeur depuis 24 ans, prévôt depuis 17 ans, les monnayeurs Antoine Anglegan ou Anglejan, âgé de 40 ans et monnayeur depuis 18 ans, Raimond, Olivier, Nicolas Bertrand, âgé de 40 ans et monnayeur depuis 3 ou 4 ans, Raymond Frison, âgé de 19 ans et monnayeur depuis 5 ans, le prévôt des ouvriers Pierre Olivier, âgé de 65 ans et employé à la monnaie depuis 25 ans, les ouvriers Rodolphe Garron, âgé de 25 ans et ouvrier depuis 1580, Beaumont Barbier, âgé de 25 ans et ouvrier depuis 6 ans. Le nom du prévôt général et du tailleur sont encore inconnus. Louis d'Alphonse, âgé de 65 ans, était garde depuis 10 ou 11 ans et avait acquis son office de Jehan Guérin, moyennant 150 écus, environ 2,400 francs de notre monnaie, suivant acte public. Henri Massilian, âgé de 40 ans, avait succédé à son frère Jehan Massilian, en juin 1586 (?), à la suite d'une « résignation reçue et admise par l'archevêque d'Avignon, alors vice-légat » (1). Christophe Beaumont avait remplacé Nicolas de Mauperlier, décédé. L'office des gardes et du contre-garde était une charge qu'ils achetaient et qu'ils conservaient leur vie durant, comme aujourd'hui les notaires, les greffiers et les huissiers ; selon leur propre expression leur office était « perpétuel durant la vie. »

Le vice-légat était à cette époque seul chargé de tout ce qui concernait les monnaies. Il signait les ordonnances fixant le titre et la taille des espèces à frapper ; il affermait l'atelier pour une

(1) La copie de M. Achard donne 1585 (?) En juin 1585, il n'y avait pas de vice-légat. Dominique Grimaldi (1585-1587) fut nommé après la mort du co-légat, Georges d'Armagnac, arrivée le 21 juillet 1585 et le gouvernement éphémère de Guillaume Le Blanc (1585). La date exacte est 1586, 1587 ou 1588.

Digitized by Google

période fixée, moyennant une redevance, aujourd'hui inconnue, sur chaque marc d'or, d'argent et de billon ouvré. Cette redevance était calculée très exactement d'après le carnet des gardes, où ces derniers inscrivaient avec soin et au fur et à mesure le nombre de marcs monnayés qu'ils délivraient au maître.

Une étude même sommaire sur un atelier monétaire doit comprendre quatre parties : description du local servant d'atelier et du matériel, nature des fonctions du personnel, mode de fabrication des monnaies, nature des monnaies fabriquées.

L'atelier monétaire d'Avignon était appelé vulgairement « la meson de la monnoye ». En 1588 et 1589, il se trouvait place St-Didier dans la maison du maître Jean Benoît (1), sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôtel d'Archimbaud (2). Cette maison se composait de 11 pièces : une première salle, la *monnoyère* ou *monnairie*, la *fonderie* ou *ouvrière*, une salle, une arrière-chambre, trois chambres, un garde-manger, une dépense et une cuisine. Dans la première salle, se trouvait d'abord un banc fermant à clef, où le maître tenait ses livres de compte, ses reçus, toutes les notes relatives à l'achat de matières ou de lingots de divers marchands et quelques espèces prêtes à être mises en circulation. Me Laurens du Gay, notaire rédacteur de l'inventaire, insiste sur une vertu de ce banc, vertu qui appartenait également aux légendaires et merveilleux bancs de Carpentras, dont la réputation est Européenne ; ce banc « servoit pour s'asseoir ». Il y avait encore lors de l'inventaire 14 coupes de cuivre, des verges battues ou non battues destinées à la fabrication des pinatelles, deux balances avec bassins en laiton, 4 poids de marc à 2 crochets du poids total de 70 marcs, un poids de 16 marcs, 1 poids de 32 marcs, une romaine avec son peson ou boulhon, deux grands moleiriers en fer, deux casses ou poêlons en cuivre pour recuire la monnaie, un sac de deux quintaux de grenaille, un cabas de rosette avec une petite quantité de gre-

(1) Note de M. Achard.

(2) Renseignement fourni par M. Bayle.

Digitized by Google

naille, 350 livres de cuivre destiné à faire des verges. On plaça dans la caisse des gardes, qui était de grandes dimensions, un cabas de pinatelles monnayées pesant 113 marcs, 14 marcs de pinatelles blanchies et 876 marcs et demi de pinatelles noires, le tout trouvé à l'ouvrière, et 113 marcs de pinatelles monnayées, prises dans le banc de la maîtrise. On remit entre les mains de Nicolas-Joseph de Bux, trésorier général de la légation, diverses monnaies saisies : 46 l. 17 s. et demi de pinatelles marquées, 1 sachet de pièces pesant 12 marcs, 1 sachet de testons du poids de 29 marcs, 1 sachet de billon du poids de 74 marcs 4 onces, 1 sachet de réales et de testons.

Le mobilier de la *monnoyère* ou *mounairie* était modeste : une caisse en noyer à 2 serrures, qu'une seule clef pouvait ouvrir et qui servait aux gardes, un comptoir en noyer, une caisse en noyer avec « serrure à clef » et où « les monnoieurs tiennent les monoyes », un escabeau en noyer, « 1 image à l'huile d'un crucifix garni de noyer autour, les bois du dedans dorés avec dix rondz comme teste de clous d'or sur la cornisse », 2 petites balances, 20 trousseaux de fer à graver, 1 frasque d'arquebuze, 1 petite bassine de cuivre, 1 crusel ou creuset marqué de 2 B, des balances, poids, platines de cuivre, etc. Pierre Frison, prévôt des monnayeurs, ayant apporté la clef de la caisse des monnayeurs, on constata que cette caisse renfermait 2 cabas de pinatelles terminées.

A l'*ouvrière* ou *fonderie*, l'inventaire mentionne : 1 table de fer utilisée lors de la fonte de l'argent, un gros mortier en fer avec son « piquon » servant à broyer le tartre, 2 sacs de 4 émines chacun de tartre ou grèse, 1 sac pareil de sel, 2 petits creusets de cuivre, 2 tenailles et 1 mouchette en fer, 1 soufflet, 1 grand crible ou *cruvéu* à fonds de fer-blanc, 1 petit tonneau de tartre, 1 « barrigeou » à moitié plein de tartre, 1 grande bassine de cuivre à deux « manelhes », 1 tenaille avec « cinq longs fers et deux autres fers de deux coustés... servant pour la dite fonderie », 2 grandes bassines de cuivre à « manilhes », 1 pelle en fer, 2 cassettes ou petits poêlons en cuivre, 1 casse en fer, etc...

Digitized by Google

La salle, l'arrière-chambre, à laquelle aboutissait un corridor et les trois chambres, étaient occupées par le maître de la monnaie et son épouse, noble Françoise de Serre ; ces diverses pièces leur servaient de logement. L'inventaire prouve qu'il n'y avait ni luxe, ni confort. On y trouva notamment : 1 longue table avec ses tréteaux, 1 archi-banc de noyer, 1 banc en sapin « pour les petits enfants », 3 escabeaux en noyer, 1 diette de cuivre, 1 fourneau, 1 casse ou poêlon de laiton, 1 grand chaudron de cuivre, 1 landier en fer, 1 cumascle ou crémaillère, 1 grande caisse en noyer, où « sont les accoustremens et robbes » de la femme Benoît, 1 chaise en noyer, garnie de cuir rouge, 1 grande bassine de laiton à 2 anses, 1 lit en noyer « garny de courtines de tapisseries faites à l'éguilhe avec ses pendans de sargette rouge », 1 épée, 1 arquebuze à serpentine marquetée, 1 lanterne en noyer pour la monnaie, 1 alambic, 1 coupe de cuivre, un tas de grèse, etc.

Les pièces monnayées ou non monnayées furent portées au Palais et remises au trésorier général de la Légation. Tout le reste fut laissé aux mains de Françoise de Serre, femme du maître Benoît, et de son frère François Benoît. L'inventaire avait été dressé le lundi 18 décembre 1589, en présence d'Antoine Anfossy, commis du trésorier général et du sous-viguier Pierre Bouyer, et le lendemain mardi 19 décembre, en présence d'André Maesral, apothicaire, et de Jerôme Bouton.

Au point de vue technique, on distingue dans une monnaie de la fin du XVI[e] siècle : le *volume* de l'espèce, c'est-à-dire sa grandeur et son épaisseur, la *forme*, le *nom*, les *légendes*, le *millésime*, qui n'était pas toujours indiqué à Avignon et à Carpentras, le *lieu de la fabrication*, la *lettre* ou le *point secret* qui l'indique, le *différent* du maître de l'atelier. La valeur intrinsèque d'une monnaie ne dépend pas seulement de son poids, mais encore de son titre. Un grand nombre d'auteurs ont méconnu ce principe, pourtant bien simple et bien clair. Le point de départ de leur raisonnement est celui-ci : une ancienne monnaie d'or, qui a, par exemple, le même poids

Digitized by Google

que notre pièce de dix francs, a une valeur intrinsèque de dix francs. Il n'en est rien, et toutes les évaluations faites d'après cette base sont absolument fantaisistes et sans fondement. L'alliage était jadis souvent moindre que de nos jours ; à égalité de poids la valeur d'une pièce ancienne est généralement supérieure à celle d'une pièce moderne. Le titre d'une monnaie d'or était exprimé en *carats*, le titre d'une monnaie d'argent ou de billon en *deniers* ; l'or fin était à 24 carats, l'argent fin à 12 deniers. Le titre de nos monnaies d'or actuelles 900/1000 correspond à 21 carats 3/5 ou 21 carats 14 grains 2/5. Les premiers florins que les papes firent frapper dans le Comtat étant à 24 carats de fin et à 63 au marc pontifical, leur poids est de 3 g. 54 c. et leur valeur intrinsèque de 12 francs 7 centimes environ.

En 1589 les espèces papales étaient frappées au marteau. Les renseignements épars dans Poulain, Boutteroue, Constant, Le Blanc, Bqizard, Abot de Bazinghem, etc., ont été réunis par Barre, qui a donné le travail le plus complet sur l'ancienne fabrication des monnaies (1). Quel que soit le mode de fabrication adopté, la *fonte* et l'*alliage* des métaux sont les premières opérations du monnayage. Pour épurer l'or, l'argent et le cuivre, on les reduisait parfois en menus grains ou *grenaille*, c'est-à-dire qu'après la fonte on les jetait dans de l'eau froide. Le cuivre impur et n'ayant jamais vu le feu est dit *vierge*. Lorsqu'on avait séparé, par l'action du feu, les impuretés et les parties grossières, le cuivre prenait le nom de *cuivre rosette* ou simplement de *rosette*. De tout temps pour l'alliage deux cas se sont présentés : ou bien il s'agit de matières neuves, c'est-à-dire n'ayant jamais été travaillées, ou bien on se trouve en présence de plusieurs lingots à divers titres. La question du titre est plus difficile à résoudre dans ce dernier cas. La matière était mise au titre voulu lorsqu'elle était en bain. On se servait, à Avignon, pour la fonte d'un fourneau à soufflet. La fonte de l'or avait lieu dans des creu-

(1) Bulletin des comités historiques, 1851, p. 199.

Digitized by Google

sets de terre, afin que le métal ne pût pas s'aigrir ; pour l'argent, le billon ou le cuivre, on avait recours à des creusets de fer. On ne sait à quelle époque remonte l'emploi de ces creusets de fer ; en 1589 ils étaient en usage à Avignon. Dès que les métaux étaient en bain, c'est-à-dire étaient fondus dans les divers creusets, on les brassait avec des brassoirs de terre cuite pour l'or et de fer pour l'argent, le billon et le cuivre. Un des ouvriers les coulait ensuite dans des moleiriers ou moules en fer pour obtenir des lames, plates, longues et dont l'épaisseur était sensiblement celle des espèces à fabriquer. Il retirait l'argent et le billon des creusets avec de grandes cuillers à long manche pour les verser par le jet du moule. Pour l'or, au contraire, on portait directement le creuset plein de ce métal en bain avec de grandes tenailles pour en remplir le moule. Les lames retirées des moules, on les battait sur l'enclume après les avoir fait recuire, c'était *battre la chaude*. Dans sa déposition, le prévôt des ouvriers déclare que son emploi consiste à prendre le premier les verges pour les faire recuire. L'ouvrier les coupait ensuite en *carreaux*. Cette opération, à laquelle les gardes étaient tenus d'assister, s'appelait *tailler* ou *couper carreaux*. L'ouvrier pesait une vingtaine de ces carreaux, puis « couppait à l'œil » suivant leur propre expression. Flatés ou aplatis sur l'enclume avec le marteau dit flatoir, on remettait les carreaux au feu, afin de rendre le métal plus doux et plus facile à ajuster.

L'opération de l'*ajustage* des carreaux était fort importante. En France les fonctions d'*ajusteur* étaient généralement dévolues aux filles des ouvriers et des monnayeurs, qu'on nommait pour ce motif *tailleresses;* à Avignon, en 1589, un ouvrier seul était chargé du soin d'*ajuster* ou *approcher les carreaux*. L'ajusteur était assis sur un siège plus élevé que les sièges ordinaires. Devant lui se trouvait une petite balance ou *ajustoir*, aussi sensible que possible et suspendue à une guindole fixée elle-même à une lanterne. Dans le bassin correspondant à la main droite de l'ajusteur et soutenu par la planchette de la guindole était le *denéral* de la pièce à fabri-

Digitized by Google

quer ; l'autre bassin était vide. De la main gauche, l'ouvrier prenait un des carreaux à ajuster. Si le carreau était plus lourd que le denéral, avec des cisailles ou une lime il enlevait peu à peu l'excédent. Les carreaux faibles étaient mis de côté. La lanterne de l'atelier de Benoît était en noyer. Le prévôt des ouvriers remettait au maître les flans ajustés, les carreaux beaucoup trop forts, les carreaux faibles et les limailles ; c'était rendre la « besougne » ou *brève*, et les flans livrés s'appelaient *monnaie noire*. Le poids total devait être égal au poids de la matière confiée aux ouvriers. Les monnaies étaient achevées « en noir » et la tâche des ouvriers terminée.

Beaucoup de personnes, peu versées dans la numismatique, manifestent souvent leur étonnement à la vue de monnaies anciennes qui ne sont pas rondes et ne craignent pas d'en contester l'authencité, malgré leur incompétence absolue. Les flans des monnaies, surtout des monnaies de bas aloi et frappées rapidement, étaient loin d'être ronds. Je possède un grand blanc inédit et bien conservé de Sixte Quint, émis par l'atelier de Carpentras, dont le flan a été certainement découpé en parallélogramme. Les angles ont été à peu près seuls arrondis.

A Avignon le maître devait trébucher avec le denéral les flans ainsi préparés un à un et par marc ; il ne se conformait pas toujours à cette prescription et ne pesait souvent que par marc. Venait ensuite le *blanchiment* des monnaies d'argent ou de billon. Cette opération n'est pas la moins curieuse. Elle consistait à faire bouillir les flans avec de l'eau et du tartre, appelé *grèse* dans le dialecte Avignonais, desséché, puis pilé avec du sel dans un mortier en fer. L'inventaire mentionne chez le maître Benoît une grande quantité de *grèse*.

Les flans ainsi blanchis étaient essuyés avec le plus grand soin avant d'être livrés aux *monnayeurs* qui travaillaient dans la monnoyère ou monnairie. Ces flans étaient délivrés par *brefves* ou *brèves*, terme encore usité de nos jours. Le prévôt des monnayeurs les recevait, vérifiait leur nombre et leur poids et faisait examiner leur titre par l'essayeur avant de les remettre aux monnayeurs. Pour la frappe, les monnayeurs

Digitized by Google

se servaient de deux coins en fer ; l'un nommé *pile* et l'autre *trousseau*. La pile, portant en creux l'avers de la pièce à frapper, avait une sorte de talon vers le milieu et terminait en pointe. De cette manière la pile était plus facilement fixée au billot, sur lequel se battait la monnaie. Le flan était disposé horizontalement sur la pile et recouvert ensuite du trousseau, sur lequel était gravé en creux le revers de la pièce. Le monnayeur frappait avec un marteau sur le trousseau, qu'il maintenait de la main gauche dans la position convenable. On était souvent obligé de remettre le flan entre la pile et le trousseau jusqu'à ce que les empreintes de l'avers et du revers fussent nettes et parfaitement venues. La frappe terminée, chaque monnayeur rendait les pièces au prévôt, qui les remettait par *brèves* aux gardes.

Les coins étaient jadis appelés *fers*, parce qu'à cause de la rareté de l'acier, on les faisait avec du fer revêtu d'une faible mise d'acier dans la partie destinée à recevoir la gravure. A ma connaissance, un seul coin de la monnaie d'Avignon a échappé à la destruction : c'est un trousseau qui fait partie de la collection Vallentin. Ce trousseau a servi en 1602 à la fabrication des douzains de Clément VIII. Il est de forme cylindrique et sa longueur de 5 cent. et demi. Le revers de la pièce à frapper a été gravé avec soin. Les traces de nombreux coups de marteau prouvent que ce trousseau a servi à la frappe d'un assez grand nombre de douzains. Charles de Conti (Carolus de Comitibus), appelé à tort par Reynard-Lespinasse, *vice-légat* (1), fut *pro-légat* de 1599 à 1604. Toutes les monnaies portant son nom sont rares. Les douzains de 1602, frappés avec ce trousseau, n'ont pas encore été retrouvés et sont inédits :

CLEMENS. VIII. PONT. MAX. Écusson aux 2 clefs surmonté de la tiare.

Quintefeuille CARO. EP. ANCON. PROLE. AVE. Croix fourchue cantonnée de quatre aigles couronnés. Un point clos dans l'O d'*Ancon* et un point clos à l'extrémité de chaque branche de la croix.

(1) *Armorial hist. du diocèse et de l'État d'Avignon*, p. 183.

Digitized by Google

Un quadruple a été frappé également en 1602 avec le nom de ce prélat, dont les armes étaient *de gueules à l'aigle au vol abaissé, échiqueté d'or et de sable, couronné d'or* (1). On ne connait pas de monnaie avec son nom et ses armes de 1603 et de 1604.

Divers auteurs et la plupart des historiens ont confondu à tort les ouvriers et les monnayeurs. Quelques textes latins, qu'ils ont eu à interpréter, au lieu de porter la formule habituelle *prepositi operariique* et *monetarii*, portent en effet, *prepositi operarii monetariique;* cette dernière énumération a été traduite par : les prévôts et les ouvriers monnayers, au lieu de : les prévôts, les ouvriers et les monnayers. Une erreur aussi grossière n'est pas isolée. Tout ce qui touche à la numismatique est si difficile, que l'on rencontre à chaque instant les confusions les plus incroyables ; la tranche et les légendes sont confondues avec l'exergue, les gardes avec les prévôts, les prévôts avec les maîtres, les maîtres avec les gardes, etc. Les ouvriers se bornaient à ouvrer les pièces, c'est-à-dire à les tailler du meilleur recours possible. L'âge de 18 ans n'était pas exigé pour être ouvrier ou monnayeur, puisque Rodolphe Garron, âgé de 23 ans, déclara être ouvrier depuis 1580 et Raymond Frison, âgé de 19 ans, être monnayeur depuis 5 ans ; ils avaient donc débuté à 16 ans et à 14 ans. Les monnayeurs, comme les ouvriers, étaient dirigés par un prévôt pris parmi eux et élu par leurs compagnons. Lorsqu'il avait cessé de plaire, on pouvait pourvoir à son remplacement par une nouvelle élection. La plus importante prérogative du prévôt général était de juger les simples délits des ouvriers ou des monnayeurs. Les simples prévôts avaient respectivement la clef de la caisse des ouvriers et de celle des monnayeurs. Les ouvriers et les monnayeurs, étant assermentés, devenaient responsables de leurs actes. En cas de fraude ou de faute quelconque, la législation n'était pas tendre pour eux.

(1) *Armorial hist. du diocèse et de l'État d'Avignon*, p. 183.

Digitized by Google

Les offices des gardes furent, dit-on, créés en 1214. L'atelier d'Avignon avait, comme chaque monnaie royale, deux *gardes* et un *contre-garde*. Ils représentaient l'autorité pontificale et en surveillaient les intérêts. Le *contre-garde* suppléait au besoin l'un des *gardes*. Leurs fonctions consistaient à vérifier le travail des ouvriers et des monnayeurs. Sans qu'une réquisition du maître fût nécessaire, ils reconnaissaient les monnaies noires en carreaux à l'ouvrière et examinaient leur poids pièce par pièce et par marc, avant que le prévôt des ouvriers ne les délivrât au maître pour le blanchiment ; ils veillaient soigneusement à ce que les monnaies légères fussent refondues. Les carreaux étaient coupés devant eux. Le prévôt et les ouvriers étaient tenus à Avignon de trébucher aussi les pièces. Malgré toute l'attention apportée à la fabrication, il y avait toujours, d'après la déposition du prévôt et des ouvriers, 2 ou 3 marcs de monnaies trop fortes ou trop faibles ; les gardes étaient tenus de les enlever et de les faire refondre. Si la brève était délivrée au maître, en l'absence des gardes, il devait la leur remettre pour faire reconnaître les pièces avant le blanchiment. Les gardes recevaient les coins ou fers des mains du tailleur et les distribuaient aux monnayeurs. On trouva dans l'atelier de Benoît 20 fers de trousseaux.

Les monnaies n'avaient cours qu'après leur délivrance au maître par les gardes, appelé aussi *juges-gardes*. En France les ordonnances de 1549, 1554 et 1586 exigeaient que les gardes pesassent au trébuchet les espèces une à une et par marc avant cette délivrance, afin de savoir si elles étaient *de recours*. A Avignon le même usage était observé. L'essayeur examinait les pièces et déposait un rapport, que les gardes conservaient précieusement dans leur caisse ou coffre avec le carnet sur lequel ils notaient chaque délivrance. Le maître recevait les monnaies lorsque le titre et le poids étaient reconnus conformes aux ordonnances. Les gardes cisaillaient et faisaient refondre les pièces hors du remède ou défectueuses.

Digitized by Google

Souvent la taille des pièces de modique valeur était prescrite à Avignon en ces termes : *le fort portant le faible*. Cette expression signifiait que, compensation faite des espèces faibles et des espèces fortes, la délivrance au maître pouvait être faite s'il se trouvait au marc le nombre déterminé de pièces, pourvu que le remède fixé ne fût pas dépassé. Soit, par exemple, une taille de 60 et demi au marc avec un remède de 2 grains par pièce (le poids est de 76 grains $\frac{20}{121}$). Les gardes étaient tenus d'effectuer entre les mains du maître la délivrance si 60 pièces et demie, dont les divers poids oscillaient entre 3 deniers 2 grains $\frac{20}{121}$ et 3 deniers 6 grains $\frac{20}{121}$ (1/6 de grain environ), pesaient 4608 grains. Il y avait néanmoins une certaine tolérance pour les monnaies fortes et les monnaies faibles. Les monnaies fortes étaient dites *vilains forts*, les monnaies faibles, *vilains faibles* ; l'écart entre le poids réel et le poids théorique ne devait pas dépasser 6 grains.

Conformément aux statuts d'Avignon de 1570, le marc en en usage en 1589 était celui de Paris. Le maître Jean Benoît se servait non seulement de poids d'un marc ou 8 onces et des poids divisionnaires d'une once ou 20 estelins, d'un estelin ou 2 mailles, d'une maille ou 2 felins, d'un felin ou 7 grains 1/5, mais encore des poids multiples de 16 marcs et 32 marcs notamment.

Les monnayeurs d'Avignon appartenaient, comme ceux de Villeneuve, à la puissante corporation du *Serment de l'Empire* ; ils s'appelaient entre eux *compagnons*. Lors de leur réception, ils juraient et promettaient sur l'Évangile d'être « loyal à *N. S. P. le Pape*, à *l'Empereur*, au *Roi de France*, au *Roi de Jérusalem*, de *Sicile* et d'*Arles*, au *Dauphin de Viennois*, au *Comte de Savoie* et à tous les *Princes et Barons* qui ont pouvoir de faire monnaie » Beaucoup de notables demandaient à être affiliés à leur corporation dans le but de jouir de leurs nombreux privilèges et de se soustraire aux impôts. Aussi voit-on souvent les communautés protester contre des abus criants auprès de l'autorité supérieure et demander que les personnes effectivement employées à la fabrica-

Digitized by Google

tion des monnaies fussent seules admises à jouir des privilèges. Le 22 janvier, 1451, le conseil d'Avignon reçut une bulle de Nicolas V, apportée par les ambassadeurs envoyés par la ville, portant que tous les monnayeurs aient à payer les gabelles, à l'exception seulement de ceux qui battent *actuellement* la monnaie (1). Le 5 mars 1459, le conseil d'Avignon reçoit encore une bulle de Pie II, remise par les ambassadeurs de la ville envoyés pour obtenir qu'il n'y ait que ceux qui battent *actuellement* la monnaie ou qui la battraient, s'il s'en faisait, qui puissent jouir du privilège des monnayeurs (2). Le 6 avril 1545, se présenta « honorable homme Jean Bilhoti, citoyen d'Avignon, avec des lettres patentes de Mgr l'Évêque de Valence adressées à Alex. Farnèse, cardinal et légat d'Avignon..... scellées au palais apostolique le 12 octobre 1544 » ; il demanda à être reçu et admis à jouir des privilèges des monnayeurs (3). Les deux brochures donnant le plus de détails sur les monnayeurs du Saint-Empire sont de MM. Chaponnière et Vallier (4).

Les monnayeurs d'Avignon invoquaient non seulement les chartes de concession des Papes, mais encore celles des Rois de Provence. Le 1er juillet 1346, Clément VI les exempta de tout impôt : « Contemplatione servitiorum tam Sedi Apostolice quam Reipublice per magistrum prepositum, custodem, scissorem, assayatorem, operarios ac monetarios Commitatus Venayssini et civitatis Avenionis impensorum et impendendorum, eosdem magistrum et ceteros operarios monete tam admissos quam in futurum admittendos, operantes vel non operantes, ac eorum heredes ab omnibus talhis, questis, exactionibus et impositionibus, liberos et immunes ac exemptos. » Innocent VI, Urbain V, Clément VII, Martin V,

(1) P. ACHARD. *Notes historiques sur Avignon* t. II. *(Manuscrit à la Bibliothèque Calvet.)*

(2) P. ACHARD. *Notes hist. sur Avignon*, t. II, v° *Monnaies.*

(3) *Manuscrits* ACHARD. — Archives de la ville d'Avignon.

(4) CHAPONNIÈRE. — *De l'institution des ouvriers monnayers du St-Empire Romain et de leurs Parlements.* — G. VALLIER. *Sceaux et actes des Parlements généraux des monnayers du St-Empire Romain.*

Digitized by Google

Paul II, Alexandre VI, et au seizième siècle Jules II, Paul III, Jules III, Paul IV, confirmèrent leurs privilèges (1).

On connaît 3 exemplaires d'un jeton ou méreau de passe en argent des monnayeurs d'Avignon, daté de 1585 et postérieur à la mort du co-légat Georges d'Armagnac, arrivée le 21 juillet de cette année

SIXTVS quintefeuille V quintefeuille PONTIF quintefeuille MAX point ouvert 1585 point clos. Les armes du pape au-dessous des clefs; le tout surmonté de la tiare accostée de 2 quintefeuilles.

Dans le champ, tenaille et 2 marteaux de monnayeurs entre les 4 lettres $\mathrm{K}^{\mathrm{D}}_{\mathrm{B}}\mathrm{K}$, entourés de 2 palmes, au point de jonction desquelles se trouve un lys. Au-dessus en 2 lignes, KA. DE. BOVRBN. — CARD. LEGA. AVENIO. En légende circulaire : † BARRIES. PEAG. PONTANI. LAISSE. PASSER. LES. MONOIES (monnoyers). Cab. de Paris, de Marseille et de Florence. *Trésor de Num. et de Glyptique* (Hist. de l'art monétaire chez les modernes, p. XVII, n° 4).

M. Laugier, le savant conservateur du cabinet de Marseille, a décrit un méreau de passe du XVI^e^ siècle, en cuivre rouge et de 42 mil (2). Cette pièce est rarissime et fort importante (Cab. de Marseille). C'est probablement un jeton d'un fonctionnaire important du Serment de l'Empire et appartenant à la famille Donadei, dont on voit les armes au revers.

En 1589, Pierre Anchecorne ou Anchicorne, orfèvre, était, je crois, l'essayeur de la monnaie. Les fonctions d'essayeur de la monnaie n'étaient pas dévolues à un fonctionnaire spécial, mais à un orfèvre de la ville. La fabrication des coins était confiée à un graveur d'Avignon. Les coins de la monnaie de Carpentras étaient aussi l'œuvre d'un graveur Avignonais. Il en était de même pour quelques coins de l'atelier royal de Villeneuve-lez-Avignon, car en 1622 Jean Gentilly,

(1) *Procès entre les monnayeurs et les officiers des gabelles.* Arch. de la ville. *Manuscrits* ACHARD.

(1) *Congrès archéologique d'Avignon,* 1882.

Digitized by Google

d'Avignon, se qualifie graveur de la monnaie de N. S. P. le Pape et du Roy. Un Jean Gentil était tailleur particulier de la monnaie de Villeneuve (1596-16..) et avant lui nous trouvons Antoine Gentilly. Il est fort possible que Jean Gentil et Jean Gentilly ne soient qu'une seule et même personne, ou appartiennent à la même famille de graveurs Avignonais, famille dont ferait aussi partie Antoine Gentilly. Les graveurs chargés de la fabrication des coins ou fers prenaient le nom de *tailleurs*. Abot de Bazinghem a décrit minutieusement leur manière de procéder (1).

Les seules monnaies ouvrées à Avignon sous Sixte Quint (1585-1590), d'après les trouvailles faites à ce jour, sont des *testons* et des *grands blancs* ou *pinatelles*. Ces testons sont quelquefois appelés à tort écus. Ce sont bien des testons, quoique le buste de Sixte Quint ne figure pas sur ces pièces ; l'inventaire de l'atelier, dressé lors des poursuites exercées contre le maître Benoît, ne leur donne pas d'autre nom. Une variété du n° 4319 de Poey d'Avant est inédite ; au droit PONTIFES (sic), et au revers AVENI.1587. A cette époque l'atelier de Carpentras n'émit que des grands blancs. Les marchands du Languedoc et du Dauphiné venaient échanger à la maîtrise d'Avignon leur billon et leurs lingots d'argent ou d'or contre des espèces papales neuves.

Même de nos jours la réputation des monnaies papales n'a rien de flatteur. Elles sont frappées du même discrédit que les espèces espagnoles, chiliennes et péruviennes. La majeure partie des monnaies frappées à Avignon était destinée à faire une redoutable concurrence aux monnaies royales dans les diverses provinces du sud-est de la France ; elles circulaient au loin. De nombreuses trouvailles en font foi (2). Des pièces rares ou même uniques ont été découvertes fort loin. Un des deux exemplaires connus des pinatelles de Clément VIII a été découvert à Grenoble. Un quadruple écu

(1) *Traité des monnoies et de la jurisdiction de la Cour des Monnoies*, v° Graveur.

(2) ÉMILE TAILLEBOIS. — *Le trésor de Lahas (Gers)*, p. 10.

Digitized by Google

fort rare d'Urbain VIII daté de 1635, provient de Benet (Vendée) (1). Il porte au droit les armes du vice-légat Mazarin, qui devait un jour rendre tant de services à la France. Une grande partie des types des monnaies papales était une fidèle et servile imitation des types royaux. L'aloi était souvent le même, quelquefois un peu inférieur. La taille était au contraire généralement plus défectueuse. Deux exemples suffiront à mettre ce fait en lumière. Les doubles tournois de Louis XIII, émis en quantités énormes par les divers ateliers du royaume et notamment à Villeneuve, étaient taillés à raison de 78 au marc. En 1640, la taille du quattrino d'Urbain VIII, qui en était la reproduction, fut faite à raison de 90 au même marc (2). 13 doubles royaux valaient en réalité 15 doubles pontificaux. Les fameux doubles sols parisis d'Henri III furent taillés à raison de 54 au marc. L'atelier d'Avignon fabriqua de 1583 à 1590, plus de 150,000 grands blancs analogues, dont la taille fut toujours au moins de 60 et demi au marc. Le mauvais renom et la dépréciation des monnaies papales qui remontent à la fin du XVI^e^ siècle sont parfaitement justifiés, puisque la valeur réelle de ces pièces était fort inférieure à la valeur des pièces royales similaires. Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, la situation était bien différente, et l'on rencontre assez loin d'Avignon des actes renfermant d'importantes stipulations faites en monnaie papale. Une charte datée de Gap, du 4 août 1371, en faveur du monastère de N.-D. de Bertaud (Hautes-Alpes) contient : « *....ultra supradictos triginta florenos auri, viginti florenos auri, et sic sunt in summa, omnibus inclusis et computatis, quinquagenta florenos auri dalphinales videlicet valoris cujuslibet XII grossorum argenti bone monete domini nostri Pape, seu domine Regine Provincie.* » Dans une autre charte relative au même monastère du 10 août 1435 nous lisons : « *Octo florenos monete Pape vel Regis, sin-*

(1) POEY D'AVANT. — *Monnaies féodales françaises*, t. II, n° 4402.

(2) ROGER VALLENTIN. — *Notes sur les doubles tournois de Frédéric-Henri, prince d'Orange*, p. 11.

Digitized by Google

gulo floreno pro duodecim grossis computato..... viginti florenos monete domini nostri Pape » (1). Des mentions identiques sont nombreuses dans les documents du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^ siècle (2). Il serait fastidieux de multiplier les citations.

Certaines monnaies papales, telles que les *patards*, ont fait le bonheur des enfants pendant plusieurs générations. De même que sur d'autres points de la France on disait, il n'a pas un liard, il n'a pas le liard, il n'a pas un rouge liard, nos aïeux employaient volontiers le mot *patard*, dont l'étymologie est inconnue, dans quelques locutions familières : cela ne vaut pas un patard, je n'en donnerais pas un patard. Cette expression a même été usitée par Chateaubriand : « Voilà les destinées de la vie; je ne donnerais pas un *patard* de la meilleure (3). » On avait fini par englober sous la dénomination de *patards* toutes les monnaies d'une valeur minime et d'origines les plus diverses qui circulaient dans notre région. En Espagne, le maravédis était substitué dans des locutions analogues au patard et au liard. Aujourd'hui le centime a remplacé ces derniers, et l'on dit : il n'a pas un centime, etc... Les mendiants étaient toujours sûrs de voir tomber dans leurs mains au moins un patard. Les Avignonais riches donnaient quelquefois un grand blanc et plus tard un demi-sol dit *Dardenne* et vulgairement appelé pièce de 2 liards ou 6 deniers, dès que ces monnaies, composées de cuivre rouge et d'étain, eurent été frappées en quantités considérables à Aix et à Montpellier de 1709 à 1712. Le mot « dardenne » sert encore aujourd'hui à désigner une monnaie ou un objet de peu de valeur dans diverses localités du Sud-Est de la France. Jusqu'à la démonétisation complète des anciennes monnaies de cuivre sous Louis-Philippe, l'usage suivant était pratiqué par les habitants de plusieurs villes ou villages du département de Vaucluse. Les gens aisés fai-

(1) Paul Guillaume. — *Chartes de N.-D. de Bertaud*, p. 241 et 281.

(2) Roger Vallentin. — *Découverte d'un trésor du XVIe siècle à Montélimar*, p. 24 et 25.

(3) *Mémoires*, t. XI, p. 306.

Digitized by Google

saient l'aumône le dimanche matin à tous les pauvres qui venaient implorer leur générosité; les grandes personnes recevaient une de ces pièces de 2 liards, les enfants un morceau de sucre ou un patard. Le nom de *monnaie du Pape* est resté en botanique à la lysimachie nummulaire de la famille des primulacées, de même que la lunaire bisannuelle de la famille des crucifères est appelée *monnaie de Judas.*

Les légats d'Avignon avaient une remise sur les monnaies qu'ils faisaient frapper. Le produit de cette remise, dont le tarif fut modifié à diverses reprises, était quelquefois assez important. D'après une note écrite de la main du vice-légat Horace Mattei (1670-1671) et transmise au légat Altieri, il était alloué, au XVII[e] siècle, au légat 2 sols tournois par marc d'argent monnayé et 10 sols tournois par marc d'or monnayé (1).

(1) CHARLES SOULIER. *Hist. de la Révolution d'Avignon et du Comté-Venaissin*, t. I, p. 21.

Roger VALLENTIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE

LE CIMETIÈRE DE GADAGNE

La découverte du cimetière antique de Gadagne, dont il a été rendu compte dans les Mémoires de l'Académie de Vaucluse, a vivement intéressé le monde savant. Notre éminent collègue M. de Mortillet, juge si expert dans toutes les branches de l'Archéologie, a étudié tout spécialement la question et a bien voulu nous faire connaître son opinion sur l'âge des sépultures dont il s'agit. M. Sagnier, qui a pris une si grande part dans la direction des fouilles exécutées à Gadagne, avait d'abord pensé que ces sépultures remontaient à l'époque celtique ou ligurienne. M. de Mortillet leur assignait une date beaucoup moins lointaine et leur donnait une origine post-carlovingienne, voisine du XII[e] siècle. Malgré toute l'autorité d'un appréciateur aussi compétent, M. Sagnier n'a pas admis complètement cette solution ; mais, avec la modestie et la bonne foi qui distinguent les vrais érudits, n'ayant en vue que l'intérêt de la science, il a reconnu ce qu'il y avait de fondé dans les objections et assertions de son contradicteur. Abandonnant ses premières conjectures, qui attribuaient les tombes du plateau de *Cancabèu* aux Ligures, il a émis l'avis qu'elles appartenaient au VIII[e] et IX[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque carlovingienne, et il a exposé les motifs de cette opinion dans une lettre adressée à M. de Mortillet.

Cette lettre — qui est un véritable mémoire — a provoqué une réponse aussi savante que courtoise, qui fixe, au jugement de l'Académie, la solution de la question controversée.

Nous croyons être agréable à nos collègues et à tous nos lecteurs en publiant ici ces deux documents, qui devraient servir de modèle dans les discussions scientifiques et autres, par la loyauté parfaite et l'exquise urbanité qui les caractérisent.

G. Bayle.

Digitized by Google

A Monsieur Gabriel de Mortillet,
à St-Germain-en-Laye.

MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

A la dernière séance de l'Académie de Vaucluse, M. Nicolas a donné lecture de votre compte-rendu de son travail sur les fouilles de Gadagne et de votre opinion simple et lumineuse sur la question dont lui et moi nous avions cherché péniblement la solution. En ce qui me concerne, je regrette beaucoup de ne pas vous avoir donné communication de mes recherches et de mes appréciations avant la publication de mon mémoire ; je me serais épargné bien des incertitudes et des labeurs.

Aujourd'hui veuillez me permettre de vous exposer les motifs qui m'avaient fait écarter, dès l'abord, toute attribution au moyen-âge, et aussi de vous soumettre quelques objections de fait contre votre solution. Mais auparavant je dois quelques explications sur les vases funéraires de Gadagne, puisque ces vases ont été pour vous le point de départ qui a amené votre démonstration, et que d'ailleurs vous n'avez pu en prendre connaissance *de visu*, pas plus que des tombes elles-mêmes.

Ces vases funéraires m'avaient paru de nature fort archaïque, mais en même temps fort banale. Ils ont ces formes élémentaires qui, dès l'origine de l'industrie céramique, se sont transmises d'âge en âge chez les peuples les plus barbares, comme chez les peuples policés. Le plus souvent, en absence de signes ou ornements particuliers, il n'y a guère de différence que par la gaucherie de l'exécution et les imperfections de la fabrication, toutes choses qu'on ne peut constater sûrement sans les avoir examinées de près et même sans les avoir touchées. Au musée de St-Germain une salle n'est-elle pas consacrée à faire ressortir ces similitudes ? Le degré d'archaïsme ou de barbarie s'y mesure le plus souvent à la grossièreté du travail. Or les vases de Gadagne ressemblent à toute espèce de vases archaïques de même nature, et ils ne frappent l'attention que par leur aspect rudimentaire, leurs défectuosités, leurs rugosités, leurs boussouflures, la grossièreté de leur pâte. Il en est deux cependant qui m'avaient paru plus dignes d'être remarqués. Ce sont les deux vases à bec et à panse rayée de lignes concentriques. Dans les vitrines du musée Calvet il y en a d'identiques qui sont classés dans les poteries gauloises ou gallo-romaines. D'autre part, j'ai retrouvé à peu près les

Digitized by Google

mêmes types dans les albums de Caranda et même dans les illustrations de Schliemann. L'usage des vases funéraires remontant aux temps les plus reculés, il me semblait qu'on ne pouvait attribuer ceux-ci qu'à une population barbare antérieure à la civilisation romaine, c'est-à-dire à une population gauloise, et plus particulièrement à quelque peuplade Ligure, race pauvre et étrangère aux arts ; nullement à une population du moyen âge, époque de civilisation relativement avancée, et où les arts et l'industrie avaient reçu un certain développement. Du reste, les vases d'argile n'avaient à mes yeux qu'une importance secondaire. Ceux de verre en auraient eu bien d'avantage à cause de l'origine étrangère du verre, mais pour les prendre pour bases d'une attribution, il fallait qu'au préalable ils eussent été analysés scientifiquement.

D'accord avec de Caumont, l'abbé Cochet, Murcier, vous dites qu'au moyen âge les vases chrétiens étaient destinés à faire brûler de l'encens, ou à contenir de l'eau bénite. Je puis affirmer que nous n'avons trouvé aucun vase à encens. Quant à l'eau bénite, aucun vase n'avait de couvercle ; ils étaient tous remplis de terre et de petits débris de coquilles et de calcaire osseux. Il y a même été trouvé des graines de raisin.

Avant tout, dans mes conjectures, j'avais cru devoir me baser sur l'état primitif et l'apparence barbare des diverses tombes, toutes grossièrement formées de blocs ou dalles en pierres sèches appelées dans notre idiome local, des *laouses*, disposées sans ordre, ne portant aucune empreinte d'outil et de la main de l'homme. Cet aspect était vraiment saisissant, et je ne m'étonnais pas que M. Nicolas, un moment crût y voir des sépultures préhistoriques antérieures à l'âge des métaux, qu'il constatât des vestiges d'archaïsme dans les os platyméniques, et que son intention fût de faire analyser les crânes pour savoir à quelle race lointaine et primordiale ils appartenaient.

Attribuer, comme vous le faites, ces sépultures au moyen âge post-carolingien, c'est-à-dire aux XI^e^ et XII^e^ siècles, c'eût été m'obliger d'affirmer qu'elles se trouvaient contemporaines et même postérieures à la construction du château de Gadagne, dont les courtines du XI^e^ ou XII^e^ siècle, laissent voir encore aujourd'hui de grands pans de murs en bel appareil à feuilles de fougères et leurs pierres régulièrement taillées. Il y aurait donc eu en même temps, dans la même population et dans le même endroit, ignorance de tailler la pierre pour les tombeaux et habileté à tailler la pierre pour les murailles. Pour sortir de cette contradiction, il n'y aurait que l'hypothèse d'un rite religieux in-

Digitized by Google

terdisant l'usage de la pierre de taille pour les tombeaux; mais au moyen âge cette interdiction n'existait pas. Il faut remarquer de plus que le XI[e] et le XII[e] siècles ont été une époque de grande expansion de richesse et de civilisation dans notre pays. C'est aux XII[e] siècle que les podestats de la république avignonaise faisaient construire le pont St-Bénézet. Tout près de Gadagne, la belle église du Thor est du XI[e] siècle. L'église du château de Thouzon, à moins de deux kilomètres de Gadagne, existait déjà en 1014. Déjà en 960 avait été fondée et consacrée la jolie église romano-carlovingienne du village de Caumont, dont le territoire est contigu à celui de Gadagne. Tout comme Caumont et Sorgues, Gadagne était compris dans la banlieue d'Avignon avant d'être inféodé à Giraud Amic en 1162. Comment ses habitants, qui nécessairement devaient prendre part aux grands travaux de la cité Avignonaise, auraient-ils été dans un tel état de barbarie qui ne leur permettait pas même de tailler des pierres aux carrières de Caumont ? J'ajoute qu'on découvrait et qu'on découvre encore parfois aux territoires de Gadagne et de Caumont des stèles funéraires de pierre, et des briques à rebord et des fragments de poterie fine.

Une autre raison pour moi était l'absence absolue de signes chrétiens dans ces tombes. Si elles appartenaient à une population chrétienne, si elles ne dataient que du moyen âge, comment la croix ne s'y montrait-elle nulle part ? Et précisément le XII[e] siècle, le temps des croisades, a été l'époque de la plus grande ferveur religieuse ; les idées mystiques, le culte fidèle des morts, y étaient répandus partout, et surtout dans les classes populaires. Il est bien vrai que l'abbé Cochet et autres nous apprennent qu'au XII[e] siècle il y eut une réaction contre les anciens abus du luxe funéraire. Mais il ne s'agit pour eux que de la Normandie et des autres pays du Nord de la France ; ils n'ont nullement traité de la Provence et du Languedoc. Or nos provinces méridionales n'avaient à cette époque rien de commun avec celles du Nord. Elles n'avaient ni la même langue, ni les mêmes mœurs et les mêmes usages, ni le même gouvernement. Le Midi et le Nord formaient deux nations distinctes foncièrement ennemies. La guerre des Albigeois le fit bien voir !

D'ailleurs, d'après ces savants auteurs, au XII[e] siècle les sépultures avaient lieu pour les riches dans des sarcophages de pierre, de plâtre ou de béton, portant une grande croix tracée sur leur couvercle ; pour les autres elles avaient lieu dans des cercueils de bois, et il en reste encore les clous dans les fosses. D'ordinaire on plaçait sur la poitrine du défunt une petite croix de

Digitized by Google

plomb ou autre métal, dite croix d'absolution. Ces croix, qui parfois se retrouvent encore aujourd'hui dans les tombes du Nord de la France, avaient un rôle analogue à celui des pièces de monnaie qui, dans le monde payen, servaient à acquitter le prix du sinistre passage. A Gadagne il n'y a rien, absolument rien de semblable, pas le moindre signe ou souvenir chrétien. La grande coquille de *Pecten Jacobeus* serait non point un ornement barbare, comme je le croyais, mais un pieux souvenir de pélerinage, comme vous le supposez. Mais les dents de poisson fossile destinées à former un collier, me semblent difficiles à expliquer dans le sens d'un pèlerinage. Les pélerins portaient cousues à leurs manteaux des croix de plomb, des médailles bénies, des amulettes et non des colliers d'os de poisson, objets de parure habituels chez les peuples sauvages.

Mais ce qui me paraissait le plus inexplicable pour des temps civilisés chrétiens, c'était l'étrange disposition d'un certain nombre des squelettes. Je ne parle pas des ossuaires ; il en a existé dans tous les temps par suite de nécessités matérielles. Mais ces têtes coupées ou détachées des corps, et bizarement disposées comme pour faire cortège au défunt, ces squelettes intentionnellement entremêlés, hommes, femmes, jeunes gens, pouvais-je de moi-même les attribuer à une époque qui tenait aux croisades et se trouvait régie par des lois imposant le plus grand respect pour la dépouille des morts et réprimant sévèrement les profanations et les violations de sépulture ? Et cependant tout celà, parait-il, ne serait que l'œuvre de la fainéantise ou de la lugubre fantaisie d'un fossoyeur ! Et remarquez que ce fossoyeur n'avait pas l'excuse de la nécessité. Contrairement à ce qui vous a été avancé, la nécropole ou cimetière n'occupait qu'une petite partie du plateau, pas même le quart. L'espace ne manquait donc pas pour les sépultures, et d'ailleurs le terrain de gravier quaternaire était facile à creuser. Je dois ajouter qu'il existait à côté du parvis de l'église romane du village un petit cimetière moyen âge parfaitement suffisant pour une population peu nombreuse. Dans ce cimetière il n'y avait aucunes traces de tombes en pierres sèches ; et il paraissait que les corps y avaient été ensevelis dans des cercueils en bois.

Enfin, il a été rapporté qu'il y a environ trente ans, en faisant des défoncements dans l'ancien enclos ou jardin du château, on avait trouvé sous des substructions une ou plusieurs tombes en pierres sèches pareilles à celles que nous avons découvertes. Ce fait ne démontrerait-il pas invinciblement que les tombes en pierres sèches étaient beaucoup antérieures à la construction du château. Or, ce château existait déjà au XI[e] siècle.

Digitized by Google

Veuillez excuser ces trop longues explications. J'en prends plus à l'aise parce qu'en définitive je m'adresse à un collègue. Vous êtes membre honoraire de notre Académie de Vaucluse, et je sais que votre haute science ne vous laisse dédaigner aucun renseignement. J'avoue que dès l'abord votre démonstration claire et précise m'a séduit. Le voisinage du village fournit un grand argument en sa faveur ; mais elle laisse subsister en partie les graves objections que je me faisais. Ainsi donc puisqu'il le faut j'abandonne l'attribution aux Ligures nos ayeux. D'ailleurs cette attribution lointaine n'était que conjecturale, et aucune découverte nouvelle n'est venue la justifier. Mais il m'est bien difficile d'adopter le moyen âge post-carolingien par vous indiqué. N'y aurait-il pas un terme moyen que votre esprit impartial et judicieux sans doute adopterait sans aucune peine? Ces tombes barbares, presque sauvages, qui témoignent de la plus extrême misère et de la plus extrême ignorance, ne vaudrait-il pas mieux les attribuer à cette époque la plus désastreuse de notre histoire locale, où la Provence et le Comtat furent dévastés, dépeuplés systématiquement par les hordes sarrazines et autres? Vers la fin du IX^e^ siècle, il ne restait plus rien de la civilisation romaine ni même de la civilisation mérovingienne. Les populations, affolées et revenues presque à l'état de nature, se réfugiaient pendant des années entières, dans les gorges du Ventoux et du Luberon, où elles mourraient de faim et de misère, n'ayant d'autre perspective que la fin du monde qu'on annonçait pour bientôt. La dépopulation, les désastres étaient tels, que des villages, même certaines villes, disparurent ne laissant pas même le souvenir de leurs noms. Cette époque de désolation, qui forme une véritable lacune dans les annales de notre histoire locale, laisse le champ libre aux hypothèses sur l'état barbare et misérable des sépultures de Gadagne. Plus tard, au commencement du X^e^ siècle, le règne paisible et réparateur de Louis l'Aveugle, inaugura une renaissance constatée par les documents historiques, par les traditions et par les nombreux édifices qui datent de ce temps là. Les XI^e^ et XII^e^ siècles, continuant cette renaissance, firent largement épanouir les arrs et une brillante civilisation. Au contraire, en faisant remonter l'attribution à des temps carlovingiens, à deux siècles plus haut, on se mettrait en conformité avec la vérité historique. Je serais heureux si ces observations trouvent quelque crédit auprès de vous.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, le témoignage de ma considération la plus respectueuse.

A. SAGNIER.

Digitized by Google

A Monsieur Sagnier, président de l'Académie de Vaucluse,

MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

J'ai lu avec le plus vif intérêt votre bonne et savante lettre. Cette lecture m'a montré que, si nous différons un peu d'opinion à propos du cimetière de Gadagne, cela tient uniquement à ce que nous nous sommes placés sur des terrains différents. Vous avez employé avec une profonde érudition les documents historiques, tandis que je suis exclusivement resté dans le domaine de l'archéologie ; les deux voies sont bonnes, car elles nous font converger vers une même époque.

Permettez-moi seulement une observation toute amicale et bienveillante. Il me semble que vous n'accordez pas à la céramique toute l'importance qu'elle a réellement comme détermination d'époque.

Dans le cas du cimetière de Gadagne, nous ne pouvons sérieusement tabler que sur deux points :

Les vases recueillis dans les fosses ;

Et la construction en *lause* des tombes.

Or les vases, quelle que soit leur grossièreté, par la fabrication au tour, par leur degré de cuisson et surtout par leur forme, nous fournissent des renseignements précis. Avant le phylloxéra, les gourmets, en goûtant un vin des excellents crus de la vallée du Rhône, ne se trompaient pas sur sa provenance. On dit même que les experts en garance arrivaient à déterminer la provenance de celle qu'on leur offrait. A plus forte raison, est-on parvenu à bien reconnaître l'âge et l'origine des diverses poteries. Incontestablement comme tour, cuisson, pâte, couleur et principalement comme formes, les vases du cimetière de Gadagne appartiennent au commencement du moyen-âge, la donnée est précise. Ce n'est pas à elle à s'arranger avec l'histoire, mais bien aux documents historiques à s'accommoder avec elle !...

Vous direz peut-être qu'une pareille affirmation dénote chez moi beaucoup d'outrecuidance.... Non. Cela ne dénote qu'une conviction profonde. Et puis vous n'avez pas à vous en tenir à mon seul témoignage. Je puis me tromper, comme tout le monde. Soumettez vos poteries aux hommes spéciaux. Par ce contrôle nous arriverons à la vérité bien constatée.

Évidemment il existait autrefois, comme vous l'établissez fort bien, une grande différence entre le nord et le midi de la

Digitized by Google

France. Pourtant, cela n'empêchait pas les grands courants industriels et artistiques de s'étendre sur les deux régions. A plus forte raison, les courants religieux ont englobé la France entière. Sous l'influence mérovingienne, qui a duré chez nous jusque vers l'an 700 ou 750, on plaçait un important mobilier funéraire dans les tombes. C'était devenu un abus considéré d'autant plus grand par le clergé qu'il s'y mêlait des idées superstitieuses. Il protesta contre cet usage, aussi bien au sud qu'au nord. Passant alors d'un excès à l'autre, on supprima d'une manière absolue tout mobilier funéraire à l'époque carolingienne, époque que je fais commencer non au couronnement de Charlemagne, vers 800, mais à partir d'un siècle avant.

Les anciennes coutumes, après avoir été comprimées pendant un certain temps, reprirent le dessus, et c'est alors qu'on vit apparaître dans les sépultures des vases à encens, à huile et à eau bénite. Ce mouvement commença vers la fin du IX^e^ siècle et se développa pendant le X^e^. Votre cimetière de Gadagne peut donc très bien être de la fin du IX^e^ au milieu du XI^e^ siècle. C'est ce que j'ai appelé post-carolingien. J'aurais dû dire postérieur à Charlemagne. Nous sommes bien là à l'origine du moyen-âge.

Vous voyez, cher collègue, que nous ne différons pas beaucoup d'opinion comme date, en prenant pour terme de rapprochement l'énoncé de votre lettre.

Passons maintenant aux tombes en lauses.

A l'époque dont nous parlons, les gens riches étaient enterrés dans les églises. Les cimetières étaient l'asile, le refuge des gens pauvres. Nous n'avons donc devant nous que des tombes de gens sans fortune. C'est ce qui fait que les vases sont grossiers. Ces pauvres gens pourtant, pour honorer autant que possible leurs morts, construisaient une caisse en lauses ou dalles de pierres prises sur place. Le temps manquant pour les tailler, ils les employaient brutes. Cela s'observe sur bien des points de la France. Vous vous étonnez de voir ces tombes en pierres brutes à côté de murs parfaitement construits du XI^e^ au XII^e^ siècle. Je vous ferai observer que ces murs du château de Gadagne ou ceux des églises n'ont pas été construits par de pauvres habitants des campagnes, mais bien par des corporations de maçons et tailleurs de pierre. Il ne peut donc y avoir de comparaison entre l'œuvre de ces corporations et celle des pauvres campagnards. Je vais plus loin, la décomposition du corps des morts empêchait les habitants de Gadagne de construire une auge en maçonnerie ou tout au moins d'équarrir les lauses employées; tandis qu'ils pouvaient dans la journée ou dans les deux jours

Digitized by Google

rassembler les lauses locales, et les placer avec plus ou moins de soin, à côté les unes des autres, pour y placer le corps en temps utile.

Le cimetière mérovingien de Ramasse, dans l'Ain, nous offre des tombes semblables en lauses ou dalles de pierres non équarries. Or, nous savons qu'à l'époque mérovingienne les cercueils en plâtre ou les auges en pierres de taille étaient très employés ailleurs.

Toutes ces considérations me font maintenir ma première détermination. Mais je suis, comme vous le voyez, tout disposé à vieillir un peu cette détermination en la rapprochant de Charlemagne. Nous sommes, je crois, maintenant complètement d'accord. Je m'en réjouis, car j'ai en très haute estime votre savoir et votre amour de la vérité.

Votre tout dévoué collègue.

G. DE MORTILLET.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux.

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1889

Séance du vendredi 4 janvier. — Présidence de M. Sagnier.

MM. Sagnier, Bayle et Nicolas présentent à l'Académie M. l'abbé Albert Durand, professeur de mathématiques au Petit Séminaire de Beaucaire, comme membre titulaire; M. Mortz, conducteur des Ponts et chaussées à Tarascon, et M. Mille, directeur d'école laïque à Marseille, comme membres correspondants.

M. Vallentin donne lecture d'une étude sur les pinatelles d'Urbain VII (1590). Ces monnaies, qui n'ont pas encore été retrouvées en nature, sont mentionnées dans un arrêt du Parlement de Grenoble du 13 mars 1593, avec les pinatelles à bas titre circulant à cette époque dans notre région.

M. Nicolas communique un article du Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris (3e fascicule de 1888) relatif au cimetière de Gadagne. D'après M. de Mortillet, les tombes qui ont été découvertes sont post-carlovingiennes. La coquille de pecten jacobus qui a été trouvée est un souvenir religieux de quelque pélerinage.

M. Sagnier estime que cette théorie est hasardée, car on n'a découvert aucune trace de la croix que l'on rencontre dans toutes les tombes chrétiennes. Les pierres plates ont été mal disposées. Les inhumations sont primitives et remontent à une époque où le fer était inconnu. Les pierres sont brutes et les poteries grossières.

M. Nicolas fait remarquer que les fonds des poteries sont plats, et non ronds, comme dans les temps préhistoriques. Le vase de verre et la bague avec un chaton de forme carrée, qui ont été trouvés dans les sépultures de Gadagne, accusent d'ailleurs une origine beaucoup plus récente.

M. Sagnier réplique que les fonds plats sont plus anciens qu'on ne le croit généralement. Le verre et la bague recueillis à Gadagne sont d'importation étrangère et ont été déposés dans une tombe à cause de leur valeur relative.

Digitized by Google

M. Bayle lit une poésie de M. Chantroux, de Roquemaure, dédiée à M. Sagnier et intitulée VAUCLUSE.

M. Réguis fait une conférence très instructive sur les Rongeurs de la Provence. Le porc-épic, jadis connu en Provence, a émigré et se rencontre aujourd'hui en Italie, en Espagne et en Algérie. Les brèches de l'Ile de Ratonneau contiennent des squelettes de rongeurs et d'ours, ce qui prouve qu'elles étaient autrefois reliées au continent. L'introduction de l'écureuil aux environs d'Aix remonte à 20 ans au plus ; ils est actuellement très répandu dans les bois environnants. A Manosque on rencontre dans les terrains tertiaires un cône de pin plus petit que de nos jours correspondant également à un écureuil de taille inférieure. Il n'existe en France qu'une seule espèce d'écureuil avec des variétés de pelage et de forme. M. Réguis ajoute quelques mots sur la marmotte, le loir, le muscardin, le lérot, le rat, le surmulot, inconnu en Europe avant 1827, le rat noir, la légende du roi des rats, les souris, le chant de la souris, les rats d'eau dont l'existence en Provence est encore à prouver, le castor, le cochon d'Inde, le lièvre, le lièvre variable et le lapin. M. Réguis entretient ensuite l'Académie des genettes prises au piège à Rochefort et aux Issarts et dont l'existence n'a pas encore été constatée dans le département de Vaucluse; du syrrhopte paradoxal capturé à Avignon sur les bords de la Durance et donné au Musée Calvet. Un autre syrrhopte paradoxal a été tué à Cucurron et orne aujourd'hui les galeries du Musée de Marseille. Il a été facile de constater que ces deux oiseaux si bizarres et de sexe différent ne sont nullement des oiseaux échappés d'une cage.

A l'unanimité des suffrages, M. l'abbé Albert Durand est proclamé membre titulaire, MM. Mortz et Mille membres correspondants.

Séance du vendredi 1er février. — Présidence de M. Sagnier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Rochetin donne lecture d'une lettre de M. Delort, professeur au collège d'Uzès et archéologue distingué, relative à la découverte près de Montaren, à 3 kil. d'Uzès, de vestiges d'une station néolithique.

« Sur la rive gauche du ruisseau dit le *Riéu* en langue vulgaire, qui parcourt le territoire de Montaren, à 500 mètres au levant du village, et non loin d'une source qui s'y jette, existe un champ, autrefois complanté de vignes et appartenant à M. Odol. M. Delort avait remarqué à sa surface de nombreux débris de silex taillés et des poteries aux formes archaïques, à l'ornementation singulière. C'est en la fouillant qu'il trouva à 0 m. 50 de profondeur seulement, pratiquée dans la molasse sableuse qui constitue le sous-sol de ces terrains, une excavation régulière, de forme arrondie et mesurant 1 m. 20 de diamètre sur 0 m. 20 de profondeur. Cette excavation, évidemment creusée de main d'homme, analogue à celles qui ont été signalées en plusieurs régions en France, et notamment dans le Berry, où on les appelle *mardelles*, avait dû servir de base à une cabane en clayonnage ou en pierre sèche de l'époque néolithique, comme celle que M. De-

Digitized by Google

lort a trouvée encore debout au sommet de la montagne de Barry, en Auvergne. Ce qui le fait supposer, ce sont les restes de toute nature qu'il y a recueillis, tels que *nuclei* et nombreux éclats de silex taillés, petits grattoirs épatés et finement retouchés comme ceux de Collorgues, plusieurs ossements d'animaux dont un fortement noirci par le feu, un minuscule fragment de boîte crânienne humaine, et enfin de nombreux tessons de poteries. Parmi ces poteries, les unes en argile grise, grossièrement façonnées sans l'aide du tour, aux anses mamelonnées ou à grandes oreilles, ont appartenu à de grands vases ou marmites, les autres plus curieuses, à la pâte plus fine, sont à fond noir lustré et ornementées de rainures, dans lesquelles on avait fait pénétrer une matière blanche, d'apparence crayeuse, dont il reste encore des traces. Ces incrustations blanches se détachaient vigoureusement sur le fond noir du vase et formaient avec lui un curieux contraste. Si ces différents échantillons de poteries sont de la même époque, c'est-à-dire de l'âge néolithique, il y aurait lieu de considérer les premières, les plus grossières, comme ayant servi aux usages de la cuisine, et de classer les dernières parmi les poteries élégantes ou de luxe, s'il est permis de se servir de semblables expressions pour ces époques reculées. Mais peut-être faut-il considérer les poteries noires à incrustations blanches comme plus récentes et datant de l'âge du bronze. On a trouvé, en effet, de ces poteries noires ornées de dessins à rainures dans les stations de cette époque. Celles-ci, décorées d'incrustations en blanc, pourraient être d'importation étrangère grecque ou étrusque, ou simplement une imitation de l'une ou de l'autre de ces céramiques. Dans tous les cas, M. Delort déclare que c'est la première fois qu'il a mis au jour, dans ses nombreuses fouilles, de pareils échantillons de poteries. « Si dans les stations du Centre et de la Bourgogne, dit-il, j'avais rencontré quantité de poteries noires avec cercles ou autres motifs en creux, ç'avait été, chaque fois, sans les blanches incrustations que nous présentent les débris de Montaren. »

M. Rochetin lit ensuite un mémoire sur *Uzès aux temps préhistoriques*. L'étude du plateau d'Uzès et du vallon de l'Eure, au point de vue de la préhistoire, a été complètement négligée jusqu'ici. Les objets recueillis ne remontent pas au-delà de l'époque robenhausienne. C'est sur les hautes falaises rocheuses sur lesquelles fut planté le parc des évêques, qu'avaient dû se fixer les premières populations du pays ; c'est là, en effet, qu'elles trouvaient tout ce qui leur était nécessaire. Lorsque, vers 1875, après l'acquisition du parc par Madame la duchesse d'Uzès, on y fit des plantations d'arbres, on mit au jour à 2 m. c. de profondeur sur le plateau situé au-dessous de la promenade des marronniers, du côté du levant, de grands amas de cendres et au milieu de ces cendres, parmi des ossements d'animaux, un bois de jeune cerf. Près d'une source abondante qui alimente aujourd'hui la ville d'Uzès, 2 grottes ont été fouillées. On y a recueilli 2 couteaux en silex, divers fragments de poterie robenhausienne, des débris de haches polies de natures diverses. Plus bas, au pied du *Temple des Druides*, on a rencontré des tessons de poterie noire, des pointes de flèche, une pointe de javelot, une perle en quartz hyalin, une amulette en forme de hachette.

Digitized by Google

Il n'y a dans le voisinage d'Uzès aucun monument mégalithique. M. Rochetin termine en signalant une nouvelle station préhistorique au-dessous du village de Sagriers et au bout de la petite rivière d'Eyssène.

M. Bayle donne lecture d'un important travail de M. l'abbé Boulay, professeur à la Faculté libre de Lille, sur la flore pliocène de Théziers. Cette étude sera insérée dans les Mémoires de l'Académie.

Sur la présentation de MM. Sagnier, Bayle et Rochetin, M. Charles de Gantelmi d'Ille, d'Aix en Provence, est proclamé membre correspondant à l'unanimité des suffrages.

Séance du vendredi 1^er^ mars. — Présidence de M. Sagnier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Amédée Valabrègue, membre titulaire de l'Académie et qui s'intéressait vivement à ses travaux.

M. le Président donne lecture de diverses communications émanant du Ministère et de la liste des publications reçues par l'Académie depuis la séance du mois de février.

M. Rochetin dépose sur le bureau des tessons de poteries préhistoriques provenant de Montaren (Gard) et recueillis par M. Delort au cours de ses fouilles. Notre collègue appelle l'attention de l'Académie sur les incrustations de ces poteries.

M. Réguis met à la disposition des membres de l'Académie quelques exemplaires de son intéressant ouvrage sur les rongeurs de la Provence.

M. Sagnier lit un nouveau travail sur le cimetière de Gadagne. Résumant d'abord la question, notre savant Président croit devoir faire de graves objections au système de M. de Mortillet. Les tombes sont grossières ; la forme des vases est archaïque et banale. La construction du château de Gadagne qui est du XII^e^ siècle prouve qu'à cette époque on taillait fort bien la pierre. Pourquoi n'aurait-on pas taillé la pierre pour élever des tombeaux, puisqu'on la taillait si bien pour bâtir ? La plus grande dévotion régnait au XII^e^ siècle, époque des croisades, et pourtant on ne trouve pas la moindre trace d'un signe religieux quelconque dans le cimetière de Gadagne. D'ailleurs, des tombes analogues à celles de ce cimetière ont été découvertes sous les constructions du château de Gadagne. M. Sagnier croit donc le cimetière antérieur au XII^e^ siècle, et après avoir abandonné l'attribution aux Ligures, le considère comme carlovingien et non point comme appartenant au temps postcarlovingien.

M. Nicolas propose de continuer les fouilles, afin de lever tous les doutes.

M. Bayle fait observer que l'absence de tout signe religieux n'a rien d'extraordinaire. Beaucoup d'Albigeois sont venus se fixer au XII^e^ siècle dans notre région ; de 1150 à 1200, les condamnations d'hérésiarques sont très nombreuses et les révoltes contre l'autorité ecclésiastique fréquentes. Répondant à une observation de M. Sagnier, M. Bayle rappelle que les

Digitized by Google

Albigeois n'admettaient aucun signe extérieur de religion et proscrivaient la croix.

M. Vallentin donne lecture d'une étude sur le personnel, le fonctionnement de l'atelier monétaire d'Avignon en 1589, et sur le mode de fabrication des monnaies à cette époque.

M. Réguis expose ensuite une nouvelle théorie de la formation de la racine et de la tige. Cette conférence est écoutée par l'Académie avec le plus vif intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

ÉTAT

DE

L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON

EN

1789

L'étude de l'ancien régime est plus que jamais à l'ordre du jour. Si Tacite a pu dire que quinze ans constituent déjà dans la vie d'un homme un long période, on nous accordera qu'un siècle jouit du même privilège dans la vie d'un peuple, alors surtout que, comme en France, les cent dernières années ont apporté de telles modifications dans notre état politique et social qu'à vrai dire un monde nouveau a surgi de toutes pièces sur les ruines de l'ancien, après que celui-ci eut été emporté pas une révolution inouïe dans l'histoire des peuples.

La transformation opérée par l'ordre nouveau dans le domaine de l'instruction publique ne le cède à aucune autre, qu'il s'agisse de l'organisation même des études, de leur objet ou de leur orientation. Nous avons pensé que la célébration du centenaire de 1789 était une occasion favorable pour jeter sur ce point particulier de notre évolution un coup d'œil en arrière, et que, pour mesurer le chemin parcouru, il nous suffirait de rappeler ce qu'il y avait au point de départ.

Digitized by Google

Libre d'ailleurs au philosophe et au moraliste de supputer par quelles voies souvent périlleuses et parfois au prix de quels durs sacrifices les résultats ont été obtenus.

Certes, nous ne serions pas de notre temps si nous ne proclamions bien haut la supériorité des méthodes modernes pour la mise en fonds de l'esprit humain et le développement de toutes les branches du savoir qui y ressortissent. Mais on peut, ce nous semble, sans courir le risque d'être classé parmi les louangeurs à outrance du bon vieux temps, tenir pour vrai que, si nous avons fait beaucoup, nos pères de leur côté avaient aussi fait quelque chose et, qu'à ce titre, nous leur devons une reconnaissance que nous aurions d'autant plus mauvaise grâce à leur mesurer trop parcimonieusement, que la part d'honneur qui nous revient restera toujours assez grande.

L'état de l'Université d'Avignon en 1789, que nous allons mettre sous les yeux du lecteur, est donc à la fois l'affirmation de notre dette envers le passé et un tribut de justes éloges pour le présent.

I. — Aperçu général

Dès le XIII^e^ siècle existait à Avignon une Académie de droit composée de savants jurisconsultes, dont la réputation groupait autour de leurs chaires un grand nombre d'élèves.

Pierre de Belleperche enseignait le droit à Toulouse, lorsque, séduit par les avantages qu'offrait l'Académie d'Avignon, il vint dans cette ville en 1301, bientôt suivi d'un grand concours d'écoliers attirés par la célébrité de son enseignement. La ville d'Avignon, voyant les grands profits qu'elle pourrait retirer d'une étude générale (*studium generale*) qui serait approuvée à la fois par le Souverain et par le Pape, délibéra, de concert avec les docteurs de cette Académie, sur les moyens à prendre pour former un établissement aussi utile, et il fut décidé qu'on enverrait Bertrand de Monteils et Bernard de Vaubonne comme

Digitized by Google

ambassadeurs à Charles II, roi de Naples, comte de Provence et souverain d'Avignon, pour le supplier d'ériger cette Académie en Université.

Ce prince, ami des lettres, se rendit aux prières de la ville et autorisa cette création par ses lettres-patentes du 5 mai 1303.

D'autre part, la même année et par bulle datée d'Anagni des kalend. de Juillet, Boniface VIII, non seulement dans l'intérêt de la science, mais usant aussi de justes représailles contre l'Université de Paris, qui venait de se prononcer contre lui dans sa lutte avec Philippe-le-Bel, confirma cette transformation et accorda à la nouvelle Université divers privilèges.

En 1413, Jean XXIII y ajouta une faculté de théologie.

Les premiers statuts de l'Université datent de 1303 et furent dressés par Bertrand Aymini, évêque d'Avignon, de concert avec les docteurs eux-mêmes. En vertu de ces statuts, les aspirants au doctorat ou à la maîtrise devaient être préalablement présentés à l'Évêque d'Avignon. Lui seul était chargé de convoquer les professeurs, de procéder avec eux à l'examen des candidats et de délivrer la licence à ceux reconnus capables. En cas d'absence de l'Évêque ou de vacance du siège *(sede vacante)*, le prévôt du chapitre de l'église cathédrale devait remplir cet office de chancelier de l'Université. C'est en vertu de ce privilège accordé à l'Évêque que le bonnet, insigne du doctorat, se donna toujours dans le palais épiscopal (1).

Le doctorat conférait le droit d'enseigner publiquement en tous lieux les matières scientifiques du ressort de la faculté dans laquelle on l'avait obtenu. Mais avant d'enseigner, tout *lecteur* devait jurer qu'appelé comme examinateur des élèves, il s'acquitterait gratuitement de cette fonction et que ses leçons seraient toujours faites très régulièrement par lui-même et non par *substitut*.

(1) Devenu le Petit-Séminaire actuel.

Digitized by Google

Comme cette Université était surtout l'œuvre de la papauté, qu'elle avait été créée pour enseigner la *bonne doctrine*, par allusion à l'Université de Paris qui enseignait la *mauvaise*, en proclamant l'indépendance des rois dans tout ce qui touchait au temporel, les papes successeurs de Boniface VIII, la comblèrent à l'envi de privilèges et eurent soin de la pourvoir en tout temps de professeurs célèbres. De là la haute réputation qu'elle s'acquit et qui fut telle qu'à certaines époques, en présence de l'affluence des écoliers, il devint nécessaire de faire taxer par des délégués respectifs de l'école et de la ville le prix du logement destiné aux élèves étrangers.

Quand aux écoliers pauvres, on établit pour eux des collèges dont les places furent gratuites, Les écoliers y recevaient le logement et la nourriture et venaient suivre les leçons de l'Université.

Ces collèges fondés à des époques différentes furent :

1° Celui de Saint-Martial (Jacques de Causans, abbé de Cluny fondateur en 1374), pour douze religieux de cet ordre étudiant en droit canon.

2° Celui de Saint-Nicolas d'Annecy ou des Savoyards (le Cardinal J. de Brogniac — 24 janvier 1424), pour vingt-quatre savoyards étudiant en droits canon et civil.

3° Celui de la Rovère ou de Roure (le cardinal Julien de la Rovère — 24 juillet 1476), pour trente-six écoliers en droits civil et canonique, ou en médecine.

Nota. — Ce collège fut réuni en 1709 à celui d'Annecy par Bref de Clément XI du 3 des ides de mai.

4° Celui de Saint-Michel (Jean Isnard docteur ès-droit — 1483) pour six écoliers en droit civil.

5° Celui de Sénanque, appelé aussi de Saint-Bernard (J. Casaletty, abbé de l'ordre, 1471), pour six élèves de l'ordre de Cîteaux étudiant en droit canon ou théologie.

6° Celui de Dijon ou de Jujon, appelé aussi plus tard de Saint-Eutrope (fondé par un abbé de Montmajour-les-Arles, au milieu du XVI^e siècle), pour dix religieux de cette abbaye qui voudraient étudier le droit canon ou la théologie.

Digitized by Google

7° Celui de Sainte-Croix (Guillaume de Ricci, 1550) pour douze étudiants en droits canon et civil.

A l'exception du collège de St-Nicolas transformé en séminaire depuis sa réunion à celui du Roure et qui comme tel subsista jusqu'à la Révolution française, tous les autres furent supprimés dans les premières années du XVIII[e] siècle et remplacés par les séminaires de St-Charles (1702) et de Sainte-Garde (1710), auxquels leurs biens furent appliqués.

Ces deux nouveaux établissements firent dans la suite agréger leurs classes de théologie et de philosophie aux facultés de théologie et d'arts libéraux de l'Université (1786) et les rendirent ainsi *académiques*.

De tout temps l'enseignement de la jurisprudence brilla d'un vif éclat à l'Université d'Avignon, soit sous des savants venus de France, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, etc., tels que André Alciat, Ubalde, G. de Bellamère, J. Casaletti, Ant. de Castro, le fondateur de la jurisprudence de *l'école avignonaise*, J. Cujas, Ph. Dèce, J. A. Fachinetti (Innocent IX), E. Ferreti, Govea, Oldrade, Ripa de Sennazar, etc ; soit sous des professeurs du pays, les Belli, les Benoît, les Crozet, les Gérards, les des Laurents, les Nicolaï, les Panisse, les Payen (ce dernier fondateur de *l'académie des Bartholistes*), les Rollands, les Suarès, les Tertulle, les Tondutti, etc., etc.

C'est notamment à l'enseignement de ces légistes de l'Université que les juifs d'Avignon et du Comtat durent la situation relativement supportable qui leur était faite dans ces pays, à une époque où, dans les autres États de l'Europe, ils étaient en butte aux vexations et aux outrages de toutes sortes.

La faculté ne médecine, qui ne date que de 1491 et dont les statuts particuliers sont seulement de 1577, a eu aussi ses gloires. L'anatomie pathologique y était enseignée bien avant l'apparition de l'ouvrage de Morgagni, et elle a compté comme professeurs ou comme élèves Chalin de Vinario,

Digitized by Google

Arnauld de Villeneuve, les Guilhelmi, Gabriel et François Valeriola, Pierre Richer de Belleval, André du Laurens, Jacques Fontaine, Denis Chrétien, Duverney, Charles de Lafont, J.-B. Gastaldy, Ignace Voullonne, Esprit Calvet, à la fois médecin, naturaliste, numismate et antiquaire, etc, etc.

Bien que la faculté de théologie ne nous fournisse pas de noms bien illustres à citer, nous pouvons dire qu'à partir du milieu du XVII[e] siècle elle fut très suivie. Jusque là elle n'avait eu qu'une chaire remplie par le doyen annuel, mais le 6 octobre 1665 et le 3 janvier 1666, Mgr de Marinis, archevêque d'Avignon, fonda deux nouvelles chaires, l'une de théologie et l'autre de philosophie ; et de son côté, Etienne Millairet, curé de Valréas, institua en 1719 une régence de théologie morale, dans laquelle devait être seul enseigné le traité de théologie morale de François Genêt, évêque de Vaison, connu sous le nom de *Morale de Grenoble*, qui avait alors une si grande vogue dans les Séminaires d'Italie.

Ces trois chaires furent attribuées exclusivement aux dominicains, chargés de professer dans toutes leur pureté les doctrines théologiques et philosophiques de saint Thomas d'Aquin. A cet enseignement se rattachent les noms des PP. Bancel, Joseph Patin, Lambert Gaud, Goudin, Ricard, etc., illustres dans les annales de leur ordre.

A la faculté des arts, Guillaume Imbert, docteur fameux de Montpellier, a enseigné la physique et la philosophie ; Achates Long, la grammaire, la rhétorique et la poésie, et après lui Gilles Bernardin, auteur du premier ouvrage connu qui soit sorti des presses avignonaises, le *Luciani Palinurus*.

Plus tard, lorsque s'ouvrit le collège des Jésuites (1564), ce fut sous le contrôle de l'Université et de la faculté des arts, dont il relevait plus particulièrement, que cet établissement enseigna les sciences et les lettres avec un si réel succès qu'il compta, à certaines époques, jusqu'à 1600 et 2000 élèves, parmi lesquels un grand nombre de jeunes gens qui plus

Digitized by Google

tard devinrent professeurs de l'Université. Citons : Simon Reboulet, auteur d'une *histoire de Louis XIV*, d'une vie *du pape Clément XI*, de *l'histoire des Filles de l'enfance*, et des *mémoires de M. de Forbin* ; Thomas Teyssier, qui a écrit *l'histoire des Papes qui ont siégé dans Avignon* et une histoire de cette ville ; l'abbé Poulle, prédicateur du roi ; Pierre Gassendi, etc., etc. (1).

Comme organisation intérieure, l'Université d'Avignon différait notablement de celles de France. Les élèves n'y étaient pas divisés en nations comme à Paris, Angers, etc., mais suivaient indistinctement les cours sans groupement particulier. Quels que fussent leur nationalité et leur temps de scolarité, ils formaient, au point de vue religieux, une congrégation dite *de Saint-Sébastien* et au point de vue social une corporation appelée *Bazoche*, jouissant de certains droits tyranniques sur les juifs et les filles publiques, droits de *barbe et de batacule*. Tout nouvel arrivant à l'Université était appelé *béjaune*, et devait, avant d'être admis dans la compagnie, payer son droit de *béjaunage*.

Mais à Avignon, la bazoche, était moins puissante et moins tyrannique qu'ailleurs, en raison même de la place différente qu'occupaient les étudiants dans l'ensemble du système. Ici en effet le régime était essentiellement aristocratique. Toute la puissance gouvernementale appartenait aux maîtres, et les étudiants membres de ce petit état, n'en étaient que les sujets. Particularité d'autant plus significative qu'à l'exception de Paris, toutes les Universités de France, à l'instar de celles d'Italie, furent organisées sur le type démocratique de l'Université de Bologne, où les étudiants formaient une corporation souveraine avec les maitres et les docteurs pour subordonnés.

(1) Le collège des jésuites appelé le *grand collège*, jouissait d'un revenu fixe d'environ 12.000 livres, provenant de diverses dotations. Il n'eut jamais moins de 400 élèves, tant externes que pensionnaires En 1769, les jésuites y furent remplacés par les bénédictins et ceux-ci en 1780, par les doctrinaires.

Digitized by Google

La faculté de droit primait les trois autres et les tenait pour ainsi dire en tutelle. Elle seule, dans la personne de ses docteurs agregés, nommait le recteur, appelé ici le *Primicier*; elle seule délibérait non seulement sur les intérêts supérieurs, mais encore sur tout ce qui regardait l'Université en général et chaque faculté en particulier. Elle avait véritablement le gouvernement absolu des hommes et des choses de l'Université.

La charge de Primicier était élective et annuelle. Le titulaire avait le pouvoir de juger tous les différends qui naissaient parmi les docteurs et les étudiants. Une bulle de Léon X (1514) étendit sa juridiction privative sur tous les suppôts de l'Université ; ce qui fut confirmé, sauf certaines restrictions, par Benoît XIV en 1745.

Le lendemain de son élection, qui avait lieu avec une grande solemnité dans la *grande chancellerie* de l'archevêché, le Primicier recevait la visite du Viguier et des Consuls en chaperon. Précédé dans les cérémonies publiques d'un massier, portant la masse haute, il était escorté d'un détachement de la garde suisse du Vice-légat. Dans le conseil de ville, il prenait la place la plus distinguée, et l'on ne pouvait délibérer sur les affaires majeures qu'en sa présence et après qu'il avait donné son avis. Benoît XIII, par bulle du 17 septembre 1728, attacha au primicériat un titre primordial de noblesse transmissible aux enfants à perpétuité, tant pour le passé que pour l'avenir.

Mais Pie VI, il est vrai, prescrivit en 1788 que dorénavant, pour faire souche de noblesse il faudrait avoir été deux fois Primicier ou avoir eu également son père revêtu de la même dignité. Louis XVI confirma cette bulle, et par des lettres patentes spéciales lui donna plein effet en France.

Le doctorat ennoblissait personnellement dans le Comtat et à Avignon celui qui l'avait obtenu. Etaient réputés nobles aussi les descendants de ce dernier, si le fils avait eu également le titre de docteur. Par diverses lettres patentes accordées successivement par Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, les

Digitized by Google

gradués de l'Université d'Avignon jouissaient en France des mêmes droits que les gradués des Universités françaises, c'est-à-dire pouvaient plaider devant les parlements, faire partie de ces grandes magistratures, obtenir bénéfices et pratiquer la médecine dans toute l'étendue du royaume ; en d'autres termes, l'Université d'Avignon était considérée comme *regnicole*. En 1652, Charles Emmanuel, duc de Savoie, accorda les mêmes faveurs aux gradués d'Avignon. Entre autre privilèges, les membres de l'Université étaient, ainsi que le clergé, exempts de l'impôt de gabelle ; cette exemption fut toutefois suspendue pendant les guerres de religion et en particulier à partir de l'année 1562.

Aucun d'eux ne pouvait être jugé hors d'Avignon, et par d'autres juges que les conservateurs Universitaires. Dans les états pontificaux, les gradués ecclésiastiques ou laïques de l'Université d'Avignon étaient préférés en la collation de tous bénéfices, dignités ou offices, lorsqu'ils étaient en concurrence avec d'autres candidats égaux en degrés, mais appartenant à une Université étrangère.

Les armes de l'Université portaient une tête d'ange membrée de six ailes, avec cette légende : « *Insignia almæ Universitatis generalis studii Avenionensis.* » Mais, le Primicier se servait pour son usage d'un sceau sur lequel était figuré un docteur assis sur une chaire gothique, les mains appuyées sur un livre ouvert, avec la légende: *Sigillum primicerii Universitatis Avenionensis.*

L'Université avait en outre, dans le clocher de l'église paroissiale de Saint-Didier, sa cloche appelée *la doctoresse* qui sonnait aux heures des leçons et pour les cérémonies Universitaires (1), et, dans le collège de Saint-Martial, une riche bibliothèque, formée, au début, d'un fonds de manuscrits dont l'avait gratifiée le cardinal Amédée de Saluces (Félix V), par son testament du 21 juin 1419.

(1) Cette cloche avait été placée en 1406, à la suite d'une transaction passée le 7 janvier de cette année entre l'Université et le chapitre de Saint-Didier. De nouveaux accords intervinrent successivement entre les parties le 7 août 1534 et le 5 janvier 1578.

Digitized by Google

II. — Nombre et noms des Professeurs.

Les professeurs de chacune des Facultés étaient nommés sans concours, par le collège des docteurs agrégés en droits à la pluralité des suffrages.

On appelait docteurs agrégés les docteurs qui, après avoir pris le bonnet, voulaient faire leur carrière de l'Université. Ils se faisaient présenter au collège de leur Faculté, par un parrain, qui vantait leurs mérites et proposait leur admission. On allait alors au scrutin, et, si la majorité des suffrages était en leur faveur, ils étaient, sans plus ample informé, nommés docteurs agrégés. Ils n'avaient plus qu'à payer les droits de l'agrégation et à offrir le repas traditionnel. L'agrégation n'était souvent qu'une affaire de camaraderie, et les nouveaux titulaires se recrutaient presque toujours parmi les parents ou les amis des anciens. Cette *pluralité domestique* n'était pas sans présenter de graves inconvénients.

En 1720 on comptait :

	Docteurs agrégés en droit	86
	» en médecine	15
	» en théologie	22
	maîtres ès-arts	60
En 1788 :	Docteurs agrégés en droit	79
	» en théologie	25
	» en médecine	12
	maîtres ès-arts	42

Boniface VIII n'avait pas fixé le nombre des professeurs (1303). D'après la bulle de Pie II, il devait y avoir dix-huit régents : cinq en théologie, deux en droit canon, trois en décrétales, trois en droit civil, trois en médecine et deux pour les arts (1459).

Sous Alexandre VI (1493), il y eut 8 régents ordinaires,

Digitized by Google

dont trois en droit civil, trois en droit canonique, un en théologie et un en médecine.

Au XVII[e] siècle, après les fondations de l'archevêque de Marinis, le nombre des professeurs fut encore de huit ; mais le droit canonique et le droit civil n'en eurent plus chacun que deux, la théologie deux, la médecine et les arts libéraux chacun un.

Depuis 1723, la faculté de droit avait à elle seule six professeurs enseignant le droit français (1), le droit romain, le droit canonique, les statuts municipaux, les matières bénéficiales, etc.

Le programme imprimé des cours pour l'année scolaire 1788-89 donne les indications suivantes :

PRIMICIER : Paul-Ludovic de Bruneau, docteur agrégé : *Almæ Universitatis et antiquissimi studii Avenionensis primecerius, Rector, Judex et privilegiorum Conservator.*

I. FACULTÉ DE THÉOLOGIE. — Elle se composait de docteurs agrégés appartenant tant au clergé régulier que séculier et habitant Avignon, le Comtat et même la France. Il n'y avait, comme d'ailleurs pour les autres facultés, que les professeurs qui fussent tenus de résider à Avignon. — Deux cours seulement étaient faits à l'Université.

François-Xavier Payen, religieux dominicain, doyen et régent de la faculté, professeur de théologie morale : « *Tractabit hoc anno de Pœnitentia, et, si per tempus liceat, de Peccatis, ab hora secunda vespertina ad quartam.*

Jacques Joffre, religieux dominicain, docteur agrégé et professeur de théologie scolastique : « *Tractabit hoc anno de Deo uno, ab hora octava matutina ad decimam.* »

(1) C'est le 24 février 1706, que le collège des docteurs agrégés ès-droits délibéra de créer une régence de droit français, pour se conformer à l'édit du roi du 20 janvier 1700. Paul-Jérôme Folard fut le premier titulaire de la nouvelle chaire.

Digitized by Google

Deux autre cours avaient lieu au Séminaire de S.-Charles, dont les classes étaient académiques depuis 1786.

Antoine Ducré, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, docteur agrégé et professeur de théologie scolastique (*in scholis academicis internis Seminarii Sancti Caroli a Cruce*) : « *Docebit hoc anno Tractatus de Sacramentis in genere et de gratia.* »

Victor-Pierre Lejeune, de la même Congrégation, docteur agrégé de la faculté de théologie et professeur de théologie morale (*in scholis academicis, etc.*) : « *Tractabit hoc anno de Decalogo et Contractibus.* »

Au Séminaire de Sainte-Garde, dont les classes étaient égal'ement académiques depuis la même année, se faisaient aussi deux cours de théologie.

Jean-François-Claude Courtois, prêtre de la Congrégation de Sainte-Garde, chanoine de l'église collégiale de Saint-Symphorien d'Avignon, docteur agrégé de la faculté de théologie, professeur de théologie morale (*in scholis academicis internis Seminarii N.-D. a Sancta Custodia*) : « *Tractabit hoc anno de Pœnitentia et de Peccatis.* »

Jean-Ludovic-Ignace Marie, prêtre de la même Congrégation, docteur agrégé de la faculté de théologie et professeur de théologie scolastique (*in scholis academicis, etc.*) : « *Tractabit hoc anno de Gratia Christi et de Actibus humanis.* »

II. LA FACULTÉ DE DROIT comptait six cours se faisant tous à l'Université.

Thomas de Teyssier, docteur agrégé *in utroque*, auditeur de la Rote d'Avignon, Régent ordinaire de droit civil : « *Digestarum seu Pandectarum tomum primum clariori methodo explanare perget, hora octava matutina.* »

Gabriel Brunfau, docteur agrégé *in utroque*, consulteur du Saint-Office, Régent ordinaire des Décrétales de Grégoire IX : « *Expositionem ac enucleationem brevi et accu-*

Digitized by Google

rata methodo perget, priori quidem semestri, hora de meridie prima ; posteriori vero semestri, hora quarta. »

ANTOINE-JOSEPH-AUGUSTIN DE TESTE, docteur agrégé *in utroque*, consulteur du Saint Office, professeur ordinaire du droit civil : *Plana et facili methodo priorum novem Codicis librorum titulos, paratitlarem in modum, exponere perget hora de meridie tertia..* »

JOSEPH-GABRIEL TEMPIER, docteur agrégé *in utroque*, bulliste de la légation d'Avignon, professeur ordinaire du droit canonique : « *Canonicas institutiones Lancelloti, quæ ad perfectam juris Canonici cognitionem dant introitum, tradere et exponere perget hora undecima matutina.*

JOSEPH GABRIEL DE TESTE, docteur agrégé *in utroque*, co seigneur de Venasque et de Saint-Didier (*Institutionum imperalium Antecessor*) : « *Earumdem institutionum quatuor libros exponendo, quæ ad jurisprudentiam civilem pertinent, in praxim et methodum reducere conabitur ; hora secunda pomeridiana.* »

SPRIT-BENOÎT-JEAN-BAPTISTE LEVIEUX DE LAVERNE, docteur agrégé *in utroque*, comte aux Lois, professeur perpétuel de droit français : « *Ejusdem juris Gallici Institutiones tum juri scripto, tum christianissimorum regum edictis, variisque Gallici imperii consuetudinibus, plane accomodatas, singulis diebus, tradet et exponet, hora nona matutina.* »

III. LA FACULTÉ DE MÉDECINE comprenait trois professeurs ; ils étaient nommés pour trois ans.

JEAN-CLAUDE PANCIN, docteur agrégé de la faculté de médecine, 1er professeur et Régent ordinaire : « *Hoc anno Pathologiæ generalis elementa tradet et speciatim aget de morbis convulsivis, comatosis, anhelationibus et fluxibus morbidis, hora undecima matutina.* »

ISIDORE-DOMINIQUE DE VICARY, docteur agrégé, professeur d'anatomie : « *De anatomicis tum antiquorum tum neotericorum inventis dissertabit, hora secunda vespertina.* »

Digitized by Google

Ignace-Vincent Voullonne, docteur agrégé, professeur de botanique : « *Priori quidem semestri, plantarum philosophiam in scholis academicis exponet ; posteriori vero semestri, methodicam plantarum nomenclaturam in horto botanico prosequetur.* »

De plus, depuis 1745, il y avait à la faculté de médecine un démonstrateur anatomique.

Jean-Joseph Bonhomme, maître-chirurgien à Avignon, fut longtemps titulaire de l'emploi.

L'hôpital Sainte-Marthe fournissait les cadavres, et c'est aussi dans cet hôpital qu'avaient lieu les cliniques médicales et chirurgicales.

IV. LA FACULTÉ DES ARTS. — Un cours seulement avait lieu à l'Université.

François-Balthazar Poulet, dominicain, maître agrégé à la faculté des arts libéraux et professeur de philosophie : « *Docebit hoc anno logicam et physicam ab hora octava matutina ad decimam et a secunda vespertina ad quartam.* »

Au Séminaire de Saint-Charles se faisait un deuxième cours.

François Aubert, prêtre, maître agrégé ès arts libéraux et professeur de philosophie (*in scholis Academicis internis Seminarii Sancti Caroli a Cruce*) « *docebit hoc anno logicam, moralem et metaphysicam.* »

Au Séminaire de Sainte-Garde, autre cours également de philosophie.

Jean-Baptiste Archier, diacre de la congrégation de Sainte-Garde, maître agrégé ès-arts libéraux et professeur de philosophie (*in scholis Academicis internis, etc*), « *docebit hoc anno Logicam et Metaphysicam.* »

Enfin, il existait encore des cours de philosophie, rhétorique, humanités et de mathématiques au collège des jésuites, dont les classes avaient aussi été rendues académiques dès l'année 1759.

Digitized by Google

III. — Le Budget.

Les régents étaient payés sur les produits des revenus des greffes du Comtat, que Sixte IV et Léon X avaient incorporés à l'Université.

Les autres revenus, tels que rétributions des gradués, legs, fondations, etc., étaient partagés entre le Primicier, les professeurs, les docteurs agrégés et le bedeau-secrétaire.

En 1790, l'Université jouissait d'un revenu fixe de 1,939 livres, 9 sous, 7 deniers.

Voici maintenant le relevé des comptes pour l'année 1785-1786. C'est, à proprement parler, le budget moyen de l'Université, mais sans tenir compte des revenus essentiellement aléatoires et variables, provenant des grades pris par les étudiants ou des agrégations de nouveaux docteurs aux diverses facultés.

Recettes : Pensions servies à l'Université par Avignon et diverses communautés du Comtat pour raison de capitaux placés sur elles, de donations, etc . . .	608 l.	20 s. »
Produit des greffes du Comtat . . .	1130 l.	»» »
Sommes provenant de l'apposition du sceau de la Vice-gérence sur les monitoires, vidimus, cartels, lettes attestatoires, qui par leur nature devaient être munis de ce sceau		
Ce droit de timbre avait été accordé à l'Université par Alexandre VI en 1493. D'abord très conséquent et s'élevant jusqu'à 30 et 40 florins d'or, il avait ensuite successsivement diminué et était considéré à la fin du XVIII[e] siècle, comme de si minime importance, qu'on ne le retrouve inscrit		
A reporter. . . .	1738 l.	20 »

Digitized by Google

Report.	1738 l. 20	»
dans les registres de l'Université que comme un revenu purement éventuel ne dépassant pas en moyenne	100 l. »»	»
Soit donc comme total des Recettes. .	1838 l. 20	»

Dépenses : Aux 4 régents en droits canonique et civil, à chacun 31 escus soit en tout.	372 l. »»	»
Au professeur des institutes 33 escus 20 sols, soit..	99 l. 20	»
Au professeur de droit français 33 escus 20 sols, soit.	99 l. 20	»
Au doyen de la faculté de théologie. .	30 l. »»	»
Au premier professeur en médecine (1).	30 l. »»	»
Pour les trois dominicains chargés d'enseigner à l'Université la théologie et philosophie scolastiques et la théologie morale (fondations de Mgr de Marinis et d'Etienne Millairet)	317 l. »»	»
Au secrétaire-bedeau de l'Université pour l'établissement du présent compte..	30 l. 10	»
Frais divers tels que messes, jetons de présence, processions, campanier, huissiers, rentes foncières, dépenses ordinaires, dépenses accidentelles	298 l. 10	»
	1278 l. »»	»

(1) Les professeurs de botanique et d'anatomie de la Faculté de médecine avaient une part sur les droits acquittés par les gradués mais ne percevaient pas comme le premier professeur un traitement fixe en dehors de cette rétribution.

Digitized by Google

On voit ainsi que le budget de l'année 1785-1786 se solde par une recette de. .	1838 l.	20 s.	»
et une dépense de	1278 l.	»»	»
soit un excédant en bénéfice de	560 l.	20	»

Mais nous le répétons, il n'y a là d'inscrits que les revenus réguliers et assurés, de *fondation*, pour ainsi dire, et ne concernant que la *masse* de l'Université.

En réalité, la fortune du corps est plus considérable ; elle s'accroît de tous les droits d'inscription des élèves, des frais d'examens, de diplômes, d'agrégations, etc Or ces droits sont considérables ; ainsi depuis 1750, les étudiants en droit payent pour chacune de leurs inscriptions trimestrielles 15 sols et 36 sols pour la première. Le baccalauréat coûte 51 l. 20 sols, la licence 93 l. 15 sols, le doctorat 165 l. 36 sols ; d'autre part les droits de l'agrégation en droit furent portés, à dater du 30 mars 1784, à 2400 l., non compris le repas et les dragées.

Pour la médecine, les frais des gradués sont ainsi fixés le 15 septembre 1788 :

Pour le baccalauréat.	51 livres	10	sols
Pour la licence	51 —	10	—
Pour le doctorat.	194 —	19	—
Soit un total de . . .	296 livres	39	sols

L'agrégation coûte de son côté, suivant les besoins de la faculté, entre 100 et 500 livres.

Les chiffres de la faculté de théologie se rapprochent sensiblement des précédents.

Pour les arts libéraux, les droits d'agrégation sont, en 1788, de	69 livres	20	sols
Le baccalauréat se paye . . .	15 —	»»	—
La licence.	»» —	»»	—
La maîtrise.	65 —	»»	—

Digitized by Google

Ces divers revenus, qui constituent un véritable casuel, sont distribués entre le Primicier, la masse de l'Université, les professeurs de la faculté à laquelle appartient l'élève ou le récipiendaire, le secrétaire-bedeau, les argumentateurs et enfin les employés subalternes.

Bon an mal an, un professeur de droit à l'Université d'Avignon se faisait, en y comprenant ses appointements fixes et son casuel, environ deux mille livres.

L'exactitude de ce chiffre auquel nous ont conduit nos calculs, nous est confirmé par Henri du Laurens, docteur agrégé, dans le journal manuscrit qu'il nous a laissé de son primicériat (*Bibliothèque du museum Calvet d'Avignon*). A la page 148, il nous dit qu'en trois ans de professorat il a pu gagner environ deux mille écus, compris les lectures particulières qu'il faisait chez lui, et les droits qu'il percevait en donnant le bonnet de docteur, en faisant des présentations, etc.

Les mêmes données s'appliquent aux professeurs des autres Facultés.

IV. — Nombre d'Élèves.

D'après le relevé que nous avons fait « *dans les registres des inscriptions et matricules* » de l'Université d'Avignon nous trouvons que :

En 1699 la faculté de droit comptait en janvier	50	inscriptions
En 1788 la faculté de droit comptait en janvier.	80	—
En 1699 la faculté de médecine comptait en janvier.	16	—
En 1788 la faculté de médecine comptait en janvier.	2	—
En 1699 la faculté de théologie comptait en		

Digitized by Google

janvier. . . . . 53 inscriptions
En 1788 la faculté de théologie comptait en
janvier. . . . . 40 —
En 1699 la faculté des arts comptait en
janvier. . . . . 50 —

Il est difficile d'avoir des données certaines sur le nombre d'élèves que comptait cette dernière en 1788, car les cours de philosophie, soit à la faculté, soit dans les Séminaires, étaient suivis simultanément par les mêmes élèves qui suivaient ceux de théologie.

D'ailleurs, l'enseignement de la faculté des arts était, pour ainsi dire, l'accessoire pour l'Université. Tout en s'en réservant de droit le monopole, de fait elle l'abandonnait aux séminaires d'Avignon ou aux établissements d'instruction secondaire.

En somme, des quatre facultés la plus florissante a été celle de droit ; elle a compté dans les deux derniers siècles une moyenne de 80 à 100 élèves.

La faculté de médecine, à qui le voisinage de celle de Montpellier a toujours porté grand préjudice, comptait de 10 à 15 élèves.

Enfin la faculté de théologie n'a jamais compté, tant à l'Université que dans les séminaires plus de 60 élèves.

V. — Nombre d'actes accomplis en 1788.

En 1656 l'Université reçut :

Docteurs en droit.	16
Docteurs en théologie	5
Docteurs en médecine	16
Bacheliers de toutes facultés. . . .	33

Du 21 juin 1700 au 2 juillet 1785, l'Université promut aussi au doctorat 115 étrangers, qui n'avaient point étudié à Avignon, docteurs *per saltum*.

Digitized by Google

C'est contre cette facilité avec laquelle les Universités anciennes ont de tout temps délivré les diplômes que Guy Patin s'élevait quand il écrivait : « On baille trop aisément du parchemin pour de l'argent à Angers, à Caen, à Valence, à Aix, à Avignon ; c'est un abus qui mériterait châtiment, puisqu'il redonde au détriment du public. »

En 1788, l'Université reçut :
Faculté de droit : 3 docteurs, 15 licenciés, 29 bacheliers.
Faculté de théologie : 2 docteurs, 9 licenciés ou bacheliers.
Faculté de médecine : 3 docteurs, licenciés ou bacheliers.

Le nombre des gradués pour la Faculté des arts est impossible à établir, car les thèses étaient soutenues dans les collèges ou séminaires dont les classes, ainsi que nous l'avons dit, avaient été rendues *académiques*, et ce n'est que très exceptionnellement que le doctorat se passait à l'Université.

Tel est le tableau de l'Université Avignonaise en 1789. Pour nous qui avons étudié son histoire, avec amour, mais aussi avec impartialité, force nous est bien de reconnaître qu'elle n'était plus alors aussi prospère qu'autrefois et que pour elle comme pour les Université française, l'heure de la décadence était venue. Nous en avons dit ailleurs les causes (1). Cette décadence, ses docteurs eux-mêmes ne pouvaient la taire, et, quelque pénible qu'en soit l'aveu, c'est de la bouche de l'un d'eux que nous voulons le recueillir : « Quoique j'aie eu l'honneur d'être membre de cette illustre compagnie par le bonnet de docteur *in utroque jure* que j'ai reçu en 1788, écrit Fransoy dans son *Histoire manuscrite d'Avignon* (tom. 1, fol. 136, *à la bibliothèque du*

(1) Voy. notre *Cartulaire de l'Université d'Avignon*, ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'instruction publique, et notre *Histoire de la Faculté de Médecine d'Avignon*, ouvrage honoré également d'une souscription du même ministère.

Digitized by Google

Museum-Calvet), je suis forcé d'avouer que l'Université avait beaucoup dégénéré de son ancien lustre. Un oncle paternel et un grand-oncle maternel, membres de cette Université, m'ont assuré que la dégénération datait au moins du XVII[e] siècle. »

« Les chaires de l'Université, ajoute-t-il, étaient banales et comme une substitution au profit de quelques membres que l'intrigue et la cabale y élevaient, bien plus que le mérite ou le talent. Certains docteurs recherchaient plus le titre de professeur pour les émoluments qui y étaient attachés, que l'avancement des sciences par l'instruction des élèves ou étudiants. Les membres de cette Université avaient malheureusement fait des grades un objet de spéculation ; ils donnaient avec beaucoup trop de facilité les grades de bachelier, de licencié et même celui de docteur à quiconque faisait sa componende, soit pour se soustraire aux milices de France, soit pour se donner un titre *ab honorem*. De là la décadence de cette primitive splendeur. »

Cette appréciation, malheureusement exacte, surtout en ce qui concernait la Faculté de droit, indique combien les réformes étaient nécessaires. A ce grand corps frappé d'anémie, mais chez lequel toute force vitale n'était pas irrémédiablement atteinte, il fallait infuser un peu de l'esprit scientifique nouveau qui, au XVIII[e] siècle, débordait de toute part et qui comme un sang généreux l'eût revivifié. Alors aussi, l'arbre épuisé eût pris une nouvelle sève, et sur son tronc séculaire eussent encore poussé des rameaux verdoyants assez vigoureux pour résister aux efforts de la tempête !

Les Universités françaises, travaillées des mêmes maux, l'avaient enfin compris, et le souffle patriotique qui, en l'an 1789, porta les corps privilégiés à faire au bien commun le sacrifice de leurs avantages et de leurs prérogatives se fit également sentir chez elles. Elles reconnurent leurs fautes, blâmèrent leurs erreurs et voulurent, en corrigeant les abus qui les perdaient, rompre avec la routine et entrer résolûment dans la voie du progrès qui s'ouvrait radieuse et pleine

Digitized by Google

d'espérances. L'Université de Poitiers se mit à la tête du mouvement et écrivit à toutes les Universités pour les engager à travailler de concert à un nouveau plan d'études. Elle n'oublia point l'Université d'Avignon, que son titre de *régnicole* assimilait à celles du royaume. En même temps que par sa lettre du 25 février 1789 — la date est à retenir —elle l'informait de ce grand dessein, elle lui communiqua le plan d'entente qu'elle venait de recevoir de l'Université de Reims et qui lui paraissait le plus propre à mener à bonne fin la réforme projetée.

En voici les propositions principales :

« 1° L'Université de Paris adresserait aux Universités du royaume une lettre circulaire par laquelle elle les inviterait à préparer leur plan de réforme dans un délai déterminé de deux à trois mois. »

« 2° Après ce délai, elle les engagerait par une lettre de convocation à envoyer à Paris à jour fixé, un ou deux députés porteurs de leurs cahiers d'observations. »

« 3° Les députés des vingt-deux Universités travailleraient alors de concert à un plan général, dans lequel seraient fondus tous les plans particuliers. »

« 4° Ce code d'éducation nationale, signé de tous les délégués, serait ensuite présenté au nom des vingt-deux Universités, au gouvernement et aux États, pour reeevoir la sanction légale et le seau de l'autorité publique.

L'Université d'Avignon, bien que faisant certaines réserves au sujet des privilèges exceptionnels dont elle jouissait, déclara dans sa réponse à l'Université de Poitiers (4 avril 1789), qu'elle acceptait le principe d'une réforme générale et qu'elle se mettrait à l'unisson des Universités françaises.

Il était malheureusement trop tard ! Les événements qui se précipitaient ne laissèrent ni aux unes ni aux autres le temps d'agir. On sait avec quelle soudaineté l'orage éclata et comment dans la tourmente d'un jour disparut toute l'œuvre des siècles.

Digitized by Google

Cette œuvre, il nous est permis, maintenant que le temps a fait l'apaisement des passions violentes de la première heure, de la juger avec plus d'impartialité et, en condamnant ce qui était condamnable, de réformer tout jugement trop sommaire ou trop rigoureux.

Les Universités provinciales ont-elles dit leur dernier mot? Qui oserait l'affirmer? Il n'y a pas encore longtemps que Victor Cousin, après avoir visité les Universités hollandaises, dont le spectacle l'avait frappé d'admiration, s'écriait en songeant à la France : « Oh ! quand nos cinq Facultés formeront-elles un corps? Quand auront-elles des délibérations en commun ? Quand chaque Faculté élira-t-elle son doyen ? Quand les Facultés réunies éliront-elles leur recteur ?... Je fais des vœux pour que sur certains points de la France, à Rennes pour la presqu'île bretonne, à Caen pour la Normandie, à Dijon pour la Bourgogne, à Lyon et à Toulouse pour le Midi, à Douai pour le Nord, à Strasbourg pour la Lorraine et l'Alsace, on établisse successivement et peu à peu nos cinq Facultés, liées les unes aux autres, nommant leurs doyens et leurs recteurs, ayant des assemblées en commun et formant de grands centres scientifiques, rattachées d'ailleurs, comme le sont nos Facultés spéciales, au gouvernement central de l'instruction publique, au Conseil royal et au Ministre. »

Les vœux de l'illustre philosophe ont été en partie entendus. Nous sommes revenus peu à peu de cette centralisation excessive faite au profit exclusif de quelques centres privilégiés. Avec notre sens profondément démocratique et égalitaire, nous avons compris que, bien plus que dans l'ancienne France, la science, même dans son expression la plus haute, devait être accessible à toutes les bonnes volontés, sans autre limitation que la portée intellectuelle d'un chacun, et que tout Français était en droit d'avoir, pour ainsi dire, sous la main et sans être obligé d'aller les chercher au loin et à grands frais, toutes les facilités pour l'acquérir. Nous avions, avant la Révolution, 22 Universités; la France de 1889 compte

Digitized by Google

déjà 17 centres académiques, et, qu'on nous passe l'expression, de tous les points du territoire les demandes abondent.

Les nouvelles Universités, avec une organisation meilleure, une indépendance individuelle plus mesurée, un contrôle de l'État plus vigilant sans être oppressif, échapperont aux écueils qui perdirent leurs aînées. Mais raison n'en sera pas moins donnée une fois de plus à l'affirmation du poète :

« *Multa renascentur quæ jam cecidere !* »

Dr Victorin LAVAL.

Digitized by Google

UN TRÉSORIER GÉNÉRAL

DE LA VILLE D'AVIGNON AU XIV^{e} SIÈCLE

LA MESSE DE LA CONCORDE

J'ai eu plusieurs fois l'occasion, dans mes études sur l'histoire d'Avignon au moyen-âge, de parler incidemment d'un bourgeois de cette ville en qui se personnifient les mœurs sociales du pays et du temps où il vivait. Je rassemblerai aujourd'hui divers traits épars çà et là pour dessiner plus complètement l'intéressante figure de ce personnage.

Jean Textoris ou Teyssier, surnommé *Agassa*, originaire de St-Maxime, dans le diocèse d'Uzès, appartenait à cette aristocratie marchande qui « marchait de pair avec la noblesse », disent les vieux actes de nos archives municipales. Il était *chanvrier*, CANABASSERIUS, profession très répandue à Avignon et dans le Comté Venaissin au XIV^{e} siècle, très lucrative et partant très honorée. Il vendait du chanvre à l'état brut aux cordiers et aux ménagères qui, pendant les longues soirées d'hiver, filaient leur quenouille au coin du feu, pour faire tisser le linge de leur famille. Il fabriquait aussi des cordes et de la toile, cette toile si renommée qui devait sa blancheur exceptionnelle aux eaux si pures de la Sorgue. On trouvait enfin dans ses ateliers tout ce qui est encore à présent du ressort de la *Corderie*, de la *Mercerie*, de la *Quincaillerie*, et bien d'autres choses. Il faisait en gros et au détail le commerce du vin et comptait parmi ses clients

Digitized by Google

le Roi-Comte de Provence. Il gagnait beaucoup d'argent dans l'exercice de ces multiples industries, et il faisait un noble usage de sa fortune. Pendant de longues années (de 1364 à 1376), il remplit gratuitement les fonctions de trésorier général de la ville, en des circonstances difficiles, qui mirent souvent à sec la caisse municipale. Les bandes anglaises, dites *bretonnes,* licenciées après le traité de Brétigny, vinrent par deux fois, sous le nom du *Tuchins* et de *Tard-Venus*, ravager les fertiles campagnes du Venaissin, rançonner les villes, piller et brûler les châteaux, et bloquer la cité papale. Un peu plus tard arrivèrent les *Grandes Compagnies*, conduites par Bertrand Duguesclin. Les avignonais n'avaient pas d'armée pour les défendre contre ces invasions de routiers, qui reparaissaient périodiquement, comme les épidémies de peste ; ils ne pouvaient que les éloigner en payant d'énormes rançons qui sortaient bien de leur bourse, contrairement à la poétique légende accréditée par le trouvère Cuvélier. Il fallait alors contracter des emprunts, ouvrir des souscriptions publiques, et dans toutes ces opérations laborieuses on voit la main de Jean Textoris dont l'activité et l'intelligence égalaient le désintéressement et le patriotisme. Les affaires de son commerce, son dévouement aux intérêts de la chose publique ne l'empêchent point de s'occuper de ses devoirs domestiques et d'étendre même sa sollicitude à cet égard sur des parents collatéraux. J'ai dit ailleurs comment il avait administré le patrimoine de sa cousine Dulceline de Sade ; un père ne serait pas plus appliqué à assurer le bien-être de sa fille, à la protéger contre les dangers de son inexpérience et d'un caractère léger et frivole.

Ces vertus privées et publiques, Jean Textoris les tenait sans doute d'une organisation heureuse ; mais il en puisa aussi le principe dans les sentiments religieux qu'attestent bien des actes de sa vie. C'est à eux également qu'il dut le courage et la résignation avec lesquels il supporta de douloureuses épreuves, telles que la mort d'un fils bien-aimé ; — j'allais ajouter d'une épouse chérie, mais une réflexion a re-

Digitized by Google

tenu ma plume. En historien véridique, je dois dire que Jean Textoris fût marié sûrement trois fois, et peut-être quatre (1). Sa troisième ou quatrième femme, Catherine Lartessuch, lui survécut. De ces unions nombreuses naquirent seulement deux fils, du moins à ce qu'on peut croire d'après le témoignage des écritures de Jean Textoris, Martin et Bertrandet; mais ces enfants moururent avant leur père, et celui-ci se voyant sans postérité, institua la ville d'Avignon son héritière universelle.

Homme privé ou homme public, chef de famille ou commerçant, Jean Textoris offre dans sa vie de curieux sujets d'étude, et sa photographie, dont je vais présenter une épreuve aussi fidèle que possible, est celle de toute une phase de notre histoire locale.

*
* *

Pendant toute la durée de son office municipal, Jean Textoris se servit des mêmes registres pour y inscrire, d'un côté, les comptes de la ville, de l'autre, ceux de sa maison de commerce. Grâce à ce procédé peu administratif, on trouve dans ces registres, heureusement conservés dans les archives communales, l'histoire de sa double gestion. On y rencontre aussi, de loin en loin, quelques notes concernant ses affaires domestiques, les événements accomplis dans sa famille et ses œuvres de piété. Mais il existe encore, dans le même dépôt, de nombreux documents provenant de la succession du trésorier et remplissant toute une layette (2). C'est là, ainsi que dans les mandats à l'appui des comptes, et dans le beau Cartulaire d'Avignon, donné à la bibliothèque de cette ville par M. Requien, que j'ai puisé les éléments de cette notice.

(1) Cartularium Avinionense.—*Repertorium omnium instrumentorum providi viri Johannis Textoris canabasserii quondam de Avenione*... . — Sa première femme se nommait Béatrix Arnaud, la seconde Mona Vaquier, la troisième Catherine Lartessuch. Un règlement de compte qu il fit en faveur de Jacques Descausi, son *beau père*, fait supposer une quatrième épouse à laquelle je ne puis assigner un n° d'ordre.

(2) Boîte intitulée : *Succession de Jean Teissier*.

Digitized by Google

Dieu me garde de vouloir amoindrir l'importance actuelle de l'emploi de receveur municipal ; — l'auteur de l'*Empereur d'Arles*, qui manie les chiffres aussi bien que les rimes, ne me le pardonnerait pas! — mais il me semble que cet emploi est une vrai sinécure à côté de l'ancien office de trésorier de la ville. Celui-ci se voyait souvent devant une caisse vide et la nécessité de la remplir ; et il fallait beaucoup d'argent pour faire face à toutes les dépenses qui s'imposaient au trésor public quand Textoris en tenait la clef. On construisait alors les remparts qui devaient mettre la ville à l'abri des attaques des hordes errantes ; on achetait fort cher des trêves fréquemment rompues ; on réparait les routes, les ponts, les canaux, et ces fameuses pallières du Rhône et de la Durance que les Languedociens d'un côté, les Provençaux d'un autre, voisins plus redoutables que les eaux des grandes crues, détruisaient sans cesse. Parmi les autres exigences des services publics, il faut compter en première ligne les frais de construction, de réparations et d'entretien de l'hôpital St-Bernard et de l'hospice de St-Bénézet. La première de ces maisons hospitalières, fondée en 1354 par Bernard de Rascas, le jurisconsulte troubadour, et par sa femme, Louise de Pierregrosse, était à peine à moitié bâti dix ans plus tard. Les comptes de Jean Textoris nous font assister aux progrès de son édification ; ils nous donnent de curieux détails sur l'administration intérieure de cet établissement charitable. De semblables détails, plus abondants encore, concernent la maison et l'hospice de St-Bénézet. La critique historique a fait justice des récits légendaires qui prêtaient au célèbre pont du Rhône une origine surnaturelle ; on sait aujourd'hui, par le témoignage de documents authentiques conservés dans les archives de l'œuvre du pont et dans celles du Vatican, que ce merveilleux ouvrage fut élevé par Frère Benoît, prieur, à ce que l'on croit, des Frères Pontifes de Bonpas, avec le produit des quêtes faites à Avignon et dans les provinces voisines. Les Avignonais réclamaient sans doute depuis longtemps un moyen de traverser le Rhône moins précaire et

Digitized by Google

insuffisant que la barque d'un passeur; ils s'adressèrent au prieur des Frères de Bonpas, qui avaient déjà construit un pont sur la Durance, et le pressèrent vivement, *consilio multorum*, dit un acte de l'enquête de 1315, d'en jeter un sur le grand fleuve qui séparait la Provence du Languedoc. Frère Benoît se rendit à leurs instances, avec l'autorisation de l'évêque de Cavaillon, son supérieur diocésain, et le célèbre pont s'éleva, création vraiment miraculeuse de la foi et du génie. Les plus anciennes chartes relatives au pont St-Bénézet, telles que les ventes de droits de pontonage faites par Adélaïde Augier, en 1180, par Galburge Mauvoisin en 1181, et la donation de l'évêque Rostaing en 1187, sont faites en faveur du prieur et des *Frères du Pont;* mais bientôt le nom de ces religieux disparaît pour faire place à celui de deux *recteurs* élus par le conseil de Ville. Ces administrateurs sont nommés pour un an. L'un d'eux est toujonrs le premier consul après l'année de son consulat (1). En 1369, Jean Textoris est investi de ce mandat. On faisait alors de grands travaux de reconstruction à l'hôpital St-Bénézet ; les comptes du trésorier municipal nous en donnent le détail.

(1) Je ne puis ici traiter à fond ce sujet intéressant ; mais je me propose de publier un jour les documents nombreux que j'ai recueillis pour l'histoire du pont St-Bénézet et celle du pont de Bonpas, et dont la plupart sont inédits. Je citerai seulement un passage d'un mémoire extrait des registres des archives secrètes du Vatican, où il est parlé de l'origine des Recteurs du pont :

« Il ponte sopra il fiume del Rodano fra Avignone e Villanova fu fa-
« bricato miracolosamente dell' elemosine radunate per opra di S. Bene-
« zet, il quale anco fondò un ospedale dentro la città d'Avignone, che
« oggi vien chiamato l'ospedale del ponte.

« Per il governo di detto ospedale allora fù dato il modo per riscuotere
« e conservare l'entrate (*a*) di detto ospedale, il che si osserva ancora,
« poichè ogni anno si deputano due Rettori per publico consiglio nella
« citta, u· o di quali è il primo Console fino l'anno del suo consolato, li
« quali hanno avuto sempre cura della reparazione del ponte e dalle mura
« d'Avignone » (*Avenione desumpta ex diversis libris Archivii secreti Vaticani.* Ms de la Bibl. publ. d'Avignon).

(*a*) C'était un prélèvement exercé par les édiles sur les revenus des gabelles, les *droits d'entrée*, en faveur de l'hôpital.

Digitized by Google

On voit dans ces comptes que l'administration de la maison du pont appartient à la ville et que c'est elle qui paie le personnel attaché à cet établissement. La chapelle est desservie par un prêtre séculier, qui dispense les secours spirituels aux malades. « Ay pagat, dit Jean Textoris, a mosen Jehan Raiaut, capelan, per son sclari des 14 mes que-z-el a servit la capela de l'espital nóu et mais los malautes. »

Il achète pour cette chapelle une custode en argent doré pour placer la Sainte-Épine (1).

Il fait faire des robes de drap blanc de Louviers, des cottes-hardies et des manteaux de bure et des chaperons de drap de couleurs mélangées pour les dames religieuses et les sœurs converses de la maison (*per las donas monègues et tota la familha de l'ostal*), ainsi que des frocs (*calandran*) de bure pour les valets (*vailese*) qui quêtaient du pain dans les rues de la ville.

Une autre fois il achète une besace pour Frère Guillaume qui allait quêter dans les châteaux, et lui donne 6 gros, à peu près 6 sous, pour sa nourriture (*per comprar de peis a soz ops que z-el mangesa*).

Il y aurait beaucoup à noter dans les comptes des dépenses de l'hôpital, mais je dois me borner. Je citerai cependant encore un petit article qui est un curieux trait de mœurs.

— Payé à maître Jéhan, procureur de l'hôpital, samedi 6e jour d'août, 9 gros pour le sceau de la lettre octroyée par l'évêque d'Avignon, pour faire absoudre l'hôpital neuf du pont St-Bénézet, à la suite de la rixe élevée entre Giliet, le tailleur de pierres, et Estévenet, le manœuvre qui l'aidait, car Giliet lui a tiré du sang.

« *Ay paguat à mestre Johan, lo percurador de la mayzon*
« *de l'espital, disapte a VI jorns d'aost, per lo sagel de la*
« *letra que autroget l'evesce d'Avinhon, de far absolver l'es-*
« *pital nou del pont de sant Benezeg, per la riota que fon*

(1) Cette relique s'est conservée dans l'hôpital St-Benoît jusqu'à la Révolution ; on la tenait dans une armoire, près du grand autel de la chapelle, du côté de l'Évangile. (Voir le Ms du chanoine De Véras).

Digitized by Google

« *entre Giliet lo peirier e Estevenet lo manobre que li aju-*
« *dava, car Giliet li trac sanc.* »

Toutes ces dépenses, Jean Textoris les payait de ses propres deniers, mais il en était remboursé sur les revenus de l'hôpital.

Il lui arrivait aussi maintes fois d'avancer pour la ville des sommes importantes ; le 13 mai 1374 il lui prête 1,200 fr. pour la rançon qu'elle s'était obligée à payer aux troupes bretonnes qui parcouraient, en les dévastant, le Comté Venaissin et la Provence (1) :

« *Dimenche, XIII jorn̄ de May ai prestat a ista cieutat*
« *d'Avinhon doz̄e cent francs per raz̄on de la soma de la*
« *moneda que devon aver los Bretons que son en Venaissin*
« *e-z̄-en Provenz̄a.....* »

Il verse cette somme entre les mains des facteurs de Jean Quochi, chargé par le conseil de ville de percevoir la taxe levée sur les Avignonais pour payer les Bretons.

Pour rembourser les emprunts que les malheurs du temps l'obligeaient à contracter, le trésor public n'avait que le produit des impôts indirects appelés *rêves*, dont étaient frappés les objets de consommation à leur entrée dans la ville ; les revenus de la gabelle du vin en formaient la plus grosse part. Mais la perception de ces droits ne s'effectuait pas sans difficulté ; les communautés religieuses, les membres du clergé et de l'université prétendaient en être exempts *pleno jure*, en vertu d'anciens privilèges ; il fallait souvent que le Pape intervînt pour vaincre ces résistances. On voit par là que l'emploi de trésorier municipal demandait une haute dose de patriotisme et une grande influence personnelle.

*
* *

Cette influence, Jean Textoris, qui paraît l'avoir exercée sur ses compatriotes, la devait à son brillant état de fortune, au

(1) Registre n° 11 des paiements faits par le trésorier de la ville de 1364 à 1376, fol. 107, verso.

Digitized by Google

moins autant qu'à l'honorabilité de son caractère, et son opulence était d'autant plus honorée qu'il l'avait acquise et qu'il l'augmentait tous les jours par son travail et son industrie. Il avait, dans le quartier du Bourg-Neuf, une corderie très importante et de grands ateliers où il fabriquait de la toile et toutes sortes de *chenevasseries*, des harnais pour les chevaux des riches patriciens et pour les bêtes de trait et de labour ; il avait aussi des magasins pour la vente des étoffes les plus élégantes et les plus grossières, et d'une foule d'objets de toilette dont la nomenclature donne une haute idée du luxe de nos ancêtres du XIV[e] siècle. Les belles avignonaises trouvaient là des draps de toute qualité et de toute provenance ; du velours, du damas, du taffetas aux couleurs vives ou tendres aimées de nos aïeules ; des coiffures brodées d'or ou de perles, des aumônières de velours garnies de boutons d'or, d'autres en drap d'or, des galons, des cordons, des chevillières où la soie et l'or mariaient leurs brillants reflets, des orfrois d'orient, des ceintures en filigranes d'argent et d'or plaquées sur de riches étoffes aux couleurs chatoyantes, des patenôtres aux grains de jayet, de corail et d'or, et une foule d'autres fanfreluches aux séductions irrésistibles. Jean Textoris vendait aussi des vêtements tout confectionnés pour hommes et pour femmes, depuis les chausses et les cabans de drap bureau ou de futaine velue (*fustana pilosa*), pour les gens du peuple, jusqu'aux houppelandes d'écarlate fourrées de menu-vair pour les chevaliers et les bourgeois opulents, qui pouvaient acheter chez le même marchand des bottes en cuir de Cordoue et des épées de Barcelone. Jean Textoris avait des navires qui transportaient en Espagne les velours ou autres étoffes de soie qui se fabriquaient à Avignon, et qui en rapportaient du chanvre, de la laine, de l'acier en barre, des chandelles, des armes de luxe. Une de ses barques fut saisie par les habitants de l'île du Martigue, pour non-paiement des droits de *péage*. Dans le procès engagé à cette occasion, il prouva qu'il avait acquitté tous les droits de nolisement depuis Barcelone jusqu'à Aigues-Mortes, port de débarquement.

Digitized by Google

En outre de ces spéculations multiples, Jean Textoris avait pris à ferme les revenus des gabelles du vin et de la farine. Pour un commerce aussi étendu, il fallait un fonds de roulement très important et de nombreux collaborateurs. Jean Textoris avait associé à ses capitaux ceux de plusieurs de ses parents ou amis, parmi lesquels nous voyons un chevalier, Rostaing Cavallerii, coseigneur de Rognonas. Les papiers de sa succession nous apprennent qu'il avait fait plusieurs actes de société avec des cordiers et peigneurs de chanvre pour l'exploitation de sa corderie. Il avait aussi des commis ou *facteurs*, pour l'achat et la vente des marchandises. Alors, comme aujourd'hui, il y avait des employés paresseux et infidèles. Jean Textoris en eut plusieurs qui le volaient effrontément. Il les assigna devant la Cour temporelle de St-Pierre pour leur demander des dommages intérêts. Des fragments de la requête qu'il forma contre eux nous ont été conservés ; je les cite textuellement dans les pièces originales qui suivent la présente étude (A), à titre de curiosité et aussi pour faire plaisir à nos confrères du Félibrige. Il se plaint d'abord des procédés du facteur Raimond Arnaud : « Jamais, dit-il, il ne s'est conduit comme un bon marchand; il se mettait au lit aussitôt après avoir soupé, et il y restait souvent le matin, passé prime, tant il aimait à dormir. Quand il était levé, il ne lui suffisait pas d'avoir dormi grassement la nuit, il se faisait un coussin du comptoir placé devant la porte de l'atelier (*obrador*), et il y sommeillait pendant une heure et plus. S'il ne pouvait y dormir commodément, il se retirait au fond du magasin des cordages, pour achever son somme. Chaque jour à l'heure de tierce (1), il voulait boire et manger, et il ne se contentait pas du pain et du vin de la maison ; il lui fallait du vin de l'*Auberge de la Cloche*, à 14 et 15 sous le pichet, et il en buvait journellement un, deux, trois et quatre pichets. Il lui fallait aussi du pain blanc, des tripes, du rôti et maintes autres gourmandises. Bien manger, bien boire et bien dormir,

(1) L'heure de prime, première des heures canoniales, répondait à 6 heures du matin ; l'heure de tierce, à 9 heures.

Digitized by Google

c'était sa vie; on ne le voyait jamais travailler dans l'atelier, y ranger des marchandises, faire l'étalage. Jean Textoris s'offrait à prouver qu'il lui avait fait perdre 4 ou 500 florins, pour le moins.

Les compagnons de ce mauvais commis ne sont pas nommés dans la requête, dont une partie nous manque, mais ils sont dépeints sous des couleurs plus noires encore. Au lieu de faire confectionner dans l'atelier de leur patron les harnais, les sacs et autres articles, ils les faisaient fabriquer en ville et passaient leur temps sans rien faire, *comme des bourgeois,* ne pensant qu'à manger, à boire et à dormir. Quand Textoris avait besoin de leurs services, ils désertaient l'atelier, pour aller, l'un à l'Isle, l'autre à Pertuis, maquignonner pour leur propre compte, prétendant que leur mère, leur sœur ou leur aïeule était malade, ou qu'ils allaient en pèlerinage à la Ste-Beaume. Enfin, ce qui était plus grave, ils mettaient les magasins de leur patron au pillage et y dérobaient toutes sortes de marchandises. Textoris évalue à plus de 800 florins le préjudice qu'ils lui ont causé, sans compter le tort que leur conduite a fait à sa maison en compromettant sa bonne renommée.

J'ai dit que Jean Textoris vendait son vin en gros et au détail; je vais exposer en peu de mots ce petit côté de sa vie commerciale, avant de mettre en scène le chef de famille, tel que le moyen-âge nous en montre souvent le type, fortement imprégné d'idées religieuses un peu teintées de mysticisme, mais ayant à un haut degré le sentiment des devoirs domestiques et sociaux.

On voit dans les vieux actes que le territoire d'Avignon produisait une grande quantité de vin; mais les marchands de cette ville y importaient aussi beaucoup de vins étrangers, principalement celui d'Espagne. C'était de Barcelone que Jean Textoris tirait le vin destiné à la table du roi de Sicile qui faisait de fréquents séjours à Avignon. Son cellier était situé dans la rue des *Trois-Pilats*, entre la rue *Vianova* et la traverse « *où il y a un puits.* » (La *rue des Bains* ac-

Digitized by Google

tuelle). Il était attenant à une grande et belle maison que Textoris avait fait construire à côté de la livrée du cardinal de Beaufort.

Pour la vente en détail et sur le comptoir (*sus lo taulier*), il avait une taverne portant pour enseigne : *La taverne del boyre*, qui se trouvait sur la place du *Marché de St-Pierre*, entre la *rue Sabatterie* et la place *du Costel*, c'est-à-dire du Pilori. Ce débit lui rapportait beaucoup d'argent ; il était en effet admirablement situé pour attirer les consommateurs. Les condamnations au carcan, assez fréquentes dans le temps dont nous parlons, excitaient toujours les curiosités malsaines des désœuvrés, et le voisinage du marché, du Tribunal des juges de St-Pierre et des *boutiques* des notaires de cette cour, y appelait une grande affluence de clients, très altérés par état. Le vin devait être bon, car il était si abondant et à si bas prix qu'on ne pouvait songer à le frauder. Les marchands n'étaient d'ailleurs pas libres de le vendre plus cher les uns que les autres ; le prix en était fixé par ordonnance municipale, d'après un tarif arrêté par les maîtres de la Pignotte. On appelait ainsi une *aumône* ou maison de bienfaisance fondée par les papes, et en faveur de laquelle était levée une dîme sur le produit des vendanges.

Jean Textoris avait une comptabilité à part et une caisse spéciale pour les recettes qu'il faisait à la *Taverne du Boire*, et c'est dans cette caisse qu'il puisait le plus souvent pour ses bonnes œuvres. C'était peut-être à ses yeux la rançon des péchés d'ivrognerie dont il se sentait un peu responsable.

*
* *

J'ai lu quelque part que certains casuistes voyaient de mauvais œil les secondes noces et qualifiaient plus que sévèrement les troisièmes. A ce compte Jean Textoris aurait dû passer de son temps pour un mauvais chrétien ; cependant il vivait en fort bons termes avec l'autorité ecclésiastique et il en obtint des témoignages tout particuliers d'estime

Digitized by Google

et de sympathie. En 1359, le général des Frères-Mineurs l'agrège aux bonnes œuvres et aux prières de cet ordre religieux, et accorde la même faveur à sa femme et à ses enfants. En 1374, une bulle du pape Grégoire XI lui concède, pour l'heure de la mort, une indulgence plénière aussi applicable à Catherine Lartessuch. Le St-Père s'exprime très affectueusement et rend hommage à la dévotion des deux époux et à leur soumission aux lois de l'Église (B)

Je ferai ici une remarque fondée sur des faits nombreux que j'ai observés dans mes recherches. Au moyen âge, les seconds mariages étaient très fréquents, et il n'était pas rare de voir un homme ou une femme convoler en troisièmes noces. J'admets volontiers que l'on trouve dans ce fait une preuve de moralité corroborée par la rareté des unions illégitimes ; mais je crois qu'il faut attribuer la grande fréquence des veuvages aux épidémies de peste qui décimaient alors si souvent les populations méridionales.

Jean Textoris était domicilié dans la paroisse St-Pierre ; sa maison confrontait le cimetière de cette église, qui lui était chère à plus d'un titre. Dans ce sanctuaire était la sépulture de ses ancêtres, et c'était là que se réunissait le Conseil de la Cité, qui n'avait pas encore de local spécialement affecté à ses séances. En 1356, après la mort de sa première femme, il fait restaurer, à frais communs, avec Jean de St-Baudile, la chapelle de St-Vincent (1) et il y construit un tombeau de famille. Il confie l'exécution de ces travaux à Me André de Scoteriis, de St-Georges-de-Sparenche, dans le diocèse de Vienne, habile sculpteur « suivant la Cour romaine » (2).

Il fit aussi, de son vivant, de nombreuses libéralités aux

(1) Cette chapelle, aujourd'hui sous le vocable du Sacré-Cœur, est la troisième à gauche en entrant dans l'église par la grande porte, et précède immédiatement celle où est le tombeau de Parpaille, et qui était anciennement dédiée à St-Georges (Ms de l'abbé de Véras).

(2) Pièces de la succession de Jean Textoris, n° CXIX. Quittance d'André de Scoteriis pour la somme de 151 florins qu'il avait reçus de Jean Textoris et de Jean de St-Baudile. Notaire Bernard de la Fite, 14 déc. 1356.

Digitized by Google

Chapitre de la même église, et lui légua, à sa mort, cinq *bancs* qu'il possédait à la Corderie, sous la condition que les chanoines célèbreraient tous les ans six services solennels pour le repos de son âme et pour tous les membres défunts de sa famille. Il lui donna de plus un drap de soie rouge portant ses armoiries et sa marque commerciale, pour orner l'église. Il fonda enfin dans cette paroisse une grand'messe anniversaire de mort, dite *le Cantat de la Concorde*, qui devait être célébrée le lendemain de la fête de St Jean-Baptiste, en présence des consuls nouvellement élus et de ceux qui sortaient de charge. Je donnerai plus loin quelques détails curieux sur cette fondation.

Monne ou Morine Vaquier, sa seconde femme, qui mourut vers 1366, laissa la moitié de ses biens pour la construction d'une chapelle dans l'église des Grands-Carmes. Jean Textoris, en qualité d'exécuteur testamentaire de la défunte, chargea Thomas de Tournon et Jean Haygros, maçons, de l'exécution de cet ouvrage, et leur compta 200 florins d'or.

Bertrandet, un de ses fils, dont je n'ai pu connaître la mère, étant tombé malade, en 1376, il le fit soigner par Me Antoine de Châteauneuf, physicien; Antoine Garnier, apothicaire, fournit les remèdes. La maladie se prolongeant avec peu d'espoir de guérison, le pauvre père s'adresse à tous les saints du paradis pour implorer leur secours. Il s'engage, par un vœu formel, à donner :

1° A l'autel de la Vierge des Doms, une *majesté* de cire neuve et fine, pesant 26 livres au poids du quintal d'Avignon;

2° Une autre *majesté* de même cire, pesant 25 livres audit poids, en honneur et révérence du St Père Urbain, « prédécesseur du St Père Grégoire, actuellement vivant. »

3° Une autre *majesté* de mêmes qualité et poids que la précédente en honneur de Monseigneur St-Pierre.

Cette dernière statue sera posée sur le grand autel de l'église « de Monseigneur St-Pierre », et celle du St Père Urbain dans la même église et dans la chapelle où est le corps de ce pontife.

Digitized by Google

Il promet, en outre, de faire le pèlerinage de St-Jacques (de Galice) le plus tôt qu'il le pourra.

Le ciel ne s'étant pas laissé fléchir et Bertrandet étant trépassé, Jean Textoris supporta cette épreuve avec une complète résignation à la volonté de Dieu.

« Au nom de Notre-Seigneur Dieu Jésus-Christ, le Père, « le Fils, le St-Esprit, soit fait, amen.

« L'an de Notre-Seigneur Dieu Jésus-Christ MCCCLXX, « le 18e jour du mois de décembre, vers 8 heures de la nuit, « mon fils Bertrandet Textoris a rendu son âme à Notre- « Seigneur Jésus-Christ ; et le 19 du même mois, son corps « a été enseveli à Monseigneur St-Pierre, dans la chapelle « de St-Vincent.

« Louange, grâces et glorification soient rendus à la Ste- « Trinité de Notre-Seigneur Dieu Jésus-Christ, à la Royale « Majesté de la Reine du paradis, mère vierge de Notre-Sei- « gneur Jésus-Christ, et à tous les saints et saintes du paradis, « amen. Plaise à la Ste-Trinité de mon Seigneur Jésus- « Christ qu'elle ait reçu ton âme en état de grâce et qu'elle « t'ait pardonné tes péchés. » (C).

Martin, le second fils de Jean Textoris, ayant atteint l'âge où les enfants sont confiés à un maître pour en recevoir les premiers éléments de l'instruction classique, son père le donna à Jean Aynès, de Nice, qui tenait une école dans l'église de Ste-Perpétue, pour apprendre l'A-B-C, et les sept psaumes, dans le terme d'une année. Il fut convenu que cet instituteur recevrait 18 gros pour son salaire, pendant la dite année, et qu'il fournirait, à ses frais, à son élève l'Abécédaire et le Psautier. Il toucha 9 gros le jour où Martin entra dans son école ; les autres 9 gros devaient lui être payés lorsque l'enfant aurait appris à lire l'Abécédaire et à réciter les sept psaumes. C'était là probablement tout le programme d'une première année de l'enseignement primaire au XIVe siècle (D).

Jean Textoris fit son testament le 18 février 1384, et quelques jours après trois codicilles, reçus par Me Antoine Garin, notaire. Il institua la ville d'Avignon son héritière uni-

Digitized by Google

verselle en la personne de ses syndics et de son conseil général, et fit un grand nombre de legs dont voici les principaux :

1° A cinq pauvres et honnêtes filles à marier, deux cannes de drap, de la valeur de 4 florins par canne, à chacune d'elles, pour faire une robe le jour de leur mariage ;

2° A cinq pauvres veuves, deux cannes de drap appelé *brunet*, du même prix que le précédent, à chacune, pour un manteau pour les jours de fête. Ces veuves seront désignées par les syndics et le conseil, et celles qui auront eu le manteau une première fois ne pourront l'avoir de nouveau ;

3° A chacun des malades des hôpitaux de la ville et des pauvres prisonniers, un sou tournoi distribuable les veilles de Noël, de Pâques et de la Pentecôte ;

4° Au couvent des Frères Prêcheurs 200 florins d'or, à charge de deux anniversaires annuels auxquels les consuls devront assister ;

5° Même legs aux Cordeliers, aux mêmes conditions ;

6° Au couvent de N.-D. des Carmes, 100 florins d'or, à condition de faire, tous les deux mois, un service pour son âme ;

7° Aux syndics et à l'assesseur en exercice, 10 florins d'or, à charge d'assister aux anniversaires ci-dessus ;

8° A l'Aumône des notaires, deux florins d'or ;

9° 80 florins d'or pour acheter un drap d'or pour faire un manteau aux trois Saintes-Maries de la Mer ;

10° A chacun des couvents de Ste-Catherine, St-Laurent, Ste-Claire, St-Véran, Ste-Praxède, N.-D. des Fours, des Sœurs Repenties, des Miracles, 6 florins d'or ;

11° Au chapitre de St-Pierre, cinq bancs ou éventaires dans la rue de la Corderie, à charge de six anniversaires.

Jean Textoris reconnaît avoir reçu en dot de sa femme, Catherine Lartessuch, 900 florins d'or, qu'il veut lui être restitués, avec les joyaux, atours, vêtements qui étaient à son usage au moment de la mort de son mari, et lui lègue, en outre, 4 cannes de brunet à 4 florins la canne, pour ses ha-

Digitized by Google

bits de deuil ; le lit *complet* dans lequel elle couchait, avec tous ses accessoires; quatre nappes, une longière, cinq essuie-mains ; toute sa batterie de cuisine, trois pichets et trois aiguières d'étain ; un bassin pour se laver les mains; six draps de lit de trois largeurs de toile et quatre de deux toiles ; un second lit complet, avec tous ses accessoires, *pour sa compagnie ;* une maison, paroisse St-Symphorien, *rue des Pennes ;* une cave avec son pressoir et dix vases vinaires ; un éventaire et une petite boutique à la paroisse St-Pierre ; une pension de 40 florins d'or, etc.

Le testateur veut que le reste de ses revenus, après l'acquit des fondations par lui faites, soit affecté à la construction et restauration des ponts, routes, remparts de la ville, chaussées du Rhône et de la Durance, et à d'autres travaux publics.

Le conseil de ville accepta cette succession sous bénéfice d'inventaire, le 3 mars 1384, deux jours après la mort de Jean Textoris, qui fut enseveli à St-Pierre, dans le tombeau qu'il avait construit. Ses obsèques furent très solennelles

La ville d'Avignon exécuta fidèlement les dernières volontés de son ancien trésorier-général, et tous les ans, le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste, les consuls vieux et nouveaux venaient dans l'église St-Pierre assister en grande pompe à la *messe de la Concorde*. Les premiers quittaient le chaperon après l'office.

Le nom de cet anniversaire indique le but que Jean Textoris s'était proposé en l'instituant. Il avait été témoin de bien des discordes, peut-être au sein même du conseil de la Cité, et il voulut donner une leçon de modération et de sagesse à ses concitoyens, en lui imprimant, comme avait fait Solon, le sceau d'une consécration religieuse. Pensée bien digne de l'homme de bien, de l'honorable commerçant qui écrivait sur son livre de comptes cette maxime imitée du *Rex eris si recte facies*, d'Horace :

« Sy yeu fosce sagis je fora Reys de France o Emperaour « o Papa que es plus noble. »

Digitized by Google

Mais on sait qu'à Avignon, au temps jadis, il n'y avait pas de fête officielle sans banquet. Le dîner de la Concorde était des plus plantureux. On en trouve le menu, chaque année, dans les comptes des trésoriers-généraux. En voici un qui fut plus soigné que les autres, à cause de la présence du cardinal d'Armagnac, vice-légat. Le festin a lieu, comme à l'ordinaire, dans la salle basse de l'Hôtel-de-Ville, décorée pour la circonstance de verdure et de fleurs.

Compte de la despence du disner layssé par testament par feu Teyssier que se faict le lendemain de S. Jean Batiste à la mayson de la ville, le XXV de juing 1565 :

	Florins.	Grss.
Pour un veau. . .	13,	4
XXX pinjons. . .	7,	6
XXX poulletz. . .	7,	6
X estourdeaux . .	3,	4
Deux poulletz dindes.	2,	6
Troys levraulx . .	2,	6
XXIIII cailhes . .	3,	»
Six tourterelles . .	2,	1
X lapins.	3,	4
Cinq counils (lapins) de garrigue. . .	2,	6
Cinq canards sauvages.	1,	8
Une teste de veau et deux foyes . . .	1,	4
Ung jambon commung.	»,	10
Deux sortes de sossisses	1,	8
3 livres de graisse de bœuf. . . .	»,	6
Cher sallée. . . .	»,	7
XXX livres de lard.	5,	»
Cinq oysons . . .	5,	»
XII conçombres farsis.	»,	6
Les potz de la cuisine	1,	8
Une charretée de boys	5,	»
Un cent de gaveaux de vizes. . . .	»,	10
Pour 2 livres de sucre pour la cuysine	1,	8
Espisserye	1,	8
2 livres de capris (câpres)	»,	10
Ung cartier de veau.	3,	4
La fasson de cinq pastys de veau. .	1,	3
La fasson de cinq pastys de pinjon.	1,	3
La fasson de cinq pastys de poulletz	1,	3
La fasson de cinq pastys de sausse d'ypocras, de poulletz et oyseaulx .	1,	3

Digitized by Google

	Florins.	Gros.
La fasson de cinq pastys d'estourneaux.	1,	3
La fasson de cinq pastys d'assiete (?).	1,	3
Cinq pastys de Conilz	3,	4
Tourtes de chair de table avec raysins de Courintes . .	2,	6
Cinq tartres de massepan.	2,	1
Cinq daulphan (dauphins) de paste réal	2,	1
Cinq rozes de biscuyt fille (?). . .	2,	1
Cinq paires gaus (coqs) en palhe (?).	2,	1
Cinq douzeynes de biscuit de massepans	2,	1
Troys douzeynes biscuits despingne (d'Espagne). . .	3,	»
Cinq pastys de poyres.	2,	1
Cinq tartes d'agriotes	2,	1
Cinq tartes anbricos	2,	1
Cinq tartes aygras.	2,	1
Cinq tartes blanches.	2,	1
Cinq tartes senches.	2,	1
Cinq tartes d'herbes.	2,	1
Six brousses . . .	»,	3
50 livres de mouton, à 1 sou 6 deniers la livre	5,	»
60 livres de bœufz, à 1 sou la livre . .	5,	»
Six langues de bœufz, fresques et salades.	3,	»
XXX heufz (œufs), à 8 deniers la pièce.	»,	10
A Bertine pour la fruicte qu'elle a fournit.	15,	»
Pour huict barraoulx de vin tant blanc que claret, pris de sieur Jehan de Limoges, à 50 sous le barraou . . .	33,	4
260 pans (pains) de 2 patas de Roy, la pièce	7,	2
Six coucourdes et huict chou cabus, 4 livres de pezes (poiss) et eygras (verjus), fleurs et bonnes herbes, .	2,	4
Cinq crêmes et cinq dougades (?) . .	1,	8
Ey batelyers per la ramadou (ramée).	4,	2
Pour troy fays de sagne (Massette) (1).	1,	»
A done (dame) Vérite pour le louage de 24 dougènes d'assiètes à 2 sous la doujène, — plus, pour deux grands		

(1) Plante marécageuse dont on sert pour garnir le siège des chaises communes. On en jonchait jadis le sol des maisons aux jours de fête.

Digitized by Google

	Florins.	Gros.
platz et deux assiètes perdudes (égarées) pesant 8 livres 3/4, à 6 sous la livre, le tout. .	10,	4
Payé à Claude Boysson pour VII carraffes rompues, pour XIII veyres (verres) tant fins que comuns et pour le louage des amoulles (bouteilles).	2,	11
Pour le louage de cinq douzeynes de couteaulx. . . .	2,	1
. . . . .		
Au sieur Laurens Royret pour XIII sierges de ung sou la pièce et pour deux livres de candelles pataqualles (1) pesant cinq liv. à 8 sous la livre .	3,	8
A Messieurs du Chapitre Sainct-Pierre, à chacun. . . .	1,	»
Au campanier dudit Sainct-Pierre pour sonner les cloches.	»,	6
Aux frères mineurs pour le cantat faict à leur esglise pour l'amo de feu Teyssière	10,	»
Pour les assoutes et ufertes (absoutes et offrandes) . . .	0,	6
Au sieur Laurent Royret pour six livres de confitures.	8,	6
Pour tres tartes de massapans de 1 livre pièce. . . .	2,	6
Pour un carteyron d'or per les dourar (pour les dorer) .	»,	8
Total : 250 flor., 3 gr.		

(65e pièce du compte de l'extraordinaire de 1568-1569.)

Quand l'anniversaire de la Concorde tombait un jour d'abstinence, le banquet était tout en maigre. Le menu suivant, à la date du 23 juin 1557, peut servir de spécimen pour tous les autres.

(1) Las chandelles *pataquales* étaient ainsi nommées parce qu'elles se vendaien un patac (monnaie pontificale valant 2 deniers).

Une candela de cira patacal. (B. BOISSET.)

Digitized by Google

143	livres	d'esturgeon,	à six liards	la livre
55	»	de carpes,	»	»
32	»	de truites,	à 2 sous	»
14	»	d'anguilles,	à six liards	»
12	»	de sardines,	»	»
Total. 256	»			

4 livres de boutergue (*boutargue*, œufs de poissons salés et confits dans le vinaigre), à 4 sous la livre. 400 chambres (écrevisses), 1 florin, 4 gros. 190 œufs à 1 pata la pièce.

6 livres 1/2 de toumo grasse (fromage frais) à 2 sous la livre.

Une forme de fromage d'Auvergne pesant 8 livres 1/2, à 2 sous la livre.

6 livres 1/2 de beurre frais, à 2 sous la livre.

6 livres de pois, à 12 deniers la livre.

A l'hôte des Trois-Portes pour deux barraux et 10 pichets de vin blanc, à 16 deniers le pichet.

Pour 86 pichets de vin clairet, à 16 deniers le pichet.

Pour 36 pichets de vin blanc pour la cuisine et pour les *pillars* qui y venaient, 1 flor., 6 gr.

200 pains blancs et 200 pains rousset, à 1 liard l'un dans l'autre.

10 douzeines d'abricots à 1 sou la douzeine.

10 livres de petites poires muscadelles, 8 gr., 3 deniers.

8 livres de pois nouveaux, 4 gros.

8 coucourdes (courges) longues, 2 flor.

Pommes blanches, 5 gros.

Poires en compote, 4 gr.

Artichaux, 3 gr.

7 brousses, 5 gr.

1 douzeine 1/2 de fromageons, 4 gr.

Mûres, 3 gr.

5 livres 1/2 de poires blanquettes, 5 gr.

Amèles novelles (amandes fraîches), 3 gr.

Suivent les dépenses faites pour location de matériel : 2 douzaines de verres, 6 caraffes, 3 douzaines de couteaux, vaisselle de terre et d'étain, hamolles (grandes bouteilles), et le salaire des gens de service. Jacques de la Turque reçoit 10 florins pour avoir fait la cuisine, accommodé des pâtés de truites et confectionné des tartes.—La dépense totale s'élève à 97 florins, 9 gros, 16 deniers.

(*Compte de l'extraordinaire de 1557 à 1558*, n° 108.)

Digitized by Google

Dans tous les menus, comme dans ceux-ci, on trouve, à côté de mets de résistance, comme un demi-quintal de bœuf ou de mouton, une trentaine de livres de lard, deux quintaux et demi de poissons, un certain nombre de plats plus fins et moins abondants. On peut en induire que dans le festin de la Concorde il y avait deux tables, l'une pour les convives *di primo cartello*, le vice-légat, l'archevêque, les syndics ou consuls, l'assesseur, le trésorier-général, le viguier, le vice-gérent, l'auditeur, les juges de la Cour de St-Pierre,et l'autre autour de laquelle s'asseyaient les membres du conseil de ville, gens de robuste appétit,pour qui une bonne tranche de bœuf au lard avait plus de charmes qu'un salmis de tourtourelles ou une tarte à la sauce d'hypocras.

Pendant de longues années la solennité religieuse et gastronomique fondée par Jean Textoris conserva le nom de *Cantat de la Concorde;* mais vers le milieu du XVI[e] siècle ce nom se transforma en celui de *Cogorde*, puis *Coucourde*. Ce changement fut sans doute, à l'origine, l'œuvre d'un mauvais plaisant, d'un convive qui avait mal digéré les courges d'un repas maigre, et la malignité populaire l'eut promptement consacré. Enfin, peu à peu, une nouvelle métamorphose transporta le nouveau nom de la fondation au fondateur, et voici ce qu'on lit au fol. 346 du 19[e] registre des *délibérations du Conseil :*

« Un nommé Teyssier, dit *La Coucourde*, déjà mort en « 1604 (!), institua la ville son héritière et la chargea de ser- « vir un legs aux Cordeliers. »

Mais ce n'est pas tout ; nous allons voir Jean Textoris changer de sexe. Le 23 novembre 1650, le Conseil délibérant sur le paiement de 45 écus dus à Jacques Rasibus pour le banquet de la Coucourde et pour le régal offert aux consuls de Beaucaire venus à Avignon, le clergé et l'université dirent : « ballotter à l'affirmative pour cette fois tant seulement ; et « en cas qu'on veuille tirer de conséquence telle despense « du festin de la Cocourde, dès maintenant comme pour « lors se sont opposés et s'opposent et jusques à ce qu'on

Digitized by Google

« leur aie fait voir s'il y a des biens de la dite *fondatrice* « pour survenir à cette despense ». (Fol. 51 du 27e *registre des Conseils*).

Les Avignonais avaient fini par confondre le fondateur et la fondation à tel point qu'après avoir pris le mot de *Coucourde* pour le surnom de Jean Textoris, ils le prenaient maintenant pour un nom de femme, ce qui montre que la tradition primitive concernant le legs du trésorier s'était tout à fait perdue. Un greffier de la ville, plus érudit que ses prédécesseurs, renoue, en 1711, la chaîne brisée de cet antique souvenir, et il écrit dans le registre du Conseil :

« *26 juin.* — La ville paye 2 f. 6 s. à deux cochers pour « avoir mené les consuls vieux et nouveaux au Palais, faire « visite au vice-légat et à l'archevêque, à l'issue de la messe « de la *Concorde.* »

Gustave Bayle.

(A) REQUÊTE DE JEAN TEXTORIS

S'en sièguon los entre èses (1) que yeu Johan Teiseire demande que Raymon Arnaut m'a fag, e réquère que yeu sié restituit del dig Raymon.

Premierament, que lo dig Raymon non a estat en mon obrador per maniera de bon factor ni de bon merchant, car el a volgut eser colcat a cascuna nueg tot premier ai tantost can el avié sopat, e volié eser lo matin entre a prima e nona, mais alcuna ves pasa prima que-z-el non si volié levat tan bon li era lo dormir.

Suivent les dommages que moi, Jean Textoris, je déclare que Raymond Arnaud m'a causés, et dont je demande à être indemnisé par ledit Raymond.

Premièrement, ledit Raymond ne s'est jamais comporté dans mon atelier comme un bon facteur ni comme un bon marchand, car il voulait être couché, chaque nuit, tout le premier, aussitôt qu'il avait soupé, et rester au lit, le matin, entre prime et none, mais bien des fois, après prime, il refusait de se lever, tant il aimait à dormir.

(1) De l'italien *interesse*, perte, préjudice.

Digitized by Google

Item mais que cant el era levat non l'abastava lo tart levat, mas sus lo taulier de la porta de l'obrador fazié so coysin e dormi l'espazi d'uno ora et mais.

Item mais que si el non poguesa ben dormir al taulier el s'en ynorava en la botigua de la sarsia (1) per miels dormir.

Item mais que cascun jorn sen falhir, a la ora de tersia, el volié beure e mangar, e non li abastava pas lo pan ni lo vin de l'ostal, mas lo vin de la Campana à XIIII e XVI sol lo pechier, e cascun jorn s'en despendié a l'obrador I o II o III o IIII péchier.

Item mais pan blanc, tripas o rost o motas autras glotonia non a mancat jorn ni ora a despendre en l'obrador.

Item mais que lo dig Raimon non a fag de tot lo tem que-z-el a estat en l'obrador obro ni jornal de sas mans ni estrayr l'obrador ni guarnir l'obrador ni far denguna cauza, mas ben mangar e ben beure e ben glotonegar e ben dormir e ben pauzar, e per razon de totas aquestas cauzas yeu demande eser restituyt, que manca ben plus de IIII o V c. florins. Tot aiso es net e soy aparelhat de proar.

. . . . . .

Item, de plus, quand il était levé, il ne lui suffisait pas de s'être levé tard, mais il se faisait encore un coussin du tablier de la porte de l'atelier, et il y dormait pendant une heure et (quelquefois) plus.

Item, de plus, s'il ne pouvait pas dormir commodément sur ledit tablier, il se retirait dans le magasin des cordages pour mieux dormir.

Item de plus, chaque jour sans manquer, à l'heure de tierce, il voulait boire et manger, et il ne se contentait pas du pain et du vin de la maison, mais il lui fallait le vin de la Campane (hôtellerie à l'enseigne de *la Cloche*), à 14 et 16 sous le pichet, et chaque jour on en achetait à l'atelier un, deux, trois ou quatre pichets.

Item, de plus, il n'a pas laissé passer jour ni heure sans dépenser (de l'argent) à l'atelier (pour acheter) du pain blanc, des tripes, du rôti ou autres *gloutoneries*.

Item de plus, ledit Raimond n'a jamais fait œuvre ni journée de ses mains, pendant tout le temps qu'il est resté dans mon atelier jamais il n'a rangé ni garni l'atelier, ni fait quelque travail, mais (il n'a fait que) bien manger, bien boire, bien *gloutoner*, et bien dormir et bien se reposer. En raison de tout cela, je demande à être indemnisé, car il m'a fait perdre bien plus de quatre ou cinq cent florins. Toutes ces choses sont évidentes, et je suis prêt à en faire la preuve.

. . . . . .

(1) Le mot *sartia* et ses variantes *sartia*, *sarco*, *sarsia*, *sarcus*, désigne quelquefois un cordage, et quelquefois le gréement total d'un navire. Il s'agit ici d'un atelier où l'on confectionnait les cordages des bateaux pontés et des galères qui naviguaient sur le Rhône, et toutes les manœuvres courantes et dormantes.

Digitized by Google

Item mais demande que elos mi rendon conte de tot cant elos m'an portat de mon ostal.

Item dié que elos an fag del ostalier d'Avinhon mercadiés de canèbe car elos non volien pas anar foras al pays per comprar cauza que sié.

Item en Arle ténien per lur mercadier R. Moyreno.

Item demande que aiam reguarda dos de conoysenso a reguardar la cordailha et lo cordamen de canebe e los jonossies.

Item que per far guarnir senglas de sela o de bast o cozir sacs o motas autras cauzas elos an fag obrar en vila e-z-elos estavan con fan borges en l'obrador.

Aisi s'ensièguon los dampnages e los entrezèses que m'an fag los dichs factos.

Item en mangar e-z-en beure. Item a-z-anar a Pertus e l'autre a la Ila mercadegar a lur ops. Item en comprar a sosta. Item en non far dengun viages deforas. Item en comprar de mos dénies ris e blat e-z-autras cauzas secretament a lur profieg. Item en dormir tot jorn en l'obrador e levat tart. Item en non far obra de lur man. Item en far comprar en Arle a R. Meyreno que era lur factor. Item, en far far en vila las obras de l'obrador. Item, en far far fals et malvais cordam. Item, en lo viage que a fag Raymon en Cataluenha. Item en la canabasaria que-z-el compret

---

Item, je demande qu'ils (les facteurs) me rendent compte de tout ce qu'ils ont emporté de ma maison.

Item, je dis qu'ils ont fait des hôteliers d'Avignon des marchands de chanvre, car ils ne voulaient pas s'éloigner du pays pour acheter quoi que ce soit.

Item, à Arles, ils avaient pour marchand R. Moyreno.

Item, je demande que l'on consulte deux (personnes) compétentes connaissant bien la corderie et l'art de corder le chanvre et le jonc.

Item, pour faire garnir des sangles de selle ou de bât ou coudre des sacs et beaucoup d'autres choses, ils ont fait travailler en ville, et eux demeuraient dans l'atelier (vivant) comme font les bourgeois.

Voici les dommages et les pertes que m'ont causés lesdits facteurs.

Item, en manger et en boire. Item en voyages faits (par l'un) à Pertuis et par l'autre à L'Isle pour trafiquer pour leur propre compte. Item, en achetant en cachette. Item en refusant de voyager hors d'Avignon (pour l'atelier). Item, en achetant secrètement de mes deniers, à leur profit du riz, du blé et autres choses. Item, en dormant toujours et en se levant tard. Item, en ne faisant œuvre de leurs mains. Item, en faisant acheter des marchandises à Arles par R. Moyreno, leur facteur. Item, en faisant fabriquer des cordes de mauvaise qualité. Item, par le voyage que Ray-

Digitized by Google

mais votra la soma de sa moneda. Item en la défamasion que elos an mes mon obrador per le malvais cordam. Item en lo rosin que ténié Raymon en Cataluenha et en esta vila per son cavalcar. Item mais que cant elos dégran entendre e far lo profieg de l'obrador elos s'en enavan l'un a la Ila e l'autre a Pertus et faziem mi entendre que lur maire o lur sor o lur ayole era malaut, o volien eser romieus de la Madalena.

Demande per tota questat entre eses VIII c. florins e votra.

---

mon a fait en Catalogne. Item, par l'achat de chanvre brut et ouvré que ledit Raymon a fait de ses deniers, au delà de son crédit (?) Item, par le discrédit qu'ils (les facteurs) ont jeté sur mon atelier par leur mauvaise fabrication. Item, par la dépense du cheval que Raymon entretenait en Catalogne et en cette ville pour ses promenades. Item, de plus, parce que, tandis qu'ils (les facteurs) auraient dû travailler au profit de l'atelier, ils s'en allaient, l'un à L'Isle et l'autre à Pertuis, et me donnaient à entendre que leur mère, ou leur sœur, ou leur aïeule était malade, ou qu'ils voulaient aller en pèlerinage à la Madeleine.

Je demande pour tous ces préjudices huit cents florins au moins.

B. BULLE DU PAPE GRÉGOIRE XI CONCÉDANT INDULGENCE PLÉNIÈRE A JEAN TEXTORIS ET A SA FEMME (novembre 1374).

Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Johanni Textoris, civi Avinionensi, et dilecte filie Catharine, ejus uxori, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Provenit ex vestre devotionis affectu quo nos et Romanam Ecclesiam reveremini ut petitiones vestras, illas presertim que animarum vestrarum salutem respiciunt, ad exauditionis gratiam admittamus. Hinc est quod nos vestris supplicationibus inclinati, ut Confessor quemquilibet vestrum duxerit eligendum, omnium peccatorum vestrorum, de quibus corde contriti et ore confessi fueritis, semel tantum in mortis articulo plenam remissionem vobis in sinceritate fidei, unitate sancte Romane Ecclesie ac obedientia et devotione, nostra vel successorum nostrorum Romanorum Pontificum canonice intrantium persistantibus, auctoritate apostolica concedere valeat devotioni vestre tenore presentium indulgemus... etc.

Datum Avinioni, VIII kal. nov., pontificatus nostri anno quarto.

Digitized by Google

C. MALADIE ET MORT DE BERTRANDET.

El nom de nostre senhor Jesu Crist lo paire e'l filh e'l sant espérit amen. L'an M.CCC.LXX, divenres a VIIII jorns del mes de May, hieu Johan Teiseire fis hum vot e huna promision de la grasia e de la voluntat de nostre senhor a nostra Dama vergès présioza rézina del sel e de terra, maire vergès del mieu senhor tot podéros e tot vertuos Jesu Christ, par la sanitat del filh mieu Bertrandet, de huna magestat de siéra nova e fina de XXVI liéuras del pés del quintal davinhon.

Item mais huna magestat daquéla siéra méteisa que péza XXV lieuras a honor e-z-a révérenzia del sant paire Hurban perdésésor del sant paire que vieu aras de prézent Grégori.

Item mais huna magestat de la sus dicha siéra e del pés daquéla que séra del sant paire sant Hurban désus dig a honor e révérenzia de mosenhor sant Pèire.

E si grasia es del mieu senhor tot podéros Jesu Crist e par la siéna sancta mizéricordia e par la grasia de la siéna maire vergès prezioza havocada miéna e nostra, a la cal clame mizéricordia, e per las sanctas vertuses que nostre senhor Jésu Christ fa a lauzor e-z-a honor del sieu vicari en terra Hurban papa, lo cal trapaset daquest sigla a XVIII jorns del mes de dézembre de l'an pasat que contavam M.CCC.LXX, e par la grasia de mosenhor sant Pèire al cal clame mizéricordia, la' mieu senhor tot poderos mi eysaunisca daquo que yeu li quere deve ufrir la premiera magestat al gran autar de nostra Dona de Doms, e l'autre magestat en la capela von es lo cors del sant paire Hurban papa, e l'aultra al gran autar de la gleiza de mosenhor sant Pèire.

E-z-en a prop quant plaira a nostre senhor Jesu Crist al plus tost que poirai serai romieu de san Jaume.

El nom de nostre senhor Dieus Jesu Crist lo paire e'l filh e'l sant esperit sié fag amen. Lan de nostre senhor M.CCC.LXXI a XVIII jorns pasase fin a III oras de la nueg a prop del mes de dezèmbre, rendet mon filh Bertrandet Teisère larma siéna a nostre senhor Jesu-Christ e-z-a XVIIII jorns del dig mes de dézembre fon lo sieu cos sébélit a mosenhor sant Peire en la capèla de sant Vinsens.

Laus e grasias e glorificasions n'aia la sancta Trinitat de nostre senhor Dieus Jesu Christ a la rial magestat de la rézina del paradis maire vergès de nostre senhor Dieus Jésu Crist e tot lo sans e totas las sanctas de paradis amen. Plasa a la santa Trinitat que aia réseuput la tièna arma en estament de grasia e aia perdonat tos pécas amen.

Digitized by Google

D. ENTRÉE DE MARTIN TEXTORIS A L'ÉCOLE.

Lan M.CCC.LXXII disapte prémier jorn del mes de may mézem Martin a l'escola a la gleyza de sancta Perpétua par apenre labese e los set salmes, e fon de covinènt esprés entre nos e'l maystre que lenseigna que z'-el lo deu ensenhar labésé e los set salmes denfra I han complit, e devem li donar XVIII gros per tot lo dig han aprés que Martin aia labésé e los set salmes, e dautramens non deu aver lo compliment de la dicha soma.

Lo dig maystre se fa apelar Johan Aynés de Nisa.

Paguem al dig Johan Aynés lo jorn sus dig que Martin intret à l'escola VIIII gros.

Lo dig maystre deu provézir Martin de labésé et de sept salmes à sos despens.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

PALÉONTOLOGIQUE ET STRATIGRAPHIQUE

DU MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ BOULAY

SUR LA FLORE PLIOCÈNE DES ENVIRONS DE THÉZIERS.

Le savant et intéressant ouvrage que vient de publier M. l'abbé Boulay, dans les annales de l'Académie de Vaucluse, a eu, pour champ d'investigation, le petit pays de Théziers, sur la ligne d'Avignon à Nîmes.

La formation géologique, dans laquelle ont eu lieu les découvertes de la flore pliocène, constitue un bassin limité sur la rive droite du Rhône entre Aramon, Estezargues, Domazan et Fournès aux ravins si pittoresques, et borde, sur une légère épaisseur, la rive gauche du Gardon, entre Comps et Remoulins.

Les argiles pliocènes atteignent leur plus haute puissance dans le voisinage du Rhône et du Gardon. Ce sont des dépôts de mer profonde, surmontés à Vacquières par un ensemble de petites couches (1) disposées dans un estuaire et caractérisées par une immense quantité de *Potamides Basteroti*, genre qui habite les étangs salés, les marécages et l'embouchure des rivières, déterminant un étage dans le Pliocène (Plaisancien) et mêlées, en certains points, avec des végétaux, des débris de planorbes, d'unios et de cardium

(1) Reconnues par MM. Saporta, Marion et l'abbé Boulay.

Digitized by Google

d'espèce submarine ; véritable mélange de coquilles d'eau douce et d'eau salée.

M. l'abbé Berthon, en 1849, et MM. de Saporta et Marion, en 1873, avaient signalé l'existence de cet estuaire, mais les observations et les découvertes faites par M. l'abbé Boulay ont permis de préciser certaines circonstances locales des phénomènes de l'époque, en jetant un jour nouveau sur la physionomie de la flore et du climat pendant la période pliocène.

Le Pliocène de la vallée du Rhône est intéressant, parce qu'il occupe la région où sont venus expirer les derniers efforts de la mer, qui, après avoir baigné l'Europe centrale et l'avoir découpée de part en part, s'en est retirée en laissant à la masse de notre continent la configuration qui lui est restée.

C'est celle où le déclin s'accomplit, où les conditions climatériques s'altèrent définitivement, où la végétation se dépouille et s'appauvrit graduellement. La marche des phénomènes est lente et presque insensible, mais elle glisse sur une pente qui ne s'arrête jamais.

Les alluvions quaternaires cachent vers le Rhône les limites de ce bassin, dont les bords sinueux et bien dessinés, s'appuient partout ailleurs sur les flancs du terrain néocomien dont les escarpements composent toutes les hauteurs au dessus d'Aramon, Domazan, Fournès et Remoulins.

Outre le littoral néocomien, que venaient battre les eaux de la mer tertiaire, dans cette baie, maintenant bien reconnue, il existait au milieu d'elle des îlots épars du même terrain, sortes de récifs escarpés dont les pieds, encroutés de sédiments, présentent encore des traces visibles des vagues et des coquilles perforantes. A Théziers même, le haut du village est assis sur une butte de molasse, qui constituait évidemment un îlot dans une mer plus récente.

Dans le voisinage des anciennes falaises, notamment aux abords de la chapelle St-Amand, on trouve, engagés dans les sédiments vaseux, de nombreux blocs calcaires autrefois

Digitized by Google

entraînés par les eaux. Ces galets sont littéralement percés dans tous les sens par des mollusques pétricoles qui occupent encore leurs galeries.

C'est dans ces blocs perforés qu'il faut chercher des fossiles et des documents paléontologiques pour apprécier l'âge de ces dépôts. Ce sont les cavités de ces blocs qui ont fourni à M. Nicolas la faune si riche de mollusques marins qu'il possède et qu'il a mis tant de temps et de patience à collectionner.

Il faut bien se convaincre que le retrait de la mer ne s'est pas fait en un jour; car, quelque violence que l'on attribue aux mouvements géologiques qui le déterminèrent, ils furent accompagnés d'une foule d'indices et d'accidents précurseurs qui tous tendirent à restreindre l'étendue de la mer et à introduire les eaux douces là où les flots salés avaient jusqu'alors exclusivement dominé.

Ce retrait de la mer est entièrement dû au soulèvement des Alpes; le nagelflue, amas énorme de roches concassées, de sédiments broyés accumulés en Suisse, sur d'énormes épaisseurs, les dépôts argileux de la mer pliocène sont là pour attester la puissance du phénomène et la grandeur des résultats dont il fut suivi. Ces dépôts s'étendent de Montpellier jusqu'à Hauterives, dans le Dauphiné. Il n'existe plus que des îlots ou des débris, le reste a été emporté par des érosions d'une puissance énorme. Tout porte à croire que ces dépôts, dont l'épaisseur atteint 60 mètres dans la plaine de Théziers, provenaient surtout, soit de terrains antérieurs remaniés par la mer, soit de l'intérieur du continent. On peut supposer, avec une certaine probabilité, des cours d'eau plus puissants et plus nombreux que ceux de nos jours. Il faut d'ailleurs bien se pénétrer qu'à cette époque, tout le plateau central était violemment agité par des éruptions volcaniques et que les Alpes venaient d'être soulevées à des hauteurs sans doute beaucoup plus considérables qu'elles ne sont maintenant. On conçoit dès lors que le régime des eaux était loin d'être tranquille comme de nos jours et que des masses énormes d'argiles, de sable étaient sans cesse entraînées vers la mer.

Digitized by Google

A l'époque où MM. de Saporta et Marion écrivaient leur mémoire sur Théziers, on croyait que la mer pliocène ne s'était pas avancée au-delà de Bollène ; Fontannes, qui s'est appliqué avec succès à reconnaître les changements produits à cette époque dans le régime relatif des fleuves et des mers, dit en termes formels que la mer, au début du Pliocène, remontait la vallée du Rhône jusqu'aux portes de Lyon (1), comme une sorte d'Adriatique en voie de retrait; celle-ci se trouva définitivement rejetée dans la vallée du Rhône ; elle s'avançait à peine jusqu'à Valence, bientôt après elle n'arrivait même plus à Montélimar, s'éloignant par étapes successives. Les eaux douces, d'autant plus puissantes alors que le climat était plus tempéré et plus humide, coulaient en abondance sur le sol recemment délaissé, attestant par les formations fluvio-marines les oscillations fréquentes du sol et les déplacements compliqués des cours d'eau et des rivages maritimes.

La mer au sein de laquelle venait se perdre le petit cours d'eau signalé à Vacquières par MM. de Saporta et Marion et dont M. l'abbé Boulay indique peut-être trop exactement les dimensions (2), se confondait très probablement avec le Gardon actuel et appartient aux premiers temps de la période pliocène, ou Messinien caractérisé par les couches à Conge-

(1) Les terrains tertiaires de la région delphino-provençale du bassin du Rhône, p. 70.

(2) Car un cours d'eau très réduit, comme celui dont parle M. l'abbé Boulay, peut certainement occuper une dépression, mais il paraît difficile d'en donner exactement la formule. Le dépôt d'estuaire ou d'eau douce qu'il a formé peut représenter non seulement le lit majeur du cours d'eau, mais toute une série de lagunes littorales analogues à nos étangs actuels, où l'eau douce et les sédiments qu'elle apporte jouent un rôle si variable.

Chaque petit cours d'eau qui débouche dans ces étangs, même dans les plus marins, formé évidemment, à son embouchure, un petit delta sous-marin d'abord, dont les parties centrales sont entièrement de formation d'eau douce et passent latéralement aux dépôts saumâtres avec d'autant plus de rapidité, toutes choses égales d'ailleurs, que le courant est plus faible. La section de la partie de ce delta, où se trouvent des sédiments et des fossiles d'eau douce, est naturellement bien plus grande que celle du cours d'eau lui-même.

Digitized by Google

ries visibles sur le plateau de Théziers. La mer baignait alors la base des montagnes du midi du département du Rhône, de celles de la Loire, de l'Ardèche, du Gard, etc., et entrait dans les fiords nombreux du littoral partout très découpé (1).

Les eaux de ce cours d'eau, probablement limpides, étaient ombragées d'un rideau touffu d'aunes appartenant à une élégante espèce qui tient le milieu entre un aune syrien et un aune japonais.

A cet aune, aux feuilles élancées, finement dentelées sur les bords, se mêlaient des viornes, dont l'une rappelle notre laurier-thym, tandis que l'autre a son analogue actuel en Chine. Plus loin des lauriers, des érables, un célastre épineux d'affinité africaine, formaient des fourrés qu'un smilax sarmenteux rendait inextricables.

A l'écart, non loin des eaux, dans le sable humide, croissait le *Glyptostrobus Europeus*, dont l'homologue chinois sert d'encadrement aux rizières de la province de Canton ; un grand roseau assimilable à une race qui de nos jours couvre les bords du Nil, multipliait ses colonies au contact même de l'eau qui baignait en même temps les touffes d'une élégante fougère, *Osmundo bilinica*, qui offre la particularité de dénoter la présence d'une section devenue étrangère à l'Europe. Les empreintes de ces espèces, quelques-unes comme celles du roseau, accumulées en masse, ont été recueillies dans la vase sableuse que l'ancien courant entraînait jusqu'à la mer au moment des crues ; elles nous découvrent l'aspect que présentait ce petit coin du littoral pliocène.

Ainsi s'exprimait, à la suite de sa visite à Théziers M. de Saporta qui, n'ayant recueilli à Vacquières qu'un petit nombre de plantes fossiles mal conservées, dont une seule était commune avec celles peu nombreuses de Meximieux, fut naturellement conduit, ainsi que M. Marion, à distinguer d'autres zones qui ne correspondent plus à l'état actuel de nos connaissances.

(1) Nouvelle contribution à la faune et à la flore des marées à Brissopsis d'Eurre, p. 19.

Digitized by Google

Les résultats nouveaux, acquis par les recherches de M. l'abbé Boulay portent à 37, au lieu de 12, le nombre des espèces recueillies à Vacquières, et jettent un jour nouveau sur la physionomie de la flore et du climat pendant la période pliocène dans la vallée du Rhône.

Car la découverte à Théziers des espèces déjà connues à Meximieux, montre que la distinction des deux zones n'est pas très fondée. En effet, Meximieux à cette époque n'était déjà pas si loin de la mer; son altitude, qui n'a fait qu'augmenter par le relèvement du bord septentrional du bassin, est encore de nos jours sans importance, tandis que la région laurifère à Ténériffe et aux Canaries constitue une zone dont le contour inférieur est à une altitude considérable. Les recherches de M. Bérolle dans la Cerdagne, celles de M. l'abbé Boulay dans les tufs de Varennes, près du lac Chambon, contribuent à effacer de plus en plus les limites de ces zones prises au début avec trop de rigueur. D'ailleurs, l'humidité de l'atmosphère, beaucoup plus grande à cette époque que de nos jours, contribuait à maintenir dans la flore cette uniformité et aussi ce mélange tant de fois remarqué de types actuellement disparates. Il existe des contrées, telles que le Thibet oriental, qui présentent des associations végétales analogues à celles que l'on retrouve de Théziers au sommet de l'Auvergne à l'époque pliocène.

Enfin, et c'est là le fait essentiel, M. l'abbé Boulay peut dire que le gros de la flore de Meximieux a été retrouvé à Théziers avec deux laurinées en particulier, qui n'ont pas été constatées dans cette première localité, dont l'une est une espèce encore actuelle, le *Laurus nobilis*, et dont l'autre, le *Sassafras Ferretianum*, constaté également au lac Chambon, n'indique pas plus que la première un climat plus chaud à Théziers qu'à Meximieux.

Parmi les espèces fossiles de Théziers et de Vacquières, un petit nombre seulement se sont maintenues jusqu'à nos jours dans la même région; ce sont: le peuplier, le châtaigner, le laurier-franc, le laurier-rose, le frêne et le filaria;

Digitized by Google

les autres ne se trouvent plus qu'aux îles Fortunées ou Canaries, surnommées Hespérides à cause de l'extrême fertilité de leur sol. Le petit nombre d'espèces méditerranéennes actuelles que l'on retrouve dans le Pliocène de la même région, montre bien que des changements considérables dans le climat se sont produits vers la fin des temps pliocènes avant l'établissement définitif du Quaternaire, et il résulte de ces faits que l'examen de ce qui s'est passé sur ce théâtre restreint, confirme sans aucune exception un principe déjà bien acquis en géologie: la réalité d'une distinction plus profonde entre le Quaternaire et le Tertiaire qu'entre deux étages quelconque du Tertiaire.

Toutes les conclusions, déduites des faits observés de la flore recueillie par M. l'abbé Boulay, sont d'autant plus intéressantes que la flore pliocène n'était, jusqu'à ces dernières années, représentée en France que par un petit nombre de localités fossilifères: Meximieux, dans l'Ain, dont la flore, étudiée par M. de Saporta, est remarquable par les types canariens, mongoliens et caucassiens qu'elle renferme; Ceyssac, dans le Velay, dont la flore, recueillie dans les marnes à tripoli, accuse une époque un peu plus récente; enfin, par les cinérites du Cantal, dont les cendres volcaniques renferment des arbres restés debout.

Des explorations récentes dans le Cantal, au Puy-de-Dôme, dans la Cerdagne (Pyrénées-Orientales), et enfin à Vacquières, ont produit une quantité de faits nouveaux qui non seulement augmentent la source des connaissances, mais modifient certaines idées et en suggèrent de nouvelles.

M. de Saporta, à qui j'ai soumis mes appréciations, fait remarquer que les découvertes de M. l'abbé Boulay ne sont pas en contradiction avec les conclusions de ses recherches sur Meximieux. Le nom laurifère donné à ce gisement pliocène, lui avait été appliqué non pas comme à une région peuplée exclusivement de lauriers, mais par comparaison et assimilation avec la région laurifère des Canaries, nom par lequel on désigne les forêts intérieures de ces îles, qui effectivement

Digitized by Google

comprennent une bonne partie des espèces de Meximieux ou des cinérites du Cantal. Il est incontestable, ajoute le savant botaniste, que Vacquières, situé le long du rivage, donne plutôt l'exemple d'une flore littorale, mais que ce sont là des nuances qui ne sauraient être absolues, et qui dépendent de recherches plus ou moins complètes.

Les seules remarques fort légères faites par M. de Saporta sur cette œuvre, qu'il considère comme très digne d'intérêt, portent sur le caractère douteux du *Telia crenata,* qui d'ailleurs n'a été proposé qu'avec un certain doute par M. l'abbé Boulay et, sur l'*Alnus microdonta* dont il engage M. l'abbé Boulay à changer le nom, pour ne pas faire confusion avec une espèce du Miocène inférieur, à laquelle il a appliqué la même dénomination.

Ces remarques communiquées à M. l'abbé Boulay ont donné lieu à un échange de lettres fort intéressantes et fort instructives.

Malgré les nombreux matériaux qui sont en sa possession, M. l'abbé Boulay poursuivra ses importantes et laborieuses recherches, car dit-il, il a pu s'écouler un temps assez long, peut-être des siècles, entre le moment où les couches inférieures des marnes plaisanciennes se déposaient avec les feuilles que l'on y retrouve, et celui où, au sommet de ce dépôt de 80 mètres et au-delà, un fleuve se frayait un cours en laissant tomber dans la vase de ses bords les feuilles que l'on trouve macérées et usées, presque indéterminables. Ce sont là des flores entièrement différentes. Fontannes, qui n'avait pas étudié à fond les environs de Théziers, s'en faisait une idée peu exacte. Il dit, en effet, dans ses études statigraphiques : « L'étude des végétaux, qui accompagnent le *Potamides Basteroti* à Théziers et l'*Helix umbilicaris* à Meximieux est bien loin de confirmer le synchronisme absolu de ces formations.

Les recherches incomplètes de MM. de Saporta et Marion les firent conclure dans le même genre d'idées. Fontannes, lui-même, qui était un savant géologue, bon paléontologue

Digitized by Google

pour les mollusques, mais peu versé en botanique, n'a pu tirer parti de maintes découvertes de ce genre.

L'ouvrage se termine par le catalogue des plantes observées à l'état fossile dans les terrains pliocènes en France. — Ce catalogue n'avait pas encore été fait et a exigé une foule de recherches (1). On doit être reconnaissant à M. l'abbé Boulay d'avoir comblé cette lacune ; c'est une bonne fortune pour l'Académie de Vaucluse d'avoir la première à publier ce beau travail d'un paléontologue botaniste distingué, qui à l'aide des débris épars des anciens organes, entraînés jadis au fond des eaux, a reconstitué les éléments de la végétation qui couvrait la surface de ce petit coin de terre de Provence.

CAZIOT,
Capitaine au 1er pontonniers.

(1) Il compte autant d'espèces pour la France que Shimper en signalait vers 1875 pour le monde entier ! En résumé, il semble résulter de l'étude des fossiles végétaux connus que, pendant l'époque pliocène, la flore de l'Europe ne s'est pas sensiblement modifiée. La plupart des arbres qui semblent dominants à cette époque appartiennent à des genres actuels et les espèces fossiles sont souvent les mêmes que celles qui vivent actuellement en Algérie et en Chine.

Les recherches faites dans les dépôts du Pliocène du Japon ont donné des résultats analogues à ceux connus en Europe et confirment l'unité de l'ancienne végétation, la solidarité de toutes ses parties reconnaissables à travers les modes et les variétés innombrables que le temps a fait naître et que les circonstances ont développées.

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION LOMBARD-DUMAS

LONGUEUR
du point A
au point B. 1m 00

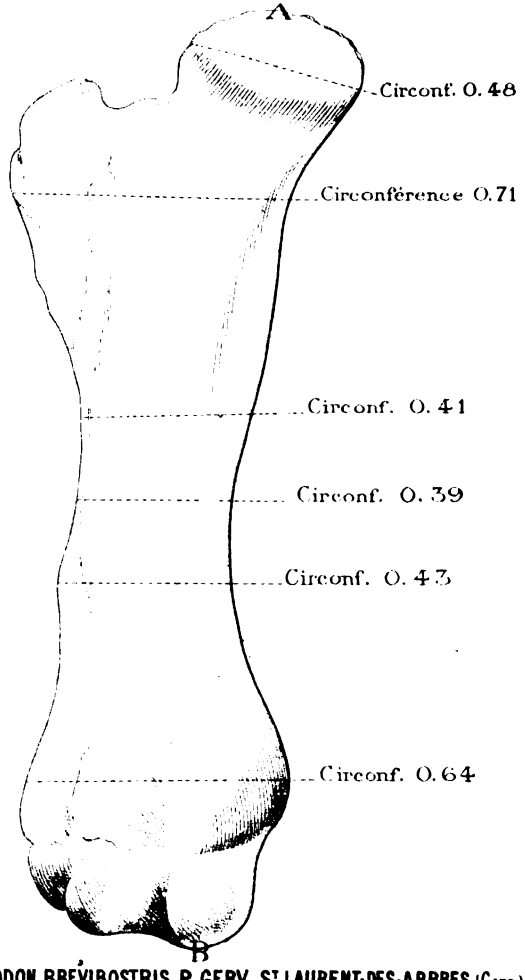

FÉMUR DROIT DU MASTODON BREVIROSTRIS P. GERV. St LAURENT-DES-ARBRES (GARD)

MUSÉE CALVET

LONGUEUR
du point A
au point B. 0m 76

du point A'
au point B. 0m 91

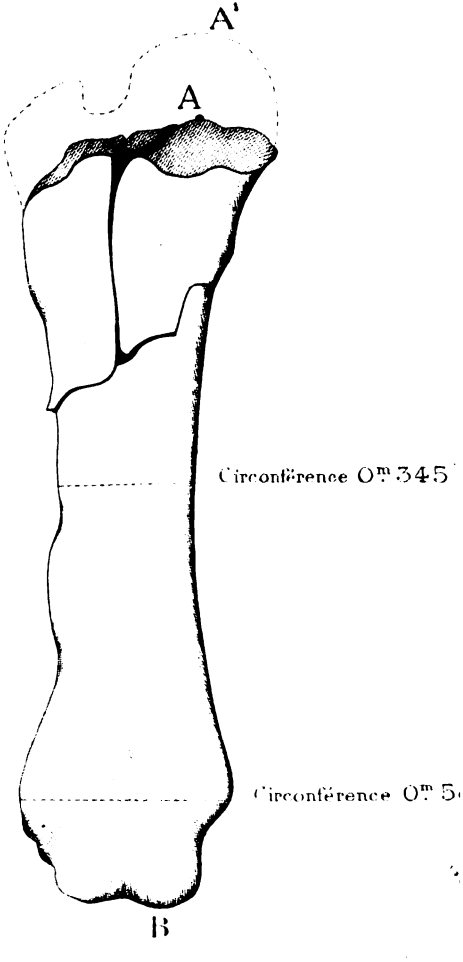

FÉMUR DROIT DU MAMMIFÈRE FOSSILE DE St LAURENT-DES-ARBRES (GARD)

Digitized by Google

LE FÉMUR FOSSILE

DE *MASTODONTE* OU D'*ELEPHAS*

DONNÉ AU MUSÉE CALVET

Dans le courant du mois de mars dernier, M. Pourquery de Boisserin, père de M. le Maire d'Avignon, a fait don au musée Calvet d'un fémur d'éléphant ou grand pachyderme découvert dans le sol au territoire de St-Laurent-des-Arbres (Gard). Ce fémur, ou gros os de la cuisse, fortement durci, mais pas encore passé à l'état de pétrification, est assez bien conservé, quoique divisé en trois morceaux, par suite d'une cassure accidentelle récente; néanmoins les fragments en pourront être soudés facilement.

En voici la description scientifique, telle que je la dois aux lumières et à l'extrême obligeance de notre collègue M. le docteur Chobaud. Il se compose de trois fragments, dont l'inférieur est le plus considérable, formant plus des deux tiers de l'os. A sa construction anatomique, on reconnaît tout de suite qu'il s'agit d'un fémur. L'extrémité inférieure est absolument probante : on y distingue en effet les deux condyles, l'espace intercondylien destiné à l'insertion des ligaments croisés du genoux, les deux masses suscondyliennes, l'aplatissement de l'os à sa face postérieure, et il s'agit d'un fémur droit, parce que la tête est placée à droite, ce qu'il est facile de reconnaître à la direction générale de l'extrémité supérieure, quand on se la représente *in situ*, et si l'on se place en face du genou la longueur totale de ce fémur. Dans l'état où

Digitized by Google

il est aujourd'hui, est de o m. 76 ; sa circonférence au niveau des masses suscondyliennes est de o,58, au niveau du centre de la diaphyse o,345. Entier, il devait avoir une longueur d'environ o,91, ce qui concorde bien avec les dimensions transversales. Son extrémité supérieure manque. Le grand trochanter et la tête sont absents. Les trabecules osseuses sont parfaitement visibles sur la surface de section. Sur le bord interne de l'os, on aperçoit une masse compacte adhérente à la paroi comme une carapace et composée de sable, englobant dans son épaisseur quelques rognons calcaires de silex.

Le fémur est accompagné d'un certificat délivré par la municipalité de St-Laurent-des-Arbres, qui authentique son origine, comme il suit. « Le soussigné Maire de St-Laurent-« des-Arbres, canton de Roquemaure (Gard), atteste que « M. Pourquery de Boisserin a acquis du sieur Bouvet, cafe-« tier de notre commune, un fémur d'éléphant pétrifié en « partie, lequel a été trouvé par le dit Bonvet, dans les sables « qui couvrent un quartier de notre territoire appelé la *Caba-« nette*. La présente attestation a été délivrée à M. Pourquery « de Boisserin, à l'effet de constater l'origine de l'os en « question et d'éviter toute contestation au sujet de sa dé-« couverte. En foi de quoi. St-Laurent-des-Arbres, le deux « octobre mil huit cent quatre-vingt-trois. Signé : Bès, ad-« joint, avec le sceau. » Au bas est écrit : « Offert au musée « Calvet par le soussigné Pourquery de Boisserin. »

Le donateur y a joint une partie ou fragment d'un autre ossement non défini, peut-être d'une rotule, et supposé avoir la même provenance.

La découverte d'ossements d'éléphant dans un lieu situé seulement à une quinzaine de kilomètres de notre ville est bien faite pour frapper votre attention. Elle soulève d'intéressants problèmes scientifiques et historiques ; elle aurait même présenté une grande importance historique dans le cas où on pourrait admettre que ces ossements sont simplement antiques, et non point paléontologiques ; car, dans ce

Digitized by Google

cas, elle affirmerait une solution longtemps débattue dans le monde savant, et que la scienee moderne n'a tranchée que par de simples conjectures : la détermination du lieu du célèbre passage du Rhône par Annibal. Avant de vous faire la présente communication, j'ai cru devoir me rendre moi-même à St-Laurent pour examiner *de visu* la nature et l'état du terrain de la decouverte et recueillir sur place tous les renseignements qui pourraient m'être fournis.

Le quartier appelé dans le certificat quartier de la *Cabanette*, est plus connu dans le pays sous le nom des *Crozes*, mot générique, qui signifie en langage provençal un terrain creusé, raviné par les eaux; il est connu aussi sous le nom des *Sables*, et ce nom des sables s'applique à une zone qui commence à un kilomètre environ de l'enceinte de St-Laurent et s'étend sur une longueur d'environ trois kilomètres, vers les villages de Lirac et de Pujaut. Un peu plus loin, au territoire de Tavel, s'élèvent les collines tertiaires renfermant des gisements de phosphate actuellement en exploitation ; un peu plus loin aussi sont les mines de lignite de St-Victor de la Coste et de St-Paul. A l'est, les sables sont juxta-posés et font prolongement à la chaîne des grandes collines néocomiennes de Roquemaure, dont les grottes ont été récemment explorées par notre collègue M. Nicolas. Toute cette région a un aspect vraiment étrange et bien rare dans notre pays. Ce sont de véritables dunes sableuses, telles qu'on en rencontre sur les rivages de l'Océan, entre Biarritz et Arcachon. Elles sont de forme quelquefois conique, mais le plus souvent irrégulière et tourmentée, séparées par des ravins de sept ou huit mètres de profondeur, souvent davantage, et présentent un véritable labyrinthe. Le sable aride dénué de végétation y est de couleur rougeâtre et légèrement ferrugineuse ; par intervalle, il laisse apercevoir quelques strates fort minces de carbonate de chaux ou de gravier minuscule, et il est recouvert d'une couche plus ou moins épaisse de cailloux roulés. Çà et là quelques petits rognons d'argile marneuse ; on y extrait aussi des coquilles marines, des pec-

Digitized by Google

tens, des ostrées. Les géologues classent les sables de St-Laurent, Lirac, dans le terrain pliocène sub-apennin. Et en effet, je me souviens d'avoir parcouru au pied des Apennins, dans les pays étrusques, à Chiusi, à Pérouse, à Orvieto, des terrains se présentant dans les mêmes conditions, toutefois moins stériles et d'un aspect moins sauvage. Il serait difficile de rencontrer des lieux plus sinistres, des solitudes plus affreuses que les sables de St-Laurent. Quoi qu'il en soit, ces lieux renferment de précieux restes paléontologiques, indépendamment des coquilles marines qui servent de repères classificateurs aux géologues et indépendamment de troncs d'arbres fossiles. A diverses reprises il y a été trouvé plus particulièrement des ossements de grands pachydermes mis à nu par les pluies qui ravinent le sol; la nature de ces sables paraissant très favorable pour la conservation des corps organiques qui dans la suite des temps s'y sont trouvés enfouis.

J'ai à vous donner tout d'abord communication d'un document qui m'appartient. Dans un travail manuscrit de M. l'abbé Malosse, mon grand-oncle et grand oncle aussi de M. Malosse de St-Gervasy, j'extrais la note ci-après, qui date de 1822. Son importance dans le sujet qui nous occupe exige que je vous en donne lecture : « Ce n'est que depuis « quelques années qu'au territoire de St-Laurent-des-arbres « et au quartier des Crozes (ce sont des monticules de tuf et « de sable très fin que les gelées et les fortes pluies sapent « insensiblement), il a été trouvé un fémur d'éléphant pétri- « fié et cassé par le milieu. Les deux parties de cette curio- « sité naturelle ont été soigneusement recueillies par M. « Deleuze, aîné, propriétaire de ce pays, qui les conserve « dans son cabinet.... On y a trouvé aussi une partie de « mâchoire pétrifiée et agathisée d'une très belle conservation, « des troncs d'arbres aussi pétrifiés et même des chênes « entiers; ce qui prouve que ce sable, extrêmmement fin est « très propre aux pétrifications. »

M. Malosse était membre de la Société royale des anti-

Digitized by Google

quaires de France, et de la Société royale de Londres, conservateur des monuments historiques du département du Gard. Conformément aux préoccupations de ses études habituelles, il vit dans ce vénérable débris du passé la dépouille d'un éléphant de l'armée d'Annibal, et cette découverte était pour lui la preuve matérielle que l'armée d'Annibal avait campé dans la plaine entre St-Laurent-des-Arbres et Laudun et avait effectué son passage du Rhône tout près de là au lieu dit l'*Ardoise*. En 1822, les sciences géologiques étaient bien peu répandues. On peut même dire qu'elles étaient encore au berceau, puisque c'est le génie de Cuvier, qui, au commencement de ce siècle, en a été le créateur ou l'initiateur (1). Je m'explique donc parfaitement qu'aux considérations historiques M. Malosse n'ait pas mis en opposition des considérations géologiques. Depuis cette découverte, il a été de tradition qu'il existait à St-Laurent des restes d'éléphants d'Annibal, et aujourd'hui encore des hommes versés dans les sciences naturelles ne craignent pas d'affirmer que le fémur qui vient d'être donnée au Musée-Calvet, d'après son état de conservation doit être considéré comme antique et non point comme paléontologique.

Dès mon arrivée à St-Laurent j'ai conféré avec M. l'adjoint, celui-là même qui avait délivré le certificat d'origine, et avec d'autres notables ou anciens du village. J'ai trouvé chez eux tous la plus grande urbanité et le plus grand soin à me faire connaître ce qu'ils savaient. Le fémur dont il s'agit avait été découvert deux mois environ avant la date du certi-

(1) Il n'y a pas bien longtemps qu'a pris fin le préjugé populaire, généralement répandu jadis, qui à l'exemple de la plupart des historiens ou naturalistes de l'antiquité classique, croyait voir dans les grands ossements fossiles qu'on exhumait du sol, les restes d'une race de géants. Dans la cathédrale de Cologne, on montrait les ossements d'un géant. En Dauphiné, le prétendu squelette de Teutobochus, roi des Cimbres, avait une célébrité qui se répandit dans toute la France et à l'étranger. En Bavière, à la fin du siècle dernier, on crut devoir attribuer à un être humain gigantesque les restes d'un grand saurien fossile qu'on appela *Homo diluvii testis*. Tout près de nous, à Gordes (Vaucluse), on faisait voir la côte d'un géant.

Digitized by Google

ficat à quelques mètres de profondeur dans le talus sablonneux ; il était d'une seule pièce, et on ignorait qu'il eût été cassé postérieurement. La mort du sieur Bouvet survenue peu de temps après, empêchait d'indiquer le point précis où avait eu lieu la découverte. Ils avaient parfaitement connaissance du fémur d'éléphant possédé jadis par M. Deleuze et signalé par M. Malosse, mais ils ignoraient ce que, dans la suite des temps, cet objet était devenu.

J'ai fini par découvrir moi-même que cet ossement avait passé dans les collections du célèbre géologue et naturaliste Emilien Dumas, et qu'il se trouve actuellement en la possession de M. Lombard Dumas, gendre de ce dernier et membre de l'Académie du Gard. J'ai écrit à ce sujet à M. Lombard Dumas, et voici ce qu'il a eu l'extrême obligeance de me répondre : « Le fémur que je possède dans les collections de « M. Emilien Dumas mon beau-père, provient du *Mastodon* « *brevirostris* (Paul Gervais), synonyme de Mastodon Augus- « tidens (Cuvier). Il a été trouvé comme le vôtre à St-Lau- « rent-des-arbres (Gard) et fut longtemps possédé par les « descendants ou héritiers de M. Deleuze, avocat au Parle- « men de Toulouse. J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe « la figure de ce grand débris avec l'indication de toutes les « mesures qui vous sont nécessaires pour la comparaison « avec celui que vous avez décrit; c'est le fémur droit. » Ces mesures indiquent une longueur totale de 1 m. et des circonférences de o m. 71, de o m. 64, de o m. 48, de o m. 43, de o m. 39.

Je dois ajouter qu'à St-Laurent il m'a été raconté que fréquemment d'autres objets fossiles ont été exhumés des sables des Crozes, à la suite de grandes pluies. D'abord on en faisait peu de cas, et ils ont été dispersés ; il n'en est plus ainsi depuis quelques années. Ce qui est découvert est remis à des savants, à des touristes de Nîmes, de Montpellier, d'ailleurs. Il y a une dizaine d'années, un propriétaire, M. Vigneau, avait amassé et collectionné trois énormes dents mâchelières, une défense presque entière, des fragments d'autres défenses,

Digitized by Google

un tibia, un andouiller de cerf et plusieurs grandes coquilles marines. J'ai appris que tous ces objets ont été remis à un géologue, M. le docteur Tribe, de Nîmes, membre de l'Académie du Gard, qui les a interprétés et qui a attribué les trois grandes mâchelières à un mastodonte de l'époque pliocène. A d'autres demandes il m'a été répondu que le campement d'Annibal dans la plaine de St-Laurent-Laudun et son passage du Rhône à l'Ardoise étaient de tradition dans le pays ; enfin qu'on trouvait parfois, à St-Laurent, des sépultures antiques, des briques dites sarrazines, de petites fioles de verre, des lampes, des poteries.

Je viens de vous traduire fidèlement tout ce qui m'a été raconté. Je laisse aux spécialistes, à nos savants collègues, particulièrement versés dans les études paléontologiques, le soin de déterminer scientifiquement si le fémur du musée Calvet est fossile et s'il a appartenu à un mastodonte, à un mammouth, à un *elephas primigenius*, ou même à un tout autre pachyderme (1). En dehors de toutes préoccupations scientifiques, je me borne aux quelques observations suivantes.

Il est évident que le fémur du musée Calvet et celui en la possession de M. Lombard Dumas appartenaient à des sujets différents, puisqu'ils sont tous les deux du côté droit, et présentent des dimensions différentes, mais leur complète identité de forme semblerait indiquer qu'ils ont appartenu à une même espèce.

D'après l'autorité de Paul Gervais (2), les restes fossiles du genre mastodon se rencontrent dans les terrains pliocènes, tandis que ceux du mammouth ou éléphant *primigenius* plus étroitement apparentés à l'éléphant moderne se trouvent dans les terrains plus récents. D'après la même autorité, les dents du mastodonte se différencient de celles du mammouth et de l'éléphant en ce qu'elles sont plus grandes, plus puissantes et pour ainsi dire mamelonnées.

(1) Je suis heureux de pouvoir annoncer qu'un géologne éminent, M. Deperret, professeur à la Faculté de sciences de Lyon, se propose d'en venir faire une étude spéciale pour en fixer l'attribution.

(2) *Zoologie et paléontologie françaises*, t. I, p. 33.

Digitized by Google

La découverte de coquilles marines du genre *pecten* et *ostrea* démontre que les sables de St-Laurent sont d'origine et de formation pliocène, ainsi que le docteur Tribe et M. Nicolas l'ont affirmé. D'autre part, les dents mâchelières ci-dessus rappelées trouvées au même endroit ont les caractères qui doivent les faire attribuer au mastodonte. On peut en conclure que le fémur du musée Calvet appartenait à un mastodonte tout comme celui possédé par M. Lombard Dumas, mais que le sujet plus jeune ou plus faible avait de moindres proportions. Il présente d'ailleurs la plus grande similitude avec celui reproduit dans le livre de Paul Gervais (1).

Les deux fémurs de dimensions différentes, les défenses, les trois mâchelières, les parties de mâchoire agathisée, les divers restes non définis, révèlent l'existence de plusieurs animaux de même genre ayant vécu dans un même lieu, et cela vient confirmer, jusqu'à un certain point, le dire de Buffon, que les éléphants n'ont point l'habitude de vivre solitaires, mais en petite troupe.

Il ne faut pas s'étonner de la double découverte de St-Laurent-des-Arbres. En l'état actuel des études paléontologiques, il est constant que la race *Elephas* ou proboscidienne était commune en Europe à l'époque pliocène, et à l'époque qui a suivi. Tandis qu'aujourd'hui elle se trouve confinée dans les forêts de l'Inde et de l'Afrique équatoriale, ou que même elle tend à disparaître, on peut dire que dans ces temps géologiques elle était très répandue dans le monde entier. On en découvre des restes nombreux en Amérique, mais surtout dans les régions asiatiques du nord ; et on sait combien l'ivoire fossile est commun en Sibérie (2).

A ceux qui prétendent que la carapace de gravier adhérente à l'une des parois du fémur appartiendrait au gravier du

(1) Pl. 1, n° 6.

(2) J'apprends que M. Julian, de Beaucaire, notre nouveau collègue, a trouvé récemment dans les carrières de Beaucaire des restes fossiles attribués au *mastodon* ou à l'*elephas*.

Digitized by Google

Rhône, je réponds que cette opinion est inadmissible quand on a visité les sables des Crozes. Ce gravier est entièrement pareil aux petites strates qui se trouvent dans les dunes. D'ailleurs le Rhône est éloigné de plus de quatre kilomètres, et jamais depuis les temps historiques les eaux du fleuve n'ont pu atteindre le niveau des Crozes ; il aurait fallu un déluge pour cela.

A ceux qui prétendent que le fémur, n'étant pas complètement pétrifié ne saurait être paléontologique, il faut rappeler la lumineuse dissertation de M. d'Archiac, dans son cours de paléontologie stratigraphique sur les divers états et les diverses formations des fossiles (1).

La présence de restes d'animaux et de végétaux terrestres dans les mêmes strates où se trouvent des coquilles marines semblerait tout d'abord contradictoire. Elle s'explique cependant par les courants quaternaires, ou mieux encore, par les fréquentes oscillations du sol, les fréquentes successions des eaux marines et des eaux douces, dans les temps pliocènes, ainsi que notre savant collègue, M. Torcapel, l'a constaté tout récemment dans sa publication sur la géologie des environs du Pont-St-Esprit.

A un autre point de vue, le nombre et la diversité des fossiles trouvés dans les sables des Crozes, ossements, coquilles, végétaux, s'opposent à ce que les deux fémurs soient attribués simplement à des animaux des temps historiques, c'est-à-dire à des éléphants de l'armée d'Annibal ; du moins ils rendent cette attribution absolument invraisemblable.

Une autre raison qui me fait exclure cette hypothèse, c'est la nature du lieu de la découverte. Comme on doit tenir pour certain que le quartier des Crozes, au temps d'Annibal, devait avoir à peu près les mêmes conditions topographiques qu'aujourd'hui, aucun événement géognésique n'étant survenu depuis, il ne serait pas raisonnable d'admettre que le campement des éléphants avait été établi dans un endroit si

(1) T. 2, p. 470 et suiv.

Digitized by Google

incommode, si scabreux, quand, tout près de là, à un ou deux kilomètres, se trouvait une plaine présentant toutes les conditions désirables et de plus arrosée par un ruisseau d'eau vive. Je dois faire observer, toutefois, que le commandant Hennebert, l'auteur contemporain le plus estimé sur les campagnes d'Annibal, fait arriver l'armée carthaginoise dans la plaine de St-Laurent-Laudun et sur les bords du Rhône, par Remoulins, Rochefort, Tavel, Lirac, c'est-à-dire en traversant les sables.

Je finis par une anecdote racontée par Cuvier, dans ses *Recherches sur les ossements fossiles.* En Italie, tout près de la rivière la Trebbia et du champ de bataille où Annibal tailla en pièces l'armée romaine, on trouva, de son temps. les ossements d'un éléphant, et tous les savants d'affirmer que ces restes avaient appartenu à un des éléphants de l'armée carthaginoise. Or, quelques jours après on trouva au même endroit une tête de rhinocéros. Un peu plus tard, on trouva encore d'autres restes de rhinocéros, auxquels étaient adhérentes des coquilles marines. Il fallut bien abandonner la première opinion, et un examen plus attentif révéla qu'il s'agissait d'un pachyderme des temps géologiques, et non point d'un éléphant carthaginois.

Quoi qu'il en soit, le don si gracieusement fait par M. Pourquery de Boisserin, enrichit les collections de notre musée d'un objet scientifique de réelle importance et qui ne cessera de mériter l'attention du monde savant.

A. SAGNIER.

Digitized by Google

LA VALEUR

DE

L'ÉCU AU SOLEIL

A AVIGNON

(1557-1636)

Lorsqu'une somme est stipulée en *écus au soleil,* à Avignon et dans le Comtat, on en cherche généralement la valeur en évaluant l'écu à 60 sols ou en se servant des tables dressées par divers auteurs. Les résultats ainsi obtenus sont faux, car ces tables ont été rédigées en tenant compte d'éléments divers, recueillis fort loin et qui ne sauraient être appliqués à notre région. Les variations de la valeur des espèces françaises étaient fréquentes à Avignon et souvent importantes. En dépit des ordonnances royales, des modifications identiques étaient apportées surtout au cours des monnaies étrangères dans la région du Sud-Est, principalement dans les villes commerçantes et dans les villes où se tenaient des foires importantes. A Villeneuve-lez-Avignon, par exemple, les écus d'or d'Espagne et d'Italie, vulgairement appelés « *escus pistoletz* », circulaient en 1567 pour 47 s. t., 48 s. t., 48 s. t. 6 d. (novembre), 49 s. t. (janvier, juillet et août), 49 s. t. 6 d. (août), en 1568 pour 49 s. t. (mars), 50 s. t. (avril), etc. (1). Une ordonnance de Charles IX,

(1) Minutes de Me Gilles Cabassolle, notaire royal à Villeneuve, *passim*.

Digitized by Google

rendue à Orléans le 27 janvier 1560 (1561 n. st.), avait fixé la valeur de l'écu au soleil à 50 s. t. et de l'écu pistolet à 48 s. t., sous peine de 20 s. parisis d'amende pour chaque contravention. Charles IX rappelait que l'écu au soleil était à tort exposé à 51 et 52 s. t. et l'écu pistolet à 50 s. t. (1).

Les notes inédites, réunies par noble Louis d'Alphonse, garde de la monnaie d'Avignon, sur les variations de l'écu au soleil à Avignon depuis 1557, ont échappé à la destruction ; elles ont été continuées par l'Avignonais Bertrand jusqu'en 1636 (2). Ces renseignements sont fort importants ; c'est en effet durant la deuxième moitié du XVI[e] siècle et le premier quart du XVII[e] siècle que la valeur de l'écu au soleil a subi les plus grandes variations, par suite de véritables crises monétaires qui se sont produites pendant cette période :

1557-1562	48 s. t.	1563-1564	50 s. t.
1565-1567 (3)	51 s.	1568-1569	52 s.
1570	53 s.	1571-1572	54 s.
1573	55 s.	1574-1575	66 s.
1576	63 s.	1577	66 s.
1578-1582	60 s. ou 10 p. florins	1583-1585	60 s. ou 5 florins
1586-1587	62 s.	1588	64 s.
1589	66 s.	1590	67 s.
1590 (juillet)	70 s.	21 fév. 1591	76 s.
22 nov. 1591	82 s.	2 janv. 1592	86 s.
8 mai 1592	92 s.	1593-1604	31. ou 60 s.

(1) Ordonnance de la Court des Monnoyes (31 janvier 1561) contenant défense à toutes personnes d'exposer ou recevoir les escuz sol sinon pour cinquante solz tournois et les escuz pistoletz pour quarante-huict solz tournois suyvant les lettres du Roy nostre Sire, lesquelles sont transcriptes après la dicte ordonnance. *Bibliothèque CALVET.*

(2) Carnet de la valeur des monnoys (*sic*) en divers temps et autres mémoires servant à ceux qui sont nommés pour auditeurs des comtes (*sic*) des trésoriers des villes, communautés, hospiteaux, tutelles et autres que j'ay faict en sorte de sçavoir avec beaucoup de painne (*sic*); faict le 15 avril 1695 : Bertrand. *Manuscrit à la Bibliothèque CALVET.*

(3) Le 22 octobre 1567, l'écu au soleil ou « écu d'or sol » valait également à Villeneuve 51 s. Minutes de M[e] G. Cabassolle.

Digitized by Google

1605	3 l. 10 s.	1606	3 l. 11 s.
1607-1611	3 l. 14 s.	1612	3 l. 16 s.
1613	3 l. 18 s.	1614	4 l.
1615	3 l. 18 s.	1616-1622	3 l. 18 s.
1623-1626	3 l. 19 s.	1627-1628	4 l. 6 s.
1629	4 l. 2 s.	1630	4 l. 6 s.
1631	4 l. 6 s.	Févr. 1631	4 l. 7 s.
Août 1631	4 l. 8 s.	Sept. 1631	4 l. 4 s. et 4 l. 2 s.
Sept. 1632	4 l. 8 s.	1 janv. 25 juin 1633,	4 l. 10 s.
1er oct. 1633	4 l. 11 s.	12 fév. 1634	4 l. 12 s.
15 juin 1634	4 l. 13 s.	1635	4 l. 13 s.
1er mars 1636	4 l. 14 s.	1er avr. 1636	4 l. 16 s.

Le tableau des variations successives de la valeur de l'écu au soleil de 1557 à 1584, qui nous a été conservé par Louis d'Alphonse, avait été découvert par De Georges, secrétaire de la Révérende Chambre Apostolique, dans les pièces d'un procès soutenu par les héritiers de la Farge ou de la Forge, contre le sieur d'Aubres en 1591 ; ce tableau avait lui-même été extrait d'un des registres coté f de la Cour de la Révérende Chambre Apostolique.

Les évaluations des sommes mentionnées au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles dans les actes, les anciennes minutes des notaires et les divers documents historiques de l'État d'Avignon et du Comtat Venaissin, sont extrêmement ardues. On se heurte à chaque instant à des difficultés presque insurmontables.

A cette époque, cinq espèces de monnaies étaient en circulation dans ces deux États : 1° la *Monnaie de France*, vulgairement appelée *M. du Roy* ou *de Roy ;* 2° la *Grosse Monnaie ;* 3° les *Patards ;* 4° la *Monnaie courante*, appelée au XVIII^e^ siècle la *Monnaie courante au tiers patards ;* 5° la *Monnaie* dite « *Moitié un, Moitié autre* ». Les historiens me sauront gré d'exposer en quelques mots la nature de ces monnaies et de résumer rapidement leur mode de conversion réciproque. Faute de données précises, les évaluations qu'ils ont données sont complètement erronées et absolu-

Digitized by Google

ment fantaisistes pour les XVII[e] et XVIII[e] siècles. Cela n'a rien d'étonnant, car les évaluations relatives à des documents contemporains et rédigés en France sont très compliquées, bien que l'on ne se trouve pas en présence de cinq sortes de monnaies comme à Avignon. Jadis les banquiers et les « sçavans en l'arithmétique » eux-mêmes étaient fréquemment embarrassés.

1° La *Monnaie de France* était celle qui circulait dans le royaume. Théoriquement, dans l'État d'Avignon et le Comtat, son cours et sa valeur étaient les mêmes qu'en France. Cette monnaie était incontestablement la meilleure.

2° La *Grosse Monnaie* se composait des espèces françaises, dont la valeur était légèrement modifiée et augmentée, savoir de *8 sols* par *louis d'or* et de *2 sols* par *écu* et au prorata pour les demi-louis, les demi et les quarts d'écu. En 1716 un louis d'or et un écu valant en France respectivement 16 livres et 4 livres, leur valeur en Grosse Monnaie était de 16 livres 8 sols et de 4 livres 2 sols.

3° Au XVI[e] siècle la *Monnaie de Patards (Patas)*, était reçue sur le même pied que la monnaie de France. 80 sols M. Patards valaient 4 livres M. de France. A cause du trop grand nombre des espèces de cuivre, un change fut ensuite établi. Ce change était variable au milieu du XVII[e] siècle selon les besoins du commerce. Un peu plus tard les Vice-Légats d'Avignon décidèrent qu'il serait de 10 s. par écu blanc de roy et d'un patard par sol, quelle que fût la valeur de l'écu. Un patard valant 2 deniers tournois ou un double t., 12 deniers t. ou 1 sol tournois valaient 14 d. en patards ou 7 patards; 6 l. de France valaient en M. de patards 120 s. + 240 d. = 120 s. + 20 s. = 140 s. = 7 livres.

4° La *Monnaie Courante*, appelée au XVIII[e] siècle *Monnaie Courante au tiers patards,* comprenait *deux tiers de Grosse Monnaie* et *un tiers de Monnaie de Patards.*

5° La Monnaie dite « *moitié un, moitié autre* » se composait d'une moitié en Grosse Monnaie et d'une moitié en Patards.

Digitized by Google

Le mode de conversion de ces diverses monnaies est assez aisé. Une seule difficulté se présente lorsque la valeur de l'Écu blanc n'est pas d'un nombre exact de sols. Convertir, par exemple, *100 l. M. courante* en *M. de patards* sachant que l'écu blanc vaut 3 l. 7 s. 6 deniers Roy. On convertit les 100 l. M. C. en M. C. de l'écu blanc de 3 l. 7 s. et en M. C. de l'écu blanc de 3 l. 8 s. On obtient 108 l. 17 s. 1 d. et 108 l. 17 s. 9 d. La différence entre ces deux sommes est de 8 deniers. Comme il s'agit dans le problème de l'écu blanc de 3 l. 7 s. 6 d., moyenne arithmétique entre l'écu blanc de 3 l. 7 s. et l'écu blanc de 3 l. 8 s., on obtient la solution en prenant la moyenne arithmétique entre 108 l. 17 s. 1 d. et 108 l. 17 s. 9 d. ou 108 l. 17 s. 5 d. Cent livres M. C. de l'écu blanc de 3 l. 7 s. 6 d. valent 108 l. 17 s. 5 d. en M. de patards.

La conversion d'une somme en M. de roy en M. C. est facile. Soit à la date de 1660, 200 écus blancs M. de Roy à convertir en M. C. On réduit ces 200 écus en Grosse Monnaie. En 1660 l'écu blanc valait 3 l. 2 s. en G. M. d'Avignon et 3 l. 9 s. en patards ; aux mois de mai, juin et juillet, sa valeur en patards n'était que de 3 l. 8 s. Pendant les quatre premiers mois de l'année 1695, l'écu blanc vieux valait, au contraire, en G. M. 3 l. 7 s., en patards 3 l. 16 s., tandis que le louis d'or neuf valait en M. de roy 14 l., en G. M. 14 l. 8 s , en patards 16 l. 11 s. 2 d. etc. La réduction des 200 écus donne en 1660, 620 l. en G. M. En ajoutant à ce chiffre 1 s. par livre ou 5 % on obtient 651 l. En 1660, 200 écus ou 600 l. M. de Roy valaient donc 620 l. en G. M. et 651 l. en M. C. La valeur de la Grosse Monnaie était supérieure de 1/20 à la valeur de la M. courante.

Lorsque l'Écu Blanc valait 3 livres Roy, un sol M. C. valait en patards 1 s. 1 d., un sol G. M. 11 deniers, etc.

Roger VALLENTIN.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux

AVRIL-MAI-JUIN 1889

Séance du vendredi 5 avril. — Présidence de M. Sagnier.

M le Président communique une circulaire de la Société académique Indo-Chinoise sollicitant l'adhésion des Sociétés savantes à un vœu relatif au maintien d'un Consul général à Tiflis et à la création de divers agents consulaires dans le Caucase.

L'Académie, consultée, s'associe à ce vœu.

M. le Président lit ensuite la liste des publications transmises à l'Académie pendant le mois de mars.

M. Torcapel offre à l'Académie un exemplaire de sa notice bibliographique sur la « Description géologique des environs de Pont-St-Esprit » que vient de publier M. de Sarran d'Allard. Cet important ouvrage est accompagné d'une carte géologique établie à l'échelle de 1/40,000, et de nombreuses coupes. Il sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de la géologie de nos contrées. On rencontre aux environs de Pont-St-Esprit à peu près toutes les couches du département de Vaucluse. M. de Sarran a adopté la classification des alluvions proposée, dès 1882, par notre savant vice-président.

M. Torcapel signale ensuite la découverte faite, sur le plateau qui s'étend entre Vallon et Bourg-St-Andéol, d'un riche gisement de mammifères quaternaires. M. Ollier de Marichard y a reconnu les espèces suivantes : *Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichormus*, *Megaceros hibernicus*, *Equus caballus*, *Felis spelæa*, *Hyæna spælea*, *Cervus taraudus*, etc. C'est la faune moustérienne déjà rencontrée dans les terrasses d'alluvions glaciaires de la vallée du Rhône et dans quelques grottes du département du Gard, mais qui n'avait pas encore été signalée sur les plateaux de l'Ardèche où les faunes magdalénienne et robenhausienne étaient seules représentées dans les gisements connus jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

M. le capitaine Caziot rend compte de l'excellent travail de M. l'abbé Boulay sur la flore pliocenne des environs de Théziers (Gard). Cette savante communication est accueillie avec le plus vif intérêt par l'Académie.

M. Bayle donne lecture d'une étude de M. de Gérin sur les sénéchaussées de Provence. Cet important travail sera publié dans les Mémoires de l'Académie.

M. le Dr Réguis fait une conférence sur la flore du Mont Ventoux. Cette flore peut se distinguer en trois zones : la zone de l'olivier ; 2e la zone du pin d'Alep ; la zone des hêtres ou fayards. Chacune présente une végétation spéciale, en rapport avec le degré d'altitude. Dans la zone des hêtres, on recontre la vipère ordinaire qui n'est pas aussi dangereuse qu'on le croit. On peut recueillir sur le Ventoux un grand nombre de plantes remarquables, dont quelques-unes ne se trouvent pas ailleurs, telles que deux variétés de coquelicot, un pavot, des fougères, des graminées. Parmi les arbres et arbustes, on doit citer un pin à crochets très intéressant, deux genevriers d'espèce particulière.

Nous ne pouvons qu'exquisser très légèrement la causerie si attrayante et si instructive de M. le Dr Réguis ; nous voudrions pouvoir faire partager à nos lecteurs le plaisir avec lequel l'Académie le suit toujours dans ses excursions scientifiques.

Sur la présentation de MM. Sagnier, Rochetin et Bayle, M. Chiron, instituteur public à St-Just (Gard), est nommé membre titulaire de l'Académie, et M. Victor Lieutaud, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, membre correspondant. M. le Dr Chobaut, à Avignon. MM. Arthur Schaedelin, pharmacien, à Paris, et Eugène Deschamps, explorateur, à Marseille, sont élus ; le premier, membre titulaire, les seconds, membres correspondants, sur la proposition de MM. Caziot, Nicolas et Schaedelin.

Séance du vendredi 3 mai. — Présidence de M. Sagnier.

M. le Président communique une circulaire émanant du Ministère de l'Instruction publique et relative à la réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne.

Il fait connaître les publications offertes à l'Académie pendant le mois d'avril.

Il lit ensuite une étude sur des ossements découverts à St-Laurent-des-Arbres (Gard), au quartier de la Cabane ou des Crozes, et donnés au Musée d'Avignon par M. Pourquery de Boisserin, père. Il en recherche l'origine et il expose les raisons qui paraissent leur attribuer les caractères d'ossements fossiles.

M. Torcapel présente des observations très concluantes à l'appui de cette opinion. Les ossements dont il s'agit appartiennent certainement à l'étage

Digitized by Google

pliocène. Le fémur dont M. Sagnier a parlé et qui fut trouvé au même lieu que celui du Musée, après avoir fait partie des collections de M. Emilien Dumas, géologue, à Sommières, est actuellement dans le cabinet de M. Lombard Dumas.

M. Rochetin fait une intéressante communication sur l'histoire d'Uzès sous les Ibéro-Ligures, les Gaulois et les Grecs. Toutes les questions relatives à cette époque reculée sont ardues et d'autant plus difficiles à étudier que l'épigraphie, la numismatique et les diverses branches de l'archéologie ne fournissent presque aucun secours pour cette étude.

M. Sagnier, à cette occasion, présente de savants aperçus sur l'origine des Ibères, des Volces et des Cavares, et sur l'étendue de l'empire des Ibères.

M. Vallentin lit un travail historique et statistique sur les biens de la Chartreuse de Villeneuve dans l'État d'Avignon et le Comtat en 1790, d'après un Mémoire autographe et contemporain de dom Cyprien Clet, courrier de la célèbre Chartreuse au début de la Révolution. Le produit des rentes et revenus des divers immeubles de cette maison s'élevait en totalité à 15,000 livres environ. Le Ms. de dom Clet fournit de précieux renseignements sur la nature des divers impôts qui grevaient les biens ecclésiastiques dans l'État d'Avignon et le Comtat à la fin de l'ancien régime, et sur un soulèvement des paysans du Comtat au mois de mai 1790.

Séance du vendredi 7 juin. — Présidence de M. Sagnier.

MM. Schaedelin et Nicolas présentent trois candidats, savoir :

Pour le titre de membre titulaire, M. Jullian, docteur en médecine, à Beaucaire ; et M. Deydier (Marc), notaire, à Tarascon.

Pour le titre de membre correspondant, M. Blanc, instituteur, à Collorgues (Gard).

Conformément aux précédents, il sera voté sur ces présentations à la fin de la séance.

M. le Président communique à l'Académie la lettre suivante que lui a écrite M. le Maire d'Avignon :

M. le Président,

L'histoire contemporaine de la ville d'Avignon n'a pas été faite.

La biographie des hommes célèbres, commencée par Barjavel, cesse en 1840.

J'ai l'honneur de vous proposer de mettre au concours une histoire contemporaine de la ville d'Avignon jusqu'à nos jours, ainsi que la continuation de l'œuvre de Barjavel.

Digitized by Google

Deux prix seraient décernés, le jour anniversaire de l'annexion du Comtat Venaissin à la France, pour chaque ouvrage.

Le premier, par le Conseil municipal qui, j'en suis sûr, approuvera ma pensée ; le second, par l'Académie de Vaucluse.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Président, si vous voulez bien venir causer de ce projet avec moi, vendredi, dans l'après-midi.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire,

G. POURQUERY DE BOISSERIN.

M. Sagnier examine sommairement les propositions de M. le Maire aux points de vue historique, politique et financier ; il dit qu'en présence des difficultés qu'elles soulèvent il a demandé à M. le Maire de vouloir bien lui accorder une audience. Ce magistrat étant absent d'Avignon pour quelques jours, l'examen de la question est forcément retardé ; ce n'est que dans sa prochaine séance que l'Académie pourra s'en occuper utilemeut.

M. le Président donne aussi communication des pièces suivantes :

Programme du congrès archéologique qui sera tenu à Evreux, du 2 au 9 juillet prochain, par la Société française d'archéologie.

Programme du concours ouvert, pour l'année 1889, par la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ;

Programme des concours ouverts, pour les années 1889 et 1890, par l'Académie de Nîmes.

Liste des publications offertes à l'Académie pendant le mois de mai.

Les membres de l'Académie qui désireraient prendre part au congrès d'Evreux ou aux concours des Sociétés savantes de Perpignan et de Nîmes sont priés de s'adresser au secrétariat de l'Académie où on leur donnera plus ample connaissance des programmes.

M. le Président donne la parole à M. Bayle pour lire sa notice sur un trésorier général de la ville d'Avignon au XIV^e^ siècle.

M. Sagnier lit ensuite l'étude de M. le docteur Laval sur l'état de l'Université d'Avignon en 1789.

Ces deux travaux seront publiés dans le prochain fascicule des Mémoires de l'Académie.

M. Chantron présente le projet de budget de l'Académie pour l'exercice 1889. Ce budget se solde, en recettes, à la somme de 2,596 fr. 38. Les dépenses prévues étant de 2,450 fr. on peut compter sur un boni de 146 fr. 38.

Le projet est approuvé.

Digitized by Google

M. le Président invite l'Académie à voter pour les candidatures de MM. Jullian, Deydier et Blanc.

Elles sont adoptées à l'unanimité des suffrages.

Le Secrétaire,

Roger VALLENTIN.

Digitized by Google

LA FLORE PLIOCÈNE

DES ENVIRONS DE THÉZIERS (GARD)

Par M. l'Abbé BOULAY

Membre correspondant de l'Académie de Vaucluse

Ce mémoire comprend quatre parties. La première donne le résumé des travaux qui ont paru sur la géologie de Théziers, en tant qu'ils se rattachent à la paléontologie végétale. La seconde renferme des notions topographiques et stratigraphiques utiles pour l'intelligence du sujet. La troisième, qui forme le corps de l'ouvrage, est occupée par la description des plantes fossiles recueillies près de Théziers, à la colline de Vaquières et dans les grès de Domazan. Toutes les espèces sont figurées. Enfin, dans la quatrième partie, l'auteur expose les principales conclusions que suggère l'étude de la flore fossile de Théziers, comparée soit aux flores plus anciennes, soit à celles du même âge, mais de localités différentes. Les plantes pliocènes de la France ayant été décrites ou simplement indiquées dans des publications très diverses, souvent fragmentaires, on a cru bien faire et faciliter les recherches ultérieures, en terminant ce travail par un catalogue général de notre Flore pliocène, avec l'indication exacte des sources bibliographiques et des localités.

BOULAY.

Lille, 15 janvier 1889.

Digitized by Google

I

Historique.

Deux notices importantes ont déjà pour objet le pliocène de Théziers.

I. En 1849, l'abbé Berthon, ancien curé de Théziers, et premier explorateur du terrain qui nous occupe, avait adressé à la Société géologique de France un mémoire contenant le résultat de ses recherches. Le marquis de Roys, archiviste de la société, chargé de rendre compte de ce mémoire, en donna dans le *Bulletin* un résumé, seul vestige des travaux de l'abbé Berthon sur les collines de Théziers (1).

Voici les données saillantes de ce résumé qui méritent surtout d'être conservées. Tout d'abord, l'abbé Berthon avait observé que les terrains tertiaires supérieurs de la région, recouverts par le *diluvium* alpin, se divisent en couches « généralement inclinées au S.-E. d'environ 22 degrés », bien que leur direction et leur inclinaison varient souvent.

« Au-dessous du poudingue diluvien, lisons-nous ensuite dans le *Bulletin*, s'étend une masse de sable souvent aggloméré en grès assez durs, divisée par de petites couches de gravier caillouteux de quelques centimètres d'épaisseur. M. Berthon y distingue dix assises ayant ensemble 6 à 7 mètres de puissance. A Domazan, elle atteint 15 mètres, et présente des nodules ferrugineux de forme sphéroïdale... A la partie inférieure de ces sables, agglomérés en grès, on trouve aussi à Domazan une multitude d'empreintes très nettes de feuilles appartenant à un grand nombre d'espèces différentes.

Au-dessous, la formation devient argileuse et offre une alternance très remarquable de terrains lacustres et marins.

(1) *Bull. Soc. géol. de France*, 2e sér. t. 7, pp. 651-655. (ann. 1849-1850).

Digitized by Google

Trois petites couches, de 8 à 12 centimètres de puissance, d'argile cendrée, grise, jaunâtre, suivie d'une de 6 à 7 centimètres, noire, et qui paraît un détritus de feuilles décomposées, offrent des planorbes ; une cinquième, aussi mince, offre des cérites et d'autres coquilles évidemment marines, qui se retrouvent dans une autre assise aussi de 6 à 7 centimètres d'épaisseur, séparée de la première par un banc d'argile pure de 1 mètre 50 centimètres. On y trouve une quantité innombrable de petites bivalves dont les valves sont souvent réunies, toujours rapprochées.

Immédiatement après, une épaisseur d'argile, qui ne dépasse guère 1 mètre, est divisée en cinq assises, et n'offre que des débris végétaux ou lacustres : d'abord, des joncs et des scirpes, puis des fruits qui ressemblent aux pignons de pin, une fougère, une immense quantité de feuilles dont quelques-unes sont très voisines de celles du peuplier blanc ; enfin, des paludines, planorbes, hélices, cyclades et mulettes.

Malgré les petites assises marines, ou plutôt d'eaux saumâtres, ces vingt-deux assises paraissent se rapporter au terrain lacustre signalé en Provence par M. Matheron. Les véritables marnes subapennines commencent après par une assise de 1m 50 d'argile sableuse, puis une bande de 8 à 10 centimètres, durcie par un ciment calcaire presque cristallin, offrant des cérites, peignes, donaces, tellines, et un grand nombre de pholades à côtes nombreuses et dentelées, voisines de la *Pholas maxima*, ayant jusqu'à 4 centimètres de long ; d'autres ressemblent à la *Pholas rugosa* et à la *P. Fayolli*.

Au-dessous, les mêmes coquilles, des balanes, des peignes, à valves échancrées sur le devant, plusieurs espèces d'auricules et une jolie espèce de buccin à petites côtes, quelquefois entières, plus souvent brisées, forment à elles seules une couche de plus d'un décimètre, suivie d'une couche de sable pur, de même puissance, sans fossiles, puis une argile jaunâtre passant, à quelques centimètres de profondeur, à une marne dure, schisteuse, dont les feuillets offrent encore des

Digitized by Google

empreintes de feuilles. Un sable coupé de couches très minces d'argile, deux couches d'argile sableuse séparées par une mince assise d'argile plus dure, offrent ensemble une puissance de 8 à 10 décimètres, avec les mêmes cérites (*Cerithium Basteroti*) et des tellines minces et très fragiles. L'assise d'argile qui les suit, d'un mètre de puissance, renferme beaucoup de beaux cristaux de chaux sulfatée. On retrouve au-dessous des détritus de feuillages formant deux assises minces, séparées par 15 centimètres d'argile bleue assez pure, avec des cérites brisés, puis un autre argile avec empreintes de joncs et de plantes aquatiques.

Cette coupe est prise à Vaquières, évidemment dans un estuaire. Les diverses couches et assises qu'elle comporte ne peuvent s'étendre toutes bien loin, mais la plupart s'étendent jusqu'à Domazan, avec la même composition et les mêmes fossiles.

Un banc de sable de 1 m. 50, coupé de couches horizontales très minces d'argile avec débris de feuilles, et hérissées de petites pointes ferrugineuses qui paraissent épigéniques de tiges végétales ; une argile très pure et recherchée pour la poterie, de 50 centimètres, plus puissante à Domazan, qui les suit, avaient fait espérer à M. Berthon de rencontrer des arbres, au moins en fragments considérables, peut-être même des quadrupèdes. Sa première espérance s'est réalisée. Quelques fouilles ont mis à nu des troncs qui ont pu atteindre un mètre de diamètre, avec des branches et des rameaux, tous plus ou moins aplatis. La moelle a été remplacée par la roche encaissante ; la partie ligneuse s'est transformée en jayet, où l'on découvre encore la texture fibreuse.

On retrouve, au dessous de cette espèce de sable d'origine organique, des coquilles entières ou brisées, formant seules une assise de 10 à 12 centimètres, et surtout une immense quantité de cérites remplissant quelquefois seuls toute la couche. Cette poussière vue au microscope a présenté une grande quantité d'admirables coquilles brillamment colorées.

Digitized by Google

Une masse d'argile sableuse, de plus de 3 mètres de puissance, un banc de sable de 1 à 2 mètres, et une nouvelle masse d'agile sableuse de 7 à 8 mètres, forment cinq assises dépourvues de fossiles; mais on retrouve des bivalves marines dans trois couches d'argile sableuse, formant environ 2 mètres. A Laval, à l'ouest de Vaquières, cet ensemble est représenté par un banc de sable très puissant. Le territoire de Vaquières s'arrêtant à cette dernière assise, c'est sur celui de Laval que les ravins se continuent et permettent d'explorer les couches suivantes, dont la première, de 5 à 6 mètres d'argile bleue et jaune, n'offre que quelques tellines. Dans la suivante commence à se montrer le *Buccinum semistriatum* Brocc., qui descend jusqu'à la mollasse, associé dans les assises inférieures à une espèce plus grosse, probablement nouvelle, rencontrée seulement à Laval. » Le buccin semi-strié se retrouve dans les puissantes assises d'argile de Fournès et de Montfrin, qui sont évidemment le prolongement des assises plus inférieures de Laval. »

La fin du Mémoire de l'abbé Berthon, consacrée à ses récoltes de coquilles marines sur le contour du massif néocomien du Castelas n'ayant pas de rapport avec le sujet traité ici, je la laisse de côté.

L'abbé Berthon a pu donner aux couches qu'il avait reconnues une extension et une importance exagérées ; cependant l'exactitude matérielle de ses observations n'étant pas douteuse, elles méritent d'être conservées comme points de repère pour des études ultérieures. Afin de leur donner plus de corps, il ne sera peut-être pas inutile de représenter graphiquement cette coupe d'après les données ci-dessus (1).

(1) Quelques détails biographiques sur l'abbé Berthon trouvent ici une place justifiée :

Jean-Jacques-Édouard Berthon, né à Nîmes, le 6 juillet 1807, fut ordonné prêtre le 7 avril 1832 et nommé le lendemain vicaire à Villeneuve-lez-Avignon. Il devint successivement curé de Théziers le 15 septembre 1840, de Milhau le 22 décembre 1845, de Robiac le 1er juin 1854 Il est mort le 26 mars 1875. L'abbé Berthon se livra avec beaucoup d'ardeur

Digitized by Google

II. *Sur les couches supérieures à la* MOLLASSE *du bassin de* THÉZIERS *(Gard) et les* PLANTES *fossiles de* VAQUIÈRES, *par MM.* GASTON DE SAPORTA *et* A.-F. MARION (1).

Les auteurs de cette notice se sont proposé de déterminer avec précision les espèces végétales recueillies dans le quartier de Vaquières, à un niveau caractérisé par le *Potamides Basteroti*. Ils regrettent que les circonstances, au lieu d'une exploration définitive, ne leur aient permis d'entreprendre qu'une reconnaissance rapide et partielle. Ils expriment leur reconnaissance à M. Vignes, « agent-voyer à Remoulins, compagnon des courses de M. Berthon et des nôtres, qui a bien voulu nous diriger dans nos recherches et suppléer par son activité au peu de temps dont nous pouvions disposer. Sa connaissance exacte des localités, son intelligence des éléments de la question, ainsi que les échantillons fossiles recueillis par lui et mis libéralement à notre disposition, nous ont mis à même d'accomplir une tâche sans lui impossible, ou qui aurait du moins entraîné une longue suite de tâtonnements (2). »

Les coquilles furent communiquées à Tournouër, qui en

et de succès à des études très variées. Pendant qu'il étudiait l'hébreu avec son vénérable confrère et ami, M. l'abbé Blanc, curé de Domazan, et membre asssocié de l'Académie de Vaucluse, il explorait en géologue perspicace les collines des environs. Malheureusement l'état peu avancé encore de la paléontologie à cette époque et l'éloignement d'un grand centre scientifique ne lui permirent pas de tirer tout le parti désirable de ses découvertes. Il avait remis à Requien, qui en fut émerveillé, une partie de ses trouvailles ; on la retrouvera sans doute dans le dépôt du Musée d'Avignon Ses collections géologiques se trouvent actuellement à l'Institut catholique de Paris, entre les mains de M. de Lapparent, l'auteur bien connu du meilleur traité de géologie que nous possédions en France.

(1) *Bull. Soc. géol. de France*, 3e sér. t. 2, pp. 272-287 et 2 pl (1873-1874).

(2) Il y a lieu de supposer que plusieurs des spécimens communiqués par Vignes provenaient des couches marneuses inférieures ; en toute hypothèse, il est à regretter que MM. de Saporta et Marion n'aient pas indiqué les espèces dont ils avaient constaté par eux-mêmes la présence à Vaquières.

Digitized by Google

fit une étude approfondie et comparative; la notice de Tournouër sur les mollusques fossiles de Théziers fait suite, dans le *Bulletin de la Société géologique,* à celle de MM. de Saporta et Marion.

Dans cette dernière notice, une première coupe, prise à Théziers même, n'a qu'un intérêt stratigraphique, sans rapport avec les plantes fossiles. Une seconde, prise à la côte de Vaquières, va des ravins de Lavay à la sommité du *Mouré-Pluma.* Si les coupes de l'abbé Berthon (A) sont trop minutieuses et par suite confuses dans les détails, celle de MM. de Saporta et Marion (B) est trop sommaire. Il faut, d'ailleurs, citer tout entière la page suivante, qui est du plus haut intérêt pour l'étude de la question traitée dans ce mémoire :

« En revenant à la côte de Vaquières et s'élevant peu à peu des ravins de Lavay vers le *Mouré-Pluma,* on voit bientôt les argiles marines inférieures empâter de nombreux cristaux de gypse et faire place à une petite assise de calcaire marneux bleuâtre, qui présente quelques empreintes informes de monocolylédones. Cette assise, épaisse à peine de deux décimètres, est recouverte par 5 mètres d'argile bleuâtre, représentant évidemment une formation d'embouchure, contenant quelques fragments de cirrhipèdes, de cardium, d'unio, et de nombreuses petites congéries, distinctes spécifiquement de celles des lits du Haut-Théziers. Du reste, ces mollusques sont associés dans ces assises du *Mouré-Pluma* à l'*Auricula Serresi* Tournouër (*Auricula myotis* Brocchi) qui se retrouve dans les sables de Montpellier.

C'est vers la partie supérieure de ces argiles sableuses à auricules que, sous le mamelon de *Mouré-Pluma,* il a été possible de recueillir de nombreuses empreintes végétales se rapportant à des débris entraînés par les eaux courantes et dénotant l'existence d'une sorte de lagune d'estuaire. Au-dessus des couches à empreintes, les sédiments deviennent de plus en plus sableux, et contiennent à profusion le *Potamides Basteroti,* des sables de Montpellier.

Digitized by Google

Nous pouvons enfin supposer que l'apport fluvial, auquel il faut rapporter en partie le retrait des eaux marines, est devenu encore plus énergique après le dépôt des marnes à empreintes et des sables à potamides. Nous voyons effectivement ces *Cerithium* des sables jaunâtres recouverts par un lit étroit d'argile tourbeuse noirâtre, pleine de petits planorbes, argile qui semble correspondre à un moment où les eaux douces jouaient un rôle prépondérant dans la région.

Le système supérieur (voir la coupe), constitué par des grès jaunes et des sables avec concrétions ferrugineuses, entièrement dépourvus de fossiles, représente sans doute un nouveau phénomène purement fluviatile. Ces sables jaunes semblent de plus en plus développés à mesure que l'on remonte la vallée vers Domazan et Saze. Du reste la nature et la disposition des dépôts peuvent rapidement changer d'allure dans des formations de cette nature et il ne serait pas impossible que les marnes à empreintes fussent elles-mêmes, en remontant vers Signargue, comprises dans un ensemble de couches sableuses uniformes, dans lesquelles M. Vignes a recueilli des auricules, des planorbes et des potamides. En tout cas, la formation de ces sables supérieurs est certainement indépendante de celle des dépôts de quartzites roulés quaternaires, qui les recouvrent jusque sur le *Mouré-Pluma.*

La flore de Vaquières, tout incomplète qu'elle est encore, ne manque ni d'intérêt, ni même d'originalité. La liste des espèces connues jusqu'à présent ne s'élève qu'à douze, la plupart déterminées avec précision. Cette liste est sans doute destinée à s'accroître; cependant, il ne faut pas oublier en l'appréciant qu'il s'agit d'un cours d'eau de faible étendue, peut-être d'un simple ruisseau, entraînant jusqu'à son embouchure les dépouilles des végétaux qui croissaient immédiatement le long de ses rives. C'est là une association végétale toujours plus ou moins restreinte. Les débris venus de plus loin ne sont pas absolument absents, il est vrai, mais le

Digitized by Google

nombre de ces derniers est des plus restreints ; de plus, leur état de conservation laisse beaucoup à désirer. L'ensemble, dans son acception naturelle, est bien celui qui correspondrait à une réunion de plantes amies des eaux ou s'écartant peu de leur voisinage. »

Liste des espèces signalées à Vaquières, par MM. de Saporta et Marion (1).

Osmunda Bilinica Sap. et Mar.
Glyptostrobus europæus Heer.
* Arundo Ægyptia antiqua Sap. et Mar.
Smilax grandifolia Ung.
* Alnus stenophylla Sap. et Mar.
Ficus ?
Laurus ou Persea.
* Viburnum assimile Sap. et Mar.
* Viburnum palæomorphum Sap. et Mar.
* Acer triangulilobum Gœpp.
Coriaria lanceolata Sap. et Mar.
* Celastrus Gardonensis Sap. et Mar.

A l'occasion de la notice précédente, le marquis de Roys fit à la Société géologique de France une communication qui est reproduite par le *Bulletin*. On y trouve des détails intéressants sur l'extension des marnes pliocènes dans la vallée du Gardon, dans le bassin de Nîmes et jusqu'à Montpellier. Le marquis de Roys évalue à 600 kilomètres carrés ou soixante mille hectares, la superficie occupée par ces marnes. Il se sert constamment du terme d'argiles pliocènes. Je me suis assuré cependant qu'elles contiennent, à tous les niveaux, une forte proportion de carbonate de chaux ; les grès supérieurs, par exemple, les grès à feuilles de Domazan font de même une vive effervescence avec les acides (2). Par contre, les couches fossilifères de Ceyssac, que l'on indique partout

(1) Les espèces marquées d'un astérisque sont figurées.

(2) Marquis de Roys : *Observations sur les communications de M. de Saporta. Bull. soc. géol.*, 3e sér., t. 2, p. 173.

Digitized by Google

sous le nom de *marnes à tripoli*, ne contiennent pas de calcaire.

La statistique du département du Gard par E. Dumas, qui a paru en 1876 (2e vol.), mais dont la rédaction était close avant 1860, fournit encore sur le même sujet quelques renseignements utiles. Dumas, donne une description géologique assez détaillée des terrains pliocènes dans le Gard; il porte à 72,500 hectares la surface qu'ils occupent dans ce département. Il signale la présence de bois silicifiés à Nîmes et à St-Laurent-des-Arbres, des empreintes de feuilles dans les marnes de Fournès, de Tresques, de Meynes, dans les grès de St-Gilles; il avait vu de Fournès une branche de conifère qu'il rapporte au *Taxus Tournalii* Brgt. Serait-ce le *Glyptostrobus Europæus* Heer ? Il indique aussi des cones de pins dans les argiles plastiques de Villeneuve-lès-Avignon. Fontannes a fait observer récemment que ces argiles de Villeneuve sont miocènes et non pliocènes (1). Le dernier géologue dont les travaux ont jeté tant de lumière sur la formation des terrains tertiaires dans la vallée du Rhône avait aussi remarqué des empreintes de végétaux, nombreuses, mais malheureusement indéterminables entre Chusclan et Bagnols, dans de profonds ravins sous le bois de Gicon, dans la vallée de la Cèze. Citons encore de Fontannes la découverte dans les marnes d'Eurre (Drôme), de quatre espèces intéressantes. *Berchemia multinervis*, *Sequoia Langsdorfii*, *Platanus aceroides*, *Quercus mediterranea* (2).

III. En 1886, je fis dans le courant de septembre deux excursions sur la colline de Vaquières, dans l'intention de recueillir des specimens des espèces fossiles décrites par MM. de Saporta et Marion. Mais n'ayant d'autre guide que des notes prises dans le Mémoire de ces auteurs je n'aboutis qu'à des

(1) Fontannes : *Note sur la constitution du sous-sol de la Crau et de la plaine d'Avignon.* — Bull. soc. géol. de Fr., 3e sér. t 12, p. 463 (1884).

(2) *Nouvelle contribution à la Faune et à la Flore des marnes pliocènes à Brissopsis d'Eurre* (Drôme), 1885, p. 17.

Digitized by Google

des résultats à peu près nuls. Toutefois, en visitant les travaux de terrassement de la tuilerie située au nord-est et près de la gare de Théziers, je remarquai dans les marnes des traces de feuilles, et un ouvrier intelligent, M. Robert, me promit de recueillir toutes les empreintes qu'il trouverait dans le cours de l'exploitation. Grâce à son bon vouloir et à celui de ses enfants, j'ai reçu depuis cette époque, par l'entremise de M. H. Nicolas et de M. le capitaine Caziot, une belle série de feuilles trouvées dans les couches d'argile marneuse exploitées par cette tuilerie. Plusieurs de ces feuilles appartenant à des espèces qui ne figurent pas sur la liste dressée par MM. de Saporta et Marion, et présentant d'ailleurs un réel intérêt, il s'est agi de reprendre l'étude de ce gisement. Dans l'intervalle j'ai reçu également de bons spécimens recueillis par M. l'abbé Priad, à Domazan, dans des couches gréseuses où l'abbé Berthon les avait déjà signalées, comme on peut le voir ci-dessus.

L'année dernière (septembre 1888), j'ai entrepris une exploration méthodique de la colline de Vaquières ; j'ai visité aussi les ravins de la butte de Peyredons et ceux du massif argileux adossé au nord de l'îlot néocomien du Castelas.

J'ai rassemblé de la sorte un certain nombre de faits nouveaux qui méritent de prendre place à côté de ceux qui étaient déjà connus ; les *tâtonnements* prévus par MM. de Saporta et Marion, et par lesquels j'ai dû passer en reprenant seul l'étude de la colline de Vaquières, m'ont conduit à des vues théoriques également neuves sur la formation des couches supérieures de cette colline.

Ces faits et ces idées forment l'objet principal de cette notice.

Digitized by Google

II

NOTIONS TOPOGRAPHIQUES ET STRATIGRAPHIQUES

Si imparfaites que soient la petite carte des environs de Théziers et la vue des collines de Vaquières jointes à ce mémoire, elles permettent cependant, je crois, de se faire une idée juste de la position relative des localités dont les noms reviennent à chaque instant dans le cours de ce travail.

Quoique mon but soit surtout paléontologique, il m'est impossible de négliger entièrement le côté stratigraphique de la question, ne serait-ce que pour préparer aux géologues de profession des matériaux utiles. Il importe dès lors, à ce double point de vue, de préciser les conditions de gisement des espèces décrites plus loin.

Les spécimens les mieux conservés et bien déterminables proviennent en majorité des argiles marneuses employées par la tuilerie située à quelques mètres au nord de la gare des marchandises de Théziers, à 80 mètres environ au nord-est de la gare des voyageurs. La couche exploitée, puissante de 2 à 3 mètres, appartient au système inférieur du massif raviné de Peyredons, qui prend un relief de 50 mètres au dessus de la plaine voisine. Cette butte isolée, en forme de cône obtus au sommet et étalé à la base, doit son nom (*pierres rondes*), aux blocs lenticulaires du diluvium alpin qui en tapissent les flancs et le sommet. L'exploration des ravins, qui entament profondément le massif surtout au nord et à l'est, ne m'a permis d'y recueillir aucun vestige d'êtres organisés, ni coquilles, ni plantes fossiles. De la base au sommet, c'est une masse régulièrement stratifiée de marnes sableuses dont la nuance dominante est jaunâtre, passant pour certaines zônes au bleuâtre. Un massif tout à fait semblable, également stérile, est adossé au flanc nord du rocher néocomien, situé

Digitized by Google

au nord-est, près de Théziers, le Castelas, ainsi nommé parce qu'il porte sur sa croupe les ruines d'un vieux château. Les empreintes recueillies dans les argiles marneuses de la tuilerie trahissent des feuilles déposées à la suite d'un flottage plus ou moins prolongé ; elles sont fréquement mutilées par des chocs répétés ; c'est tantôt le sommet, tantôt la base qui fait défaut ; la denticulation du contour a souffert également sur beaucoup de spécimens. Cependant, si on dispose de nombreux échantillons, d'abord nettoyés avec les précautions convenables, puis fixés par un léger vernis, on arrive à se procurer des matériaux d'étude très instructifs.

La substance de la feuille a disparu, ou n'a laissé que rarement des traces charbonneuses ; le plus souvent elle est remplacée par du fer limoneux, pulvérulent qui donne du relief à l'empreinte par sa couleur jaune, tranchant sur la teinte pâle de l'argile. La pâte de celle-ci, relativement fine dans les couches exploitées par la tuilerie, a moulé les feuilles avec une perfection remarquable ; les nervures de second et de troisième ordre y sont conservées avec une netteté qui souvent ne laisse rien à désirer ; parfois même on retrouve sur l'empreinte les moindres veinules.

Les feuilles sont posées à plat et d'ordinaire bien étalées ; d'autres, sans doute déjà tortillées ou roulées en cornet au moment où elles ont été saisies par le courant, sont moins favorables. C'est tantôt la face supérieure, tantôt la face inférieure qui nous est conservée.

On ne trouve dans ces argiles que des feuilles d'une certaine ampleur ; on n'y a pas jusqu'à ce jour recueilli de menus objets, des graines ailées, ou d'autres vestiges qui pourtant ne seraient pas dépourvus d'intérêt.

Les empreintes sont disséminées, très espacées dans les argiles de la tuilerie ; aussi n'est-ce qu'en suivant le travail des ouvriers qu'on peut arriver à former des collections de quelque importance. Il est dès lors bien possible qu'il en existe également, dispersées de la même façon, dans les mar-

Digitized by Google

nes sableuses qui constituent la masse principale des monticules et des collines de la région, sans que des recherches superficielles aient permis de les découvrir. Il est possible d'autre part que les feuilles existant au moment du dépôt aient disparu, en raison de la nature poreuse du terrain. Il faut donc attendre que des travaux entament ces couches et en permettent une étude plus complète avant d'adopter l'une ou l'autre de ces deux hypothèses.

D'autres empreintes proviennent de la colline de Vaquières et de Domazan.

La colline de Vaquières, déjà étudiée par l'abbé Berthon et par MM. de Saporta et Marion, a été l'objet principal de mes recherches. Si, partant de Théziers par la route d'Aramon, on contourne par le flanc sud le massif rocheux du Castelas, après avoir dépassé la curieuse et antique chapelle de Saint-Amand, on rencontre bientôt, sur sa gauche, deux chemins pierreux dont l'un passe au pied du Castelas, et l'autre, quelques mètres plus loin à l'est. Que l'on prenne l'un ou l'autre, on se trouve bientôt engagé dans un vallon pittoresque et plus ou moins clos de toutes parts. La dépression du milieu, occupée par des cultures d'oliviers, est parcourue de l'ouest à l'est un peu sud-est par un ravin sinueux creusé à pic dans les couches d'argiles marneuses, sur une profondeur de 3 à 6 mètres. C'est là que courent les eaux torrentielles descendues des collines voisines, là aussi que passent, quand elles sont taries, les paysans pour se rendre à leurs propriétés étagées sur le flanc de la colline voisine. Le nom de *Laval* fréquemment employé dans le mémoire de l'abbé Berthon paraît, en raison de son sens usuel (*la vallée, le val*), s'appliquer à la dépression centrale du vallon; celui de *Lavay* (*la voie*) s'appliquant à un chemin, à un sentier, paraît désigner plutôt le ravin ci-dessus qui trace le thalweg de la vallée. Les renseignements que j'ai tenté de prendre sur place ne m'ont pas permis de mieux préciser ce détail.

Le second des deux chemins indiqués plus haut, à l'entrée

Digitized by Google

du vallon, se transforme également en ravin et va déboucher à angle droit sur celui de Lavay ; il est marqué de la lettre Z sur le plan. A l'entrée sud de ce ravin, on jouit d'une vue magnifique, dont j'ai tenté de reproduire les traits saillants, les plus utiles pour l'intelligence de ce qui va suivre. A gauche, se trouve le rocher néocomien du Castelas, B, sur lequel s'appuie le massif marneux et raviné C ; en face de soi, au nord, se déroule le front d'une colline légèrement courbe à concavité intérieure. C'est la colline de Vaquières. Ce nom, pas plus que celui de Laval ou Lavay, ne figure sur la carte de l'état-major. La crête diversement émoussée et arrondie de la colline présente, un peu au-delà du milieu, un point culminant, le *Mouré-Pluma*, dont l'altitude est fixée à 129 m. sur la carte qui vient d'être citée.

Le flanc sud de la colline est parcouru par de nombreux et profonds ravins creusés dans les marnes par les eaux pluviales, souvent torrentielles dans le midi. Ceux qui n'ont pas vu les cânons du Colorado, sont tentés de croire que ceux de Vaquières n'en diffèrent que par des proportions plus modestes. Je n'ai figuré sur le plan que les plus caractéristiques de ces ravins, sans noter tous les détails de leur course. Il est bon de remarquer la position du principal de ces ravins, F ; il divise la colline en deux parties, dont celle de droite, G, est à peu près complètement dépourvue d'intérêt pour le paléontologiste.

On observe aussi, du même point de vue pris en A, que la colline sur toute sa longueur, à l'exception de la partie ouest extrême, disposée en retour et plus basse, comprend deux étages superposés et bien tranchés, la base entièrement marneuse et ravinée, le sommet gréseux ou arénacé. Le contact est nettement accusé par une assise de grès plus résistante qui forme, immédiatement au-dessus des marnes, une corniche saillante à peu près continue, JJ. Le signalement de cette assise, qui n'avait pas été assez remarquée, rendra les plus grands services aux géologues qui vondront visiter

Digitized by Google

ces collines. A l'exception du point K, toutes les couches situées au-dessus de l'assise J sont stériles au point de vue paléontologique.

Mes recherches sur le groupe G n'ayant abouti qu'à un résultat négatif, je passai à la partie ouest D. Bientôt, je remarquai, au-dessous de la zone grézeuse J, une couche charbonneuse, noire, épaisse de 6-12 centim., offrant une continuité parfaite dans tout le massif D, à partir de N à l'ouest jusqu'en T ou même en U à l'est; elle a disparu en V. Elle fait totalement défaut dans le massif G. Cette couche, à base d'argile marneuse, noircie par des débris carbonisés de végétaux, branches, brindilles, etc., est indiquée déjà par l'abbé Berthon (d, sur la coupe A ci-contre); c'est aussi la *couche tourbeuse* 5, de la coupe donnée par MM. de Saporta et Marion (B). Cette expression de couche tourbeuse est peu exacte; c'est tout simplement une couche marneuse, noircie par la décomposition de débris appartenant surtout à des plantes ligneuses, écorces, branches, rameaux couchés à plat. L'examen de cette couche mince et bien délimitée donne l'idée d'un transport opéré par une grande nappe d'eau au commencement ou à la fin d'une inondation. Les petits planorbes que les auteurs déjà cités y indiquent ne sont pas caractéristiques, on ne les y trouve que de O en D et, selon les points explorés, on rencontre également ces planorbes soit au-dessus, soit au-dessous de la zone charbonneuse. L'abbé Berthon signale, entre cette zone et les grès supérieurs, trois couches argileuses, grises ou jaunâtres, de 8-12 centim. chacune. Je n'ai retrouvé ce détail qu'au point Q, ce qui donne à croire que l'abbé Berthon avait pris sa coupe dans le voisinage; vers les deux extrémités du massif cette couche noire est séparée des grès supérieure par 50 ou 80 centim. de sables jaunâtres, qui se montrent à peine dans la région QR.

A ces mêmes points extrêmes, on ne rencontre qu'une seule couche charbonneuse; mais en O, à l'ouest, on en trouve une seconde, semblable à la première, séparée de

Digitized by Google

PL.A

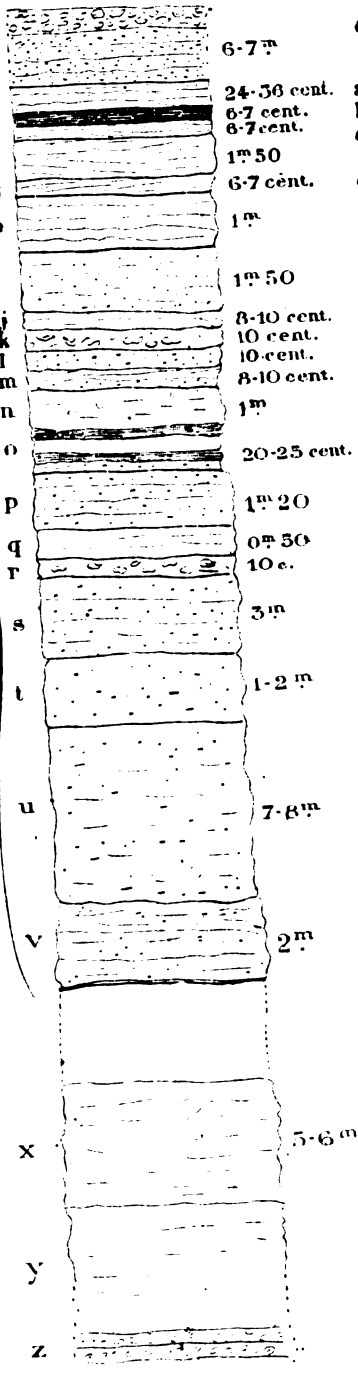

Coupe de la colline de Vaquières d'après l'abbé Berthon.

a Diluvium alpin.
b Sables et grès.
c 3 couches argileuses, grises ou jaunâtres.
d Couche noire avec détritus de feuilles et planorbes.
e Couche à cérites et coquilles marines.
f Argile pure avec bivalves.
g Argile à cérites et coquilles marines.
h Argile en 5 assises avec feuilles.
i Argile sableuse.
j Calcaire avec pholades.
k Couche coquillière, auricules, peignes, balanes.
l Sable pur.
m Argile jaunâtre, passant à une marne dure, avec empreintes de feuilles, suivie de sables et d'argile avec cérites.
n Argile avec chaux sulfatée.
o 2 Assises avec détritus de feuilles séparées par une couche d'argile bleue; suivies d'une assise avec joncs et plantes aquatiques.
p Banc de sable feuilleté avec assises minces argileuses, contenant des débris de feuilles.
q Argile à poterie.
r Assise coquillière.
s Argile sableuse.
t Banc de sable.
u Argile sableuse.
v Argile sableuse en 3 couches avec bivalves.

I. Terrain lacustre.
II. Marnes subapennines.
Ces deux séries reconnues à la côte de Vaquières.

Au-dessons des couches de Vaquières, dans les ravins de Laval, l'auteur a constaté :
x Argile bleue et jaune avec quelques tellines.
y Argile avec *Buccinum semistriatum*.
z Mollasse.

Digitized by Google

PL. B *Coupe de la même colline d'après M.M. de Saporta et Marion.*

1 Marnes bleuâtres avec fragments d'huîtres ; système marin inférieur de la chapelle Saint-Amand et du Castelas, sans fossiles dans les ravins de Lavay.
2 Calcaire marneux bleuâtre avec débris de monocotylédones,
3 Argiles sableuses à végétaux avec congéries et *Auricula Serresi* à la base.
4 Sables bleus à *Potamides Basteroti*.
5 Argile tourbeuse avec petits planorbes.
6 Grès et sables jaunes sans fosssiles.
7 Cailloux roulés quaternaires.

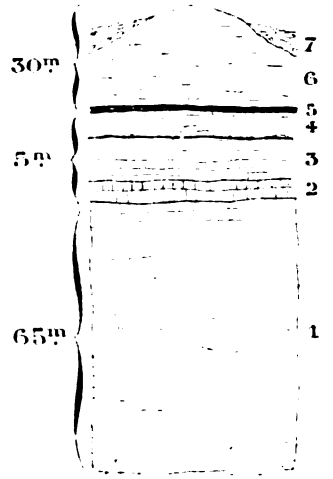

Digitized by Google

celle-ci par des marnes bleuâtres ou même jaunâtres de 40 à 50 centimètres. En se rapprochant de Q, on en trouve trois échelonnées à des distances successivement plus grandes (v. les coupes de la pl. I). L'abbé Berthon avait observé quelque chose de semblable, mais il n'avait pas saisi la portée réelle de ces faits, sa pensée étant que les couches avaient une extension et une continuité beaucoup plus grandes. Sur une coupe verticale prise entre R et S, on trouve même un plus grand nombre de ces couches noires; plus elles sont inférieures, plus elles se restreignent de l'est à l'ouest.

Une autre zône également variable, et signalée de même par les auteurs qui m'ont précédé, est celle du *calcaire avec pholades* de l'abbé Berthon (j sur la coupe A, ci-contre), celle du *calcaire marneux avec débris de monocotylédones* de MM. de Saporta et Marion.

J'ai observé une couche de ce genre, de calcaire marneux, épaisse de 8 à 10 centimètres, mais sans fossile, dans le massif G, vers 3 à 4 m. au dessous des grès et séparée de ces derniers par des marnes sableuses identiques à celles qui constituent la plus grande partie des couches inférieures. Cette couche calcaire, susceptible de se renfler et de s'amincir, présente du reste une continuité remarquable dans cette région G. Dans le massif D, on voit paraître au dessous de la couche noire supérieure, vers 30 à 40 centimètres plus bas, une première couche calcaire mince, mais plus restreinte que la couche charbonneuse. Elle empâte fréquemment des monocotylédones, plus rarement des coquilles. Si, de cette zône, dans la région R, Q ou même S, on explore les couches en contre-bas, on rencontre encore une seconde et même une troisième couche calcaire. En suivant ces couches, j'ai pu constater qu'elles n'ont pas une continuité absolue à travers la colline, et qu'il faut plutôt les considérer comme des formations lenticulaires qui peuvent se rencontrer à des niveaux très différents, et dès lors n'en caractérisent aucun. (V. la coupe T, pl. I). Quant au gypse, il s'en trouve à peu près

Digitized by Google

partout dans la colline de Vaquières ; il devient seulement plus abondant dans les couches marneuses supérieures du massif D, entre O et T.

J'ai dit plus haut que mes recherches de plantes fossiles avaient complètement échoué dans tout le massif G, même dans la zône supérieure, entre la couche de calcaire marneux et les grès ; il en a été de même dans les buttes extrêmes à l'ouest H et I du massif D, et dans toutes les couches marno-sableuses de la région centrale. Si l'on commence l'exploration par les couches supérieures, les premières traces de plantes fossiles se trouvent dans la couche charbonneuse que l'on peut suivre de N en U, mais on n'y trouve aucun débris déterminable. A l'ouest, les marnes bleuâtres sous-jacentes montrent déjà en N des feuilles et des tiges de monocotylédones, qui sont mieux conservées en O et en P. En O, j'ai trouvé de plus, et en assez grande quantité, des fruits d'une espèce du genre *Trapa*, ainsi que de petites graines dont la détermination n'a pu aboutir. Les marnes rencontrées sous la deuxième couche charbonneuse en O contiennent aussi des débris de monocotylédones, surtout des rhizomes munis de racines qui paraissent en place. Les mêmes faits se sont présentés dans cette direction jusqu'au fond des ravins en Q. A l'extrémité est, en V, il n'existe pas encore de couche charbonneuse, et les marnes bleuâtres situées à une certaine distance au-dessous des grès ne contiennent aucune trace de végetaux, mais seulement des bivalves du genre *Scrobicularia*. On arrive de la sorte, en continuant de creuser, aux marnes sableuses stériles. En U, la couche charbonneuse se dessine, sans rien donner de plus ; en T, au contraire, les marnes bleuâtres sont très fines et puissantes ; elles contiennent de beaux spécimens de feuilles, de tiges et de rhizomes de monocotylédones ; c'est le meilleur endroit pour ce groupe de végétaux.

Jusque-là je n'ai constaté aucune trace de dicotylédones angiospermes. C'est seulement en S, vers 1 m. 50 ou 2 m. au dessous des grès, que j'ai découvert de menus fragments de

Digitized by Google

feuilles triturées ou macérées, sans aucun objet déterminable. En R seulement, toute la masse des marnes bleuâtres, puissante de 2 m. et au delà, est littéralement pétrie de feuilles de dicotylédones avec les monocotylédones de droite et de gauche. Ces feuilles sont également abondantes immédiatement au dessous de la couche charbonneuse comme plus bas. Le massif ainsi fossilifère ne mesure pas plus de 10 m. de l'est à l'ouest et 2 m. ou 2 m. 50 selon la verticale. Quand on détache des blocs de ces marnes, on est d'abord frappé du bon aspect et de la variété apparente que présentent les empreintes ; mais cette impression favorable diminue très vite quand on examine de près l'état réel de conservation. Les feuilles ont dû subir une longue macération qui a détruit tout le parenchyme ; les nervures principales sont conservées, mais le contour exact du limbe n'est plus saisissable, en sorte que, pour la plupart des feuilles, il est impossible de décider si elles étaient dentées ou entières. Or, l'importance des caractères tirés de l'état du contour pour les feuilles de dicotylédones est telle que son défaut rend indéterminables les pièces sur lesquelles on ne peut s'en faire une idée juste.

Les marnes qui contiennent ces feuilles ont dû se déposer rapidement, puis se tasser peu à peu ; ce tassement, produit dans des conditions inégales, a eu pour conséquence des contractions, des ploiements, que les feuilles engagées dans la masse ont dû subir de leur côté, en sorte que les formes générales ne sont souvent guère plus satisfaisantes que les détails. Il est possible toutefois que ces dérangements soient localisés, et que l'état de conservation se trouve meilleur à droite ou à gauche ou plus avant dans l'épaisseur de la colline. L'érosion qui continue activement son travail de démolition sur le front de la colline a modifié notablement l'état des lieux, dans l'intervalle d'une quarantaine d'années, vu que la coupe si précise et si détaillée de l'abbé Berthon ne s'applique nulle part avec une exactitude suffisante. Ce doit être à droite ou à gauche du point marqué R sur mon plan,

Digitized by Google

mais on n'y trouve pas en particulier la couche F de 1 m. 50, argile pure avec bivalves. Les coupes décrites ici ou figurées sur la planche I montrent d'ailleurs dans la disposition des couches des changements considérables dans un intervalle de quelques mètres.

L'état de conservation des empreintes au point R est si imparfait qu'il n'a pas permis d'établir des comparaisons sérieuses avec les feuilles des argiles de la tuilerie; je suis arrivé cependant, par une autre voie, à constater qu'il n'y a pas lieu de distinguer sous ce rapport deux étages ni même deux sous-étages. L'abbé Berthon savait déjà que des empreintes de feuilles existent à Domazan dans la zône gréseuse qui vient expirer par une coupe vive au sommet de la colline de Vaquières. Or, les cinq espèces provenant des grès de Domazan, *Castanea Vesca*, *Platanus aceroides*, *Sassafras Ferretianum*, *Laurus nobilis et Canariensis*, se retrouvent également dans les argiles de la tuilerie de Théziers, de façon à établir un lien aussi étroit que possible entre la zône tout à fait supérieure des grès et la zône inférieure des argiles plastiques.

A Vaquières même on n'a pas recueilli de plantes fossiles dans les grès, où aucune exploitation industrielle ne permet de constater ce que les strates pourraient contenir.

Mon but n'est pas de toucher à ce qui concerne les animaux fossiles, diversement abondants et variés dans les couches qui viennent d'être décrites.

Il faut dire cependant quelques mots au sujet du *Potamides Basteroti* M. de S., parce que cette espèce est des plus caractéristiques de l'étage et que sa distribution dans les couches de Vaquières n'a pas été exactement décrite dans les notices antérieures déjà citées.

Le *Potamides Basteroti* abonde dans toutes les couches marneuses supérieures de la colline de Vaquières, où l'on rencontre des débris de végétaux, et il ne se trouve que là. Il est absent de la butte de Peyredons, du massif C, adossé au

Digitized by Google

versant nord du Castelas et de la partie G de Vaquières. Dans le massif D, il commence à se montrer à l'ouest en O et à l'est en T ; il est surtout fréquent de P en R sur une épaisseur de terrain de 2 à 3 m., et dans cette zône, il ne semble affecter aucune couche plus qu'une autre. Par le haut, il atteint et même dépasse en quelques points la couche charbonneuse supérieure ; vers le bas, il disparaît aussitôt que l'on atteint les couches marno-sableuses régulièrement stratifiées. Il est dès lors évident que sa répartition coïncide avec celle des plantes fossiles, monocotylédones et dicotylédones. « Les Potamides, disait Fontannes, au sujet d'une localité située entre Chusclan et Bagnols, n'abondent que dans le voisinage des embouchures, et remontent assez haut dans certains cours d'eau de la zone tropicale. Il est rare d'ailleurs que le *Potamides Basteroti*, dont on connaît aujourd'hui une douzaine de gisements dans la Provence et le Languedoc, ne soit pas accompagné d'espèces continentales, le plus souvent submaritimes (1) ». A Vaquières, les coquilles de cette espèce sont mêlées vers le haut de P en T avec celles d'un planorbe, en R aux valves d'un *Unio*, et dans les couches inférieures à celles du *Cardium rastellense*, espèce submarine.

A la suite de l'abbé Berthon, de Tournouër, de MM. de Saporta et Marion, je n'ai plus à dire que la colline de Vaquières est une formation d'estuaire ; mais les observations qui précèdent ont permis de préciser certaines circonstances locales des phénomènes de l'époque. Toute la masse inférieure des argiles et des marnes sableuses représente un dépôt marin, les *marnes subapennines* ou *plaisanciennes* (Fontannes), formé non loin du continent par les apports d'un cours d'eau douce qui, avec des terres, amenait des feuilles d'arbres. La mer remaniait ces éléments et leur donnait cette stratification régulière et concordante si remarquable dans tout l'ensemble de la formation. La partie supérieure

(1) Fontannes, *Note sur la présence des sables à Potamides Basteroti, dans la vallée de la Cèze (Gard)*. — *Bull. Soc. géol. de Fr.*, 3e sér., t. XII, p. 450.

Digitized by Google

de la colline de Vaquières en D est une formation d'eau douce. On assiste là au contact de la mer et du cours d'eau venant des terres. Le lit de cette rivière était assez restreint, 10 à 15 m. de large et 2 m. environ de profondeur. Elle était sujette à des crues pendant lesquelles la nappe d'inondation recouvrait la vallée marécageuse à droite et à gauche sur une largeur totale de 300 à 500 mètres.

A une certaine époque ces phénomènes prirent fin, une grande nappe de sable recouvrit ces mêmes lieux ; cependant la rivière ne se résigna pas sans résistance à prendre une nouvelle direction. Ici, en effet, survient un épisode non encore signalé. Au dessus de la zone gréseuse générale, au dessus de U sur le plan, on en voit paraître une seconde en K, à quelques mètres plus haut. Entre ces deux couches de grès, nous trouvons de nouveau un dépôt marneux bleuâtre avec des feuilles de dicotylédones et le *Potamides Basteroti* comme en R, puis une couche charbonneuse et enfin les grès. De nouveaux et puissants dépôts de sable terminèrent la lutte sur ce point.

Cette récurrence a succédé sans doute à un mouvement du sol. On remarquera, en effet, que ce petit dépôt secondaire au dessous de K est reporté à l'est du cours d'eau primitif R. Or, comme il est facile de le voir sur place, et comme l'abbé Berthon l'avait observé déjà, le dépôt pliocène des environs de Théziers est tout entier incliné vers l'est d'une vingtaine de degrés.

Ajoutons quelques mots à ce qui précède, afin de faire mieux ressortir des relations qui ont leur importance en ce sens qu'elles permettent d'assigner à la formation des terrains pliocènes aux environs de Théziers une assez longue durée. On ignore les conditions précises de l'apport et du dépôt des marnes inférieures ; on sait toutefois, comme MM. de Saporta et Marion l'ont fait voir dans leur notice, qu'elles reposent en discordance sur la mollasse marine ; la présence du *Nassa semistriata* dans ces couches déjà remarquée par

Digitized by Google

l'abbé Berthon achève de fixer leur âge relatif. Le caractère grandiose des phénomènes qui eurent lieu à cette époque se déduit, à première vue, de l'extension énorme et de la puissance de ces assises marno-sableuses. Nous savons de plus qu'à Théziers, la présence de feuilles bien conservées dans les marnes stratifiées par la mer est l'indice non douteux du voisinage presque immédiat d'un continent couvert de forêts ou du moins d'arbres à espèces variées. C'est seulement vers la fin du dépôt de ces marnes que prend place l'ensemble des faits relativement secondaires et restreints, mais compliqués de détails qui se sont passés vers le sommet de la colline de Vaquières. Une rivière d'eau douce vint déboucher à la surface des marnes fraîchement déposées et y creuser son lit. Le contact évident de la mer et du cours d'eau douce à cette hauteur montre assez que des dénivellements d'une certaine importance ont eu lieu dans cette région.

L'étude des sables et des grès qui occupent la crête de la colline est également pleine d'intérêt ; mais c'est une question de géologie pure, qu'il n'y a pas lieu d'aborder ici.

III

ÉNUMÉRATION ET DESCRIPTION DES ESPÈCES

Embranchement I. — *Cryptogames*

Fougères

1. Osmunda Bilinica Sap. et Mar. *Bull. Soc. géol.*, 3e sér., t. II, p. 278 ; *Pteris Bilinica* Ett. *Fl. v. Bil.*, I, p. 14, tab. III, f. 14.

Vaquières, en R. Rare. Pl. VII, f 4.

Plusieurs pennes, dont deux assez bien conservées, avec des portions de gros rachis. Je crois que MM. de Saporta et Marion ont eu raison de ramener cette fougère au genre *Osmunda*, plutôt que de la laisser au genre *Pteris*, où d'Ettingshausen l'avait placée. On ne constate, en effet, le long des pinnules aucune trace de la fructification si caractéristique et en même temps si fréquente des *Pteris*, tandis que le

Digitized by Google

port et la nervation sont d'ailleurs plus semblables à ce que l'on voit chez les *Osmunda*.

EMBRANCHEMENT II. — *Phanérogames*

I. GYMNOSPERMES

2. GLYPTOSTROBUS EUROPÆUS Heer., *Fl. tert. Helv.*, I, p. 5 ; Sap. et Mar. *Mexim.*, p. 91, pl. XXIII, f. 1-7.

Vaquières, en R. Très rare. Pl. II, f. 5 (un peu grossi).

Deux ramules qui ne suffiraient pas pour donner à la détermination quelque probabilité, si MM. de Saporta et Marion n'indiquaient déjà cette espèce au même endroit. Elle existe plus abondante et mieux conservée à Meximieux.

II. MONOCOTYLÉDONES

GLUMACÉES

3. PHRAGMITES ŒNINGENSIS A. Br. ; Heer, *Fl. tert. Helv.* I, p. 64, t. XXIV

Vaquières ; marnes supérieures, de N à U. Commun. Pl. II, f. 1-3

On trouve partout, dans les marnes supérieures de Vaquières, des rhizomes aplatis, atteignant 15-20 millim. de large et montrant des entre-nœuds espacés de plusieurs centimètres, garnis de racines aux nœuds seulement. Ces caractères sont ceux des *Phragmites* et non des *Arundo* dont les rhizomes sont très courts et par suite à nœuds très rapprochés. Les dimensions de mes spécimens correspondent à celles du *Phragmites Œningensis* Heer. On trouve pêle-mêle des feuilles à l'état de fragments plus ou moins étendus et sur lesquelles on ne remarque pas de nervure médiane bien prononcée ; elles se terminent d'ailleurs brusquement à la base au contact de la gaîne et ne se rétrécissent pas en pétiole comme chez les *Bambusa*. Ces feuilles ont un limbe relativement large, 15-30 millim., ce qui indique une espèce de grande taille.

MM. de Saporta et Marion rapportent à l'*Arundo Ægyp-*

Digitized by Google

tia L. des objets analogues qu'ils ont recueillis dans la même localité.

On trouve encore dans ces mêmes couches supérieures de Vaquières une foule de débris de monocotylédones qui dénotent plusieurs autres espèces, des Cypéracées, des Joncées. Je les laisse de côté, parce qu'il est impossible d'en justifier une détermination précise.

SMILACÉES

4. SMILAX TARGIONII Gaud. *Val d'Arno*, p. 37, t. x, f. 5 ; 6e *Mém.*, pl. II, f. 13

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. II, f. 6

Une feuille bien conservée, longue de 5 centim. large de 23 millim., de forme oblongue-lancéolée, brièvement atténuée, subarrondie à la base, obtuse au sommet. La forme et le détail de la nervation, pour ce qui est conservé surtout vers le sommet, montrent une correspondance exacte avec la fig. 5 de Gaudin, citée plus haut. La similitude n'est pas moins grande avec une autre feuille de la même espèce trouvée dans les travertins du val d'Era, et figurée par le même auteur. Le *S. Spadeana* Massal. (*Senigall.*, p. 116, pl. 7, f. 7), a des feuilles de même forme, mais parcourues par 5 nervures principales, tandis que sur la feuille de Théziers il n'y en a que 3, les nervures marginales étant beaucoup plus faibles, ce qui correspond bien au *S. Targionii*. Cette espèce n'avait pas encore été signalée en France.

5. S. GRANDIFOLIA Ung. *Syll. Pl. foss.* I, p. 7. t. II, f. 5-8 ; Ettingsh., *Fl. v. Bil.*, I, t. IV

Je n'ai pas rencontré cette espèce. MM. de Saporta et Marion, qui en ont reçu ou trouvé des spécimens à Théziers, disent : « Plusieurs feuilles, dont une terminée inférieurement, et présentant les mêmes caractères que celles de Bilin, qui proviennent de Preschen, c'est-à-dire de la même localité que l'*Osmunda Bilinica*. Cette espèce ressemble aussi au *Smilacites Orsiniana* Massal. de la flore de Sinigaglia » (*loc. cit.*, p. 282).

Digitized by Google

III. DICOTYLÉDONES

BÉTULACÉES.

6. ALNUS ACUTIDENS N. Boul.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. V, f. 2 ; pl. VI, f. 7-9

A Foliis simpliciter vel late ellipticis, basi breviter attenuatis vel rotundatis, non cordatis, margine denticulatis, dentibus minutis, acutis et subito patulis, æqualibus ; petiolo tenui ; nervis secundariis utrinque (6-8) arcuatis, longe ascendentibus, anastomosatis, vix in dentes progredientibus. Strobilis....

Les espèces fossiles du genre *Alnus* sont en général d'une appréciation très laborieuse, comme tous les paléontologistes le savent ; aussi mon intention était bien de rattacher les feuilles d'*Alnus* de Théziers à l'une ou à l'autre des espèces déjà décrites ; j'ai dû finir cependant par abandonner ce dessein et proposer une espèce nouvelle. La fig. 2 de la pl. V est celle d'une feuille conservée par sa face inférieure ; les nervures médiane et secondaires sont peut-être un peu plus prononcées que le dessin ne le comporte ; le pétiole est mal conservé, cassé ; la denticulation est exacte. La fig. 7 de la pl. VI représente aussi une feuille visible par sa face inférieure, le pétiole est également imparfait sur le spécimen. Celui de la fig. 8 correspond aux apparences, mais il est possible que cet organe soit écrasé ou que l'oxyde de fer se soit irradié au-delà de ses limites, de façon à faire paraître ce pétiole beaucoup plus large qu'il ne l'était en réalité. Ce qui reste du limbe est visible par la face supérieure. La fig. 9 montre une dernière feuille sans pétiole, vue par la face supérieure, à nervation fine et très nette.

En comparant ces feuilles à celles du genre *Alnus* déjà décrites à l'état fossile, on arrive à l'*Alnus Kefersteinii* Ung. d'une part, et de l'autre à l'*A. occidentalis* Rér., ou encore à l'*A. Sporadum* v. *Phocæensis* Sap.

Au sujet de l'*A. Kefersteinii*, les figures relatives aux feuil-

Digitized by Google

les données par Unger (*Chlor. protog.* t. XXXIII, f. 4), Heer (*Fl. tert. Helv.* II, t. LXXI, f. 6 et *Mioc. balt. Fl.*, t. VII, f. 11-13), d'Ettingshausen (*Fl. v. Bil.* XII, f. 19-20) ne sont pas absolument dissemblables, bien que la denticulation soit en général représentée comme plus grossière et les nervures secondaires plus rigides, moins régulièrement arquées-ascendantes. Mais le trait saillant de cette espèce se trouve dans les strobiles très gros et surtout portés sur des pédoncules *très épais*. Rien de semblable n'a été trouvé à Théziers. Les strobiles, assez fréquents en R. sur la colline de Vaquières, ont des pédoncules beaucoup plus minces et se rattachent peut-être mieux d'ailleurs à l'*A. stenophylla*.

Une identification immédiate avec l'*A. Kefersteinii* n'est donc pas justifiée.

Quant à l'*A. occidentalis* Rér. (1), on pourrait dire que la fig. 7 correspond suffisamment à ma feuille, f. 9, pl. VI, et par suite aux autres. Mais les fig. 4 et 6 de M. Rérolle ont une denticulation vraiment disparate, lorsque d'ailleurs celle de la fig. 7 n'est pas de tout point identique. M. Rérolle lui-même est indécis, quant à savoir si les feuilles groupées par lui sous le non d'*A. occidentalis* appartiennent bien à la même espèce.

L'*Alnus Sporadum*, v. *Phocæensis* Sap. des argiles de Marseille, décrit et figuré par M. de Saporta (2), présente des feuilles à denticulation très semblable, mais le nombre des nervures secondaires est trop disparate. « Elles comptent presque toujours, dit le célèbre paléontologiste, onze à douze paires, jamais moins de dix, quelquefois treize à quatorze. » Ici, on ne compte que 6 à 8 paires au plus. L'*A. Sporadum* de Manosque (3) n'a sans doute que neuf ou dix paires de nervures, mais l'identification de l'*Alnus* de Théziers avec ceux de Manosque et des argiles de Marseille entraînerait

(1) L. Rérolle : *Rev. Sc. nat. Montp.* 1884, pl. IV.
(2) *Ann. sc. nat.* 5e sér., t. 9., p. 21, pl. II, f. 1-5.
(3) Ib. t. 8, p. 60, pl. IV, f. 2-6, XV, f. 3.

Digitized by Google

dans le même groupe l'*A. stenophylla*, et sous prétexte de simplification, on arriverait peut-être, en procédant de la sorte, à une réelle confusion.

En présence de ces incertitudes, je réunis, sous le nom d'*A. acutidens*, ces diverses feuilles de Théziers qui ont en commun le caractère d'une denticulation *très fine et régulière*, montrant 4-6 petites dents calleuses *étalées*, sur une longueur de 10^{mm} de contour. La forme générale de la feuille est plus ou moins largement elliptique arrondie, à peine ou nullement cordiforme à la base, parfois un peu atténuée vers ce point ; le sommet fait défaut. Les nervures secondaires peu nombreuses, 6-7 paires, sont toujours *arquées ascendantes*; elles se détachent de la médiane sous un angle de 40 à 50°, s'étalent, puis, à la suite d'une courbure régulière, remontent le long des bords, s'anastomosent en avant et en arrière, sans pénétrer directement dans les dents, sinon par des branches de second ou de troisième ordre; des nervures tertiaires assez rapprochées relient les nervures secondaires deux à deux, à angle droit ou selon une légère courbure. Le pétiole est grêle. Les strobiles ne sont pas déterminés.

7. A. STENOPHYLLA Sap. et Mar. *Bull. Soc. géol. de Fr.* 3^{e} sér. t. 2, p. 282, pl. 7, f. 3-5 (*ex parte*).

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie, pl. V, f. 3-5.

MM. de Saporta et Marion ont confondu sous ce nom au moins deux espèces. La feuille de la f. 3 montre 6 paires de nervures secondaires ; à l'état d'intégrité, elle n'en avait pas plus de 8 ; ces nervures se détachent de la médiane sous un angle de 30° seulement; elle courent directement vers les bords et pénètrent en partie dans les dents ; la base de la feuille est symétrique, nettement atténuée sur le pétiole, qui est long, dilaté à son point d'attache sur la tige. La feuille représentée f. 4, est, au contraire, arrondie, un peu asymétrique à la base, à pétiole court ; elle montre 11 paires de nervures secondaires et devait en avoir au moins 13 ; ces nervures font

Digitized by Google

avec la médiane un angle de 50° et se ramifient selon un type tout autre. Ces différences entre les feuilles 3 et 4 me paraissent excessives. La feuille 4 est une foliole de *Fraxinus* (sect. *Ornus*), tandis que la f. 3 est bien d'un *Alnus* voisin de l'*A. maritima* Reg. selon la remarque judicieuse des auteurs du mémoire qui vient d'être cité. Ils ont figuré un strobile qui appartiendrait à la même espèce et servirait à la caractériser; mais depuis que nous savons qu'à l'époque pliocène plusieurs *Alnus* vivaient dans la région, l'attribution des strobiles à l'une d'elles en particulier perd de sa probabilité. J'ai constaté, de mon côté, des strobiles assez nombreux dans les marnes bleues de Vaquières en R, avec les feuilles de dicotylédones; j'ai essayé d'en figurer un, pl. III, f. 7; ils sont très fragiles et les bractées se désarticulent au moindre contact; les pédoncules sont assez grêles; je n'ai pu saisir l'agencement des strobiles sur le pédoncule commun.

Trois feuilles recueillies dans les argiles de la tuilerie et figurées, pl. V, f. 3-5, semblent bien coïncider avec la fig. 3 de l'*A. stenophylla* donnée par MM. de Saporta et Marion. Ces feuilles ne diffèrent pas beaucoup d'une autre recueillie à Manosque et attribuée par M. de Saporta à l'*A. Sporadum* Ung. (*Ann. Sc. nat.* 5e sér. t. VIII, pl. 4, f. 4). Notre fig. 5, montre aussi une certaine similitude avec la fig. 9 de la pl. VI rattachée à l'*A. acutidens*.

Salicinées

8. Populus alba L.

Théziers. — Argiles marneuses de la tuilerie. — Pl. II, f. 8-9.

Deux feuilles ne différant pas de celles que l'on pourrait prendre sur le peuplier blanc qui se rencontre encore de nos jours dans la même région. Dans le Midi de la France, surtout quand il a poussé sur un sol relativement sec et qu'il est âgé, cet arbre se garnit à la cime de feuilles coriaces, très brièvement ovales, suborbiculaires ou même plus larges que longues, diversement sinuées sur le contour, glabrescentes ou

Digitized by Google

simplement glauques en dessous. Mes feuilles fossiles de Théziers (f. 8 et 9), correspondent à ce type. Tandis que le même arbre émet de la souche des pousses gourmandes, garnies de feuilles 3-5-lobées, tomenteuses en dessous.

Je possède encore de Théziers une feuille qui se rattache soit au *P. mutabilis*, soit au *P. leucophylla* ; des éléments plus complets permettront sans doute de prendre une décision à cet égard.

9. P. FLACCIDA N. Boul.

Théziers. — Argiles marneuses de la tuilerie — Pl. IV. f. 6.

Foliis obovatis, consistentia tenui flaccidis, basi, margine leniter convexo, longe attenuatis, ultra medium saltem integris vix sinuatis, basi 5-nervibus, nervis tenuibus ; duobus externis secus marginem ad tertiam partem evolutis ; duobus intermediis longe ascendentibus, ad 30° patulis, pagina inferiore leniter punctulata, an ad vivum tomentosa?

Une feuille ébréchée au sommet, obovée, rétrécie vers la base dès les 2/3, entière à peine sinuolée aux bords, munie de 5 nervures basilaires, confluentes à angle aigu (30°). La consistance de la feuille semble avoir été mince, car elle a cédé aux moindres pressions de la part des sédiments. Elle est finement granulée à la face inférieure, seule visible, de façon à faire croire qu'elle était tomenteuse, ce qui est d'accord avec le faible relief des nervures. Parmi les espèces fossiles, les similitudes les plus marquées sont pour la forme générale avec le *P. mutabilis* Heer; mais la nervation, la consistance ne permettent pas d'assimilation. D'autres analogies peut-être plus réelles existent encore à l'égard de l'*Alnus Prasili* Ung. (*Foss. Fl. v. Gleichenb.* t. II, f. 5), qui n'est pas un *Alnus*, mais bien un *Populus*, et aussi avec le *P. leucophylla* Ung. ib. t. IV, f. 10, cependant les différences sont trop saillantes pour autoriser une simple adjonction à l'un ou à l'autre de ces types.

Digitized by Google

CUPULIFÈRES

10. CARPINUS GRANDIS Ung. *Iconogr.* t. XX, f. 4-5 ; Heer, *Fl. tert. Helv.* II, p. 40, t. LXXII, f. 17-19 ; Rér. *Cerd.* pl. III, f. 8, pl. IV, f. 9.

Théziers. — Argiles marneuses de la tuilerie — pl. V, f. 6-7.

Deux feuilles, dont l'une grande, normale, l'autre plus petite, incomplète. La base de la grande feuille est subarrondie, ni cordée, ni décurrente sur le pétiole ; elle montre 13-14 paires de nervures secondaires, dont les moyennes forment avec la médiane un angle d'environ 40° ; le contour est doublement denté, de façon cependant que les dents principales auxquelles aboutissent les nervures, l'emportent d'assez peu sur les dents secondaires. Parmi les figures citées, c'est celle donnée par M. Rérolle (pl. III, f. 8), qui répond le mieux à mes exemplaires, bien que la denticulation soit plus prononcée que sur la plante de Théziers. MM. de Saporta et Marion n'indiquent de *Carpinus* ni à Théziers, ni à Meximieux. M. de Saporta signale un *Carpinus suborientalis*, dans les cinérites du Cantal, mais, si je ne me trompe, sans le décrire, ni le figurer. Un spécimen du même genre, que j'ai recueilli dans les cinérites de St-Vincent, ne diffère pas de la plante de Théziers. Il serait peu à propos de discuter plus longuement ici cette question, d'ailleurs épineuse, des feuilles de ce groupe.

11. FAGUS PLIOCENICA Sap. *Ann. sc. nat.* VI^e^ sér. t. XVII, pl. 6 et 7 ? *F. pristina Sap.* ib. V^e^ sér. t. VIII, pl. 6, f. 3. ??

Je ne parle de cette empreinte que pour donner une idée des difficultés que présente la détermination des feuilles conservées dans les couches supérieures de Vaquières. Ici (pl. V, f. 1) j'ai cru reconnaître sur des portions toujours peu étendues du contour qu'il était entier ; la direction et le nombre des nervures secondaires sont bien visibles. Dans ces conditions, l'approximation la plus naturelle me semble être vers le *Fagus* qui existait à Manosque à la fin de l'oligocène, bien

Digitized by Google

que le nombre des nervures secondaires soit ici un peu moins élevé.

12. CASTANEA ATAVIA Ung. *Foss. Fl. v. Sotzka.*

Domazan. Dans les grès (collect. de M. Priad). Pl. IV, f. 5.

Une portion de feuille assez incomplète; la denticulation bien conservée sur quelques points, combinée avec la nervation, justifie cependant la détermination. Tout porte à croire qu'il s'agit bien là de notre châtaignier actuel. — On est surpris de ne pas rencontrer de chênes à Théziers; il est possible d'ailleurs que des débris de ce genre se rencontrent par la suite dans le dépôt supérieur de Vaquières. MM. de Saporta et Marion ont du reste indiqué un *Quercus Monspessulana* Sap. dans les sables supérieurs ou pliocènes de Montpellier (1); d'autres existaient à Meximieux; d'autres formes encore et très variées ont été signalées en Cerdagne et se retrouvent dans la région supérieure du Plateau-Central.

BALSAMIFLUÉES

13. LIQUIDAMBAR EUROPÆUM A. Br. Heer, *Fl. tert. Helv.* II, t. LI et LII; Sap. et Mar. *Mex.* pl. XXV, f. 1-3.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. IV, f. 4.

Cette espèce répandue dans le miocène supérieur, à Rochesauve (Ardèche) en particulier, était déjà signalée à Meximieux dans le pliocène. Mon spécimen, quoique ébréché sur le contour, est parfaitement reconnaissable. MM. de Saporta et Marion ont fait, à l'occasion de Meximieux, une étude des *Liquidambar* vivants et fossiles à laquelle il suffira de renvoyer le lecteur (2).

(1) *Vég. foss. de Meximieux*, p. 68.

(2) Au moment de l'impression de ce mémoire, je reçois de Théziers, avec d'autres empreintes, une très belle feuille à peu près complète de *Liquidambar Europæum*, de tout point semblable à celles que j'ai recueillies à Rochesauve, dans le miocène supérieur.

Digitized by Google

PLATANÉES

14. PLATANUS ACEROIDES Heer, *Flor. tert. Helv.* II, p. 71, t. LXXXVII, f. 4 et LXXXVIII. f. 8, 11 et 13.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. III, f. 1 et 3.
Domazan. Grès (coll. de M. Priad). Pl. III, f. 2.

MM. de Saporta et Marion ont figuré (Mexim., pl. XXV, f. 5) une feuille assez semblable à celle de ma f. 3, pl. III ; mais leur figure semble comporter des restaurations très étendues, et la base qui est conservée est plus atténuée que sur mon spécimen. Celui-ci oscille exactement entre les figures du *Platanus aceroides* données par Heer et indiquées en tête de cet article, surtout entre les f. 4 (pl. 87) et 8 (pl. 88). La base est semblablement tronquée, le lobe terminal montre 2-3 dents peu profondes de chaque côté. Le *Pl. aceroides* de Gœppert (*Schossn.* t. IX, f. 1) a le lobe terminal beaucoup moins prononcé et des dents plus nombreuses et plus conniventes.

Une seconde empreinte de Théziers, qui n'est pas figurée, montre un lobe terminal proportionnellement plus développé, plus allongé et plus étroit que le lobe correspondant de la f. 3.

Un autre spécimen encore plus incomplet (pl. III, f. 1), présente une similitude complète avec la base d'une grande feuille figurée par Heer (pl. LXXXVIII, f. 13). Ces feuilles, représentées par Heer et auxquelles celles de Théziers s'adaptent exactement, provenaient de Schrotzbourg, de l'étage Œningien (tortonien). Des feuilles de Sinigaglia figurées et décrites par Massalongo (pl. XV et XVI. f. 2, 3 et 4) sous le nom d'*Acer Heeri*, sont encore tout à fait semblables à celles de Théziers. MM. de Saporta et Marion ont déjà fait observer qu'il s'agissait là du *Pl. aceroides* et non d'un érable.

Ces auteurs renvoient encore, pour la même espèce, aux figures données par Gaudin ; elles sont toutefois moins conformes à mes échantillons de Théziers. La fig. 2 de la pl. III reproduit un spécimen des grès de Domazan recueilli par

Digitized by Google

M. Priad, malheureusement incomplet, car il semble indiquer une forme assez particulière

ULMACÉES

15. ZELKOVA CRENATA Sp.; Rér. *Cerd.* pl. IX. f. 10.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. III, f. 10.

Une feuille très incomplète, permettant toutefois une détermination à peu près certaine. Les réseaux de la nervation de 3e ordre sont en effet caractéristiques et excluent le g. *Ulmus* à l'égard de cette feuille. On a rattaché au *Zelkova (Planera) Ungeri* des feuilles semblables, mais ce n'est pas le lieu d'aborder cette question.

LAURINÉES

16. SASSAFRAS FERRETIANUM Massal. *Stud. s. Flor. foss. d. Senigall.* p. 268, t. XII, f. 1-3, t. XIII, f. 1 ; *Gaudin, Val d'Arno*, p. 50, pl. 10, f. 8.

Théziers. Argiles de la tuilerie. Pl. III, f. 6. Grès de Domazan (Coll. de M. Priad). Pl. III, f. 5. Lac Chambon (Puy-de-Dôme). Pl. IV, f. 1.

Une base de feuille (pl. III, f. 5), provenant des grès de Domazan, correspond très exactement pour la forme, les dimensions et les nervures à la figure de Gaudin et à celle de Massalongo (*loc. cit.* pl. 12, f. 1). La fig. 6 de la pl. III, des argiles de Théziers, montre une portion prise plus haut d'une feuille de la même espèce. Enfin la fig. 1 de la pl. IV représente une feuille entière très complète du dépôt pliocène du lac Chambon, qui aide à raccorder les fragments de Théziers. Cette empreinte du lac Chambon est d'ailleurs intéressante en ce qu'elle diffère notablement par sa base atténuée et ses lobes élancés du *Sassafras* des cinérites du Cantal que M. de Saporta a figuré (*Ann. Sc. nat.* 6e sér. t. XVII, pl. 7, f. 1) et qu'il appelle tantôt *S. Ferretianum*, tantôt *S. officinarum pliocenicum*. Heer a indiqué le *S. Ferretianum* dans les schistes de Ménat, mais je ne sais si c'est le type de Massalongo ou l'une de ces formes assez différentes comme celles que j'y ai vues et comme M. de Saporta en a signalé. Une

Digitized by Google

dernière feuille des argiles de Théziers, reçue trop tardivement pour être figurée, d'assez petites dimensions, mais très bien caractérisée, ne laisse aucun doute sur la présence de l'espèce à Théziers.

17. LAURUS NOBILIS L.

Domazan. Coll. de M. Priad. Pl. IV, f. 2 ; Théziers, marnes de la tuilerie.

Une base de feuille avec le pétiole. La direction très ascendante des nervures secondaires inférieures fait croire à la présence du *Laurus nobilis* plutôt qu'à celle du *L. Canariensis*. L'empreinte vient des grès de Domazan et ne laisse pas voir le réseau des nervures de 3e ordre. Une feuille bien conservée et complète, à l'exception du pétiole, provenant des marnes de la tuilerie de Théziers, confirme la détermination du fragment recueilli à Domazan.

18. LAURUS CANARIENSIS Web.

Domazan. Grès (collect. de M. Priad). Pl. IV, f. 3 ; marnes de la tuilerie de Théziers.

Cette feuille, plus complète que la précédente, se réfère bien aux petites feuilles du *L. Canariensis* Web. de Ténériffe que je possède des récoltes de Bourgeau. Cette espèce est représentée à Meximieux par des feuilles souvent beaucoup plus développées. J'ai reçu tardivement de Théziers une belle feuille de la même espèce, offrant les mêmes dimensions que celle de Domazan, mais mieux conservée et plus complète.

19. OREODAPHNE HEERI Gaud. *Mém. I*, pl. X, f. 4-9 ; *Sap. et Mar. Mexim.* pl. XXVI, f. 5-9 ; *Laurus oreodaphnifolia Massal. Senigall.* pl. 35, f. 11.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. II, f. 10.

Malgré l'imperfection de l'empreinte, cassée à la base et recouverte à sa partie supérieure par une feuille de *Populus alba*, ce qui reste concorde tellement avec la partie analogue

Digitized by Google

des feuilles bien connues d'*Oreodaphne Heeri*, que l'on peut proposer cette détermination, sinon avec certitude, du moins avec quelque probabilité, en attendant qu'on trouve des spécimens plus satisfaisants.

JUGLANDÉES

20. PTEROCARYA

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. VI, f. 6.

Une feuille incomplète qui me paraît cependant se rattacher à ce genre plutôt qu'à tout autre, sans qu'il soit possible de proposer une détermination spécifique.

APOCYNÉES

21. NERIUM OLEANDER L.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. V. f. 10.

Une feuille lancéolée, longue de 5 à 6 centim, large de 15mm. C'est l'empreinte de la face dorsale. Les traces des nervures secondaires d'ailleurs peu saillantes sur la feuille vivante sont naturellement peu marquées sur l'empreinte fossile, mais en revanche, l'argile a moulé en relief les cryptes stomatifères qui dessinent à l'œil nu un pointillé grisâtre sur cette face de la feuille. Aucune différence ne se remarque sur ce spécimen à l'égard des feuilles du laurier-rose actuel. Cette espèce était déjà connue à Meximieux.

OLÉINÉES

22. FRAXINUS ORNUS L. ; *Alnus stenophylla Sap. et Mar.* (*ex parte*) *Bull. Soc. géol.* 3e sér. t. 2. pl. 7, f. 4.

Colline de Vaquières. — Marnes supérieures en R. Pl. V. f. 8 et 9.

On a vu déjà, à l'occasion de l'*Alnus stenophylla*, que l'une des feuilles attribuées par les auteurs à cette espèce ne pouvait lui appartenir. Mais qu'en faire ? A la suite de comparaisons multiples, des affinités remarquables m'ont paru exister entre cette feuille et les folioles inférieures de certaines feuilles du *Fraxinus Ornus*. Sur cet arbre, les folioles

Digitized by Google

sont susceptibles d'affecter des formes très diverses. J'ai recueilli à la colline de Vaquières, en R, d'autres folioles, assez variées qui semblent s'adapter au même type. C'est ainsi que la f. 8 (pl. V) représente une foliole, malheureusement privée de son pétiolule, qui correspond bien à la feuille critique des auteurs cités plus haut; la fig. 9 est celle d'une foliole asymétrique brièvement pétiolulée ou subsessile prise à un point plus avancé vers le sommet de la feuille.

J'ai déjà recueilli à Rochesauve des folioles un peu différentes, il est vrai, mais qui semblent également se rapporter au *Fraxinus Ornus*, le même arbre dans cette espèce montrant des folioles plus disparates encore.

23. PHILLYREA MEDIA L.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. VI, f. 1

Une feuille froisssée d'un côté vers le haut et privée à la base de son pétiole. La forme générale, le contour légèrement subsinué ou denté vers le milieu, la nervation fine et sinueuse présentent des similitudes qui m'ont paru remarquables à l'égard du *Phillyrea media* actuel de la région méditerranéenne. Je n'attribue toutefois à ce rapprochement qu'un certain degré de probabilité. Quoi qu'il en soit, cette feuille, dont le dessin rappelle, à première vue, la feuille des *Celastrus Gardonensis*, diffère positivement de cette dernière espèce. Dans le *Phillyrea* fossile et vivant, les dents du contour ne reçoivent aucune branche de la nervation, tandis que, sur le *Celastrus*, un ramule bien visible se rend à chaque dent vers son bord supérieur.

24. P. LANCEOLATA N. Boul.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. VI. f. 2

Foliis late lanceolatis, basi subrotundis vix angustatis, margine integris; nervis secundariis tenuibus, angulo stricto (15°) orientibus, longe ascendentibus, nervatione ulteriori inconspicua; apex et petiolus desunt.

Digitized by Google

Feuille sans doute incomplète, mais représentée par ses éléments principaux. La forme générale est lancéolée, deux fois plus large que dans le *P. angustifolia,* la base arrondie, le contour entier; les nervures secondaires très fines quoique bien marquées; une première paire se détache près de la base et n'accomplit qu'un assez faible trajet; les autres peu nombreuses se détachent par une courbe étroite et s'élèvent très haut; les principales sont alternes, mais en regard de chacune on remarque une nervule fine et beaucoup plus courte. Parmi les feuilles fossiles déjà décrites, l'*Eugenia Hæringiana* Heer, *Fl. tert. Helv.* t. CVIII, f. 16, est assez semblable, sans qu'il soit vraiment possible de songer à une identification. Une troisième empreinte recueillie dans les marnes supérieures de Vaquières, m'a paru se rapprocher plus encore du *P. angustifolia*, malheureusement le spécimen d'ailleurs incomplet, a été égaré. Je n'en parle que pour signaler cette espèce comme objet de recherches.

ILICINÉES

25. ILEX CANARIENSIS Poir. *Suppl.* III, p. 67. *Fol. lanceolatis.*

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. VI, f. 3

On trouve sur la même branche de ce houx, encore vivant de nos jours, des feuilles de formes et de dimensions très différentes. Mon spécimen fossile de Théziers coïncide absolument avec certaines feuilles de l'*Ilex Canariensis* recueillies à l'Ile de Ténériffe par Bourgeau en 1855 (n° 1358). Cette feuille, de forme lancéolée, entière, légèrement ondulée aux bords, était coriace ; les nervures, immergées dans le parenchyme et protégées par un épiderme très épais, n'ont laissé que peu de traces ; ce qui en reste fournit cependant des similitudes très précises avec l'espèce vivante.

MM. de Saporta et Marion attribuent, de Meximieux, à l'*I. Canariensis,* une feuille beaucoup plus grande et de forme plus elliptique. Les feuilles de l'*I. Falsani S. et M.*, très communes à Meximieux, diffèrent par l'acumen du som-

Digitized by Google

met et par une certaine tendance à prendre une forme obovée, tandis que la plus grande largeur est positivement ici vers le tiers inférieur.

CAPRIFOLIACÉES

26. VIBURNUM PALÆOMORPHUM Sap. et Mar. *Bull. Soc. géol. de Fr.* 3e sér. t. 2 p. 283, pl. 8 f. 7-8

« C'est une des espèces les plus caractéristiques de la petite flore de Vaquières.

« Les feuilles sont elliptiques, obtuses aux deux extrémités, pétiolées, munies de nervures ascendantes et ramifiées le long des bords, qui sont denticulés à dents égales et plus ou moins cartilagineuses au sommet. La consistance a dû être ferme, mais plutôt membraneuse que coriace et la surface plus ou moins pubescente. » Les auteurs de l'espèce la rapprochent, parmi ses congénères actuelles, des *Viburnum plicatum Thb.*, *davuricum Pall.*, *cuspidatum Thb.*, *coryli-folium Hook.*, et surtout du *V. burœjeticum* Reg. et Herd. et parmi les espèces fossiles du *V. Palœolantana* Ung.

En examinant les figures, je suis frappé de la similitude que présente la fig. 7 de la pl. 8, avec la f. 4 de la pl. 7 sauf, les dimensions, sans oser rien affirmer.

J'ai bien recueilli en R. dans les couches supérieures de Vaquières, des feuilles semblables, mais dont la macération du contour m'a toujours empêché de saisir les vrais caractères. Il semble bien que la feuille de la fig. 7 soit dans ce cas. On remarque en haut, à gauche, une dent bien nette, mais le reste du contour est sinué d'une façon indécise. Quant à la fig. 8, est-elle bien de la même espèce ?

27. V. ASSIMILLE Sap. et Mar. ib. p. 283, pl. 8. f. 6

« Une seule feuille dont l'affinité avec les *Viburnum Tinus* L. et *rugosum* Pers. paraît évidente. Le bord semble au premier abord denté à dents obtuses, mais il est plutôt sinué irrégulièrement et corrugé, disposition accidentelle que l'on remarque souvent dans les feuilles de notre laurier-tin.

Digitized by Google

L'empreinte est malheureusement unique, circonstance qui s'oppose à un rapprochement définitif de l'espèce ancienne avec la nôtre. »

Ne s'agirait-il pas ici encore d'une feuille dont le coutour serait usé et rendu méconnaissable ? On remarquera sans doute la grande similitude de forme et de nervation qui existe entre cette figure 6 et les fig. 8 et 9 de ma pl. VI représentant des feuilles de l'*Alnus acutidens*.

28. V. Cazioti N. Boul.

Théziers. Argiles de la tuilerie. Pl. VI, f. 4

Une feuille dont la forme générale est bien conservée et très caractérisée, mais à laquelle certains détails font défaut. Elle ressemble singulièrement à des feuilles du *Viburnum nudum* L. par sa forme longuement et régulièrement atténuée vers la base, la nervure médiane grêle vers le sommet et dilatée inférieurement ; malheureusement le pétiole manque. Elle diffère de l'espèce voisine par la forme générale plus nettement obovée, brusquement apiculée. La surface, comme granuleuse, ayant mal conservé la trace des nervures donne à penser que, sur le frais, cette surface était floconneuse comme celle des feuilles du *V. nudum* ; on voit du reste sur la nervure médiane de la feuille fossile, dans sa région dilatée, des traces d'aspérités irrégulières qui rappellent la nervure squamuleuse du *V. nudum*. Ce dernier vit de nos jours, dans l'Amérique du Nord, et s'étend de la Caroline au Canada. Je suis heureux de dédier cette espèce à M. le capitaine Caziot, qui m'a procuré d'importants matériaux pour ce travail.

Trapées

29. Trapa Silesiaca Gœpp. *Fl. v. Schossn.*, p. 38, t. XXV, f. 14.

Vaquières. Marnes supérieures, en O. pl. VI, f. 10-11.

Fruit obové, cannelé sur les faces, muni vers le sommet de 2 grandes épines droites, insensiblement atténuées fine-

Digitized by Google

ment subulées, étalées à 60°; cône germinatif élevé, dépourvu de disque apparent, garni de poils épineux, connivents ; vers la base, on remarque la trace d'un tubercule obtus.

La diagnose de Gœppert est très courte, et la figure de son *Trapa Silesiaca*, très incomplète ; cependant les traits essentiels, la forme du fruit, des épines, la direction de celles-ci étant les mêmes, il n'y a pas lieu de créer une espèce nouvelle, d'autant plus que M. Rérolle a décrit et figuré, de la Cerdagne, le fruit d'un autre *Trapa* (*T. Ceretana Rér.*) qui diffère sans doute par quelques traits notables, mais ne dépassant peut-être pas en étendue les variations du *Trapa natans* actuel.

LÉGUMINEUSES

30. CASSIA LIGNITUM Ung. *Gener. Spec. ;* Heer, *Fl. tert. Helv.* III, p. 121, t. CXXXVIII, f. 22-28

Vaquières. Marnes du sommet, en O. Pl. VII, f. 6

La similitude est très grande avec les figures de Heer; cependant des folioles de légumineuses n'offrant qu'une base très étroite, insuffisante pour la détermination même des coupes génériques dans cette famille, le nom ci-dessus n'a d'autre portée que de rappeler la présence de légumineuses à l'époque pliocène dans la vallée du Rhône.

CÉLASTRINÉES

31. CELASTRUS GARDONENSIS Sap. et Mar. *Bull. Soc. géol.* 3e sér. t. 2 p. 284, pl. 8, f. 11.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. VI, f. 5.

Une feuille un peu plus petite que celle représentée par les auteurs de l'espèce ; mais elle est complète et appartient certainement au même type. Le réseau des nervures est surtout très caractéristique. MM. de Saporta et Marion ont indiqué pour cette espèce des affinités qui semblent très naturelles, soit avec le *Celastrus cassinoides* L'hér. des Canaries, dont les feuilles sont, il est vrai, notablement plus gran-

Digitized by Google

des et surtout plus larges, soit avec des espèces d'Abyssinie, le *C. Senegalensis*, auxquelles il convient d'ajouter le *C. obovata* Koch et le *C. luteola* Del.

CORIARIÉES

32. CORIARIA LANCEOLATA Sap. et Mar. ib. p. 284.

« Feuilles étroites, lancéolées, obtuses au sommet, arrondies à la base et subsessiles. La nervation est celle des *Coriaria*. Cependant l'espèce s'écarte beaucoup de toutes celles de l'époque actuelle, très peu nombreuses, il est vrai. Cette attribution est la seule qui puisse donner des doutes, parmi celles dont les espèces de Théziers viennent d'être l'objet de notre part. »

J'ai bien de Vaquières des fragments de feuilles que l'on pourait à la rigueur placer ici, mais les auteurs cités n'ayant pas figuré leurs spécimens, toute base sérieuse à une discussion ultérieure fait défaut.

ACÉRINÉES

33. ACER CRETICUM Sp. *forma subquinqueloba*.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. VI, f. 12.

Gaudin (6e Mémoire, p. 19) avait parfaitement observé qu'on trouve, sur un même rameau d'*Acer Monspessulanum*, des feuilles typiques à 3 lobes entiers et d'autres à 5 lobes. Massalongo a figuré plusieurs de ces feuilles indécises, dont l'une en particulier est identique à celle de Théziers (*Stud. Fl. Senigall.* t. 15-16, f. 8, *Acer trimerum* v. *anormale*) ; les fig. 5, 6, 7 et 8 de la pl. 18 (*Ac. trimerum* et *glandulosum*, sont encore très probablement du même groupe.

34. A. PYRENAICUM Rér. *vég. foss. Cerd. Rev. Sc. nat. Montp.* 1885, p. 368, pl. XIII, f. 2-6 ; *A. integrilobum Sap. et Mar. Bull. Soc. géol.* 1874, pl. VIII, f. 9, *an Gœpp. Fl. v. Schossn.* t. XXXIII, f. 6.?

M. Rérolle, entre autres caractères, attribue à son *A. Pyrenaicum* « un limbe le plus souvent trilobé, à lobes un peu

Digitized by Google

massifs, triangulaires, aigus, mais non acuminés, le lobe médian demeurant plus fort, les latéraux courts, peu divergents, une base faiblement échancrée, arrondie, à bord entier, tandis que sur le reste du pourtour les bords se festonnent de petites dents ou crénelures ; des nervures primaires et secondaires fortes. » Il dit encore, p. 370 : « Parmi les feuilles que j'ai recueillies, celle que représente la fig. 4, entre autres, ressemble beaucoup à l'*A. triangulilobum*, de Vaquières ou d'autres localités ; mais la variabilité plus grande de l'arbre pyrénéen et l'épaisseur excessive de son pétiole m'engagent à le considérer comme distinct. Il est fort possible que cette espèce et celles que je viens de citer soient toutes des formes alliées, dérivant d'un même prototype. »

Au sujet de l'*A. triangulilobum*, il faut rappeler que ce nom a été créé par Gœppert pour une feuille unique de Schossnitz. Cette feuille diffère trop de celle de Théziers par son contour inférieur denté jusque près du pétiole, le lobe terminal contracté à la base, pour qu'il soit possible de comprendre sous cette dénomination des formes aussi disparates. Si l'on n'admet pas pour la plante de Théziers la détermination proposée par MM. de Saporta et Marion, la plante se trouve sans nom, mais il faut convenir que les figures 2, 3, 4 et 6 et par extension, 5, de l'*A. Pyrenaicum* Rér., s'y rapportent d'une facon remarquable. M. Rérolle a suffisamment du reste exprimé lui-même son opinion sur ce point. A tout prendre ce rapprochement me semble mieux fondé qu'à l'égard de l'*A. brachyphyllum Heer* (*Fl. tert.* t. CXVII), voisin sans doute, mais relativement plus distinct.

35. A. NICOLAI N. Boul.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. VI, f. 13-14.

Je possède une asez longue série de feuilles appartenant à ce type, mais qui n'ajoutent rien à ce qui est représenté par les fig. ci-dessus, 13 et 14. Ces feuilles sont caractérisées par leur forme normalement ovale, arrondie, légèrement émargi-

Digitized by Google

nées à la base, longuement entières sur le contour inférieur, les dents ne commençant à se montrer qu'à plusieurs centimètres de distance du pétiole ; les lobes, typiquement au nombre de trois, sont ovales, courts, subobtus ou subaigus, les latéraux dirigés en avant ou faiblement étalés, leur nervure principale ne faisant qu'un angle de 30° avec la médiane ; le lobe terminal également ovale est à peu près semblable aux latéraux ; il n'est pas contracté à la base ; ces lobes sont garnis sur le contour de dents obtuses, superficielles, peu nombreuses (3-4 de chaque côté). Le pétiole n'existe sur aucun spécimen, mais la cicatrice laissée par sa chute ne comporte pas un organe aussi fort que le pétiole de l'*A. Pyrenaicum*.

Gaudin (6e mémoire, pl. IV, f. 6 et 8, et peut-être 1, 2 et 4) a figuré des feuilles qui doivent se rapporter à la même espèce, mais le nom d'*Otopteryx* qu'il applique à ses figures 6 et 8 ne saurait être conservé, ce nom ayant été créé par Gœppert pour une grande samare, dont le rapport avec les feuilles de Montebamboli et de Théziers, n'est prouvé en aucune sorte.

L'*A. Ponzianum* Gaud. 1er Mém. pl. XIII, f. 1-2) est très différent par sa denticulation fine, saillante et prolongée jusqu'au pétiole ; ce pourrait être un *Vitis*.

D'Ettingshausen a figuré de la flore fossile de Bilin (pl. XLIV) des feuilles de l'*Acer trilobatum* qui, sans doute, ne sont pas très éloignées des nôtres ; mais quand on les examine de près, elles se ramènent à un type très différent. On peut en dire autant de l'*A. pseudocreticum* tel que Massalongo l'a figuré, et auquel M. Rérolle renvoie à propos d'un *Acer* de la Cerdagne, qui est toutefois beaucoup plus rapproché de l'*A. Nicolai*. (*Vég. foss. de la Cerd.* pl. XIV, f. 1). Notre *Acer* de Théziers mérite dès lors un rang à part jusqu'à ce qu'il puisse entrer dans une série dont les termes soient mieux étudiés. Je le dédie à M. Nicolas, conducteur des ponts et chaussées, qui m'a rendu de nombreux services dans le cours de ce travail.

Digitized by Google

TILIACÉES

36. TILIA CRENATA N. Boul.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. p. VII, f. 1

Foliis subæque longis ac latis, basi truncatis, brevissime sublobatis, lobis obtuse crenatis, basi trinervibus; nervis secundariis basilaribus 4-5 nervulos e latere externo emittentibus. Cœtera desunt.

L'attribution générique de cette feuille est très embarrassante. Elle se rapproche considérablement du *Tilia Passeriana Massal* (*Stud. Fl. Senigall.* t. 9, f. 10) sans qu'il soit possible d'admettre aussitôt une identité d'espèce. Cette feuille est brièvement ovale, tronquée à la base, obscurément trilobée; outre la saillie des lobes, on remarque en effet que les deux nervures basilaires latérales sont prédominantes sur celles qui suivent notablement plus haut ; malheureusement le contour n'est pas très bien conservé au-dessus des lobes inférieurs jusque vers le sommet ; toutefois au-dessus du sommet sur le bord droit on remarque plusieurs crénelures typiques; du même côté le lobe inférieur est suivi d'un lobule moindre. Les nervures basilaires latérales émettent sur leur côté externe un grand nombre de rameaux bien marqués, qui s'anostamosent sans se rendre directement aux crénelures du bord. L'espèce actuelle du genre Tilia la plus comparable à cette feuille fossile semble être le *T. argentea* de Hongrie.

MAGNOLIACÉES

37. LIRIODENDRON PROCACCINII Ung. *Gener et Spec.* p. 443 ; *Massal, Stud. Flor. Senigall.* p. 311, t. 39, f. 3-6 ; *Sap. et Mar. Mexim.* p. 138. pl. XXXIII, f. 1-6 ; *L. Helveticum Heer, Fl. tert. Helv.* III, t. CVIII, f. 6 et 6 b.

Théziers. Argiles marneuses de la tuilerie. Pl. VII, f. 2-3

Diffère du *L. Tulipifera* actuel de l'Amérique du Nord par ses feuilles, qui ne comportent qu'une seule paire de lobes latéraux, tandis que les feuilles de l'espèce actuelle en ont 2 à 3. Les feuilles de l'espèce fossile étaient d'ailleurs aussi variables que celles du *L. Tulipifera* pour les détails

Digitized by Google

du contour et de la forme des lobes. MM. de Saporta et Marion ont donné, dans leur flore fossile de Meximieux, une longue et intéressante étude de ce tulipier fossile. Postérieurement à la rédaction des lignes qui précèdent, j'ai vu, dans l'herbier des frères Audibert, des feuilles de *Liriodendron Tulipifera*, v. *integrilobum* hort. qui sont, on peut le dire, id entiques à celles du tulipier fossile de Théziers.

ADDITIONS

M. Robert ayant continué à m'envoyer les objets fossiles qu'il rencontre dans le cours de son travail, j'ai remarqué, dans le nombre, plusieurs feuilles intéressantes qui mériteraient d'être figurées. Malheureusement le temps faisant défaut, je me contenterai de quelques indications rapides.

Alnus occidentalis Rér. — Une feuille semblable aux fig. 4 et 5 de la pl. IV de M. Rérolle, à part la denticulation, qui ne doit pas être reproduite très exactement sur ces figures; le spécimen de Théziers a du reste les dents plus saillantes et plus étalées, les nervures secondaires moins conniventes que les autres feuilles désignées ici sous le nom d'*A. acutidens*. Avec cette feuille, mais sans connexion, j'ai reçu des fruits du g. *Alnus* qui diffèrent très notablement de ceux de Vaquières ; ils sont globuleux, portés sur des pédoncules plus épais.

Quercus pseudo-Suber Desf. — Une feuille représentée par ses deux empreintes complètes, se superposant aussi exactement que possible à certaines feuilles du *Q. pseudo-Suber* actuel. La forme en est oblongue subelliptique (long. 6 cent. avec le pétiole, 5 cent., pour le limbe seul, larg. 23^{mm} au milieu) ; la base est tronquée subarrondie, légèrement asymétrique ; le sommet subaigu, le contour garni de dents espacées (5-6) superficielles et obtuses ; les nervures secondaires, à la suite d'une course un peu flexueuse, aboutissent au sommet de ces dents. Je ne puis rattacher cette feuille à aucune de celles que Gaudin a figurées pour le g. *Quercus*, du pliocène d'Italie.

Digitized by Google

Q. drymeia Ung. — Deux feuilles identiques à celles que l'on trouve dans le miocène de Rochesauve et aux fig. 3 et 4, pl. IV de Gaudin (Val d'Arno).

Q. Ilex L. — Une feuille complète, dont l'attribution me semble au moins très probable ; elle correspond aux feuilles obovées, vivement dentées que l'on rencontre de nos jours dans tout le Midi sur certaines formes du chêne vert buissonnant ; la nervation, assez faiblement marquée, est celle de la face supérieure des feuilles.

Q. coccifera L. — Une feuille incomplète. Je ne propose cette détermination qu'avec les réserves nécessaires. Le *Q. coccifera* existait d'ailleurs en France, au moins dès le miocène supérieur.

Phillyrea latifolia L. — Une feuille complète à l'exception de l'extrême base et du pétiole. Par sa forme lancéolée oblongue (long. 30^{mm}, larg. 16^{mm}), elle correspond à la var. *obliqua* Ait. et par le mode de denticulation, à la var. *ilicifolia* D. C. (*Prodr.* t. VIII, p. 292). Cette nouvelle feuille confirme la présence du g. *Phillyrea* dans le Midi dès le pliocène.

Pirus canescens Spach. — Une feuille obovée-oblongue, subobtuse au sommet, attténuée vers la base, denticulée au-dessus du milieu ; dents superficielles, rampantes, très obtuses (5-6 par 10^{mm} de contour) ; 8-9 paires de nervures secondaires, faisant avec la médiane un angle de 35° et donnant lieu vers les bords à un réseau compliqué, tel qu'on le voit sur les feuilles de poiriers actuels. Long. du limbe 5 centim., larg. 28^{mm} ; le pétiole incomplet mesure 7^{mm}. C'est l'empreinte de la face supérieure de la feuille, la face inférieure, engagée par son tomentum dans le sédiment, s'étant prêtée avec plus de difficulté à l'isolement. L'empreinte est noire, lorsque toutes les autres sont jaunes ; ce fait exceptionnel correspond à la propriété des feuilles de poirier, de noircir par la dessiccation ou au début des phénomènes de décomposition qu'elles ont à traverser. Cette feuille est tellement semblable à celles du *Pirus canescens* Spach conservées

Digitized by Google

dans l'herbier des frères Audibert, qu'il n'y a pas lieu de chercher une autre dénomination. L'existence d'un poirier dans les temps pliocènes non loin de l'emplacement actuel de Théziers est un fait certainement très remarquable.

Acer opulifolium Vill. — Une feuille assez bien conservée pour assurer la détermination de l'espèce. Elle répond très sensiblement à la fig. γ de la pl. XXXV donnée par MM. de Saporta et Marion dans leur mémoire sur la flore fossile de Meximieux. Elle est, en effet, remarquable par la forme aiguë et étroite du sinus qui s'avance entre le lobe terminal et les lobes latéraux. Le contour est garni de dents larges, subobtuses, peu profondes. L'*A. opulifolium* a été signalé par M. de Saporta à Meximieux, et sur plusieurs points du Cantal, St-Vincent, Niac, Chambeuil.

Ces huit espèces, portent à 45 le nombre des espèces reconnues jusqu'à ce jour à Théziers et à Vaquières. D'autres empreintes plus satisfaisantes que celles qui m'ont servi dans la première rédaction de ce travail, suggèrent des observations qui ont été intercalées à leur place systématique. Il me reste enfin une série de spécimens, dont plusieurs déterminables, qui accusent la présence, dans les mêmes couches, au moins d'une dizaine de plantes non encore signalées. Ces faits prouvent la richesse paléontologique des marnes de Théziers et l'intérêt qui s'attache à ces recherches.

IV

Comparaisons diverses
Catalogue de la flore pliocène en France

Jusqu'à ces dernières années, la flore pliocène n'était représentée en France que par un petit nombre de localités fossilifères, Vaquières, Meximieux, Ceyssac et les cinérites du Cantal, avec deux gisements principaux: le Pas de la Mougudo et Saint-Vincent. Des explorations récentes à Niac et à

Digitized by Google

Chambeuil, dans le Cantal, à Varennes et à la Bourboule (Puy-de-Dôme), dans la Cerdagne (Pyrénées-Orientales), et enfin celles qui prennent place dans ce mémoire ont produit une quantité de faits nouveaux. Ces accessions scientifiques non seulement augmentent comme telles la somme des connaissances acquises, mais modifient certaines idées plus ou moins reçues et suggèrent des vues nouvelles.

Il sera donc utile de discuter rapidement les plus intéressants de ces faits nouveaux, d'établir les rapprochements les mieux justifiés, et enfin de rassembler dans un tableau synoptique ce que nous savons de plus précis au sujet de la flore pliocène de notre pays.

Les espèces nouvellement constatées à Théziers sont, pour un bon nombre, des espèces jouissant d'une assez grande diffusion dans le temps et l'espace et par suite des plus caractéristiques. Les unes se retrouvent jusque dans les couches inférieures des terrains miocènes; d'autres sont moins anciennes; mais, en toute hypothèse, dix de ces espèces existaient déjà avant le retrait de la mer mollassique. Ce sont:

Phragmites Œningensis Heer.	*Zekova crenata* Sp.
Quercus drymeia Ung.	*Liquidambar europæum* A. Br.
— *coccifera* L.	*Platanus aceroides* Gœpp.
Carpinus grandis Ung.	*Liriodendron Procaccinii* Ung.
Castanea atavia Ung.	*Trapa Silesiaca* Gœpp.

Il faut leur adjoindre, de la flore déjà connue de Vaquières, trois espèces d'origine également miocène :

Osmunda Bilinica S. et M.	*Smilax grandifolia* Ung.
Glyptostrobus europœus Heer.	

Ce groupe de 13 espèces sur 45 établit un lien remarquable entre la flore des terrains miocènes et celle des terrains pliocènes.

Une autre série se compose d'espèces qui ne sont bien connues, à l'état fossile, que dans le pliocène, mais avec une certaine amplitude dans leur surface de distribution :

Digitized by Google

Smilax Targionii Gaud.
Populus alba L.
Sassafras Ferretianum Mass.
Laurus nobilis L.
— *Canariensis* Web.
Oreodaphne Heeri Gaud.
Nerium Oleander L.
Fraxinus Ornus L.
Ilex Canariensis Poir.
Acer Pyrenaicum Her.
— *Monspessulanum* (groupe).
— *opulifolium Vill*

Ces espèces, recueillies maintes fois dans le pliocène d'autres régions, en Italie, par exemple, dans la Cerdagne, ou du moins à Meximieux, aident à préciser le niveau des couches de Théziers. En même temps, nous avons acquis de nouveaux jalons pour déterminer les conditions d'existence de ces mêmes espèces.

Parmi les espèces fossiles de Théziers et de Vaquières un petit nombre seulement se sont maintenues jusqu'à nos jours dans la même région. Ce sont :

Quercus pseudo-suber Desf.
— *Ilex* L.
— *coccifera* L.
Populus alba L.
Castanea atavia Ung.
Laurus nobilis L.
Nerium Oleander L.
Fraxinus Ornus L.
Phillyrea media L.
— *latifolia* L.

Les *Laurus Canariensis*, *Ilex Canariensis* se sont retirés vers les Iles Fortunées ; les *Zelkova crenata* et *Alnus stenophylla* sont conservés à peu près tels quels en Orient. Le petit nombre d'espèces méditerranéennes actuelles que l'on retrouve dans le pliocène de la même région montre bien que des changements considérables dans le climat se sont produits vers la fin des temps pliocènes avant l'établissement définitif du quaternaire, époque où nous trouvons dans les tufs les plus anciens la flore actuelle avec ses espèces les plus caractéristiques et dépouillée du plus grand nombre des espèces pliocènes. C'est à ce moment que les

Glyptostrobus europæus Heer.
Smilax Targionii Gaud.
— *grandifolia* Ung.
Liquidambar europæum A. Br.
Quercus drymeia Ung.
Platanus aceroides Gœpp.
Sassafras Ferretianum Mass.
Oreodaphne Heeri Gaud.
Celastrus Gardonensis S. et M.
Liriodendron Procaccinii Ung.

Digitized by Google

ont disparu absolument de la scène du monde ou sont représentés dans l'extrême Orient, dans l'Amérique du Nord par des formes dont la parenté réelle est plus ou moins rapprochée, parfois problématique. Il résulte de ces faits que l'examen de ce qui s'est passé sur ce théâtre restreint confirme sans aucune restriction un principe déjà bien acquis en géologie, la réalité d'une distinction plus profonde entre le quaternaire et le tertiaire qu'entre deux étages du tertiaire, le miocène, par exemple, et le pliocène.

Abordons maintenant la comparaison de la florule fossile de Théziers avec celles desautres localités françaises de même âge.

A la suite de leur exploration de la colline de Vaquières, MM. de Saporta et Marion n'y avaient constaté que le *Glyptostrobus europæus* en commun avec la flore de Meximieux, ce qui les induisit à voir dans la flore de Vaquières la trace d'une zone qu'ils appelèrent *littorale*, par opposition avec Meximieux, qui représentait dès lors une seconde zone au *laurifère* (1). La découverte récente à Théziers des

Populus alba,
Platanus aceroides,
Liquidambar europæum,
Oreodaphne Heeri,
Laurus Canariensis,
Nerium Oleander,
Liriodendron Procaccinii,
Ilex Canariensis,
Acer opulifolium,

espèces déjà connues à Meximieux, et même de deux laurinées non encore signalées dans ce prétendu centre d'une région laurifère, *Laurus nobilis* et *Sassafras Ferretianum* montre que la distinction de ces deux zones était peu solide.

On voit même à Théziers un grand nombre d'espèces à feuilles *caduques*, apanage d'une troisième zone reconnue surtout à Ceyssac. A Théziers, en effet, on rencontre des aunes, des peupliers, des charmes, des châtaigniers, des platanes, des frênes, des érables, des tilleuls et des poiriers, tous arbres à feuilles caduques, représentés par une quinzaine

(1) *Végét. foss. de Meximieux*, p. 191.

Digitized by Google

d'espèces ; lorsque, en sens contraire, dans la 4e zone, celle des *conifères*, établie par les auteurs déjà cités et représentée par les fossiles des cinérites du Cantal, on retrouve des *Smilax* comme dans la première, de nombreuses laurinées, des *Bambusa*, des *Vitis*. Les recherches de M. Rérolle dans la Cerdagne, les miennes dans les tufs ponceux de Varennes, près du lac Chambon, contribuent de plus en plus à effacer les limites de ces zones prises au début avec trop de rigueur. Je crois plutôt que l'humidité de l'atmosphère, beaucoup plus grande que de nos jours, contribuait à maintenir dans la flore cette uniformité et aussi ce mélange tant de fois remarqué de types actuellement disparates. Il existe encore de nos jours des contrées qui, sous un climat approprié, présentent des associations végétales analogues à celles que nous retrouvons de Théziers au sommet de l'Auvergne à l'époque pliocène.

« Les régions montueuses du Tibet oriental sont humides, dit M. David, et plongées dans des brouillards presque continuels...

« Les essences principales des hautes forêts sont trois ou quatre espèces d'*Abies*, mêlées aux Bouleaux, le *Cuninghamia*, deux *Pinus*, un *Cephalotaxus;* elles ne dépassent guère l'altitude de deux mille mètres, de même que les *Quercus*, de nombreuses *Laurinées*, les *Pavia*, les *Cornus* de grande taille. Il y a là une quantité d'arbres de toute forme, que je ne connais pas pour la plupart et qui semblent nouveaux pour la science et avec lesquels les *Rhododendrons*, les *Buxus*, les *Aralia* et les *Bambous*, forment des fourrés impénétrables. Près des ravins abondent des *Mahonia* et *Berberis*, de nombreuses espèces de *Ribes*, *Rubus*, *Spiræa*, *Hydrangea*, *Hedera*, *Aralia*, etc. L'arbre curieux que M. Baillon a bien voulu appeler de mon nom, *Davidia Tibetana*, croît aussi vers 2,000 mètres d'altitude, à côté d'un grand *Cerasus* à petits fruits rouges, d'un *Corylus* gigantesque, d'un *Quercus* à écorce subéreuse, de *Laurinées* variées, de nombreux *Fi-*

Digitized by Google

cus, différant singulièrement entre eux, pour la taille et pour l'aspect...

« Plus bas, vers les torrents, l'on voit se mêler aux *Salix* à larges feuilles un bel *Alnus*, un *Pterocarya*, le *Liquidambar formosana*, le *Rhus vernicifera*, le *Mimosa julibrizin*, etc. »

Sur les collines inférieures, M. David a vu le camphrier ordinaire, et dans les plaines du Setchuen, un autre cinnamomum (1).

On voit par ces lignes que dans le Tibet des Laurinées et des *Ficus* d'espèces variées s'élèvent à de grandes altitudes, grâce à l'humidité atmosphérique ; il semble aussi que des changements appréciables dans la composition de la flore exigent des distances verticales plus étendues que celles dont il peut être ici question.

Toutefois, il est juste de faire observer que c'est bien dans les localités montagneuses de l'époque pliocène que nous voyons paraître pour la première fois certaines espèces actuelles qui semblent nous venir du Nord plutôt que du Midi. Dans le Cantal, au Pas-de-la-Mougudo, abonde une forme de l'aune commun à grandes feuilles (*Alnus glutinosa* v. *orbicularis* Sap.) ; à Ceyssac, c'est la forme à petites feuilles de la même espèce (*A. glutin.* v. *Aymardi* Sap.). Ces deux formes sont également communes de nos jours dans la même contrée, tandis que l'*A. glutinosa* n'apparaît ni à Meximieux, ni à Théziers. Près du lac Chambon, j'ai trouvé fossiles les *Polypodium vulgare*, *Myrica Gale*, *Acer platanoides*, *Pseudoplatanus* et *campestre*, tous actuels ou non encore constatés à l'état fossile, à côté d'espèces tertiaires, telles que *Sassafras Ferretianum*, *Andromeda vacciniifolia*, *Pterocarya denticulata*, *Planera Ungeri* etc.. Une feuille fossile me paraît coïncider très exactement avec celles de l'*Arbutus Uva — Ursi* L., d'autres assez fréquentes reproduisent la figure du *Betula insignis* Gaud., mais d'autre part ne diffèrent pas

(1) A Franchet : *Plantæ Davidianæ*, 1ᵉ partie, p. 9.

Digitized by Google

des feuilles de l'*Alnus viridis* L. On est conduit à se demander dès lors si nos plantes alpines actuelles n'auraient pas existé déjà sur les montagnes de la période pliocène. Au mont Charay (Ardèche), on trouve une flore de la fin du miocène qui révèle déjà l'influence très marquée de l'altitude sur la dispersion des espèces.

Catalogue des plantes observées a l'état fossile dans les terrains pliocènes en France (1)

Cryptogames

Muscinées

1. *Fissidens.* — Cinérites du Cantal, St-Vincent.

2. *Hypnum.* — Id. Niac. Dent-du-Marais, près du lac Chambon.

La détermination de la plupart des mousses exigeant l'emploi du microscope, il est peu scientifique d'appliquer des dénominations d'espèces à des empreintes charbonneuses sur lesquelles on ne peut souvent reconnaître si les feuilles avaient une nervure ou non. On a indiqué un *Thuidium* à Niac; or, les *Thuidium* ne se distinguent des vrais Hypnum que par les papilles dont les cellules foliaires sont chargées. Comment retrouver ce caractère sur les empreintes des cinérites ?

Fougères

3. *Polypodium vulgare* L. — Dent-du-Marais près du lac Chambon. — Boulay: *La flore pliocène des environs de Théziers*, pl. VII, f. 5. Par ses pinnules longues, étalées et dentées aux bords, la plante fossile rappelle la forme qui se ren-

(1) Afin d'éviter des répétitions fastidieuses, le titre d'un même ouvrage ne figure ici qu'une fois; quand il se représente, le lecteur est renvoyé au n° d'ordre à l'occasion duquel cet ouvrage a été cité en premier lieu. Au n° 6, *Woodwardia*, par exemple, il y a renvoi au n° 4, où se trouve le titre du travail dont on ne cite plus au n° 6 que la page et les planches.

Digitized by Google

contre surtout dans les fissures des rochers ombragés, tournés au nord, du Midi et de l'Ouest.

4. *Adiantum reniforme* L. — Meximieux. — Saporta et Marion : *Recherches sur les végétaux fossiles de Meximieux*, p. 84, pl. XXII, f. 5.

5. *Pteris Radobojana* Ung. — Cerdagne. — Rérolle : *Etudes sur les végétaux fossiles de Cerdagne*, dans *Rev. Sc. nat. de Montpellier*, année 1884, p. 181, pl. III, f. 2.

6. *Woodwardia radicans* Cav. — Meximieux, n° 4, p. 85, pl. XXII, f. 1-4.

7. *Heteroneuron Cantalense* Sap. — Chambeuil, près de Murat (Cantal). — *Comptes-rendus Ac. Sc.* Paris. *Sur quelques types de Fougères tertiaires nouvellemeut observées*, t. CIV, p. 954.

8. *Osmunda Bilinica* Sap. et Mar. — Vaquières (Gard). — De Saporta et Marion : *Sur les couches supérieures à la mollasse du bassin de Théziers* (Gard), *et les plantes fossiles de Vaquières*, dans *Bull. Soc. géol. de France*, 3e sér., t. 2 (1873-1874), p. 278. Boulay, n° 3, p. 215, pl. VII, f. 4.

9. - *Strozzii* Gaud. — Cerdagne à Sanavastre. — N° 5, p. 179.

PHANÉROGAMES

GYMNOSPERMES

10. *Juniperus drupacea* Labill. v. *pliocenica* Rér. — Cerdagne. — N° 5, p. 184, pl. III, f. 6.

11. *Torreya nucifera* S. et Z. var. *brevifolia* Sap. et Mar. — Meximieux. — N° 4, p. 87, pl. XXII, f. 6-7; Varennes près du lac Chambon (Boulay).

12. *Glyptostrobus europæus* Heer. — Meximieux. — N° 4, p. 91, pl. XXIII, f. 1-7 et pl. XXXVII, f. 15; Vaquières (Sap. et Mar. n° 8, p. 280). Boul. n° 3, p. 216.

Sequoia Langsdorffii Brgt, Crest (Fontannes, marnes plioc. à *Brissopsis*, p. 17).

13. *Larix europæa* L. — Tirebœuf (Haute-Loire). — N° 4, p. 185.

Digitized by Google

14. *Pinus Halepensis* Mill.? (Cones). — Saint-Martial (Hérault). — De Saporta : *Le monde des plantes avant l'apparition de l'homme*, 1879, p. 348.

P. Canariensis Dc.? (Cones et feuilles). — Chambeuil. — N° 7.

Pinus espèces diverses, connues seulement par des semences ou des cones, à Ceyssac, St-Vincent, lac Chambon, Vaquières.

16. *Abies Saportana* Rér. — Cerdagne. — N° 5, p. 182.

17. *A. Cilicica* Boiss.? (semence). — Ceyssac. — N° 4, p. 185.

18. *Abies Pinsapo* Boiss. (squama strobili). — Pas de la Mougudo (Cantal). — De Saporta : *Forêts ensevelies sous les cendres éruptives de l'ancien volcan du Cantal, observées par M. Rames*, *Ann. Sc. nat.* 5e sér., t. 17, p. 403. Les découvertes de M. Rames ont été signalées presque simultanément dans les *C.-R. Ac. Sc.* dans le *Bull. Soc. bot. de France*, dans les *Ann. Sc. nat.* et dans le *Bull. Soc. géol. de France*, 3e sér., t. 1, p. 212. Ce dernier article est le plus développé.

19. *A. Ramesi* Sap. (rameaux avec feuilles). — Pas-de-la-Mougudo. — De Saporta : *Origine paléontologique des arbres*, 1888, p. 81, f. 3; *Abies pectinata* Ram. *Bull. Soc. géol. de France*, 3e sér., t. XII, p. 806; *A. intermedia* Sap. *C.-R. Ac. Sc.* t. XCIV (1882), p. 1021. Le n° 18 appartient également au n° 19.

MONOCOTYLÉDONES

20. *Bambusa Lugdunensis* Sap. — Meximieux. — N° 4, p. 94, pl. XXIII, f. 8-16; Cantal (Pas-de-la-Mougudo, St-Vincent, Niac).

21. *B. spec. fol. angustis.* — Varennes, près du lac Chambon.

22. *Arundo ægyptia antiqua* Sap. et Mar. — Vaquières. — N° 8, p. 280, pl. VII, f. 1-2.

Digitized by Google

23. *Phragmites Œningensis* Heer. — Vaquières. — N° 3, p. 216, pl. II, f. 1-3.

24. *Potamogeton quinquenervis* N. Boul. — Varennes et Dent-du-Marais, près du lac Chambon. — Foliis linearibus, planis, 4-5 millim. latis, elongatis, apice breviter angustatis, obtusis vel subobtusis, margine integris; nervo medio basi dilatato fasciam obscuriorem multistriatam fingente, versus apicem attenuato, duobus utrinque nervis lateralibus subæquo, ita ut folium in ea parte 5-nerve subæqualiter appareat; rete transverso tenui. — On trouve en abondance des empreintes semblables à Chambeuil (Cantal).

25. *Potamogeton orbiculare* Rer. — Cerdagne. — N° 5, p. 185, pl. III, f. 7.

26. *Smilax mauritanica* Desf. — Niac (Cantal). — De Saporta : *Ann. Sc. nat.*, 6° sér., t. 17, p. 87 (1884). Le gisement de Niac avec ses principales espèces, avait été signalé déjà en 1882 par M. de Saporta dans les *C.-R. Ac. Sc.*, t. XCIV, p. 1020.

27. *S. grandifolia* Ung. — Vaquières (?). — N° 8, p. 282.

28. *S. Targionii* Gaud. — Théziers. — N° 3, p. 217, pl. II, f. 6.

29. *Chamærops humilis* L. — La Valentine. — N° 19, p. 120.

DICOTYLÉDONES

30. *Myrica Gale* L. — Près du lac Chambon.

31. *Alnus occidentalis* Rer. — Cerdagne. — N° 5, p. 252, pl. IV, f. 4-8; Théziers.

32. *A. acutidens* N. Boul. — Théziers. — N° 3, p. 218, pl. V, f. 2, pl. VI, f. 7-9.

33. *A. stenophylla* Sap. et Mar. — Vaquières. — N° 8, p. 282, pl. VII, f. 3 et 5. Théziers. — N° 3, p. 220, pl. V, f. 3-5.

34. *A. glutinosa* Gærtn. v. *orbicularis* Sap. — Pas-de-la-Mougudo; v. *Aymardi* Sap. — Ceyssac.

Digitized by Google

35. *Alnus insignis* N. Boul. ; *Betula insignis* Gaud. *Val d'Arno*, p. 29, pl. X, f. 1-2. — Varennes, près du lac Chambon. — Ces feuilles, qui correspondent bien à celles de Gaudin, me paraissent appartenir au genre *Alnus* plutôt qu'au g. *Betula*; elles ressemblent singulièrement à celles de l'*A. viridis* DC.

36. *Betula speciosa* Rér. — Cerdagne. — N° 5, p. 187, pl. IV, f. 1-3.

27. *B. spec.* Près du lac Chambon (Samare).

38. *Populus alba* L. — Meximieux. — N° 4, p. 98, pl. XXIV, f. 11-12. — Théziers. — N° 3, p. 221, pl. II, f. 8-9.

39. *Populus canescens* Sm. — Ceyssac. — N° 4, p. 185. Cerdagne. — N° 5, p. 278, pl. IX, f. 8-9.

40. *Populus tremula* L. — Tirebœuf. — N° 4, p. 186. — St-Vincent. — N° 18, p. 403. — Cerdagne. — N° 5, p. 276, pl. IX, f. 8. — Près du lac Chambon. Le *P. canescens* Sm. figuré par M. de Saporta (*Le Monde des plantes*, p. 345, f. 10) est, pour la forme générale et la nervation, semblable à celui du lac Chambon ; le contour de la feuille de ce dernier présente seulement un plus grand nombre de crénelures obtuses (20-25). Les feuilles que j'ai vues du *P. canescens* actuel sont ovales et terminées par un sommet triangulaire saillant qui n'existe pas sur la fig. ci-dessus ni sur la feuille de Varennes; le *P. canescens* est d'ailleurs généralement considéré comme hybride; il serait assez étrange que de rares individus de cette sorte aient justement fourni des spécimens à la fossilation.

41. *P. flaccida* N. Boul. — Théziers. — N° 3, p. 222, pl. IV, f. 6.

42. *Salix integra* Heer. — Varennes près du lac Chambon.

43 *S. alba* L. — Ceyssac. — N° 4, p. 185.

44 *S. viminalis* L. ou *incana* Cr. — Ceyssac. — Ib.

45 *Fagus pliocenica* Sap. Cantal, n° 18, p. 403 et n° 26, pl. VI, f. 1, 2, 3, 4, 5, 6. Hauterives. — N° 4, p. 181. — V. *Ceretana* Rér. — Cerdagne. — N° 5, p. 258, pl. V, f. 1-7.

Digitized by Google

46. *Quercus mediterranea* Ung. — Eurre (Fontannes, Marnes plioc. à *Brissopsis*, p. 17.

47. *Q. Weberi* Heer. — Cerdagne. — N° 5, p. 275, pl. IX, f. 6-7.

48. *Q. coccifera* L. — *Théziers*. — N° 3, p. 239.

49. *Q. præcursor* Sap. — Meximieux. — N° 4, p. 97, pl. XXIV, f. 1-10.

50. *Q. prœilex* Sap. — Cerdagne. — N° 5, p. 265, pl. IX, f. 1.

51. *Q. Ilex* L. — Théziers. — N° 3, p. 239.

52. *Q. denticulata* Rer. — Cerdagne. N° 5, p. 267, pl. IX, f. 4.

53. *Q. pseudo-suber* Desf. — Théziers. — N° 3, p. 238.

54. *Q. lacerata* Sap. — La Bourboule. — N° 19, p. 175, f. 1.

55. *Q. Elephantis* Sap. — Dufort (Gard). — N° 19, p. 175, f. 24.

56. *Q. Monspessulana* Sap. — Montpellier. — N° 4, p. 191 ; *Q. Monspeliensis*. Sap. n° 19, p. 176.

57 *Q. drymeia* Ung. Gaud. — Théziers, n° 3, p. 239.

58. *Q. Tozza* Bosc. — Montpellier. — N° 4, p. 191.

59. *Q. Farnetto* Ten. — Durfort (Gard), N° 19, p. 177, f. 5.

60. *Q. hispanica* Rér. Cerdagne. — N° 5, p. 268, pl. VI, f. 1-11.

61. *Q. infectoria arvernensis* Sap. — La Bourboule. — N° 19, p. 176.

62. *Q. alpestris* Boiss. — Saint-Vincent, N° 19, p. 177, f. 4 ; *Q. Robur L.* v. *pliocenica* Sap. N° 18, p. 403.

63. *Q. Mirbeckii antiqua* Sap. — Auvergne. — N° 14, p. 347, f. 1 et N° 19, p. 176, p. 181, f. 3.

64. *Q. Lamottii* Sap. — Auvergne. — N° 14, p. 347, f. 2 ; N° 19, p. 181, f. 2.

Ces derniers chênes abondent à Varennes et à la Dent-du-Marais près du lac Chambon ; j'y ai trouvé également des

Digitized by Google

cupules et des glands. Si l'on cherchait la solution la plus simple, plusieurs des chênes qui viennent d'être énumérés seraient compris sous le titre du *Q. sessiliflora* Sm. qui, de son côté, ne représente qu'un groupe de formes du *Q. Robur* L.

65. *Castanea atavia* Ung. — Théziers. — N° 3, p. 224, pl. IV, f. 5. — Ne semble pas différer du châtaignier ordinaire.

66. *C. palæopumila* Andr. ? — Cerdagne. — N° 5, p. 264, pl. V, f. 8.

67. *Corylus insignis* Heer. — Niac. — N° 7.

68. *Carpinus grandis* Ung. — Cerdagne. — N° 5, p. 257, pl. III, f. 8, pl. IV, f. 9-10. — Théziers. — N° 3, p. 223, pl. V, f. 6-7.

69. *Carpinus orientalis* Lam. — Cantal. Ceyssac. — N° 18, p. 403.

70. *Liquidambar europæum* A. Br. — Meximieux. — N° 4, p. 102, pl. XXV, f. 1-4. — Théziers. — N° 3, p. 224, pl. IV, f. 4.

71. *Platanus aceroides* Heer. — Hauterives, Meximieux. — N° 4, p. 99, pl. XXV, f. 5. — St-Marcel d'Ardèche, Bagnols (Gard) Théziers, Domazan. — N° 3, p. 225, pl. III, f. 1-3. St-Fons (Isère), Eurre (Drôme), Fontannes, Marnes pliocènes à *Brissopsis* d'Eurre, 1885, p. 17 et 19, Nyons (Drôme) Fontannes.

72. *P. spec.* — Cerdagne. — N° 5, p. 279, pl. X, f. 1.

73. *Ulmus effusa* Willd. — Pas-de-la-Mougudo. — N° 26, p. 87 ; *U. Cocchii* Gaud. N° 18, p. 403.

74. *U. palæomontana* Sap. Ceyssac. — N° 4, p. 185.

75. *U. 2 spec.* Environs du lac de Chambon.

76. *Zelkova crenata* Sp. — Cerdagne. — N° 5, p. 280, pl. IX, f. 10-11. — Cantal. — N° 18, p. 403, N° 26, p. 87. — Lac Chambon — Théziers. — N° 3, p. 226, pl. III, f. 4.

77. *Z. subkeaki* Rér. — Cerdagne. — N° 5, p. 282, pl. IX, f. 12-14. Env. du lac Chambon.

Digitized by Google

78. *Apollonias Canariensis* Nees. — Meximieux. — N° 4, p. 107, pl. XXVI, f. 1-4.

79. *Persea amplifolia* Sap. — Meximieux. — N° 4, p. 109, pl. XXVII, f. 1-4.

80. *P. Carolinensis* Nees v. *assimilis*. — Meximieux. — N° 4, p. 111, pl. XXVII, f. 5.

81. *P. spec.* Cerdagne. — N° 5, p. 286, pl. X, f. 4. — Vaquières. — N° 8, p. 283.

82. *Cinnamomum polymorphum* Heer ? — Cerdagne. — N° 5, p. 288, pl. X, f. 5-6.

83. *Oreodaphne Heeri* Gaud. — Théziers. — N° 3, p. 227, pl. II, f. 10. — Meximieux. — N° 4, p. 112, pl. XXVI, f. 5-6. — Montpellier. — N° 4, p. 192. — Pas-de-la-Mougudo. — N° 18, p. 403.

84. *Sassafras Ferretianum* Massal. — Théziers, Domazan, lac Chambon. — N° 3, p. 226, pl. III, f. 5-6, pl. IV, f. 1. M. de Saporta l'indique aussi à Chambeuil, mais je ne sais si c'est le type ou le suivant.

85. *Sassafras officinarum pliocenicum* Sap. — Saint-Vincent. — N° 26, pl. VII, f. 1.

86. *Lindera latifolia* Sap. — Saint-Vincent. — N° 26, pl. VIII, f. 1; *Benzoin latifolium* Sap. n° 18, p. 403; *Sterculia Ramesiana* Sap. — N° 18, p. 404.

87. *Laurus Canariensis* Web. — Meximieux. — N° 4, p. 116, pl. XXVII, f. 6-7; pl. XXVIII, f. 1-8. — Domazan, Théziers. — N° 3, p. 227, pl. III, f. 3.

88 *L. nobilis* L. — La Valentine. — N° 19, p. 221. — Domazan, Théziers. — N° 3, p. 227, pl. III, f. 2. Lac Chambon. — Chambeuil ? — N° 7.

89. *Daphne Princeps* Sap. et Mar. — Meximieux. — N° 4, p. 124, pl. XXIX, f. 1-2.

90. *Morus rubra* Willd *pliocenica* Sap. — St-Vincent. — N° 18, p. 403.

91. *Ficus spec.* — Cerdagne. — N° 5, p. 284, pl. X, f. 2-3.

92. — *spec.* — Vaquières. — N° 8, p. 282.

Digitized by Google

93. *Juglans minor* Sap. et Mar. — Meximieux. — N° 4, p. 166, pl. XXXVII, f. 1-8.

94. *J. regia* L. — Environs du lac Chambon. — Des feuilles recueillies sur une race ancienne du noyer ordinaire répandue près des habitations sur les coteaux secs de l'Ardèche, par exemple, au mont Charay, s'adaptent très bien aux feuilles fossiles du lac Chambon. Je ne vois pas dès lors qu'il y ait lieu de créer une appellation nouvelle. Ces feuilles diffèrent de celles du *J. acuminata* par leur forme plus elliptique, souvent atténuée vers la base, le sommet brusquement terminé.

95. *J vetusta* Heer, *Fl. tert. Helv.* III, p. 90, t. CXXVII, f. 43 et surtout 44. Dent-du-Marais près du lac Chambon. Mes spécimens correspondent aussi au *Rhododendron retusum* Gœpp. *Schossn.* t. XXII, f. 15; malheureusement l'extrême base n'est pas conservée, ce qui empêche d'apprécier un caractère important. Je serais assez disposé pour le reste à y voir un *Rhododendron* plutôt qu'un *Juglans*. Une espèce de ce dernier genre avec sa noix a été constatée à Niac dans le Cantal, n° 7.

96. *Carya maxima* Sap. — Saint-Vincent. — N° 18, p. 404.

97. *Pterocarya denticulata* Heer. — Cantal. — Le Chambon. — M. de Saporta identifie la plante des cinérites au *Pt. fraxinifolia* Sp. du Caucase. Mes échantillons du lac Chambon sont un peu maigres, mais de même espèce; ils ne diffèrent pas de ceux du mont Charay. — J'ai un fragment du même genre recueilli dans les marnes de Théziers, n° 3, p. 228, pl. VI, f. 6.

98. *Buxus pliocenica* Sap. et Mar. — Meximieux. — N° 4, p. 144, pl. XXXII, f. 6-8.

99. *Buxus sempervirens* L. v. *Ceretana* Rer. — Cerdagne. — N° 5, p. 289, pl. X, f. 7-8.

100. *Nerium Oleander* L. — Meximieux. — N° 4, p. 126, pl. XXIX, f. 3-10, pl. XXXVII, f. 1. — Théziers. — n° 3. p. 228, pl. V, f. 10.

Digitized by Google

101. *Bumelia*. Cerdagne. — N° 5, p. 290, pl. XI, f. 4.

102. *Diospyros Protolotus* Sap. et Mar. — Meximieux. — N° 4, p. 128, pl. XXX, f. 1-7.

103. *Phillyrea media* L. — Théziers. — N° 3, p. 229, pl. VI, f. 1.

104. *P. latifolia* L. var. Théziers. — N° 3, p. 239.

105. *P. lanceolata* N. Boul. — Théziers. — N° 3, p. 229, pl. VI. f. 2.

106. *Fraximus Ornus* L. — Vaquières. — N° 8, pl. VII, f. 4. — N° 3, p. 228, pl. V, f. 8-9.

107. *F. gracilis* Sap. et Mar. — Ceyssac. — N° 4, p. 185; n° 14, p. 345, f. 13-14.

108. *F. Arvernensis* Sap. — Muret. — N° 19, p. 235.

109. *F. spec.* Cerdagne. — N° 5, p. 291, pl. X, f. 9-10. On trouve à Vaquières des feuilles très semblables pour la nervation, mais l'état du contour ne permet pas de décider si les feuilles étaient entières ou dentées. J'ai recueilli près du lac Chambon des feuilles de *Fraxinus* du type du *F. excelsior*.

110. *Ilex Canariensis* Poir. — Théziers. — N° 3, p. 230, pl. VI, f. 2. — Meximieux. — N° 4, p. 165, pl. XXXVI, f. 1.

111. *Ilex Falsani* Sap. et Mar. — Meximieux. — N° 4, p. 164, pl. XXXVI, f. 2-9.

112. *Vaccinium parcedentatum* Sap. — Pas-de-la-Mougudo. — N° 18, p. 403; *V. raridentatum* Sap. n° 4, p. 188.

113. *V. uliginosum* L. — Ceyssac. — N° 4, p. 185.

114. *Arbutus Uva-Ursi* L. — Lac Chambon. — C'est l'empreinte de la face dorsale de la feuille.

115. *Andromeda vacciniifolia* Ung — Lac Chambon. — L'empreinte a tout à fait l'aspect de celles de Rochesauve.

116. *Viburnum rugosum* Pers. — Meximieux. — N° 4, p. 132, pl. XXXI, f. 1-3. — Niac. — N° 26 (C.-R. 1882).

117. *V. pseudo-tinus* Sap. — Meximieux. — N° 4, p. 131, pl. XXX, f. 8-9.

118. *V. Tinus* L. — Niac. — N° 26, p. 87. — Ce n° 118 ne diffère pas du précédent. M. de Saporta l'avait nommé *Pseudo-Tinus* dans les C.-R. Ac. Sc. (1882).

Digitized by Google

119. *Viburnum palæomorphum* Sap. et Mar. — Vaquières. — n° 8, p. 283, pl. VIII, f. 7-8.

120. *V. assimile* Sap. et Mar. — Vaquières. — N° 8, p. 283, pl. VIII, f. 6.

121. *V. Cazioti* N. Boul. — Théziers. — N° 3, p. 232, pl. VI, f. 4.

122. *V. 2 spec.* indiquées à Chambeuil. — N° 7.

123. *Cornus mas* L. — Vallée du Rhône. — N° 19, p. 250, f. 3 (p. 246).

124. *C. Buchii* Heer — Lac Chambon. — La nervation est plus exactement celle du *C. Buchii* que celle des *C. mas* ou *sanguinea*.

125. *Hedera helix*. — Niac. — N° 26, p. 87.

126. *Trapa Silesiaca* Gœpp. — Vaquières. — N° 3, p. 332, pl. VI, f. 10-11.

127. *Trapa Ceretana* Rer. — Cerdagne. — N° 5, année 1885, p. 378, année 1884, pl. XIV, f. 11.

127. *Hamamelis latifolia* Sap. — Pas-de-la-Mougudo. — N° 18, p. 404.

129. *Parrotia pristina* St. — Cerdagne. — N° 5, année 85, p. 377, année 84, pl. XIV, f. 9. — Durfort (Gard). — N° 14, p. 350, f. 6.

130. *P. gracilis* Heer. — Cerdagne. — N° 5, année 85, p. 378, année 84, pl. XIV, f. 10. Peu distinct du n° 129.

131. *Punica Planchoni* Sap. et Mar. — Meximieux. — N° 4, p. 168, pl. XXXVII, f. 9-14.

132. *Pirus subacerba* Sap. — Ceyssac. — N° 4, p. 185 et *Bull. Soc. géol. de Fr.* 3e sér., t. 1, (1873), pp. 212 et seqq.

133. *P. canescens* Spach. — Théziers. — N° 3, p. 239.

134. *Cratægus oxyacanthoides* Gœpp. — Ceyssac. — N° 4, p. 185.

135. *Cassia lignitum* Ung. — Vaquières. — N° 3, p. 233, pl. VII, f. 6.

136. *Robinia* . . . . Env. du lac Chambon. — De grandes folioles de papilionacées, elliptiques, entières.

Digitized by Google

137. *Celastrus Gardonensis* Sap. et Mar. — Vaquières. N° 8, p. 284, pl. VIII, f. 11. — Théziers. — N° 3, p. 233, pl. VI, f. 5. — Je soupçonne que le spécimen figuré par MM. de Saporta et Marion n'a pas été recueilli à Vaquières, mais leur avait été donné par Vignes et provenait des marnes inférieures; les *Smilax grandifolia*, *Alnus stenophylla* (feuille) et *Acer triangulilobum* sont probablement dans le même cas.

138. *Zygophyllum Bronnii* Sap. — Pas-de-la-Mougudo. — N° 18, p. 404.

139. *Zizyphus ovata* O. Web — Ceyssac. — N° 4, p. 185.

140. *Berchemia multinervis* Heer. — Golfe de Crest. Fontannes, n° 71, p. 17.

141. *Coriaria lanceolata* Sap. et Mar. — Vaquières. — N° 8, p. 284.

142. *Dictamnus major* Sap. — Pas-de-la-Mougudo. — N° 18, p. 404.

143. *Vitis subintegra* Sap. — Saint-Vincent. — N° 26, pl. VIII, f. 2.

144. *Vitis Salyorum* Sap. et Mar. — La Valentine. — N° 19, p. 258, f. 34.

145. *Tilia expansa* Sap. — Meximieux. — N° 4, p. 148, pl. 33, 34 et 38. — Pas-de-la-Mougudo. — N° 18, p. 404. — Niac. — N° 7. — Cerdagne. — N° 5, p. 296, pl. XI, f. 3.

146. *T. Vidalii* Rer. — Cerdagne. — N° 5, p. 293, pl. X, f. 11, pl. XI, f. 1-2.

147. *T. crenata* N. Boul. — Théziers. — N° 3, p. 237, pl. VII, f. 1. Près du lac Chambon, j'ai recueilli des feuilles malheureusement incomplètes, qui semblent se rapporter au même genre, peut-être au *T. platyphylla*.

148. *Grewia crenata* Heer. — Pas-de-la-Mougudo. — N° 18, p. 404.

149. *Acer latifolium* Sap. — Meximieux. — N° 4, p. 160, pl. 34, 35 et 38.

150. *A. opulifolium* Vill. varr. — Meximieux. — N° 4,

Digitized by Google

p. 162, pl. XXIV, f. 2-6. — St-Vincent. — N° 18, p. 404. Niac. — N° 26, p. 87. — Chambeuil. — N° 7. — Théziers. — N° 3, p. 240.

151. *A. Magnini* Rer. — Cerdagne. N° 5, année 85, p. 370, année 84, pl. XIII, f. 1-3.

152. *A. Pyrenaicum* Rer. — Cerdagne. — Ib. p. 368, pl. XII, f. 2-6.

153. *A. Nicolai* N. Boul. — Théziers. — N° 3, p. 235, pl. VI, f. 13-14.

154. *A. trilobatum* A. Br. — Cerdagne. — N° 5, p. 297, pl. XI, f. 5.

155. *A. subrecognitum* Rer. — Cerdagne. — N° 5, année 85, p. 371, année 84, pl. XIII, f. 4.

156. *A. pseudoplatanus* L. — Lac Chambon. — Feuilles un peu incomplètes.

157. *A. platanoides* L. — Lac Chambon. Samare identique à celles de l'espèce actuelle.

158. *A. campestre* L. — Lac Chambon. — Feuilles et samares paraissant bien appartenir à l'espèce actuelle.

159. *A. pseudocreticum* Rer. Cerdagne. — N° 5, année 85, p. 373, année 84, pl. XIV, f. 1.

160. *A. Creticum* Sp. — Ceyssac. — N° 4, p. 185.

161. *A. decipiens* A. Br. — Cerdagne. — N° 5, p. 298, pl. XII, f. 1.— L'*A. integrilobum* O. W. indiqué au Pas-de-la-Mougudo, n° 18, p. 404 n'en diffère probablement pas. J'ai trouvé la même plante près du lac Chambon.

162. *A. lætum* C. A. Mey,— Cerdagne, — N° 5, année 85, p. 374, année 84, pl. XIV, f. 2 — Meximieux. — N° 4, p. 150, pl XXXIV, f. 2-3. — St-Vincent. — N° 18, p. 404 (*A. subpictum* Sap.); N° 26, pl. IX, f. 1. — Ceyssac. — N° 4, p. 185. — Niac. — N° 7.

163. *A. polymorphum* Sieb. et Z. — Saint-Vincent. — N° 18, p. 404. — N° 26, pl. IX, f. 2.

164. *Cocculus latifolius* Sap. et Mar. — Meximieux. — N° 4, p. 134, pl. XXXI, f. 4-7 et pl. XXXII, f. 1.

Digitized by Google

165. *Magnolia fraterna* Sap. — Meximieux. — N° 4, p. 137, pl. XXXII, f. 2-4.

166. *Liriodendron Procaccinii* Ung. — Meximieux. — N° 4, p. 138, pl. XXXIII, f. 1-6. — Théziers. — N° 3, p. 237, pl. VII, f. 2-3.

167. *Anona Lorteti* Sap. et Mar. — Meximieux. — N° 4, p. 142, pl. XXXII, f. 5.

168. *Ranunculus atavorum* Sap. — Niac. — N° 6.

169. *Clematis*.... — Niac. — N° 7.

En ajoutant à cette liste quelques espèces douteuses, telles que l'*Abies excelsa*, représenté soit par des semences, soit par des feuilles à Ceyssac et au lac Chambon, l'*Acer Ponzianum* indiqué à St-Vincent, etc., on arriverait facilement à 180 espèces ; lorsque Schimper, dans son traité de Paléontologie (III, p. 776), n'énumérait que 123 espèces pour l'ensemble des terrains pliocènes. Nous avons d'ailleurs cet avantage que les localités fossifères citées plus haut sont certainement pliocènes ; c'est pour ce motif, afin de ne faire entrer dans ce travail aucun élément douteux, que j'ai laissé au miocène la flore de Charay (Ardèche), malgré le caractère pliocène de plusieurs de ses espèces.

EXPLICATION DES PLANCHES

PLANCHE I

Carte des environs de Théziers d'après la carte de l'état-major. Vue de la colline de Vaquières et coupes prises au-dessous de la zone gréseuse aux points marqués par les lettres correspondantes.

PLANCHE II

Fig. 1-2. *Phragmites Œningensis* Heer. — Rhizomes avec traces de racines aux nœuds.

Fig. 3. id. Base de feuille.

— 4. *Glumacée.* — Tige indéterminée d'une graminée ou d'une cypéracée, ou hampe florale.

Digitized by Google

Fig. 5. *Glyptostrobus europæus* Heer. — Extrémité d'un rameau; les feuilles sont figurées trop épaisses.

Fig. 6. *Smilax Targionii* Gaud.

— 7. *Acer*. Une petite feuille indéterminée.

— 8-9. *Populus alba* S.

— 10. *Oreodaphne Heeri* Gaud.

PLANCHE III

Fig. 1 et 3. *Platanus aceroides* Gœpp. Feuilles des marnes de Théziers.

Fig. 2. id. Feuille des grès de Domazan.

— 4. *Zelkova crenata* Sp.

— 5. *Sassafras Ferretianum* Mass. Base d'une feuille provenant des grès de Domazan.

Fig. 6. id. Sommet d'une feuille des marnes de Théziers.

Fig. 7. *Alnus*. Strobile, de Vaquières.

— 8. *Populus*. Chaton, mais dont l'examen ne donne aucun caractère précis.

PLANCHE IV

Fig. 1. *Sassafras Ferretianum* Mass. Du pliocène de Varennes, près du lac Chambon (Puy-de-Dôme).

Fig. 2. *Laurus nobilis* S. Grès de Domazan.

— 3. — *canariensis* Web. Grès de Domazan.

— 4. *Liquidambar europæum* A. Br. Marnes de Théziers.

Fig. 5. *Castanea atavia* Ung. Grès de Domazan.

— 6. *Populus flaccida* N. Boul. Marnes de Théziers.

PLANCHE V

Fig. 1. *Fagus pliocenica* Sap. ?? — Marnes supérieures de Vaquières.

Fig. 2. *Alnus acutidens* N. Boul. Marnes de Théziers.

— 3-5. — *stenophylla* Sap. et Mar. Marnes de Théziers.

Digitized by Google

Fig. 6-7. *Carpinus grandis* Ung. Marnes de Théziers.
— 8-9. *Fraxinus Ornus* L. Marnes de Vaquières.
— 10. *Nerium Oleander* L. Marnes de Théziers.

PLANCHE VI

Fig. 1. *Phillyrea media* S. Marnes de Théziers.
— 2. — *lanceolata* N. Boul. Marnes de Théziers.
Fig. 3. *Ilex canariensis* Poir. Marnes de Théziers.
— 4. *Viburnum Cazioti* N. Boul. Marnes de Théziers.
Fig. 5. *Celastrus Gardonensis* Sap. et Mar. Marnes de Théziers.
Fig. 6. *Pterocarya* Sap. et Mar. Marnes de Théziers.
— 7-9. *Alnus acutidens* N. Boul. Sap. et Mar. Marnes de Théziers.
Fig. 10-11. *Trapa Silesiaca* Gœpp. Marnes supérieures de Vaquières.
Fig. 12. *Acer creticum* Sp. Var. *subquinquelobum*. Théziers.
Fig. 13-14. *Acer Nicolai* N. Boul. Marnes de Théziers.

PLANCHE VII

Fig. 1. *Tilia crenata* N. Boul. Marnes de Théziers.
— 2-3. *Liriodendron Procaccinii* Ung. Marnes de Théziers.
Fig. 4. *Osmunda Bilinica* Sap. et Mar. Marnes sup. de Vaquières.
Fig. 5. *Polypodium vulgare* S. Dent-du-Marais, près du lac Chambon, terrain lacustre pliocène.
Fig. 6. *Cassia lignitum* Ung. Marnes sup. de Vaquières.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

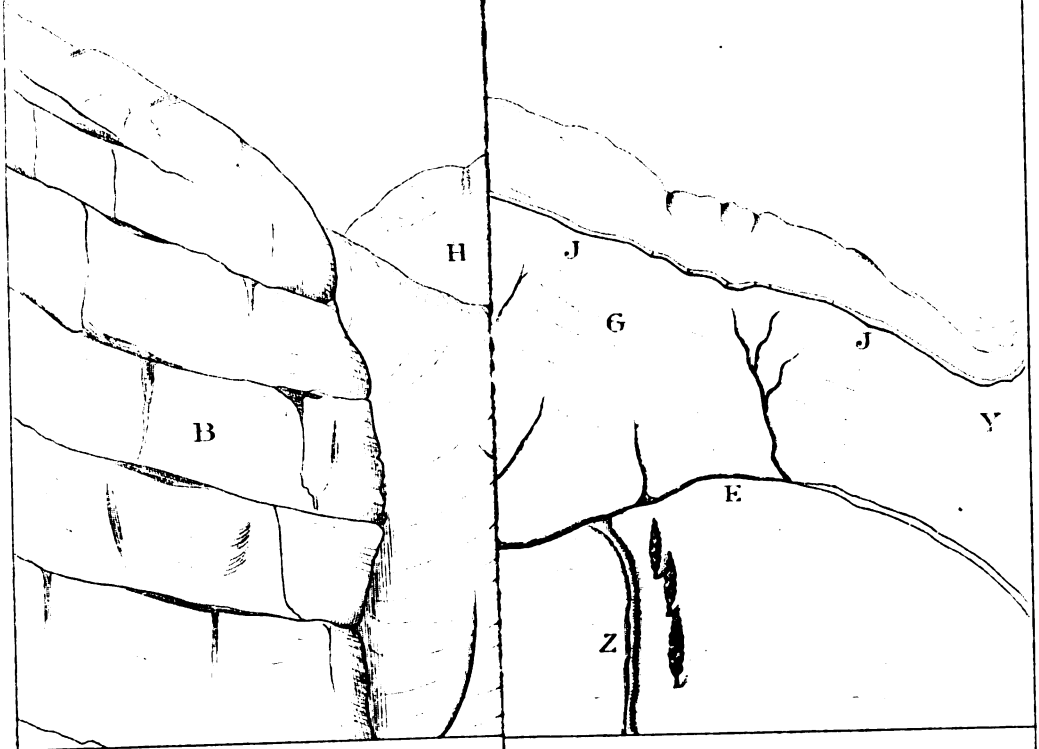

PERSPECTIVE DU CASTELAS

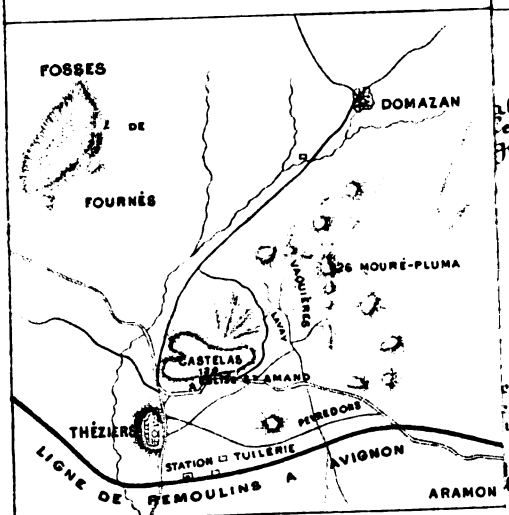

CARTE

DES ENVIRONS DE THÉZIERS

ableuses jaunes stériles
eunâtres avec bivalves (Scrobiculaires)
pélaux.

en V.
quatres prenant une puissance de
ubdivisées en zônes secondaires;
de coquilles et monocotylédones;
uera vers le milieu la terminaison
le calcaire.

ÉRIEURE JJ.

Digitized by Google

Delmas, Art. ...

Digitized by Google

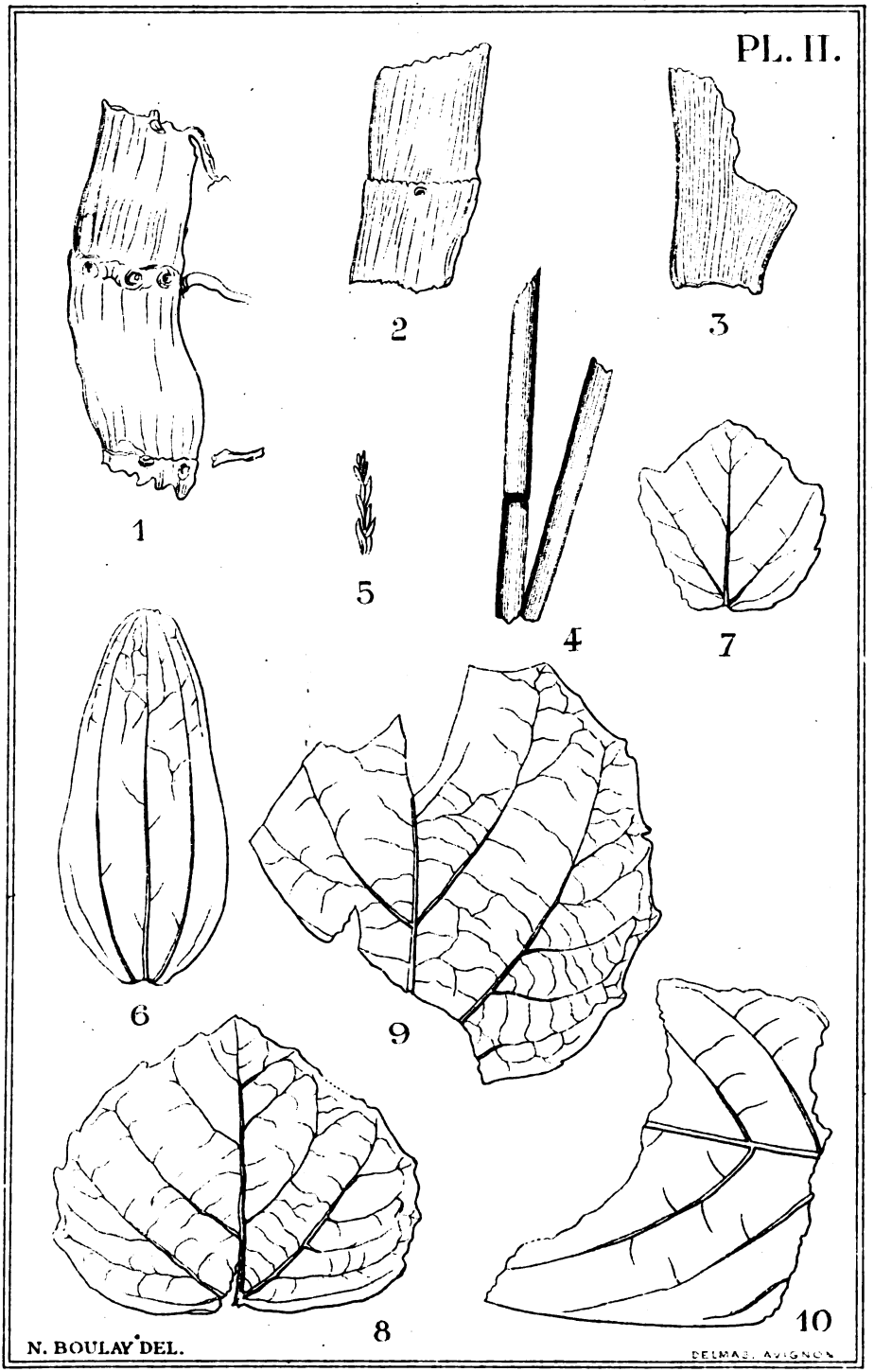

F. 1-3. Phragmites Œningensis._4 Glumacée._5. Glyptostrobus Europæus._6. Smilax Targionii._7 Acer._8-9 Populus alba._10. Oreodaphne Heeri.

Digitized by Google

Digitized by Google

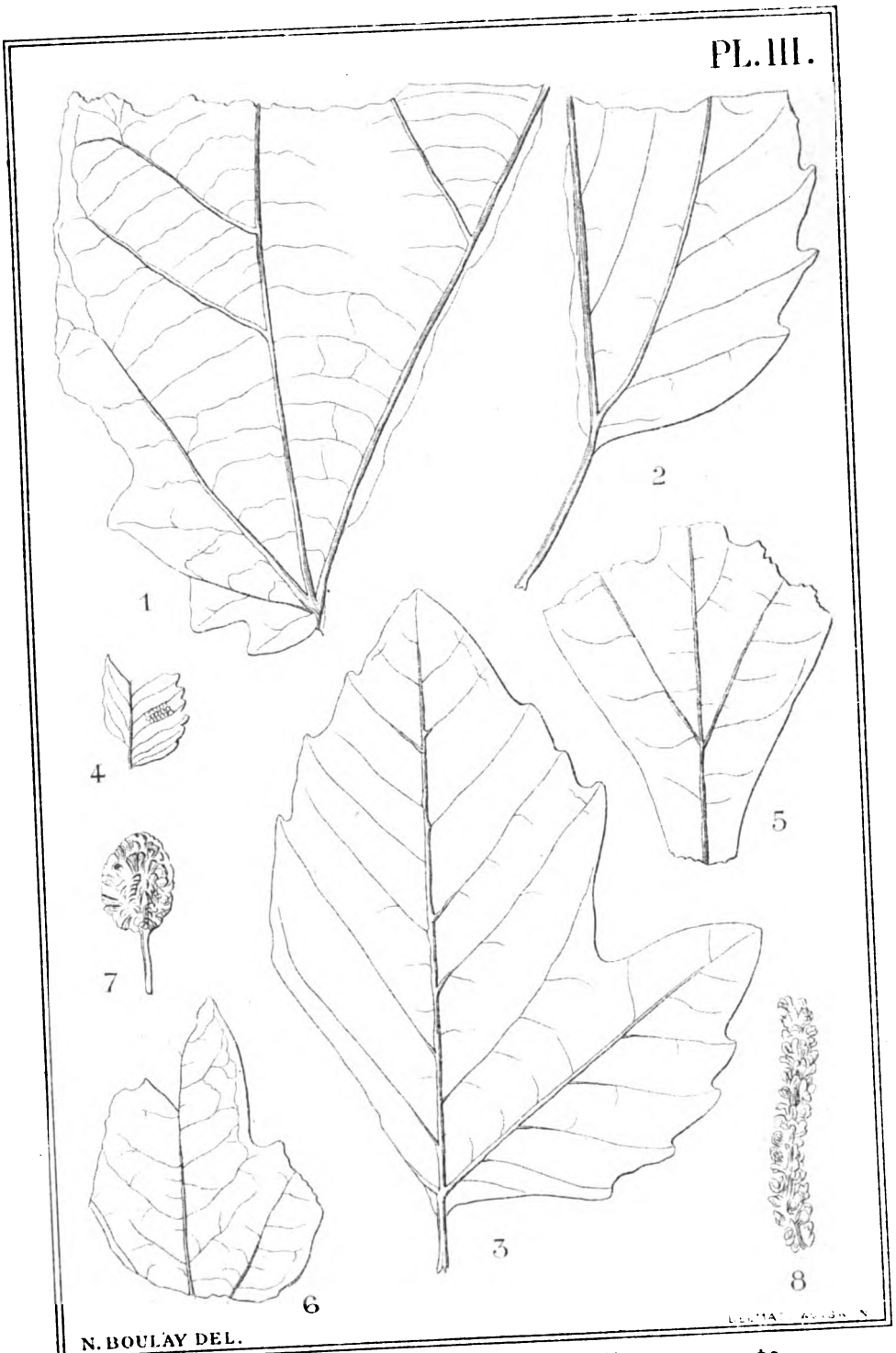

Fig. 1-3. Platanus aceroides._4 Zelkova crenata._
5-6. Sassafras Ferretianum_7 Alnus (Strobile)._8. Populus (Chaton)

Digitized by Google

Digitized by Google

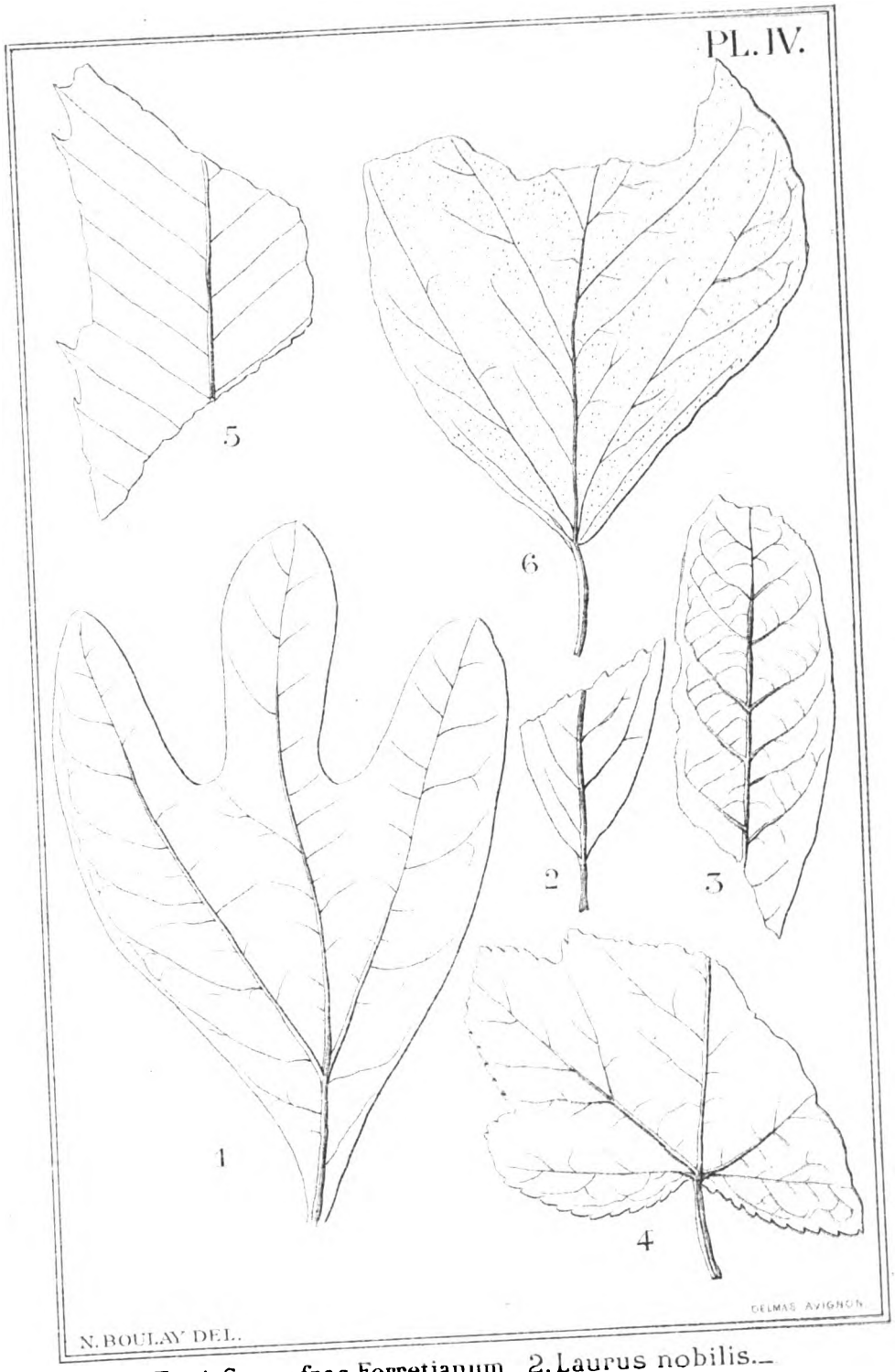

Fig. 1. Sassafras Ferretianum.— 2. Laurus nobilis.— 3. L. Canariensis.— 4. Liquidambar europæum.— 5. Castanea atavia.— 6. Populus flaccida.

Digitized by Google

Digitized by Google

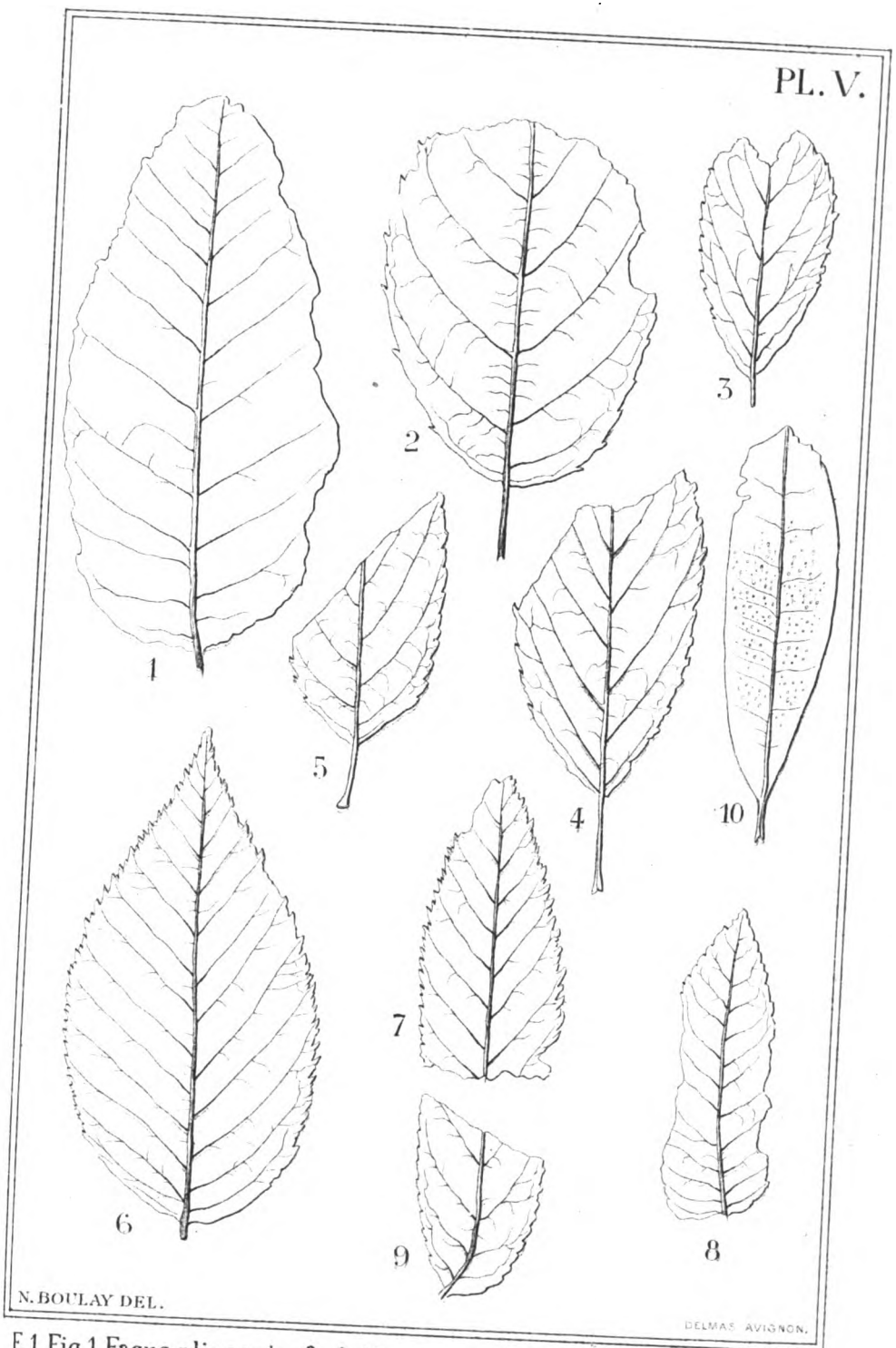

F. 1. Fig. 1. Fagus pliocenica?_ 2. Alnus acutidens._3.4.5. A. stenophylla_ 6-7. Carpinus grandis._8-9. Fraxinus Ornus._10. Nerium Oleander.

Digitized by Google

Digitized by Google

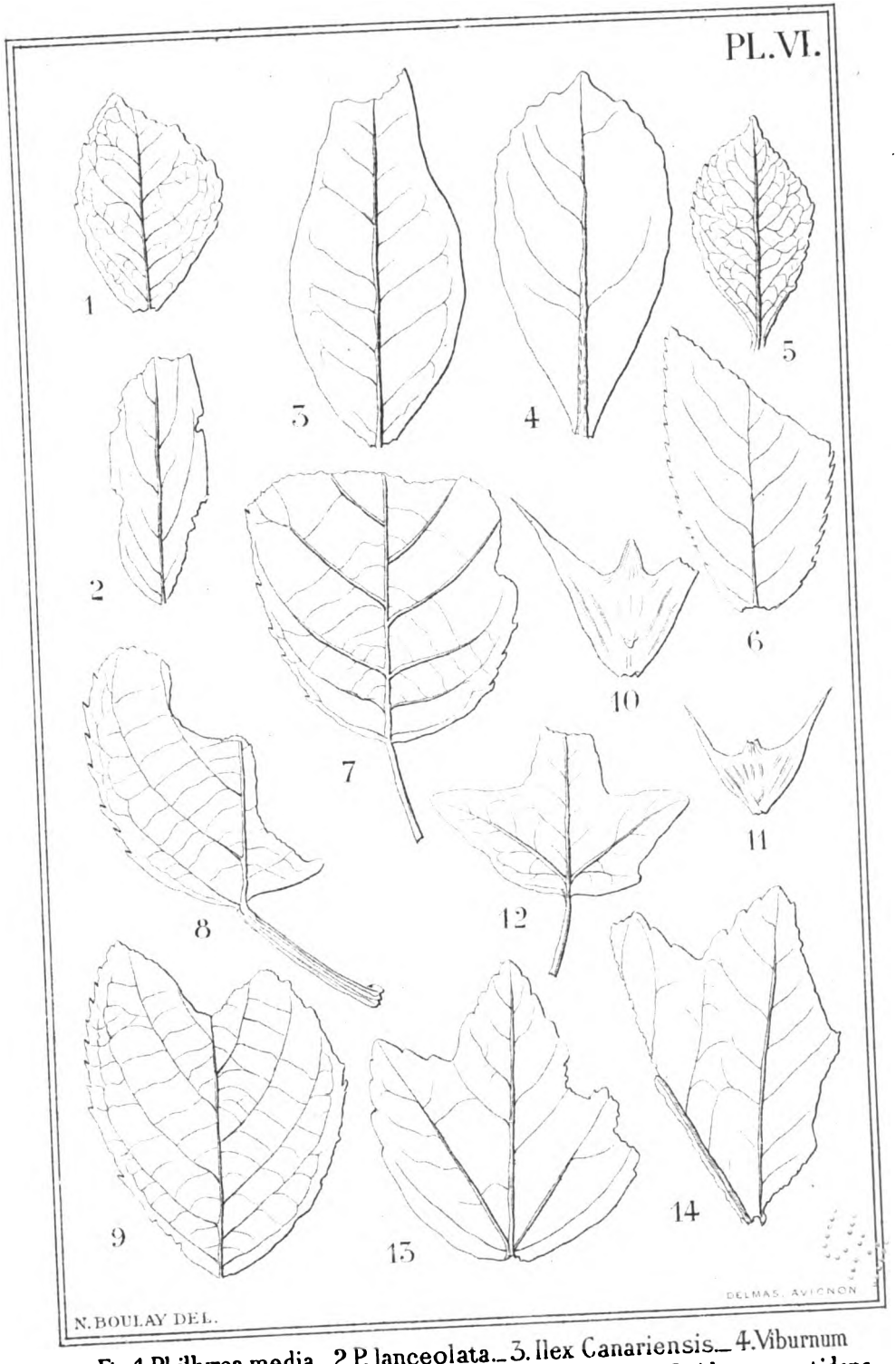

Fig. 1. Phillyrea media.—2. P. lanceolata.—3. Ilex Canariensis.—4. Viburnum Cazioti.—5. Celastrus Gardonensis.—6. Pterocarya.—7-9. Alnus acutidens 10-11. Trapa Silesiaca.—12. Acer Creticum, var.—13-14. A. Nicolai.

Digitized by Google

Digitized by Google

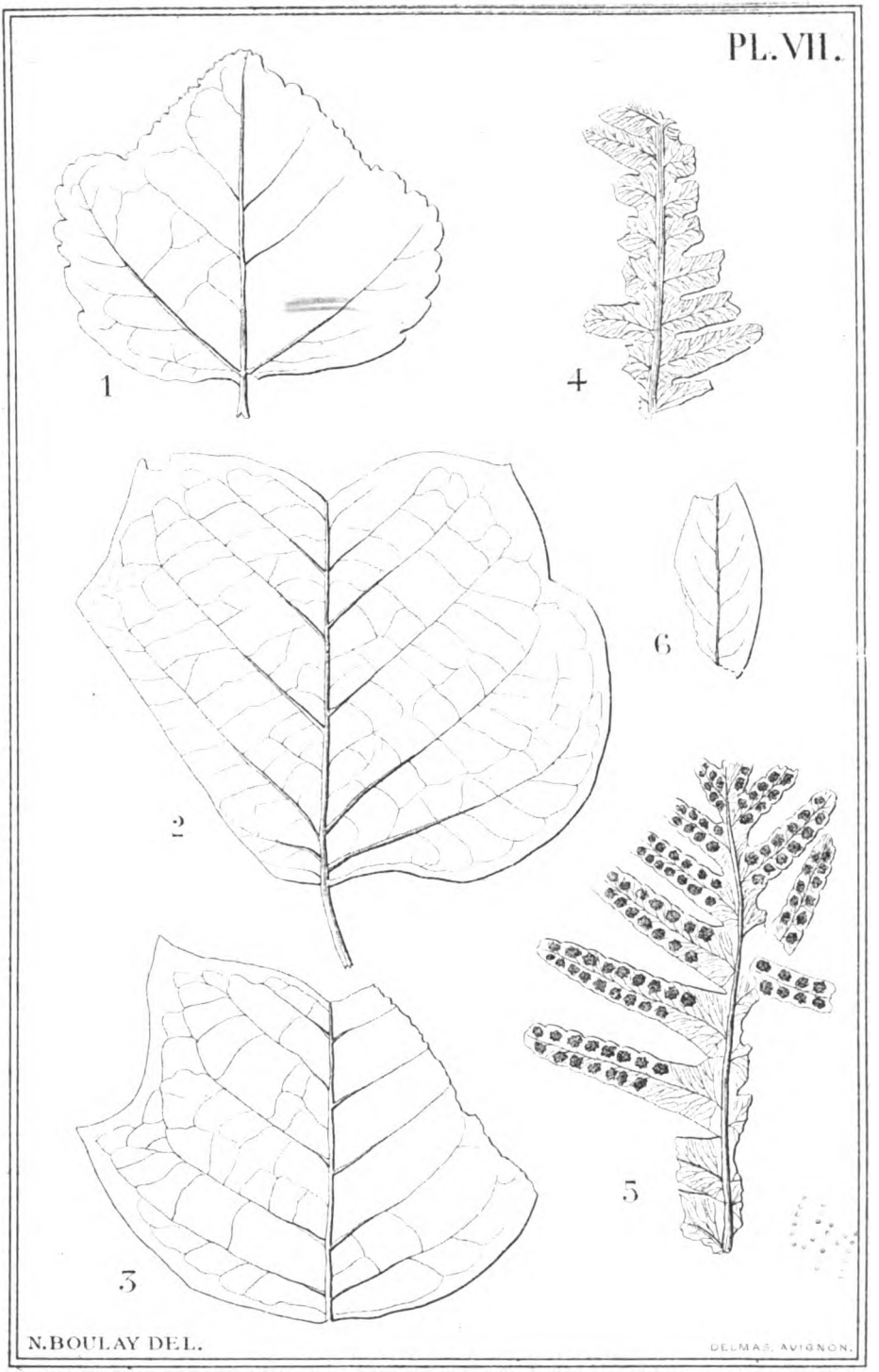

Fig. 1. Tilia crenata._2-3. Liriodendron Procaccinii._
4. Osmunda Bilinica._5. Polypodium vulgare._6. Cassia Lignitum.

Digitized by Google

Digitized by Google

TEMPLE D'AUGUSTE

A SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

J'ai déjà eu l'honneur de vous faire part de la découverte d'une grande et belle mosaïque romaine, dans la maison des Frères Maristes de St-Paul-Trois-Châteaux, et de l'acquisition qui en avait été faite par le Musée Calvet. Dans la même ville, au quartier appelé St-Jean, et à une distance d'environ cent mètres des premières fouilles, il a été trouvé, plus récemment, dans les caves d'une maison appartenant à M. V..., le long du boulevard, une autre mosaïque encore plus grande, car elle ne mesure pas moins d'environ trente mètres carrés. Mais tandis que la première renfermait un sujet mythologique : les noces d'Hercule et d'Hébé, encadré de figures d'animaux marins fantastiques, celle-ci présente seulement un assemblage de lignes ornementales, torsades, guirlandes, entrelacs de diverses couleurs. Faute d'espace et faute de fonds, le Musée a eu le regret de ne pouvoir faire cette nouvelle acquisition, et le propriétaire, qui avait hâte de rebâtir, s'est contenté d'extraire la mosaïque par morceaux et d'en transporter les fragments dans son jardin. A mon voyage à St-Paul-Trois-Châteaux je n'ai pas compté moins d'une cinquantaine de fragments. Les travaux d'extraction ont révélé une circonstance tout à fait inattendue et d'un très haut intérêt pour la chronologie et pour l'histoire locale. Je me fais un devoir de vous la signaler et d'essayer de l'interpréter.

Digitized by Google

Tout au dessous de cette mosaïque, dont l'importance et le mérite témoignaient d'une époque de luxe et de prospérité publique, il a été exhumé de nombreux fragments de la frise d'un majestueux édifice détruit antérieurement. Cette frise, dont la longueur paraît avoir été considérable, à en juger par les parties que j'ai vues, et par le nombre plus grand encore des fragments restés dans le sol ou déjà exhumés des maisons voisines, consiste en grands rinceaux de feuilles d'acanthe de haut style corinthien ou composite. Au dessous de ces feuilles d'acanthe se déroulent deux longs filets ou chapelets d'oves, de grandes perles et autres objets, et l'intervalle des deux filets est occupé par une large bande de lignes géométriques entrecroisées. Le tout se termine en haut et en bas par des moulures plates. J'ai vu aussi des feuilles d'acanthe détachées qui paraissent avoir servi de modillons ou d'antéfixes. Cette riche décoration architecturale dont les débris avaient été enfouis à l'état de remblais au moment de la construction de la mosaïque, avait appartenu évidemment à quelque édifice somptueux des beaux temps de l'art romain. Pour mémoire, je dois ajouter que le propriétaire a trouvé dans les décombres une monnaie du haut empire, trop fruste malheureusement pour désigner à quel règne elle appartenait.

Dans un nouveau voyage que j'ai fait ces jours derniers, j'ai porté mes investigations dans deux maisons voisines, possédées l'une par M. C....., l'autre par M. P.... J'ai observé, dans une ruelle contiguë à la première de ces maisons, les restes d'un portique romain construit en gros blocs de pierre sans ciment, et dont la baie présente une hauteur de $3^{m}50$ depuis le sol actuel jusqu'au sommet de l'arête du cintre, et une largeur de 1 m. 45 à son plus grand diamètre. Au dessus de l'arcade du portique s'élèvent les restes d'un mur à très grand appareil, dans lequel il existe une large niche bordée de divers trous, qui semblent avoir servi à des crochets pour assujétir une plaque de marbre ou de bronze. Sur cette plaque avait dû être gravée quelque inscription dédica-

Digitized by Google

toire. A côté se trouve une autre niche encore plus grande qui ne concorde pas avec la première et dont je ne m'explique pas la destination. Au pied droit occidental de ce portique est adhérent un pilastre cannelé d'une largeur de o m. 40 et d'une hauteur actuelle de 2 m. 50. J'ai constaté dans l'écurie de la même maison un second pilastre et un troisième dans l'épaisseur d'un mur de la maison suivante. Ces trois pilastres entièrement pareils m'ont paru privés de leurs chapiteaux. Dans la cour de la maison C.... sont déposés divers fragments provenant de la frise décrite ci-dessus; mais les sondages partiels qui ont été faits en cet endroit n'ont laissé découvrir aucuns restes de mosaïque. Il faut donc tenir pour certain que la mosaïque ne s'étendait pas jusque-là. Dans la cave se trouvent d'énormes quartiers de pierres qui paraissent avoir servi de fondations

Une ancienne statistique du département de la Drôme, publiée par Delacroix en 1817, donne les indications suivantes : « La ville avait trois portes. L'une, à l'occident, était appelée « porte de la Colonne, à cause d'un monument érigé en « l'honneur d'Auguste..... Dans le quartier appelé St-Jean « (c'est à-dire tout près de cette porte occidentale), on aper- « çoit les vestiges d'un monument et une portion de mu- « raille qui porte des colonnes d'un goût exquis, le tout bâti « de très grosses pierres sans ciment ni mortier. Contre cette « muraille, on a bâti des maisons dans les caves desquelles « on découvre des mosaïques, des sculptures. On en a retiré « deux bas-reliefs(?). Le Père Anselme croit que ces vestiges « sont les restes d'un cirque; la forme annoncerait plutôt « un temple. D'après la tradition, ce fut une église dans le « VI^e^ siècle. La cathédrale ne fut bâtie que vers la fin du « VIII^e^ (1). »

La Statistique monumentale de la Drôme publiée en 1867

(1) Delacroix, *Essai sur la statistique et les antiquités du département de la Drôme*, p. 309 et suiv.

Digitized by Google

par le chanoine Jouve, bien que plus volumineuse et plus détaillée dans son ensemble, ne dit rien ni du portique ni des autres restes existants au quartier St-Jean. Sans doute parce que les vestiges se trouvaient alors peu apparents.

Jusqu'à présent, malgré mes recherches dans divers auteurs qui ont traité du pays tricastin, je n'ai trouvé aucune description ni aucun dessin de ces vénérables restes du passé. Je puis donc les considérer comme à peu près inédits.

A mes yeux, les fragments de la frise corinthienne, débris de la magnificence romaine qui se trouvaient enfouis dans le sol à l'état de remblais, la mosaïque qui les a recouverts pendant tant de siècles cachée elle-même sous les décombres, et aussi le portique et les pilastres à larges cannelures dont les assises mutilées subsistent encore, témoignent évidemment les uns et les autres de deux grandes constructions successives; ils démontrent qu'il a existé là un temple de noble structure dont les ruines ont fait place à un autre édifice qui lui-même a péri ; que dans les temps romains la ville a donc été détruite ou bouleversée deux fois, sinon davantage.

Contrairement à l'opinian du P. Anselme Boyer (1), on ne peut voir dans ces vestiges les restes d'un cirque, car on n'y a remarqué ni lignes courbes et elliptiques, ni gradins. L'architecture était trop élégante et trop ornée pour avoir appartenu à un cirque, qui d'ailleurs, selon l'usage, aurait dû être simplement construit en bois pour sa plus grande partie ; enfin l'enceinte de la ville était trop étroite pour avoir pu renfermer un pareil édifice exigeant une vaste superficie, et dont on devrait retrouver les traces sur un long parcours. On ne peut non plus y chercher ni les restes d'un théâtre ou d'un amphithéâtre, puisque les gradins et autres vestiges d'un monument de cette nature n'ont été signalés dans aucun autre

(1) Le P. Anselme Boyer, *Histoire des évêques de St-Paul.*

Digitized by Google

quartier de la ville ; ni les restes de thermes, puisqu'on n'y trouve aucunes traces de piscines et d'hypocauste.

Il faut donc reconnaître qu'il n'a pu exister là qu'un temple romain; et les vagues indications de Delacroix me paraissent justifiées, bien qu'elles soient dépourvues d'explications, et que jusqu'à présent aucunes fouilles régulières, aucuns sondages continus n'aient déterminé le tracé et les véritables conditions des substructions.

Quelle était la destination de ce temple ? Il n'a pu être consacré qu'à Auguste ou à Rome et Auguste, *Romæ et Augusto.* En effet, le temple de Jupiter de la cité tricastine était situé autre part, au lieu appelé aujourd'hui *Puy Jou, Podium Jovis*, sur une colline hors de l'enceinte de la ville, et, quant à des temples d'autres divinités de l'Olympe, on sait que dans les Gaules ils étaient ordinairement fort petits et ne consistaient le plus souvent qu'en de simples édicules. On sait qu'au contraire ceux consacrés à Auguste, ou à Rome et Auguste, se trouvant de véritables établissements politiques, étaient des édifices de grande importance et de grande magnificence. Ils constituaient le signe, l'attribut de la majesté de l'empire et le témoignage de la vénération du peuple envers l'empereur, et ils servaient souvent de basilique où se tenaient fréquemment les réunions des décurions, les assemblées du peuple, les audiences des magistrats. Plusieurs de ces monuments subsistent encore, notamment le temple d'Auguste et Livie à Vienne, la Maison Carrée à Nîmes.

Ici quelques explications sont nécessaires. A l'instar de la grande colonie de Lyon, métropole des Gaules, qui au nom des divers peuples gaulois, ceux de la Narbonnaise exceptés, avait consacré un autel et un magnifique temple au génie de Rome et à Auguste, *Romæ et Augusto*, la ville de Narbonne, métropole de la riche province qui portait son nom, eut aussi un temple consacré à Rome et Auguste. Les fouilles ont mis à jour des restes imposants de ce monument, et une inscription devenue célèbre a révélé la grandeur de son rôle

Digitized by Google

religieux et politique. A leur tour, les chefs-lieux des cités qui avaient reçu des premiers Césars le titre et les privilèges de colonie, ou qui avaient été autorisés à prendre le nom d'*Auguta* si ambitionné, furent conviés à édifier des temples de même nature dont l'importance et les proportions se mesuraient sans doute à l'importance de la cité, mais qui recevaient toute la magnificence architecturale que les ressources du pays pouvaient comporter. A ces temples était attaché un collège de pontifes, magistrature non moins politique que religieuse, composée ordinairement de six membres nommés sévirs augustaux, et d'un flamine, choisis parmi les plus éminents de la cité, ou du moins parmi les plus dévoués au gouvernement. Ces magistrats ou fonctionnaires religieux, qui ordinairement étaient élus par les décurions, présidaient aux sacrifices et aux autres cérémonies qui avaient lieu en l'honneur de l'empire et des empereurs divinisés, et même de l'empereur régnant. Je n'ai pas à entrer ici dans des détails sur le culte de Rome et Auguste, d'abord facultatif et plus tard devenu obligatoire, ni sur les sévirs augustaux. Il me suffit de signaler les travaux de MM. Mommsen et Hirchfeld, et de MM. Allmer et Duruy sur ce sujet.

La petite ville qui a reçu le nom de St-Paul-Trois-Châteaux, du nom d'un de ses premiers évêques, est située dans une plaine et sur un renflement de terrain qui ne présente actuellement que trois ou quatre mètres d'élévation dans sa partie la plus haute. Sa fondation était relativement peu ancienne. Elle avait dû être contemporaine de celles de Carpentras chez les Cavares Méminiens, et d'Alps, *Alba Helviorum*, dans le Vivarais ; et elle se présentait dans des conditions analogues, c'est-à-dire qu'elle ne devait son origine qu'à la civilisation romaine. Les anciens Gaulois au contraire, dont l'état de guerre était presque permanent, avaient eu le soin de ne s'établir que sur des hauteurs peu accessibles et faciles à défendre. A défaut, dans les pays de plaine, ils s'abritaient derrière le cours de quelque rivière ou au milieu des marais.

Digitized by Google

Quand vinrent les temps de la civilisation romaine, ces demeures furent trouvées par trop incommodes, et peu à peu les populations descendirent dans la plaine, soit au pied de leurs anciens *oppidum*, soit un peu plus loin. Il en fut ainsi à Nîmes, à Orange, à Vaison, à Cavaillon. Avignon, entouré par les bras du Rhône et obligé de se garantir contre les inondations, se trouvait dans d'autres conditions ; il conserva son ancienne assiette au Rocher des Doms. Je crois que l'origine de la population de St-Paul doit être prise à Barri, qui me paraît, comme au plus grand nombre, avoir été l'antique *Aeria* (1), et qui sans doute avait dû être d'abord le chef-lieu, l'*oppidum* du peuple tricastin, fraction du peuple cavare ; elle dut former le noyau de la population de St-Paul, appelé alors *Neomagus*, et aussi de la population de *Senomagus*, aujourd'hui St-Pierre de-Sénos, toutes deux se trouvant au pied de la montagne, l'une du côté du nord, l'autre du côté du midi (2). Mais bientôt le pouvoir impérial prit en mains les

(1) La principale difficulté consiste dans l'interprétation du mot Λυερτον, dans la Géographie de Strabon. Les uns le traduisent par le *Lubéron*, les autres par *Livron*, d'autres par *la Drôme*, mais toutes ces attributions supposent évidemment de trop grandes distances, et l'on admet généralement que le texte de Strabon a été altéré dans les manuscrits. Fl. Valentin estime qu'il faut y substituer le mot Αραυσιον, la ville d'Orange, située à environ 20 kilom. de Barri Je proposerais le mot Ουάσιον. Vaison, la capitale des Voconces, était une grande ville au temps de Strabon, et elle était à peu près à une pareille distance. Pour y venir de Barri, il faut traverser des bois et des terrains accidentés. Ce mot de Ουάσιον n'a que sept lettres, tout comme Λυερτον, et en diffère moins qu'Αραυσιον.

(2) *Senomagos*, du celtique *mag*, *magos*, lieu, enceinte, ville, R. Bellοguet, n° 268, Zeuss, p. 96. *Seno* du celtique *sean*, *sen*, vieux. R. Belloguet, n° 228. *Neomagos*, ville neuve. L'agglomération de *Senomagos* aurait précédé de quelque temps celle de *Neomagos*. Ne faut-il pas reconnaître que les noms de *Neomagos* et d'*Augusta Tricastinorum* n'ont pu appartenir qu'à la même ville. *Neomagos*, nom gaulois latinisé, a été remplacé officiellement par *Augusta*. Par une erreur qui doit paraître étrange, le savant auteur allemand Herzog, dans sa description de la Gaule Narbonnaise, oubliant l'importance de la ville de St-Paul-Trois-Châteaux dans les temps romains, place *Neomagos* à Nyons, et *Augusta Tricastinorum* à Aoste, en Diois, près Crest. Malgré ses restes d'antiquités, malgré son évêché qui

Digitized by Google

destinées de la nouvelle ville, qui devint désormais le chef-lieu du peuple tricastin. Comme plusieurs autres villes de la Narbonnaise sous le règne d'Auguste, elle fut honorée du titre d'*Augusta*, et s'appela *Augusta Tricastinorum*, tout comme Alps, la capitale des Helviens, reçut le nom d'*Augusta Helviorum*, et elle devint cité de droit latin, ce qui lui conférait le droit d'avoir une municipalité de son choix et d'être exempte de certains tributs. Ce titre d'*Augusta* avait pour conséquence immédiate l'établissement d'un temple ou basilique d'Auguste, et d'un collège de sévirs augustaux pour le desservir.

Trois monuments épigraphiques trouvés soit à St-Paul soit aux environs et rapportés par M. Allmer (1) et par le regretté Florian Vallentin, frère de notre collègue (2), établissent qu'il existait à *Augusta Tricastinorum* un collège de flamines ou sévirs augustaux. L'une est l'épitaphe de Quintus Pontius (Dio), sévir augustal ; un autre est l'épitaphe de Titus Amandus, sévir augustal ; le troisième est dédié à Rome et Auguste de la part des sévirs Hortensius, Polienus, et, d'après Vallentin, elle constate l'existence d'un temple de Rome et Auguste à *Augusta Tricastinorum*. On peut dire qu'elles nous en ont conservé une preuve morale.

Ainsi que vous venez de le voir, nous tenons désormais la preuve matérielle de ce temple, que supposaient Delacroix en 1817 et Vallentin environ soixante-dix ans après. Les restes de sa frise violemment brisée, mais sans aucunes traces de vétusté, attestent qu'il a péri dans un désastre public, au

remonte aux premiers temps de la chrétienté, la cité tricastine se trouve omise et supprimée au profit de deux *oppidum* que tout indique n'avoir été que des localités de dernier ordre. — Chalieu, *Antiquités de la Drôme*, p. 91.

Il est dangereux de n'écrire l'histoire qu'en consultant les livres et sans prendre connaissance des lieux. C'est ainsi que le savant d'Anville avait posé la ville d'Aeria au sommet du Ventoux.

(1) Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 316.

(2) Fl. Vallentin, *Augusta Tricastinorum*, p 9 et suiv

Digitized by Google

moment où le culte impérial était encore en pleine vigueur, c'est-à-dire que la ville a été bouleversée une première fois, conformément à la tradition, tandis que l'avenir lui réservait encore des jours de calme et de prospérité. Cette nouvelle période de paix et de prospérité publiques, dont elle a joui après le désastre, se trouve constatée par la construction de la mosaïque, soit que celle-ci ait appartenu au temple réédifié, soit qu'elle ait décoré une église chrétienne, ou même une grande maison particulière. Enfin les décombres qui ont recouvert la mosaïque elle-même sont la preuve du cataclysme final et de la destruction totale de la ville romaine. Alors la population épouvantée dut se réfugier sur les hauteurs de Barri, comme dans le même temps celle d'Alps se réfugiait à Viviers, comme celle de Carpentras à Venasque. Et en effet, ces trois villes, ayant une même faiblesse stratégique qu'elles tenaient des circonstances de leur fondation, devaient subir le même sort. Si *Augusta Tricastinorum* a été renversée deux fois tout au moins, tandis que Carpentras et Alps paraissent ne l'avoir été qu'une seule, c'est que sa situation géographique était encore pire que la leur. Elle se trouvait tout à fait sur la grande route des invasions, au lieu que Carpentras était un peu plus en arrrière, et que Alps était cachée par la chaîne de montagnes qui longe la rive droite du Rhône.

Il s'agit maintenant de déterminer, avec le secours de l'histoire, l'époque de ces événements successifs.

L'historien Grégoire de Tours affirme d'une manière très précise que sous le règne des empereurs Valérien et Gallien, c'est-à-dire au III^e^ siècle, environ vers l'an 265 de notre ère, Chrocus, roi des Alamans, s'étant mis à la tête d'une armée de sa nation, ravagea les Gaules et renversa de fond en comble tous les anciens édifices ; que notamment à Clermont il incendia et détruisit un temple célèbre ; qu'enfin ayant été vaincu et fait prisonnier sous les murs d'Arles, il subit divers

Digitized by Google

tourments et fut mis à mort (1). Grégoire de Tours écrivait son histoire au VI^e^ siècle, et il est la source la plus sûre de renseignements sur ces temps désastreux. Il est vrai que certains critiques modernes ont contesté l'époque de l'invasion de l'allemand Chrocus ou Chrauck, et voudraient la faire reporter seulement au V^e^ siècle, la confondant ainsi avec la grande invasion des Vandales. Mais il faut considérer que l'affirmation de Grégoire de Tours se trouve corroborée par les chroniques, les martyrologes, les archives des anciens diocèses (2), et que d'autre part, si les historiens d'alors n'ont pas fait une mention spéciale de cette invasion, c'est que ces auteurs, italiens pour la plupart, dans leurs récits fort sommaires, n'ont apporté aux évènements de la Gaule qu'un intérêt très restreint. L'historien moderne Gibbon, dont l'opinion peut faire autorité, raconte que sous le règne de Gallien les Allemands franchirent le Rhin et dévastèrent la Gaule jusqu'aux Pyrénées ; qu'ils pénétrèrent même jusqu'en Espagne (3). D'ailleurs, d'après tout ce qu'on sait de ces temps-là, cette invasion ne saurait être douteuse. Alors les armées romaines, peu nombreuses, étaient toutes cantonnées sur les bords du Rhin. A l'exception de deux petites garnisons à Lyon et à Narbonne, la Gaule était entièrement dégarnie de troupes ; ses villes étaient ouvertes et le plus souvent n'avaient pas même des milices régionales ou urbaines pour les défendre. Ainsi donc, une fois la ligne-frontière franchie à la suite soit d'une victoire, soit d'une surprise, soit d'une trahison, les barbares devenaient maîtres de tout le pays. Ce n'é-

(1) Grégoire de Tours, *Hist. des Francs,* trad. Guizot, t. I, p. 29 et 31.

(2) Voir notamment la chronique d'Adon, archevêque de Vienne et la chronique de St-Paul-Trois-Châteaux, *Gallia Christiana*, t. I, p. 704 et 705, et XVI, p. 10.

(3) Gibbon, *Décadence et chute de l'empire romain*, t I, p. 156 et Aurelius Victor, *Breviarium,* II^e^ part. — D'après le P. Anselme Boyer, S. Lupicin, évêque de Vienne, fut martyrisé par ordre de Valérien à *Augusta Tricastinorum,* et peu d'années après cette ville fut ravagée par Chrocus, roi des Allemands.

Digitized by Google

n'était pas une population désarmée, étrangère au métier des armes, amollie par le luxe et une longue paix, qui aurait pu les arrêter ; de plus,les bandes des barbares, en petit nombre d'abord, s'étaient bien vite recrutées de tout ce que la contrée renfermait d'aventuriers, de vagabonds, de malfaiteurs, d'esclaves fugitifs. Il faut donc admettre chronologiquement cette première invasion qui fut une des plaies du lamentable règne de Gallien. Elle dura peu ; elle passa comme ces cyclones qui, dans les régions équatoriales, répandent partout les ruines et la désolation, mais dont les désastres sont bientôt réparés. Les successeurs de ce misérable empereur, Claude-le-Gothique, Aurélien, Probus, relevèrent bientôt les destinées de l'empire, et sous le règne de Dioclétien et de Constantin-le-Grand la Gaule retrouva sa prospérité matérielle. Cette prospérité matérielle est constatée dans notre région par la grande quantité de monuments et de monnaies des temps de la dynastie flavienne. C'est sous le règne de Constantin ou de ses fils que je serais porté à fixer la construction de la mosaïque, qui, à la différence de celle du Musée, ne présente aucun caractère païen. On réparait, on bâtissait beaucoup dans ce temps-là, mais le beau temps du grand art romain était passé sans retour, et tout portait l'empreinte d'une irrémédiable décadence. Puis tout à coup, au V^e^ siècle, survinrent les grandes invasions qui firent la nuit partout. Tout fut détruit ou rasé, les bâtiments nouveaux et ce qui restait des anciens (1).

Il est de tradition signalée par Delacroix qu'au VI^e^ siècle, c'est-à-dire après les grandes invasions, on avait bâti une

(1) Lettres de S. Jérôme, *passim*.

Amédée Thierry, *Récits de l'histoire romaine*.

A la suite d'une de ces invasions, Sidonius Apollinaris écrivait à S. Patiens. évêque de Lyon, pour le louer d'avoir charitablement secouru par des envois de grains, la population tricastine et la population valentinoise et autres réduites à la famine par les Goths, *post gothicam depopulationem, post segetes incendio absumptas, tabescentibus fame populis*.

Sidonius Apollinaris, lib. VI, Epist. IX.

Digitized by Google

église au quartier St-Jean, tout près de la porte qui conserve aujourd'hui ce nom ; que cette église ayant été ruinée, sans doute par les Sarrasins, la cathédrale actuelle, dans un autre quartier de la ville, fut édifiée à la fin du VIII^e^ siècle, par ordre de Charlemagne. Cette tradition me paraît mériter créance. Mais tenons pour certain qu'au VI^e^ siècle les temps étaient trop malheureux, trop agités, trop barbares pour permettre d'élever un édifice nouveau de quelque importance, et de le décorer d'une riche mosaïque, ou bien d'un portique de pilastres cannelés et d'une frise corinthienne On se bornait alors à installer les églises dans les ruines des anciens temples et à relever en partie les matériaux païens qui jonchaient le sol. C'est ainsi que, près des pilastres, j'ai remarqué un vieux pan de mur qui présentait pour partie un appareil romain et pour partie divers appareils de temps postérieurs. Ainsi donc, rien ne s'oppose à ce que, sur ce même emplacement où s'étaient élevés par deux fois des édifices romains, une église chrétienne ait été établie pendant quelque temps.

Je résume cette lecture. La découverte fortuite et inattendue de fragments de sculpture cachés sous une mosaïque, elle-même cachée dans le sol sous des décombres, démontre : 1° qu'il y avait en ce lieu un temple d'Auguste dont les vestiges étaient restés généralement ignorés, mais dont l'existence était indiquée par trois monuments épigraphiques ; 2° que la ville d'*Augusta Tricastinorum* a été détruite ou ravagée deux fois tout au moins dans les temps romains, la première au III^e^ siècle, par les Allemands de Chrocus, la seconde, au V^e^ siècle, par les Vandales et autres barbares d'outre-Rhin, avant le fléau des invasions Sarrasines dans les temps Carolingiens. Quelque moment, de nouvelles fouilles régulièrement faites achèveront de mettre au grand jour ces vérités, que je me félicite d'avoir eu à vous exposer.

A. SAGNIER.

Digitized by Google

AUTEL DE JUPITER

PRÈS CRILLON

Au cours des explorations que j'ai faites récemment dans la région du Ventoux, mon attention a été appelée sur un monument antique situé près des limites actuelles des territoires de Crillon et de St-Pierre-de-Vassols, le long d'un ancien chemin. Ce monument, qui à présent sert de support à une croix, consiste en un autel de pierre calcaire de forme rectangulaire et d'une hauteur totale de 1 m. 09, y compris sa base et la corniche dont il est surmonté. Sur sa face principale, qui regarde le midi, se trouve sculptée, au milieu, une roue à 8 rayons et d'un diamètre de 0.28. Le tout est d'une exécution fort simple, mais non sans régularité, et d'un aspect vénérable qui témoigne d'une réelle antiquité. Il m'a paru certain que cet autel était d'origine gallo-romaine.

La figure d'une roue sculptée n'est pas rare sur les monuments gallo-romains de notre région, et plus particulièrement sur les monuments votifs. Elle est un des attributs ordinaires du Jupiter romain, le roi des dieux, qui commandait aux phénomènes de l'air et lançait la foudre, et qui était honoré sous les noms de *Diovis*, de *Diespiter*, de *Summanus*, avec les épithètes de *tonnans* et de *fulgurator* (1). Le culte de Jupiter

(1) Preller, *Les dieux de l'ancienne Rome*, p. 165.

Digitized by Google

tonnant fut mis en grand honneur à Rome sous l'empereur Auguste qui, ayant couru un extrême danger d'être frappé de la foudre, consacra à ce Dieu, par reconnaissance d'avoir été épargné, un splendide temple de marbre au sommet du Capitole (1). De là ce culte se propagea dans les diverses régions de l'empire, et particulièrement dans la Gaule Narbonnaise. Mais déjà les Gaulois, depuis de longs siècles, avaient eu aussi un dieu du tonnerre ; ils le nommaient *Taran*, *Taranis*, et célébraient pareillement son culte sur les hauts sommets. M. Cerquand, notre regretté collègue, avait fait des études spéciales sur cette divinité (2).

Le Musée Calvet possède un remarquable spécimen d'une roue analogue à celle que je viens de vous signaler. Elle est un des attributs dépendant de la grande statue de Jupiter découverte à Séguret, près Vaison, il y a quelques années, et placée au milieu de la grande galerie principale. Je citerai aussi avec le même attribut une statue de petites proportions qui paraît être la réduction de celle-ci, et qui existait dans la collection de feu M. Eugène Raspail, à Gigondas. Un autre petit autel portant une roue existe à Rognonas, près d'Avignon. Enfin, notre collègue M. Rochetin a bien voulu m'indiquer un cippe ou autel votif portant une roue et un faisceau de dards ou rayons de la foudre, et qui se trouve au Musée de Nîmes. Il ne me serait pas difficile de prolonger cette énumération.

Pourquoi cet attribut donné à Jupiter, roi du ciel et dieu du tonnerre ? C'est que d'une part la roue, le cercle représentaient, dans un sens mystique, l'horizon, le ciel, le monde, l'univers. C'est que d'autre part le bruit du roulement de la roue d'un char ressemblait dans une certaine mesure aux roulements lointains du tonnerre. Il y avait là tout à la fois une onomatopée et une métaphore, le signe pour la chose signi-

(1) Suétone, *Auguste*, 29. — Ampère, l'*Empire romain à Rome*, t. I, p. 210.
(2) Cerquand, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1882.

Digitized by Google

fiée. La roue était donc la représentation du tonnerre, et comme en cette qualité elle se trouvait un attribut appartenant à Jupiter, elle pouvait être employée elle-même pour remplacer l'effigie de cette divinité. C'était un moyen simple et économique, commode et facile pour les fidèles peu fortunés de témoigner leur dévotion au roi des dieux, ou d'accomplir sans trop de frais un vœu qu'ils avaient formé. Les diverses religions, et je me permets de dire aussi la religion chrétienne elle-même, ne proscrivaient pas cet expédient. L'aigle, le taureau, le lion, représentent les évangélistes saint Jean, saint Luc, saint Marc ; les clefs représentent saint Pierre, la croix est le symbole du christianisme. Pour mémoire seulement, je ferai remarquer que, d'après les mythographes, certaines divinités de premier ordre, Minerve, Apollon, Mercure, Pluton avaient obtenu de Jupiter le privilège de lancer la foudre en quelques occasions rares et exceptionnelles ; mais la foudre et ses signes représentatifs n'en étaient pas moins l'attribut spécial et essentiel de Jupiter et s'identifiaient avec lui. A Rome, à certains jours de fête, ses prêtres préparaient et distribuaient aux fidèles des gâteaux en forme de roue, « sans doute, a dit Preller, comme un symbole du dieu de la foudre (1). » Dans le même ordre d'idées, Taranis, le dieu gaulois tonitruant, était représenté non plus avec une roue, mais porteur d'un marteau de fer ou d'un maillet de bois, instruments fort bruyants de leur nature et qui étaient les signes du bruit. Sous la domination romaine, quand les divinités d'origine italique furent substituées aux divinités gauloises, Sylvanus, le dieu des forêts, prit la place de Taranis ; il lui emprunta son maillet, mais conserva en même temps la syrinx qu'il avait empruntée lui-même au dieu Pan, d'origine grecque, et qui reproduit le sifflement des vents dans les bois. Dans les pays étrusques, au fond des nécropoles, ou sous les vitrines des musées, j'ai remar-

(1) Preller, *Id.*

Digitized by Google

qué des peintures et des bas-reliefs qui représentaient aussi des divinités portant des maillets et de grands marteaux de fer ; mais celles-ci, au lieu d'appartenir au monde de l'air, appartenaient au contraire au monde infernal ; elles semblent avoir inspiré aux temps de la Renaissance les pinceaux des florentins Spinelli et Orcagna.

Les autels consacrés au dieu du tonnerre, Jupiter romain ou Taranis gaulois, se trouvaient ordinairement placés sur des lieux élevés fréquemment visités par la foudre : *Feriunt summos fulmina montes*, a dit Horace. J'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie de Vaucluse, il y a quatre ans, d'une inscription gauloise consacrée au dieu Taranis, que M. Deloye, conservateur du Musée, et moi nous venions d'exhumer d'un amas de ruines au sommet de la montagne d'Orgon (1). Cette inscription, qui est en caractères grecs, enrichit actuellement la collection épigraphique du Musée Calvet, et tout récemment j'ai eu la satisfaction d'en remarquer un moulage au Musée de St-Germain. Pareillement, l'autel près de Crillon se trouve sur un lieu élevé et découvert, ayant une altitude d'environ 300 mètres, et dominant la plaine de Caromb et de Carpentras et la vallée de Bedouin.

Dans le paganisme romain, tout endroit frappé de la foudre était regardé comme sacré. Pour le préserver de tout contact profane, on l'entourait d'une barrière ou rebord circulaire en forme de la margelle d'un puits ; il prenait le nom de *puteal*, et on y gravait ordinairement sur un cippe les mots *fulgur conditum*. Parfois on y faisait le sacrifice de deux brebis, et il prenait alors le nom de *bidental* (2) :

> . . . . . *an triste bidental*
> *Moverit incestus* (3).

Il est présumable que l'autel de Crillon avait consacré lui-même un lieu qui avait été frappé de la foudre.

(1) Sagnier, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1885.
(2) Festus, *De verb. Sign.*, lib. II.
(3) Horace, *Ars poetica*.

Digitized by Google

On pourrait lui attribuer encore une autre destination qui, du reste, ne serait pas en contradiction avec la première. J'ai dit que cet autel se trouve à peu de distance des limites actuelles des territoires de Crillon et de St-Pierre-de-Vassols. On sait combien, dans les temps antiques, le bornage des territoires et des héritages était l'objet d'un respect religieux. Le dieu Terme avait sa place au Capitole, parfois on l'identifiait avec Jupiter lui-même, et on l'appelait *Jupiter terminalis* (1). Jupiter tonnant et *Jupiter terminalis* se trouvaient donc une seule et même divinité avec des attributs différents. En outre, le long des chemins on élevait des autels, des statues, des Hermès de divinités topiques ou autres, pour consacrer les limites qui séparaient le territoire des cités ou des peuples dépendant de l'empire. C'est ainsi notamment qu'on a découvert dans les Hautes-Alpes un autel votif consacré à Mercure *finitimus*, et qui, d'après Florian Vallentin, avait été élevé sur la limite de la Gaule narbonnaise et des états de Cottius (2). Dans les républiques de l'ancienne Grèce cet usage existait pareillement. Une statue de Minerve annonçait qu'on entrait dans le territoire des Athéniens, une statue d'Apollon dans celui des Delphiens (3). Pour la question qui nous occupe, il faut considérer que le terroir de St-Pierre-de-Vassols forme l'extrémité de la fertile plaine qui s'étend depuis le cours du Rhône, et qu'au contraire avec le terroir de Crillon commence la région des montagnes, contreforts ou dépendances du Ventoux, c'est-à-dire des Alpes. C'est à partir des terroirs de Crillon et du Barroux que commencent les études des géologues sur le massif du Ventoux. En conformité des textes de Strabon (4), il faut tenir pour constant que le pays de la confédération cavare occupait toute la plaine et que le pays des Voconces occupait la région des montagnes.

(1) *Dictionn. Pittiscus*, voc. *Terminus*, *Terminalis*.
(2) Fl. Vallentin, *Épigraphie des Hautes-Alpes*, p. 37.
(3) Pausanias, liv. I, p. 292 et *passim*.
(4) Strabon, liv. IV, *passim*.

Digitized by Google

Je dois ajouter que sur la carte de la Gaule narbonnaise, insérée dans le savant recueil épigraphique de M. Hirchfeld, la ligne rouge formant la démarcation entre les Cavares et les Voconces, passe précisément dans le terroir du village actuel de Crillon.

De toutes ces considérations, il me semble qu'on doit conclure que les confins des Cavares et des Voconces étaient aux environs des villages actuels de Crillon et de St-Pierre-de-Vassols, et il est raisonnabls d'admettre que l'autel orné de la roue, attribut de Jupiter, était une des limites du territoire des deux peuples, en même temps qu'il pouvait indiquer un endroit frappé de la foudre. Au milieu de terrains vagues, était-il possible de prendre un repère plus certain ?

Ainsi donc, s'il est démontré que l'autel dont il s'agit était consacré à Jupiter, dieu du tonnerre, il y a aussi toute raison de croire qu'il avait servi de limite entre le territoire des Voconces et celui des Méminiens, fraction du peuple cavare. Malgré sa modeste apparence, il présente donc beaucoup d'intérêt.

SAGNIER.

Digitized by Google

I

Le 6 Avril 1327

Au couvent de Ste-Claire, a Avignon

Cette date à jamais se grava dans son cœur :
Ce fut le jour auguste où l'amour à son âme
Révéla ces doux chants qu'emplit sa chaste flamme,
Pur soupir exhalé comme un parfum de fleur.

De l'ancienne chapelle où l'angélique femme
Apparut, séduisant par son charme vainqueur,
Il ne subsiste plus qu'une voûte du chœur;
L'homme ainsi, poursuivant toujours son œuvre infâme,

Sur tous nos souvenirs ose porter la main,
Et rien n'est assuré d'avoir un lendemain ;
Il fut aussi détruit le pieux monastère.

Par cet amour de Laure, idéal, éthéré,
Qui fit rêver du ciel à Pétrarque inspiré,
N'était-il pas deux fois sacré ce sanctuaire ?

COMMENTAIRE

C'est dans la matinée du 6 avril 1327, un vendredi saint, que Pétrarque, entrant dans la chapelle du couvent des religieuses de Sainte-Claire, à Avignon, vit pour la première fois Laure de Sade, et que, frappé de sa beauté, il s'éprit de cette jeune femme, qu'il a immortalisée dans son *Canzoniere*.

Digitized by Google

Le couvent de Sainte-Claire, qui avait été fondé vers 1239, ainsi que nous l'apprend P. Achard, dans son *Dictionnaire des rues d'Avignon*, p. 114, occupait la partie nord de l'île de maisons située entre la rue de la Masse, au nord, la place du Petit-Paradis, au levant, la rue du Crucifix, au midi, et la rue Pétramale, au couchant. A la Révolution, les bâtiments de ce monastère furent confisqués comme biens nationaux, puis vendus et finalement démolis pour faire place aux immeubles que l'on voit aujourd'hui. On remarque tout autour du jardin de la maison de M. Bastide, ancien magistrat, la trace des arceaux de l'ancien cloître. Quant à la chapelle, on peut en voir un dernier vestige, une voûte ogivale dans l'escalier de la petite maison dépendante de celle de M. Bastide, et actuellement occupée par M. l'abbé Giraud, vicaire de St-Didier. C'est ainsi que cet ancien couvent et sa chapelle ont à peu près entièrement disparu, et qu'Avignon a perdu un des restes les plus intéressants de sa grande et curieuse histoire.

L. ROCHETIN.

Avignon, juin 1889.

Digitized by Google

II

A propos de l'ancien Hôtel de Sade

C'est là qu'elle vécut noble, aimante et sereine,
C'est là qu'elle rêva de son poëte épris ;
Lui parfois, en passant, à ses yeux éblouis,
Voyait soudain briller sa beauté souveraine :

Tantôt, près de la porte, avec un doux souris,
Assise sur le banc, comme une jeune reine,
De la fraîcheur du soir elle aspirait l'haleine,
Tantôt apparaissaient de loin ses traits chéris,

Lorsqu'elle s'accoudait pensive à sa fenêtre ;
Et Pétrarque chantait l'émoi qu'elle fit naître.
Quand je passe devant la gothique maison,

Je songe, chaque fois, à l'heureuse aventure,
Il me semble toujours, charmante illusion,
Que je vais voir aussi la suave figure.

COMMENTAIRE

L'ancien hôtel dont il est ici question est celui dont on voit la façade, rue Dorée, et où est installée aujourd'hui l'École professionnelle de dessin. Les Sade étaient une vieille famille de négociants enrichis et anoblis d'Avignon. Au XIV[e] siècle, ils vendaient du chanvre et de la toile, commerce fort répandu alors et

Digitized by Google

très lucratif, qui leur avait permis de bâtir l'hôtel dont nous nous occupons. Composé de constructions du XIV^e^ et surtout du XV^e^ siècles, c'était un des plus beaux et des plus curieux de cette époque. Notre érudit confrère, M. Bayle, qui recherche avec passion tout ce qui se rattache au souvenir de Pétrarque et de Laure, a consacré à cette construction, dans le *Bulletin archéologique de Vaucluse*, de 1879, une étude des plus intéressantes. Dans le testament de Paul de Sade, du 19 mai 1345, par lequel il lègue cet hôtel à son fils Guillaume, et laisse la jouissance de certaines de ses parties à trois autres de ses fils, il est dit que l'un d'eux, Hugues de Sade et sa femme, y occupent deux chambres, *duas cameras*. La femme d'Hugues de Sade n'était autre que la Laure de Pétrarque. « Rien ne s'oppose, écrit M. Bayle, à ce que nous placions ces chambres ou appartements comprenant plusieurs pièces, dans l'aile septentrionale de l'hôtel, sur l'ancienne rue qui le sépare de la maison du Laurens, et qui servait d'avenue à l'ancien Jeu de Paume. Il y a de ce côté quatre immenses fenêtres complètement murées, mais dont les encadrements et les meneaux sont encore très visibles. N'est-ce point là qu'était une des deux fenêtres dont parle Pétrarque dans le sonnet 79, et ne faut-il point placer l'autre au couchant, sur la rue Dorée ?

« *Quella fenestra ove l'un sol si vede*
« *Quando a lui piace, e l'altro in sù la nona ;*
« *E quella dove l'aere freddo suona*
« *Ne' brevi giorni, quando borea'l fiede.* »

« L'orientation ne saurait être mieux indiquée, continue M. Bayle : la *nona*, c'est, dans la division du jour, la neuvième heure, en comptant depuis six heures du matin, la première heure des Romains; elle correspond, chez nous, à trois heures de l'après-midi. A ce moment, le soleil commence à s'incliner vers l'occident, et je me suis assuré *de visu* que ses rayons frappent alors en plein la façade des maisons de la rue Dorée. »

Il est donc permis de supposer que c'est là que vécut et mourut de la peste, en 1348, la glorieuse et chaste amante de Pétrarque.

Ceux qui s'intéressent à l'art et au moyen âge avignonais regretteront profondément que cet hôtel n'ait pas été complètement

Digitized by Google

conservé et restauré dans son état primitif. On a mieux aimé bâtir une maison sur l'emplacement de sa cour et faire disparaître, avec le vieux puits et sa jolie potence, une bonne partie de ses constructions. L'intérieur de ce qui reste a été remanié et approprié aux usages auxquels il a été affecté de nos jours. Enfin ses murs ont été grattés et blanchis, comme si la couleur que le temps répand sur les vieux monuments ne concourait pas à leur expression artistique.

L. ROCHETIN.

Avignon, juin 1889.

Digitized by Google

MONUMENTS

ET HISTOIRE DE VAUCLUSE

DANS LES TEMPS ANTIQUES ET AU MOYEN AGE

INTRODUCTION

Le culte des eaux est une des formes les plus générales des religions primitives; il a existé en Égypte, dans l'Inde, en Perse, dans l'Asie-Mineure, et passa de là en Europe avec les migrations aryennes. Il tenait une grande place dans la religion populaire des Gaulois, avant la conquête romaine. L'imagination ardente et naïve de nos aïeux celtiques s'exaltait pieusement devant ces réservoirs mystérieux qui versent avec une libéralité inépuisable des trésors de vie et de santé. Elle y attachait un caractère sacré et en faisait le séjour d'êtres fantastiques doués de pouvoirs surnaturels.

Comme ces poétiques croyances étaient sans danger pour la politique ombrageuse des Césars, elles furent légalement adoptées par le polythéisme romain qui poursuivit le druidisme dogmatique avec tant d'acharnement.

Le Christianisme, ne pouvant les détruire, s'efforça de les transformer. Il exorcisa les sources qui étaient un lieu de pèlerinage, et s'empara des édicules qui les avoisinaient, des temples et des oratoires consacrés aux *Déesses-Mères,* aux *Fées*, aux *Dames-Blanches*, pour les dédier à la vierge Marie,

Digitized by Google

aux Anges et aux Saints. Mais il fut souvent obligé de tolérer d'anciennes pratiques superstitieuses, en les adaptant tant bien que mal aux nouveaux rites.

Cette religion de la nature, qui a laissé de si vives empreintes sur le sol et dans les mœurs de la vieille Armorique et des plateaux éduens, eut sans doute à Vaucluse un sanctuaire vénéré auquel s'attachaient un grand intérêt historique et de curieuses légendes ; mais sur cette terre provençale, labourée par tant d'invasions, et où tant de civilisations diverses ont déposé leurs stratifications humaines, les monuments et les traditions antiques ont souffert plus qu'ailleurs de l'action destructive des siècles. Un vague souvenir, le nom de *Grotte des fées* donnée à une caverne presque ignorée des habitants du pays, voilà tout ce qui rappelle, auprès de la plus belle des sources de la Gaule, le culte des Génies des eaux, si populaire chez nos ancêtres.

D'après quelques auteurs modernes (1), les Romains auraient érigé à Vaucluse un temple dédié aux nymphes des fontaines ; le fait n'est pas historiquement démontré, mais on peut interroger sur ce point des témoins d'une autorité incontestable.

A l'entrée du village, au fond d'une petite place ornée d'une croix votive, on voit une église d'humble apparence. Le touriste regarde et passe ; mais l'archéologue s'arrête et s'émeut. Cet édifice cache dans ses murs et dans ses fondements la solution du problème de son origine ; tout y confirme l'dée qu'il a été construit en grande partie avec les matériaux d'un temple voué aux divinités du Paganisme. On ne saurait en effet assigner une autre provenance aux briques romaines et aux nombreux fragments de sculpture qu'on y découvre çà et là, enchâssés sans ordre dans la maçonnerie de l'église, enterrés sous les dalles du pavé, épars dans le jardin du presbytère et jusque dans le lit de la Sorgue.

(1) Voir Achard, *Géographie de la Provence ;* Guérin, *Description de la Fontaine de Vaucluse ;* l'abbé Arnavon, *Retour de la Fontaine de Vaucluse.*

Digitized by Google

Tous ces monuments et d'autres encore, tels que les vestiges du canal qui conduisait, dit-on, à Arles les eaux de la Sorgue, et le tunnel percé dans le roc à l'entrée du village, attestent, conformément à la tradition, que les Romains, comme avant eux les Gaulois, séduits par la sauvage beauté du vallon de Vaucluse, qu'entouraient alors de vastes et majestueuses forêts, y avaient élevé un temple aux divinités protectrices des bois et des fontaines.

La même tradition attribue à saint Véran, évêque de Cavaillon, qui vivait à la fin du VI^e^ siècle, la fondation de l'église paroissiale. Ce saint est extrêmement populaire dans toute la contrée qu'arrosent les eaux de Vaucluse et dans l'ancien diocèse de Cavaillon ; le prénom de *Véran* y est aussi commun dans les familles que celui de *Marius* dans le département des Bouches-du-Rhône. Cela prouve que le peuple garde fidèlement la mémoire des bienfaits qu'il a reçus : l'évêque Véranus fut un bienfaiteur public, comme le général romain vainqueur des Cimbres et des Teutons ; de vieilles chroniques le montrent délivrant Vaucluse d'un dragon monstrueux qui y répandait la terreur et la mort.

On lit dans les hagiographes qu'après cette victoire miraculeuse, Véranus édifia deux chapelles, l'une près de son ermitage, consacrée à la vierge Marie, et l'autre sur le sommet même du gigantesque rocher au pied duquel naît la Sorgue.

Achard, dans sa *Géographie de Provence*, et l'abbé Arnavon, dans son *Retour de la Fontaine de Vaucluse*, racontent que de leur temps on voyait encore sur le rocher, et presque sur le bord perpendiculaire au bassin, les restes du premier de ces édicules. Il y avait notamment des tronçons de colonnes d'une très belle pierre. Ce fut pendant plusieurs siècles le but d'un pèlerinage qui attirait un grand nombre de fidèles ; mais il n'en reste plus aujourd'hui que le souvenir.

Quant au sanctuaire que le saint évêque construisit près de la Sorgue, et où il fut enseveli vers la fin du VI^e^ siècle, le temps, s'il ne l'a pas entièrement respecté, nous en a du

Digitized by Google

moins conservé une partie importante ; c'est la *Cella* où se trouve la tombe primitive de Véranus. Au transept de gauche de l'église paroissiale est adossée une chapelle basse fermée par une porte à claire-voie ; là, s'appuyant contre la muraille humide et sombre, dans laquelle sont encastrés des fragments d'ornementation ayant appartenu au temple primitif, on voit un sarcophage gallo-romain en pierre dure soutenu par des bases antiques. C'est dans ce tombeau que le corps de Véranus a reposé jusqu'au 7 juillet 1321. Il fut alors transféré à Cavaillon. C'est à tort que l'abbé André, dans sa Notice historique sur le tombeau de saint Véran, place cette translation dans l'année 1311, et sous l'épiscopat de Pons Augier ; il résulte d'un acte authentique conservé dans les archives de l'évêché de Cavaillon qu'elle eut lieu à la date sus indiquée et fut présidée par l'évêque Pons de Lagnes (1). M. l'abbé André, qui était correspondant du Ministère pour les travaux historiques, a commis bien d'autres erreurs, et donnait souvent pour de l'histoire les rêveries de son imagination ou celles de l'abbé Costaing de Pusignan. En voici une première preuve :

« Pendant ces âges de foi où les pèlerinages auprès des « saintes reliques étaient le plus en honneur, Vaucluse, dit-il « dans l'ouvrage précité, vit accourir sous les voûtes de son « sanctuaire vénéré de longues files de pèlerins obscurs, ainsi « que les plus hauts personnages. Vers la fin du VIII^e^ siècle, « Aldane, fille de Charles-Martel, mère de Guillaume-au-« Cornet, à qui Charlemagne avait donné la principauté « d'Orange, vint, après une victoire signalée que son fils « remporta sur les Sarrasins, déposer sur le tombeau de « saint Véran des offrandes d'actions de grâces (2). Voici

(1) *Mémoires pour le Chapitre de Cavaillon*, par l'abbé de Ribères, chanoine, fol. 11 (*Arch. départementales de Vaucluse*).

(2) C'était, d'après l'abbé Costaing (*Laure des Baux*), une quantité de pièces d'or piquées dans des oranges.

Digitized by Google

« comment Pétrarque, dans sa Xe églogue (1), raconte le « fait :

« *On vit bientôt s'élever, non loin de la fontaine, une chapelle sainte et une citadelle ; c'est là que se plaisent la verdure, l'olivier et la forêt de pins qui les entoure. Ce fut là qu'une dame de la tige et du sang des rois porta la pomme-orange. Ce fut cette illustre mère de famille qui, pleine de joie de voir la retraite des ennemis, porta dans le temple de Véranus son offrande de pommes d'orange dans des corbeilles d'osier. Je raconte ici des choses mémorables dont je suis sûr ; car j'ai vu dans ce lieu même le seigneur qui a chanté notre espagnole triomphante avec la voix du lion et du taureau* (2). »

Malgré tout le plaisir que nous aurions à accepter comme vraie cette curieuse légende, les droits imprescriptibles de l'histoire nous obligent à dévoiler son étrange origine. Nous montrerons en même temps avec quelle facilité s'accréditent les erreurs historiques les plus grossières, par la complicité de l'ignorance et du défaut de critique.

La prétendue citation de Pétrarque est empruntée à une

(1) *Laurea occidens.* Dans cette églogue, sous la forme allégorique d'un voyage en Grèce et dans le Latium, Pétrarque passe en revue tous les poètes grecs et latins, et après avoir fait leur éloge, déplore l'état de décadence de la poésie au XIVe siècle.

(2) . . . . . *Mox area sacra,*
Fontis retro arxque alta domant ; huic pinea lætat
Sylva virens dulcesque oleæ ; gremioque Deorum
Clara ferens roseum pomum stat laurea virga.
Hæc matrona fuit hostis quæ læta remoti,
Vimineis calathis templo, aurea poma sacravit.
Mira loquar suprafidens, sic carmina vidi,
Et dominum pariter qui æqua bovis atque leonis
Hispanam nostram modulatur voce juvantem.

On nous pardonnera de citer ici ce galimatias amphigourique ; c'est une pièce de conviction que nous sommes forcé d'exhiber, malgré la répugnance qu'elle nous inspire.

Digitized by Google

bizarre élucubration de l'abbé Costaing de Pusignan, ancien chartreux, membre de l'Athénée de Vaucluse, chargé vers 1810 de la garde du cabinet d'histoire naturelle d'Avignon, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1820, époque de sa mort. Dans ce livre, qui a pour titre : *La Muse de Pétrarque dans les collines de Vaucluse, ou Laure des Baux*, l'abbé Costaing soutient une thèse qui s'écarte absolument de tous les systèmes qui s'étaient jusqu'à lui partagé l'opinion publique sur l'origine et la condition de Laure. Il prétend s'appuyer exclusivement sur les écrits de Pétrarque, en prenant pour guide un manuscrit connu de lui seul et qu'il n'a jamais communiqué à personne. C'est d'après ce mystérieux document qu'il raconte l'établissement du Christianisme dans les contrées voisines de la Sorgue, et la fondation de la chapelle de St-Véran à Vaucluse.

Nous avons donné plus haut la traduction des prétendus vers de Pétrarque sur ce sujet; voici celle du texte qu'on lit dans toutes les éditions connues des églogues latines de ce poète :

« Leur voix était faible, la source où ils puisaient jaillis-
« sait nouvellement du champ sacré, et leur Muse habitait
« un palais sublime dans une vaste forêt de pins verdoyants
« et de doux oliviers. Sur le seuil, une vierge glorieuse por-
« tait sur son sein rougissant son fils radieux. Je vis aussi
« une matrone consacrant dans le temple des fruits d'or
« cueillis dans des jardins lointains et renfermés dans des
« corbeilles flexibles. Je parle ici de choses merveilleuses et
« au dessus de toute croyance ; mais j'ai vu les vers qui les
« attestent. Là fut encore un fils de l'Espagne, composant
« des poèmes dans notre langue (1), avec les accents de
« l'homme, de l'aigle, du taureau et du lion. »

. . . . . *fragilis vox, area sacra*
Fonte recens atque alta domus, tum pinea late
Sylva virens dulcesque oleæ, gremioque decorum

(1) C'est-à-dire en latin.

Digitized by Google

Clara fovens roseo puerum stat limine virgo.
Hic matrona fuit hortis quæ lecta remotis
Vimineis calathis templo aurea poma sacravit.
Mira loquor supraque fidem, sed carmina vidi.
Hic hominis pariterque aquilæ, bovis atque leonis
Hispanum nostra modulantem voce juvencum.

Voyons maintenant comment Benvenuto da Imola, ami de Pétrarque (1), a commenté ce passage :

« Pétrarque poursuit le même sujet; il dit que les poètes « chrétiens dont il vient de parler avaient une voix faible, « c'est-à-dire une puissance d'inspiration médiocre, et que la « matière qu'ils traitaient était toute nouvelle, ce qui rendait « leur tâche plus difficile. Le *palais sublime* que leur Muse « habite, c'est la sublimité même des événements et des mys- « tères qu'ils ont pris pour sujet de leurs chants. La *forêt de* « *pins et d'oliviers* représente le règne alors bien établi du « Christianisme et la fin des persécutions. La *Vierge glo-* « *rieuse*, qui porte son fils radieux, c'est la Vierge Marie « portant son Fils, souverain du ciel et de la terre. La *Ma-* « *trone* dont le poète parle ensuite, c'est une poètesse chré- « tienne du IVe siècle, Falconia Proba, née en Étrurie, ma- « riée avec Adelfius, proconsul sous Honorius, vers l'an « 379. On a d'elle un centon (2) sur l'histoire de l'ancien et « du nouveau Testament. Ce poème était composé avec des

(1) *Bucolicum carmen in duodecim eglogas cum comento Benvenuti Imolensis viri clarissimi. Venetia MCCCCLXXXXV.*

Benvenuto Rambaldi da Imola, religieux de S. Dominique, était un savant littérateur, connu par des commentaires sur les œuvres de plusieurs poètes italiens, parmi lesquelles la *Divine Comédie*, qu'il expliquait publiquement à l'Université de Bologne. Il se disait élève de Boccace et se glorifiait de son intimité avec Pétrarque. Il avait sans doute communiqué son travail sur les églogues au poète avant de le publier, et avait reçu de lui des éclaircissements sans lesquels plusieurs de ces pièces seraient absolument incompréhensibles.

(2) Les centons étaient des poèmes composés de vers ou d'hémistiches pris çà et là dans un ou plusieurs auteurs et qu'on s'efforçait de plier à une signification qui n'était nullement dans les vues de ces écrivains.

Digitized by Google

« fragments de vers de Virgile : ce sont les *fruits d'or cueil-*
« *lis dans de lointains jardins*. Les *corbeilles flexibles* figu-
« rent la combinaison ingénieuse de ces sortes de composi-
« tions. Quant au *fils de l'Espagne* qui composait des poè-
« mes dans la langue de Pétrarque, c'est Juvencus (C. Vessius
« Aquilinus), poète chrétien, né en Espagne, et qui vécut
« sous le règne de Constantin-le-Grand. Il a composé une
« Vie de Jésus-Christ, en vers latins, sous ce titre : *Histo-*
« *riæ Evangelicæ IV lib.*, ce que Pétrarque désigne par les
« attributs hagiographiques des quatre Évangélistes : *l'homme*
« ou *l'ange* (saint Jean) ; *l'aigle* (saint Mathieu) ; *le taureau*
« (saint Luc) ; *le lion* (saint Marc). »

Après avoir relégué la princesse Aldane et ses corbeilles d'oranges dans le royaume de la haute fantaisie, nous revenons à l'église de Vaucluse. Ce petit édifice, de style roman, date de la fin du X^e^ siècle. Sous le titre de *Sainte-Marie et de Saint-Véran*, il faisait partie d'un monastère dont l'origine remonte à une époque très reculée, mais qui ne nous est pas connue. Jules Courtet, dans son *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, dit qu'il fut fondé par Walcaudus, évêque de Cavaillon, en 979, et donné en 1034 à l'abbé de St-Victor de Marseille, par l'évêque Clément (1) ; mais si la première de ces dates était exacte, l'évêque Clément n'aurait pas pu dire dans la charte de donation « qu'il voyait en ruine un établissement antique (*antiquitus constitutum quod modernis temporibus cernimus destructum*). » Il faut conclure de là que Walcaudus n'avait pas fondé un monastère, mais seulement restauré un ancien couvent abandonné pendant les troubles qui remplirent le règne de l'empereur Louis l'Aveugle (2).

C'est à cette première époque du prieuré de Sainte-Marie et de Saint-Véran qu'il faut rapporter les pierres tumulaires

(1) Vide Cart. Sancti Victoris, *Carta de Valle Clusa, 12 maii 979 ; id. 7 februarii* 1034.

(2) Antoine de Ruffi, dans son *Histoire de Marseille*, tom. I, pag. 199, Art^e^.

Digitized by Google

que l'on voyait encore, en 1844, dans le jardin du presbytère, et qui furent cédées, en cette même année, au Musée d'Avignon. Les inscriptions gravées sur ces pierres offrent les caractères du IXe siècle.

S'il faut en croire Ollivier Vitalis, ancien conservateur de la bibliothèque de Carpentras, ce presbytère aurait possédé un monument dont nous ne saurions trop regretter la perte. « Il y a vingt-cinq ans, dit cet auteur (3), qu'ayant été à « Vaucluse, je visitai l'ancienne église, où je vis quelques « inscriptions frustes, entre autres, sur un des murs de la « maison curiale attenante à cet édifice, l'épitaphe de la mère « de Pétrarque, Eletta Canigiano. J'en pris au crayon une « note rapide, pressé de partir par mes compagnons de « voyage, mais bien résolu, à la première occasion, d'y don- « ner plus de temps et de soins. Mais hélas ! quelques années « après j'en recherchai vainement les traces ; le mur avait « disparu ; le presbytère, qui avait été vendu pendant la Ré- « volution de 1789, avait passé en d'autres mains, et le nou- « vel acquéreur avait détruit le mur sacré pour moi. »

Il importerait de savoir si la mère de Pétrarque mourut à Vaucluse et y fut ensevelie, contrairement à l'opinion de l'abbé de Sade, qui veut que les restes de Petracco et de sa femme Eletta aient été transportés en Italie (2).

Nous n'avons pas à raconter ici les circonstances merveilleuses qui, selon la légende, accompagnèrent la mort et la sépulture de l'évêque Véranus ; mais nous devons parler de la translation de ses reliques de Vaucluse à Cavaillon, pour relever une autre bévue de l'abbé André.

L'église de Vaucluse conserva longtemps ce précieux dépôt; mais, en 1321, Pons de Lagnes, évêque de Cavaillon, vou-

(1) *L'illustre châtelaine de Vaucluse*, note 1, pag. 277.

(2) Commentaire sur le canzone XVI :

Italia mia, benchè 'l parlar sia indarno
Alle piaghe mortali.

Digitized by Google

lant le mettre à l'abri des bandes indisciplinées qui parcouraient le Comtat, le fit transporter dans sa ville épiscopale. Le 7 juillet il se rendit à Vaucluse, et après avoir célébré la messe au milieu d'une grande affluence de peuple, il fit ouvrir le tombeau. On y trouva, enveloppés dans un suaire d'une blancheur éclatante, les ossements de saint Véran, et dans un petit coffret d'autres reliques non moins vénérables. On plaça dans des châsses distinctes toutes ces reliques, et le pieux cortège reprit le chemin de Cavaillon (1).

« Voici, dit l'abbé André, le récit que Laure, sous le nom « de Daphné, fait de cette translation dans la troisième égloque de Pétrarque :

« *De ce lieu je me souviens avoir vu descendre les restes « sacrés du pasteur Véranus. Ils étaient portés sur des « chars blancs comme la neige, ornés de fleurs et de plantes « verdoyantes. J'étais jeune encore et j'avais du plaisir à « regarder le pasteur entouré du troupeau des vieillards « et de la jeunesse, ces châsses vénérables chargées de dépouilles, transportées à travers les collines, au bruit « répété et pompeux de l'airain retentissant, et au milieu « des pompes frémissantes.* »

Huc ego pastoris memini vidisse Verani
Suprema, arboreis spoliis ornata referre,
Curribus evecta in niveis, delubra Deorum.
Intereram jam læta virens; spectare juvabat
Cum ductore greges canos tristesqne juvencos,
Cum exuviisque, graves peragrari in montibus arcas,
Per longos rauci strepitus pompasque frementes.

En empruntant cette citation au livre grotesque de l'abbé Costaing, l'auteur de la *Vie de saint Véran* aurait dû s'apercevoir qu'il était invraisemblable que Laure, née, d'après lui, en 1305, rendît compte, comme témoin oculaire, d'un fait accompli, aussi d'après lui, en 1311 ! Un enfant de six ans

(1) *Lectio quarta festi translationis S. Verani.*

Digitized by Google

n'est pas assez fortement ému par les spectacles auxquels il assiste, pour en garder dans sa mémoire une image aussi fidèle. Et puis, pourquoi tant de chars pour transporter les ossements de saint Véran et le petit coffret qui les accompagnait ? Le pluriel, il est vrai, est dans les vers de Pétrarque ; mais quelle métamorphose ces vers n'ont-ils pas subie sous la plume de l'abbé Costaing ! Les voici tels qu'ils sont imprimés dans toutes les éditions des œuvres de Pétrarque, avec la traduction :

Huc ego pastores memini victricia sertis
Tempora, et arboreis spoliis ornata referre,
Curribus invectos niveis delubra Deorum.
Intereram jam læta virens ; spectare juvabat
Cum ductore greges captos tristesque juvencos,
Exuviasque graves peregrinis montibus actas
Et longos rerum strepitus pompasque frementes.

« Ici, je m'en souviens, j'ai vu les pasteurs montés sur des « chars d'une blancheur éclatante, le front ceint de couronnes « triomphales, se rendre dans les temples des dieux ornés de « feuillage. J'habitais déjà parmi eux dans toute la fraîcheur « de ma jeunesse, et je regardais avec joie passer les troupeaux « captifs, avec leur conducteur, les taureaux marchant triste- « ment, l'immense butin conquis dans des contrées lointai- « nes, et les flots frémissants des pompes sacrées, laissant « derrière eux l'écho prolongé de mille bruits confus. »

Avant de dire de quoi il s'agit dans ces vers, nous allons exposer succinctement le sujet de l'églogue d'où ils sont tirés, en cédant la parole à Benvenuto da Imola.

« Ici l'auteur compose une autre églogue dont le sujet est « son couronnement au Capitole. Il met en scène un berger « qu'il nomme *Stupeus*, et une bergère *Daphné*. Stupeus re- « présente Pétrarque lui-même, brûlant comme l'étoupe qui « prend feu facilement, et qui, en effet, brûlait d'amour pour « Daphné. On peut encore l'appeler *Stupeus*, à cause de la « timidité et de la stupeur dont il était saisi en présence de

Digitized by Google

« Daphné. Quant à Daphné, elle figure la poésie et la cou-
« ronne de laurier. Empruntant ingénieusement la fable qu'on
« lit dans Ovide, Pétrarque raconte son couronnement,
« d'après les circonstances de cette antique fiction. Il sup-
« pose qu'épris de Daphné, il poursuit cette nymphe qui le
« repousse, et il ne cesse de la prier, jusqu'à ce qu'il ait
« obtenu d'elle ce qu'il désirait. »

Dans l'entretien qu'il a avec elle, il dit ses essais dans l'art poétique et ses efforts, d'abord infructueux, pour gravir la sainte colline. Daphné se laisse enfin toucher par la persévérance qu'il a montrée dans ses travaux : « Je suis émue, lui dit-elle, « suis-moi, et montons ensemble sur cette colline. »

STUPEUS.

« Marchons ! avec toi, je serais capable de gravir les plus
« hauts sommets de l'Olympe.

DAPHNÉ.

« Sais-tu quelle est cette montagne ? connais-tu la majesté
« de ce lieu ? »

STUPEUS.

« Son sommet sublime semble commander aux collines
« environnantes et planer du haut des cieux sur toutes les
« forêts. »

DAPHNÉ.

« Ici, je m'en souviens... etc.

C'est le texte que nous avons déjà donné plus haut et où l'abbé André, prenant au sérieux la mystification de l'abbé Costaing, a vu la translation des reliques de S. Véran.

Daphné continue son récit : « Ici fut apporté des régions
« hyperboréennes et employé à de nobles ouvrages l'or
« qu'une main audacieuse avait ravi aux griffons qui le gar-
« daient ; ici s'amoncelèrent les riches dépouilles de l'Asie ;

Digitized by Google

« ici les monstres gigantesques de l'Inde balançaient sur leur « croupe informe et rugueuse les tours redoutables. Que di- « rai-je encore ? Tout le lait que la forêt a pu extraire des « mamelles pressées en tous lieux, tout est rassemblé sur « cette montagne. Là siégeaient les sages vieillards, là, les « joyeux éphèbes et les chastes jeunes filles célébraient leurs « jeux. Dans cet antre, l'auguste pasteur périt dans le piège « qu'on lui avait tendu, et le bel Adonis ne put échapper à « la dent meurtrière des sangliers. Mais laissons ces tris- « tes souvenirs. On dit que les dieux eux-mêmes habitèrent « ce sommet. Voilà la reine des forêts, le vaste temple du « maître de la foudre. Ici Latone, révélée à la sibylle fati- « dique, apparut aux yeux du pasteur superbe tenant son fils « dans ses bras. Après avoir soumis l'Espagne à ses armes, « le jeune homme magnanime, issu de la famille des Scipions, « ton héros préféré, à son retour des plages africaines, revit « ces illustres cimes (ainsi s'accroît le renom d'une contrée), « accompagné de son ami vieux et grossier. Après un long « espace de temps, d'autres vainqueurs aimés des muses gra- « virent cette montagne. Il serait trop long de les compter. « Je citerai pourtant le chaste poète si cher à ton cœur, qui « tira des sons si mélodieux de son triple chalumeau. Un vert « laurier ceignit le front de tous ces amants de la gloire. C'est « là aussi que je tresserai pour toi, quoique sous de moins « heureux auspices, une semblable couronne. Donne-moi le « rameau que t'a décerné l'auguste souveraine de la source « de Castalie, et reçois ici de ma main le gage de son estime « et de la mienne. Et maintenant renonce à tout autre soin, « et sois à nous tout entier. »

STUPEUS.

« A cette heure, je me réjouis de mes veilles laborieuses, « il m'est doux de me souvenir de mes travaux. »

Pour qui connaît l'obscurité souvent impénétrable des églogues de Pétrarque, celle-ci est claire comme le cristal,

Digitized by Google

lumineuse comme le soleil; en l'écrivant, Pétrarque a voulu perpétuer le souvenir de son couronnement au Capitole, comme prince des poètes de son siècle, honneur suprême qu'il avait si longtemps et si ardemment désiré, et qu'il obtint par la faveur de Robert d'Anjou, roi de Naples, le 13 avril 1341. Il avait alors 37 ans, ce qu'il indique dans la même églogue. en disant que *le soleil était au milieu de sa course.* Il ne s'agit donc nullement ici de S. Véran, pas plus que de Laure; l'abbé Costaing le savait bien, mais il croyait faire œuvre pie en travestissant les vers de Pétrarque; dans une certaine école cela s'appelle *mentir pour le bon motif.* Il y a cependant des allégories, dans le récit de Daphné, dont le sens ne peut être saisi sans le secours d'une clef. Nous avons de nouveau recours pour les expliquer, aux *Recollections* de Benvenuto da Imola.

« La colline que Daphné montre à Stupeus, c'est le mont « Capitolin. Elle lui demande s'il connaît ce lieu. — Cette « colline imposante, répond-il, semble donner des lois au « monde ; elle voit toute la terre prosternée à ses pieds, et « rien ne lui résiste. — Tu parles bien, dit Daphné. Je me « souviens du temps où le peuple romain, après la victoire, « voyait ses généraux lui amener de puissants rois captifs et « suppliants. Le front ceint d'une couronne d'or, ils gravis- « saient cette montagne avec les dépouilles des ennemis et « les prisonniers. Je me souviens de ces capitaines vêtus d'une « toge dorée et assis sur des chars que traînaient quatre che- « vaux d'une blancheur éclatante. Et ces pasteurs de peu- « ples visitaient les temples des dieux et se rendaient ensuite « au Capitole. Moi, Daphné, je me réjouissais (car j'étais le « laurier qui les couronnait) de voir passer les rois enchaînés, « les taureaux que l'attente du sacrifice attristait, l'immense « butin apporté des régions lointaines, les cohortes frémis- « santes des soldats, tellement pressés que beaucoup per- « daient le souffle et la vie. »

« L'auteur continue le récit des faits mémorables qui ont

Digitized by Google

« rendu célèbre le mont Tarpéien. Daphné parle d'abord de « l'or apporté des régions hyperboréennes. Pomponius Mela « dit qu'il y a dans ces contrées des oiseaux appelés *griffons* « qui recueillent l'or dans la terre.... Rome s'empara de cet « or quand elle soumit les peuples septentrionaux, c'est-à- « dire les Scythes. Les Romains subjuguèrent aussi les peu- « ples de l'Orient, et ramenèrent de ce pays, qui leur livra « beaucoup d'or et de riches dépouilles, des éléphants ori- « ginaires de l'Inde, portant sur leur dos des tours mena- « çantes pleines de soldats. »

« L'auteur ajoute que tout le lait, c'est-à-dire toutes les cho- « ses précieuses, tout l'argent conquis par les chefs du peuple « romain sont déposés sur la colline de Tarpéia ; que tous « les patriciens se réunirent en ce lieu ; qu'une vigoureuse « et ardente jeunesse monta sur ce sommet pour défendre le « Capitole. Là aussi les jeunes Romains et les jeunes Romaines « formèrent des danses pour célébrer un grand triomphe, « c'est-à-dire la mort de Jules César, le premier des empe- « reurs romains. C'est lui que Pétrarque désigne sous le « nom d'Adonis. Comme Adonis, qui fut tué par un sanglier « pendant qu'il chassait, Jules César périt tragiquement dé- « chiré par les poignards des sénateurs. Tous deux étaient « aimés de Vénus. Pétrarque admire le vaste temple de Ju- « piter tonnant. Il dit que dans ce temple la sibylle a mani- « festé la divinité du Christ, l'enfant miraculeux, et par Latone « il désigne la vierge Marie qui a enfanté le soleil, c'est-à-dire « Dieu. Le pasteur superbe à qui, par la révélation de la si- « bylle, la Vierge apparut tenant son Fils dans ses bras, c'est « l'empereur Auguste. L'ami vieux et grossier qui accom- « pagne Scipion l'Africain, c'est le poète Ennius. Pétrarque « l'appelle *rudis*, parce qu'il avait chanté le vainqueur de « l'Afrique dans des vers grossiers, et parce qu'il était né à « Rudies, dans la Pouille. Le poète au triple chalumeau c'est « Virgile, auteur des *Buccoliques*, des *Georgiques* et de l'*É-* « *néide*. Ce poète, et d'autres qu'il serait trop long de nommer,

Digitized by Google

« furent couronnés au Capitole; et aujourd'hui, dit Daphné,
« je tresserai pour toi une semblable couronne, bien que tu
« viennes dans un temps moins propice à la poésie. Remets-
« moi le laurier que t'a décerné Calliope, la sainte régénéra-
« trice de la fontaine de Castalie, et reçois-le de mes mains
« comme le signe de la science poétique qui t'est conférée. »

Cette citation est un peu longue, mais elle nous a paru nécessaire pour démolir une fois pour toutes l'absurde invention de l'abbé Costaing, si sottement adoptée par l'abbé André. Nous aurons bientôt à faire de nouveau justice du travestissement dont ces deux écrivains ont affublé l'œuvre de Pétrarque.

(A suivre). G. BAYLE.

Digitized by Google

QUATRE
POIDS AVIGNONAIS INÉDITS

Les divers poids, jadis en usage, soit dans le Comtat, soit à Avignon, ont été fort peu étudiés. Trois poids en plomb et de forme circulaire ont été recueillis simultanément dans les fouilles pratiquées, il y a quelques années, à Avignon, non loin du célèbre Palais des Papes, pour la reconstruction d'une maison. Leur patine blanche est exactement la même. Un œil tant soit peu exercé reconnaît immédiatement qu'ils ont séjourné dans le même terrain et que leur enfouissement a eu lieu à la même époque. A plusieurs reprises divers poids ont été trouvés au même lieu. Ces trois poids sont inédits. Je joindrai à leur étude la description d'un poids en bronze inédit et provenant également d'Avignon.

Les textes sont sobres de renseignements sur les anciens poids d'Avignon et sur les questions qui s'y rattachent. Aux termes des statuts de 1154 de la République Avignonaise, les consuls étaient tenus de vérifier soigneusement deux fois par an, en présence de l'évêque, les mesures et les poids de la ville (1) ; le nom d'aucun des poids n'est cité. Les statuts de 1243 prescrivirent une modification importante. A l'avenir

(1) Fantoni, *Istoria della città d'Avignone et del Comtado Venesino*, t. II, p. 66.

Digitized by Google

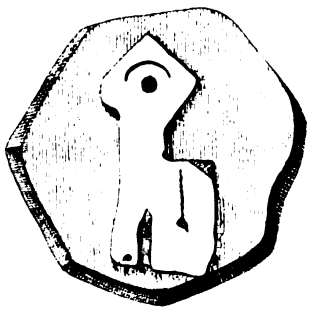

1

2

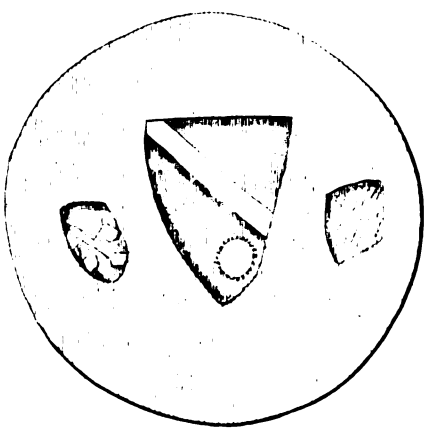

3

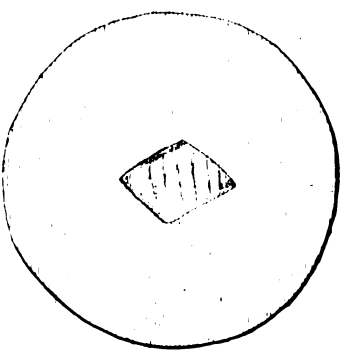

4

ROGER VALLENTIN

POIDS D'AVIGNON INÉDITS

Digitized by Google

QUATRE
POIDS AVIGNONAIS INÉDITS

Les divers poids, jadis en usage, soit dans le Comtat, soit à Avignon, ont été fort peu étudiés. Trois poids en plomb et de forme circulaire ont été recueillis simultanément dans les fouilles pratiquées, il y a quelques années, à Avignon, non loin du célèbre Palais des Papes, pour la reconstruction d'une maison. Leur patine blanche est exactement la même. Un œil tant soit peu exercé reconnaît immédiatement qu'ils ont séjourné dans le même terrain et que leur enfouissement a eu lieu à la même époque. A plusieurs reprises divers poids ont été trouvés au même lieu. Ces trois poids sont inédits. Je joindrai à leur étude la description d'un poids en bronze inédit et provenant également d'Avignon.

Les textes sont sobres de renseignements sur les anciens poids d'Avignon et sur les questions qui s'y rattachent. Aux termes des statuts de 1154 de la République Avignonaise, les consuls étaient tenus de vérifier soigneusement deux fois par an, en présence de l'évêque, les mesures et les poids de la ville (1); le nom d'aucun des poids n'est cité. Les statuts de 1243 prescrivirent une modification importante. A l'avenir

(1) Fantoni, *Istoria della città d'Avignone et del Comtado Venesino*, t. II, p. 66.

Digitized by Google

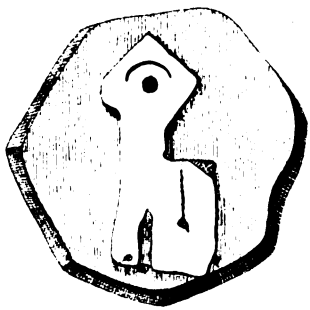

1

2

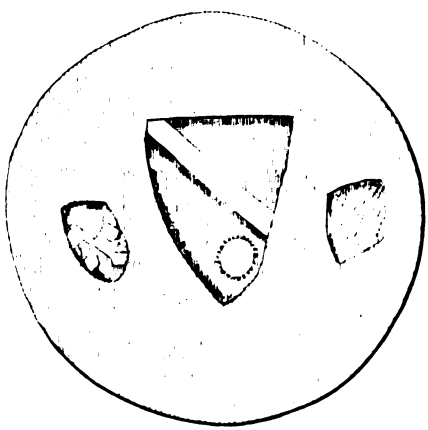

3

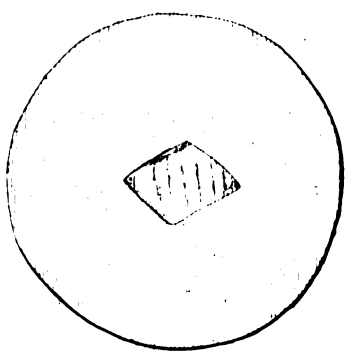

4

ROGER VALLENTIN

POIDS D'AVIGNON INÉDITS

Digitized by Google

Digitized by Google

le *marc à peser l'argent* seulement et la *libra subtilis* seront de même poids que le marc et la livre de Marseille. Chaque marc et chaque *libra subtilis*, en usage dans la ville, sera rapproché d'un étalon. Ils seront vérifiés tous les trois mois : « Item statuimus quod curia legitimet et legitimari faciat marcham, qua ponderatur argentum et libram subtilem ab modum et pondus marche et libre, que currunt et de quibus utitur in civitate Massilie..... (1). » Un délai de 15 jours était accordé à partir de la publication des statuts pour se conformer à cette disposition. Un document, daté d'Aix du 11 mars 1306, émanant de Robert de Provence, ordonna la confection de divers étalons, en prenant pour base le poids royal « ad pondus regium », étalons qui devaient servir à rectifier tous les poids de la cité. Le texte est ainsi conçu : « ..... quod claverius dicte civitatis facere fieri teneatur, sumptibus dicte curie regie, de *metallo* pondera infrascripta..... » (2). Les étalons devaient être en métal simplement; la nature de ce métal n'était pas spécifiée. Au moyen âge, *metallum* était usité dans l'acception de cuivre, de bronze ou d'étain. Autrefois les étalons n'étaient pas toujours en bronze, comme on pourrait le croire. Les statuts d'Avignon de 1564 exigèrent qu'il y eût un étalon du marc et de la *libra subtilis*, servant à peser l'or et l'argent; ces étalons devaient être en fer ou en tout autre métal. L'étalon de la canne devait être en fer (3). Les étalons des poids, prescrits par Robert en 1306, sont énumérés dans l'ordre suivant: le *quintal*, le *demi-quintal*, le *quarteron*, le *demi-quarteron*, la *livre*, la *demi-livre*, le *marc*, le *billon*, les *petits poids*. Si le texte a été bien lu, la signification du terme billon est inconnue. Dans les divers dialectes du Bas Dauphiné et de la Provence, *boulhon*, *bouyoun*, signifie peson. Il faut observer que les poids énumérés

(1) De Maulde, *Coutumes et règlements de la République d'Avignon*, p. 205. Un auteur a traduit le mot *marcham* de ce texte par *la marque !*

(2) *Id.*, p. 308.

(3) *Statuta inclitæ civitatis Avenionensis nuper facta et reformata*, f° 29 B,

Digitized by Google

dans l'acte de 1306 ne servaient pas seulement à peser l'or et l'argent, mais tout ce qui se vend ou s'achète à poids : « omnia vendenda et emenda in eadem civitate ». Robert exigea en 1319 qu'un poids public fût installé « prope palatium nostrum..... pro pondere bladi et farine civium civitatis Avinionis ». Les statuts de 1243 avaient décidé que les peseurs publics seraient des citoyens assermentés, qu'il ne devrait y avoir qu'un seul peseur, lequel serait rétribué par la commune (1). Les documents font ensuite défaut jusqu'à la première moitié du XVI^e siècle. Les statuts de 1564 portent que les orfèvres, les changeurs, « et alii quicumque ementes vel vendentes ad pondus argentum, vel aurum, vel materiam ex argento vel auro », se serviront du marc de Paris, avec défense d'avoir chez soi un autre poids et de s'en servir (f° 25). L'emploi du marc de Paris est plus ancien que ne l'a indiqué M. Blancard (2) ; il remonte bien au-delà de 1564 et non à 1570. Il résulte en effet de divers manuscrits, encore inédits, qu'il était en usage à la Monnaie d'Avignon au début du XVI^e siècle. Les statuts de 1564 renferment plus loin une disposition qui semble contradictoire avec celle que je viens d'indiquer. Ils mentionnent en effet les marcs et les *libræ subtiles* « habitatorum hujus civitatis, quibus aurum et argentum ponderatur » (f° 29 B). Le marc de Paris fut dès lors usité sans interruption jusqu'à l'adoption du système métrique, principalement pour les pesées des métaux et des objets précieux.

Au nombre des fléaux du moyen âge, on doit placer en première ligne non seulement la diversité des monnaies, des poids et des mesures, mais encore leur altération (pondera adulterina). Malgré toutes les précautions prises par l'autorité, les poids étaient souvent faibles, jusqu'à 2 ou 3 deniers par marc (48 ou 72 grains). L'amende infligée par chaque

(1) De Maulde, *Ibid.*, p. 178.

(2) *Les marcs de la ville et de la cour romaine d'Avignon*, p. 3.

Digitized by Google

denier était de 10 sols aux XIII^e et XIV^e siècles et au prorata pour un nombre de grains quelconque. Les détenteurs de mesures faibles invoquaient volontiers à Avignon et dans le Comtat-Venaissin, un rétrécissement dû « au grand usage, à la moiteur, à la sécheresse du temps », lorsqu'ils étaient pris en flagrant délit. L'autorité, assez libérale, accordait une certaine tolérance de ce chef, sauf les cas de dol, fraude ou faute évidents, quand ces mesures avaient déjà été vérifiées dans le courant de l'année. La fraude sur les poids et les mesures paraît avoir été beaucoup plus importaute dans l'État d'Avignon, le Comtat-Venaissin et la principauté d'Orange que dans les provinces françaises voisines. Les statuts d'Avignon de 1564 sont très sévères à cet égard. L'usage de poids non autorisés est puni d'une condamnation à 50 sous tournois ; les détenteurs de poids faux ou altérés subiront la peine des faussaires (f° 29 B).

Les poids exacts du marc de la cour romaine et du marc d'Avignon ont été déterminés et sont aujourd'hui parfaitement connus. Leur poids respectif est de 230 gr. 694... et de 256 gr. 884... (1). Grâce à ces données, les poids de chaque subdivision de la livre de la cour romaine et de la livre d'Avignon seront facilement obtenus :

Marc de la cour romaine		*Marc d'Avignon*	
Marc.....	230 gr. 694...	Marc.....	256 gr. 884...
Livre.....	346 gr. 041...	Livre.....	385 gr. 326...
Demi-livre.....	173 gr. 020...	Demi-livre.....	192 gr. 663...
Quart de livre ..	86 gr. 51...	Quart de livre....	96 gr. 332...
Huitième de livre	43 gr. 25...	Huitième de livre	48 gr. 166...

Quatre poids qui se trouvent au Musée Calvet, et qui ont été déjà publiés, doivent être divisés en deux groupes. Trois poids sont au type d'une clef (marc Avignonais) ; le quatrième est au type de trois clefs (marc de Paris). Ce dernier est le

(1) BLANCARD, *Id.*, p. 5 et 7.

Digitized by Google

plus récent et postérieur au XV^e^ siècle; c'est une demi-livre de forme octogonale et en bronze. Les trois autres sont plus anciens (marc d'Avignon), et l'un d'eux porte au revers les armes du pape Eugène IV (1431-1447). Un est en bronze et octogone, deux sont ronds et en plomb. Trois des quatre poids, décrits ci-après appartiennent au contraire au système du marc de la cour romaine; le quatrième est un quart de livre du système du marc avignonais.

I. SYSTÈME DU MARC AVIGNONAIS

Quart de livre. Poids en bronze de forme *heptagonale*, en mauvais état, pesant 82 gr. 60 c. Sur les huit poids avignonais du Musée Calvet et de la collection Vallentin, ce poids est le seul qui affecte cette forme heptagonale, forme rare et qui mérite d'être signalée. Le frai de ce poids, rogné à diverses reprises, est important: 13 gr. 73 c. Au droit se trouve une clef en relief, assez curieuse et de facture grossière. L'anneau est losangé, mais non pommeté, la tige forte, le panneton fendu et avec une dent. Le panneton de la clef sur les trois poids, au type d'une clef, du Musée Calvet, est au contraire dentelé en forme d'E.

Épaisseur : 0,06 mil. Coll. Vallentin, fig. 1 de la planche.

II. SYSTÈME DU MARC DE LA COUR ROMAINE

1° *Livre.* Poids en plomb, de forme sensiblement circulaire, grossièrement fondu, fortement oxydé. Il pèse 326 gr. 50 ; la perte est de 19 gr. 54 c., par suite du frai et de l'oxydation. Sur l'une des faces a été gravé en creux et irrégulièrement un écu, à bord supérieur droit et à côtés latéraux légèrement convexes, aujourd'hui à peu près complètement fruste. Avec un peu d'attention on distingue une bande accompagnée de chaque côté de trois meubles analogues à des roses ou à des besants. Il est aisé de reconnaître les armes de deux papes d'origine limousine, Clément VI (Pierre-Roger de Beaufort)

Digitized by Google

(1342-1352) et son neveu Grégoire XI (Pierre-Roger de Beaufort) (1370-1378) : *d'argent à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules.* Clément VI me paraît être le premier souverain pontife qui ait rappelé à Avignon les armes de sa famille en faisant inscrire des roses sur ses bulles et sur ses monnaies d'Avignon et du Comtat. A côté de ce premier écusson se trouve de chaque côté un petit écusson à peu près fruste, et portant simplement en creux les clefs papales. Ce poids remonte soit à Clément VI, soit à Grégoire XI.

Diamètre : 0,56 mil. ; épaisseur : 0,19 mil. Coll. Vallentin, fig. 3.

2° *Demi-livre.* Poids en plomb, de médiocre conservation, de forme circulaire, pesant 155 gr. 80 c. Il a perdu un peu plus de 17 gr. Au centre se trouve en creux un écusson en losange absolument fruste. XIVe siècle.

Diamètre : 0,50 mil. ; épaisseur : 0,09 mil. Coll. Vallentin, fig. 4.

3° *Huitième de livre.* Poids en plomb, de forme circulaire, de bonne conservation, pesant 40 gr. 45 c. Il n'a donc perdu que 2 gr. 80 c. Au droit on distingue un écusson losangé, admirablement conservé, aux armes du pape Innocent VI (1352-1362), et surmonté des clefs pontificales, dont l'anneau est losangé, comme sur les monnaies de ce pape. Les armes d'Innocent VI sont : *de gueules au lion d'or, à la bande d'azur brochant sur le tout, au chef d'argent chargé de trois coquilles de gueules.*

Diamètre : 0,29 mil. ; épaisseur : 0,05 mil. Coll. Vallentin, fig. 2.

La livre décrite sous le n° 1 porte sur sa face inférieure la trace d'une vérification ; on a enlevé un fragment de plomb assez important pour substituer du fer à sa place. Le marc de la cour romaine fut usité fréquemment dans les ateliers monétaires de la Provence au XIVe siècle et dans ceux du Dauphiné durant les trois premiers quarts de ce siècle.

Avec ces trois poids, on a recueilli un objet en plomb

Digitized by Google

anépigraphe, bien conservé, d'épaisseur inégale affectant à peu près la forme d'un tronc de cône irrégulier, à base circulaire. L'usage de cet objet est indéterminé. Son exécution par trop primitive et son poids de 106 gr. 90 c. s'opposent à ce qu'on le considère comme un poids.

Le mode de vérification et de rectification des poids était bien différent à Avignon et dans le Comtat du mode de vérification usité en France. Nous avons déjà vu qu'en 1154 les consuls furent tenus de vérifier les poids deux fois par an, en présence de l'évêque, qu'à partir de 1243 la vérification devait avoir lieu tous les trimestres, enfin que les étalons furent toujours déposés à la cour, soit avant, soit pendant la domination papale. Des documents de 1243 et 306, déjà cités, mettent parfaitement en lumière ce dernier point. Les statuts de 1564 ne sont pas moins explicites : «... Habeatque curia penes se simile pondus Parisiense legale, cum quo cætera pondera prædicta legitimentur seu equalisentur (f° 25 *a*)..... Item quod cujuscumque alterius generis ponderum et mensurarum curia habeat unum pondus et mensuram justam et legalem, cum quibus cætera pondera et mensuræ privatorum adæquantur (f° 29 B).... » A partir de cette date, 1564, la vérification eut lieu seulement une fois par an, par un fonctionnaire spécial, « per officialem ad id commissum. » Les trois États du Comtat Venaissin se réunirent à Carpentras en décembre 1557. Ils prirent une délibération pour supplier « Monseigneur le vice-légat, Monseigneur Jacques-Maria Sala, evesque de Viviers, vice-légat et gouverneur d'Avignon, lieutenant de Monseigneur Révérendissime et Illustrissime cardinal Alexandre Farnes (Farnèse), légat d'Avignon », afin d'obtenir l'autorisation de faire traduire en français les statuts du Comtat. Le statut 69, emprunté à des statuts remontant à Clément VI et reçus par le notaire Guillaume de Prade, prescrit « qu'en chacune cité, ville ou village dudit pays », un juge fasse, 2 fois ou tout au moins 1 fois par an, « expérimenter, esgaler et à loyauté réduire émines, balances,

Digitized by Google

aulnes, quintals, livres, quarterons et onces » par des prud'hommes ; les poids et les mesures seront poinçonnés selon l'usage. Les seuls poids énumérés sont le *quintal*, la *livre*, le *quarteron* et l'*once* (1). Le mode de vérification des poids, soit à Avignon, soit dans le Comtat, est donc bien déterminé. En France, au contraire, au greffe de chaque atelier monétaire se trouvait un marc original, vérifié sur l'étalon de la cour des monnaies de Paris, et servant à étalonner tous les poids dans le ressort de l'atelier monétaire. D'après l'ordonnance de 1540, les gardes étalonnaient, sans « prendre, ni exiger aucun salaire », avec un poinçon « arrêté et imprimé par figure au registre de la chambre des monnaies de Paris » ; il fallait auparavant que les poids eussent « la marque de l'ouvrier qui aura fait les dits poids. » L'ordonnance de 1567 accorda aux gardes 3 deniers tournois « pour chacune pile d'un ou plusieurs marcs avec toutes les parties ou diminutions ; et aussi pour chacune garniture de trébuchet. » De même, tout près d'Avignon, en Provence, la reine Yolande défendit en 1412 de se servir de poids monétaires non poinçonnés par le garde de l'atelier de Tarascon (*An. de la Soc. Fr. de Num.* 1885, p. 298). Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, la plus grande partie des marcs nous venait de Nuremberg. Les marchands se bornaient à les faire rectifier par les gardes des ateliers monétaires de France. L'étalon des poids du marc de France, déposé à la cour des monnaies, était tellement renommé pour sa précision, qu'en 1529, Charles-Quint envoya à Paris un général de ses monnaies pour faire étalonner un poids de 2 marcs servant d'étalon dans les Monnaies de Flandre ; on constata une erreur de 2 deniers ou 48 grains.

(1) *Les statuts de la Comté de Venaiscin.* — Le privilège du 1^er^ août 1558, inscrit au verso du titre, prouve que le vice-légat Sala s'appelait Jacques-Marie et non Jean-Marie, comme l'avance Reynard-Lespinasse, qu'il était déjà évêque élu de Viviers, tout en étant vice-légat, et qu'il ne fut pas promu à cet évêché, après son remplacement dans la vice-légation d'Avignon, par Alexandre Guidiccione, comme l'affirme le même auteur.

Digitized by Google

Quelquefois les anciens textes font mention de poids assez lourds. A la monnaie d'Avignon se trouvaient, en 1589, 4 poids de marc à 2 crochets et pesant en totalité 70 marcs, un poids de 16 marcs (3 kilos 916 environ), un autre poids de 32 marcs (7 kilos 832 environ) (1). Des poids aussi gros sont à peu près introuvables aujourd'hui. Le poids le plus important, que j'ai eu l'occasion d'examiner, est un poids rond de la ville de Carcassonne, daté de 1667 et pesant plus de 1200 grammes, soit 3 livres (Ma collection). M. Raymond Serrure, dont l'obligeance est bien connue, m'a signalé l'existence dans l'ancienne collection Charvet d'un poids d'Avignon, très gros et au type d'une clef.

Sauf un petit nombre d'exceptions, les poids inscrits de forme octogonale sont spéciaux à la région du Sud-Est. Tous les anciens poids de cette partie de la France n'affectent pas cette forme. Quelques-uns sont ronds ; l'un de ceux que j'ai décrits est heptagone. Cette dernière forme est absolument anormale ; elle est très rare, peut-être unique.

En résumé, jusqu'à ce jour on n'a retrouvé et *décrit* que *huit* des poids jadis en usage à Avignon :

I° *Marc avignonais :* livre en plomb et ronde, livre en bronze de forme octogonale, demi-livre en plomb et ronde, quart de livre en bronze de forme heptagonale.

II° *Marc de la cour romaine :* livre, demi-livre, huitième de livre. Tous ces poids sont en plomb et ronds.

III° *Marc de Paris* à partir du XVI° siècle : livre en bronze de forme octogonale.

Tous ces poids sont fort rares. Le métal, dont ils sont composés, était évidemment en harmonie avec leur destination. Le frai des poids en plomb étant plus considérable et leur altération accidentelle ou voulue plus facile que le frai et l'altération des poids en bronze, je crois qu'on peut considérer les 3 poids en bronze du système du marc Avignonais ou du marc de

(1) Roger Vallentin, *L'atelier monétaire d'Avignon en* 1589, p. 5.

Digitized by Google

Paris comme ayant servi à peser l'or, l'argent et les objets précieux; les 5 autres poids en plomb ont été employés au contraire, pour peser les marchandises de valeur secondaire.

Les poids de Carpentras sont encore moins communs que ceux d'Avignon. Un quarteron de Carpentras se trouve au Musée de Bruxelles(1). M. Barry, dont la riche collection est restée célèbre, ne possédait aucun poids d'Avignon ou de Carpentras. Les poids d'Orange se rencontrent plus facilement. D'après Doursther, les anciennes livres d'Avignon, de Carpentras et d'Orange pesaient respectivement 408 gr. 07, 400 gr. et 391 gr. 06 (2). Selon Abot de Bazinghem, « 100 livres de Lyon font en Avignon, à Toulouse et à Montpellier 104 livres, et 100 livres à Avignon font à Lyon 96 liv. La livre d'Avignon est à Lyon 15 onces, — 100 liv. à Rouen font à Avignon 125 liv., et 100 liv. à Avignon font à Rouen 80 liv. La livre d'Avignon est à Rouen 12 onces 3/4 » (3). Paucton donne pour logarithme à la livre d'Avignon — 1,922,794 ; il indique que 10 liv. d'Avignon représentent 8 l. $\frac{371}{1000}$ (poids de marc) (4). Il serait vivement à souhaiter que tous les possesseurs d'anciens poids les communiquassent à un auteur compétent et qu'un travail d'ensemble fût fait sur la pondérographie du département de Vaucluse.

(1) RAYMOND SERRURE, *Musée royal d'antiquités et d'armes. — Catalogue de la collection de poids et mesures.*

(2) DOURSTHER, *Dictionnaire des poids et mesures anciens et modernes.*

(3) *Traité des monnoies et de la jurisdiction de la cour des monnoies*, t. I, p. 630 et 631.

(4) *Métrologie ou traité des mesures, poids et monnoies des anciens peuples et des modernes*, p. 825.

ROGER VALLENTIN.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

L'Académie de Vaucluse vient de perdre un de ses membres les plus estimés et les plus sympathiques par la distinction de son esprit et l'aménité de son caractère. M. le Docteur Barthélemy, bien connu de tous les hommes d'étude par ses nombreux et savants travaux, est décédé à Marseille, le 21 janvier courant. Le temps nous manque pour donner ici une notice complète des œuvres de notre bien regretté collègue, nous ne pouvons que les indiquer très sommairement. Après avoir pendant de longues années exercé la médecine au chef-lieu des Bouches-du-Rhône, M. Louis Barthélemy, originaire d'Aubagne, s'était voué un peu tard, mais avec une ardeur passionnée, au culte de l'Archéologie et des études historiques locales. Peu de questions intéressant le passé de la Provence étaient restées étrangères à ses investigations, et il les traita toujours avec un remarquable talent de critique, un jugement sûr, une précision et une clarté d'idées et d'expressions mathématiques. Il publia pendant un peu plus de dix ans, presque coup sur coup, d'excellents mémoires sur l'industrie savonnière à Marseille, sur les médecins marseillais avant et pendant le moyen-âge, sur la prostitution, sur les argentiers et brodeurs pendant les XIV^{e}, XV^{e} et XVI^{e} siècles, sur l'industrie des ménétriers, sur le monument de saint Lazare, dans l'ancienne cathédrale de la Major, sur les plafonds peints de l'hôtel de Vento, sur des artistes inconnus de Marseille et d'Aix; l'inventaire des reliques et joyaux de

Digitized by Google

la cathédrale de Marseille à la fin du XVI^e siècle, la relation de l'entrée de François I^er, à Marseille, en 1516, etc., etc. L'histoire si importante et si curieuse de la maison des Baux avait fixé tout spécialement ses prédilections; il y consacra beaucoup de temps et de dépenses. Il peignit d'abord, dans une description aussi saisissante et aussi fidèle qu'une photographie, le site si imposant, si pittoresque de la vieille cité des Baux, l'aspect extraordinaire et dantesque des ruines du château démantelé par ordre de Richelieu; il publia l'inventaire du mobilier de ce célèbre manoir, dressé en 1426, après la mort d'Elipde des Baux, comtesse d'Avelin; puis il fit paraître le Cartulaire de la maison des Baux, ouvrage considérable, véritable monument d'érudition dont la place est désormais marquée dans les bibliothèques des savants, à côté des grands travaux des historiens qui honorent le plus notre siècle. La valeur scientifique de ces diverses publications avait acquis à leur auteur une grande notoriété; plusieurs académies provinciales lui avaient ouvert leurs rangs avec empressement; celle de Marseille l'avait élu récemment son directeur; le Ministère de l'Instruction publique lui décerna le titre de correspondant pour les travaux historiques et les palmes d'officier de l'Instruction publique. Une distinction plus haute lui aurait été accordée si la mort n'était venue interrompre le labeur opiniâtre de cet infatigable chercheur, qui, à l'âge de 80 ans, avait encore tout le feu et toute la sève de la jeunesse.

Comme couronnement de l'édifice historique qu'il nous a légué, M. le Docteur Barthélemy préparait de longue main une monographie de la commune d'Aubagne, son pays natal. C'était pour lui un acte de piété filiale. Il faut espérer que cette œuvre, caressée avec tant d'amour, fouillée avec une patience de bénédictin, ne restera pas inédite.

G. Bayle.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux

JUILLET - OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1889

Séance du vendredi 6 juillet. — Présidence de M. Sagnier.

M. le Président rend compte de son entrevue avec M. le Maire d'Avignon, au sujet d'un projet de mise au concours d'une *Histoire contemporaine de la ville d'Avignon* et de la continuation de la *Biographie vauclusienne* de Barjavel. Cette question sera soumise à un nouvel examen.

M. Bayle donne lecture d'une étude sur un trésorier général de la ville d'Avignon au XIV^e^ siècle. Ce mémoire renferme les renseignements les plus intéressants sur Jean Textoris, chef de famille, commerçant, homme public, dont la vie et la gestion des deniers municipaux se rattachent intimément à toute une phase de l'histoire locale d'Avignon. En mourant, Jean Textoris institue la Ville son héritière universelle et fonde la *Messe de la Concorde*, célébrée, chaque année, en présence des Consuls anciens et nouveaux.

M. Bayle communique ensuite à l'Académie quatre sonnets de M. Chansroux sur *les Saisons*.

M. Vallentin lit un travail sur cinq poids d'Avignon inédits qui font partie de sa collection. Ils sont bien antérieurs à tous les poids avignonais connus jusqu'à ce jour. Quatre sont en plomb ; le cinquième est en bronze. Sur l'un d'eux, on voit les armes d'Innocent VI ; sur un autre, celles de Clément VI ou de Grégoire XI.

M. Réguis fait une conférence sur la flore du Montagnet à Villeneuve-lez-Avignon. Près de la tour de Philippe-le-Bel, on rencontre une flore spéciale, et des plantes rares et curieuses au fort St-André.

Digitized by Google

Sur la présentation de MM. Sagnier, Chansroux et Durand, M. l'abbé Noailles, professeur au Petit-Séminaire de Beaucaire, est nommé membre titulaire à l'unanimité des suffrages.

Séance du samedi 5 *octobre.* — Présidence de M. Sagnier.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au Congrès des Sociétés savantes en 1890.

Il communique la liste des publications offertes à l'Académie depuis le mois de juillet.

Conformément à l'ordre du jour, lecture est donnée :

1° Par M. Sagnier, d'un mémoire sur un autel antique qu'il a découvert près de Crillon, et qu'il considère comme consacré à Jupiter et marquant l'une des limites des Cavares et des Voconces ;

2° Par M. Vallentin, notes de M. l'abbé Carrière, curé de Villeneuve, sur le fort St-André et sur le duelliste Fayot.

3° Par M. le capitaine Caziot, de divers extraits de son étude historique sur les Pontonniers. Grâce aux recherches de notre érudit collègue, les origines de ces troupes d'élite sont parfaitement élucidées. Le récit du passage de la Bérézina, où le général Eblé et ses pontonniers firent des prodiges de valeur, est écouté avec la plus vive attention et accueilli par les applaudissements unanimes de l'Académie.

Sur la proposition de M. Bayle, le concours scientifique pour l'année 1889 qui n'a point donné de résultats, est prorogé en 1890. Un dernier délai est accordé jusqu'au 31 mars pour l'envoi des travaux des concurrents.

Sur la présentation de MM. Sagnier, Bayle et Vallentin, M. Loubet, ancien Président du Tribunal civil de Carpentras, et M. Martin, numismate à Orange, sont élus membres correspondants à l'unanimité des suffrages,

---

Séance du samedi 9 *novembre.* — Présidence de M. Sagnier.

M. le Président communique la liste des ouvrages donnés à la bibliothèque de l'Académie pendant le mois d'octobre.

Il lit un mémoire sur le temple d'Auguste à St-Paul-Trois-Châteaux. Ce travail est rempli de faits nouveaux et d'observations curieuses. M. Sagnier démontre que St-Paul a été saccagé à deux reprises différentes et parvient à déterminer l'emplacement probable du temple élevé en l'honneur de Rome et d'Auguste, grâce à la découverte fortuite d'une partie des ruines de cet édifice, sous une mosaïque de la basse époque.

Digitized by Google

M. Rochetin lit deux sonnets sur Pétrarque et Laure, accompagnés de notes historiques.

M. Vallentin présente une étude sur une bague du V^e^ siècle et sur une hache carolingienne. La bague, en argent massif, a été trouvée dans un tombeau sur les limites des communes de Sauveterre et de Roquemaure, avec un denier de l'empereur Constantin III, pièce rare. C'est une simple bague et non une bague sigillaire. Elle est ornée de traits grossiers gravés à la pointe. Son poids est de 17 grammes, L'anneau est formé de deux parties mobiles, superposées l'une à l'autre.

La hache carolingienne a été recueillie à Laudun sur l'une des collines avoisinant le camp de César. La date de cette arme, dont le type est conforme à celui des haches qui ont remplacé la *francisque*, est parfaitement déterminée ; sur des deniers de Pépin-le-Bref et de Charlemagne une hache identique est représentée.

M. Bayle donne lecture de la première partie d'une introduction à l'*Histoire de Vaucluse dans les temps antiques et au moyen âge*.

Séance du samedi 7 décembre. — Présidence de M. Sagnier.

M. le Président annonce que le Conseil municipal a bien voulu maintenir, pour 1890, la subvention de 200 francs qu'il accorde annuellement à l'Académie.

Il présente les excuses de M. Chansroux, qui n'a pu se rendre à la séance.

M. Rochetin lit un travail sur les Baux dans l'antiquité. Il démontre que les rochers où se voient les ruines si curieuses de cette ville morte ont été habités dans les temps préhistoriques. Il signale à l'attention de l'Académie un fragment de poterie découvert aux Baux, au mois de mai 1889, par un berger, et sur lequel on lit le graffite ΣΕΓΟΜΑΡ. Le nom gaulois Σεγομαροσ est déjà connu des savants.

M. de Bricqueville lit l'avant-propos d'un ouvrage où il étudie la forme des principaux instruments de musique du XVII^e^ siècle et leur rôle dans l'orchestre. Il expose les causes de destruction des vieux instruments et de l'ancienne lutherie.

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt.

M. Pierre September, ancien directeur de l'École normale de Carcassonne, présenté par MM. Sagnier, Limasset et Bayle, est élu membre titulaire.

Le Secrétaire,

R. VALLENTIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 6729

Digitized by Google

Digitized by Google